Mémoires pour servir à l'histoire des royaumes de Provence et de Bourgogne Jurane. Seconde partie, Les hugonides

Autor(en): **Gingins-la-Sarraz, Fréd. de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Archiv für schweizerische Geschichte**

Band (Jahr): **9 (1853)**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-10644

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

II.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ROYAUMES DE PROVENCE ET DE BOURGOGNE JURANE.

SECONDE PARTIE.

LES HUGONIDES.

PAR

Mr. FRÉD. DE GINGINS-LA-SARRAZ

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE, ET MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SUISSE.

1.

ORIGINE DE HUGUES DE PROVENCE.

L'histoire de Hugues de Provence se partage en deux périodes bien tranchées, dont l'une est antérieure à son couronnement comme roi d'Italie, et dont l'autre date de ce couronnement et s'étend jusqu'à sa mort. La seconde période de la vie de ce prince est généralement assez connue. Comme roi d'Italie Hugues a trouvé un historien sagace dans Liutprand de Pavie, évêque de Cremone, élevé dans sa cour et témoin des principaux évènements de son règne [1]). Il n'en est pas ainsi pour

---

[1]) Voy. la Préface de Mr. *Pertz* sur les oeuvres de *Liutprand* dans le tome III. des *monumenta Germ. hist. scriptores*, p. 264 et suiv.

L'histoire de *Liutprand* est intitulée ANTAPODOSIS par les uns (*Pertz*, supra, p. 273) et HISTORIA par les autres (*D. Bouquet.* recueil des hist. de la France, t. VIII. p. 130 et suiv.)

les actes qui le concernent soit comme grand feudataire du royaume de Provence, soit comme prétendant à cette couronne. Tout ce qui regarde cette partie de son histoire est resté plus ou moins obscur[2]), et se réduit à un petit nombre de renseignements qu'on rencontre çà et là dans les annales du X^e^ siècle et aux chartes émanant de ce prince ou faisant mention de lui.

Le présent mémoire est principalement destiné à réunir et à coordonner ces éléments épars pour servir à compléter l'histoire de Hugues, roi d'Italie, comme comte, margrave, duc ou prince des Provençaux, et à faire mieux connaître sa nombreuse famille, dont les rejetons paraissent avoir pris racine aussi bien en deçà qu'au delà des Alpes maritimes.

Quoique nous ayons déjà fait mention dans les trois mémoires précédents[3]) des circonstances qui obligèrent la famille de Hugues à chercher un refuge dans le royaume de Provence et parlé incidemment du pouvoir auquel il était parvenu à s'élever sous le gouvernement de l'empereur Louis l'Aveugle, on nous permettra de revenir sur ce sujet en y ajoutant les développements que nous avons réservés à dessein pour les réunir dans un dernier travail; spécialement consacré à ce »très-avisé et très-puissant comte des Provençaux«, comme l'appelle son historien *Liutprand*[4]).

On doit se rappeler que Théobald ou Thibaut, père de Hugues, était propre fils de HUGBERT ou HUBERT dit l'Abbé[5]), duc ou gouverneur de la Transjurane pour le roi Lothaire-le-

---

[2]) Voy. *Chorier*, hist. génér. du Dauphiné livre X. ch. 19 et suiv. t. I. p. 719 et suiv. *H. Bouche*, hist. de Provence, t. I. p. 785 et suiv. — *L'art de vérif. les dates*, t. II. p. 428. Ed. in-fol.

[3]) *Archives* de la société générale d'histoire suisse, t. VII. p. 169. — Tirage séparé, mém. No. II. p. 113. —

Ibidem, t. VIII. — les mém. No. III et IV. p. 3 et 77.

[4]) *Liutprandi*, hist. lib. III. c. 3. »HUGO *potentissimus et sapientissimus Provincialium comes.*« (ap. *Pertz*, l. c. p. 305.)

[5]) Ann. Vedastini ad ann. 880. »*Theutbaldus* filius *Hucberti.*« (ap. D. Bouquet, t. VIII. p. 81.) — Ann. Laubienses, ad ann. 880: »*Thiedbaldus* filius *Huberti* abbatis.« (Ap. *Pertz*, ss. t. IV. p. 14.)

Jeune qui avait épousé sa soeur Thiedberge, dont le divorce causa un si grand scandale dans l'empire Carlovingien[6]). Le duc Hugbert ainsi que cette reine persécutée étaient issus d'un comte lorrain ou austrasien, nommé Boson mort avant l'an 857[7]). Destiné par son père à l'état ecclésiastique, Hugbert avait déjà reçu la tonsure lorsque le mariage de sa soeur ou peut-être la mort d'un frère ainé[8]), donna l'essor à son ambition et à ses inclinations guerrières, sans renoncer toutefois aux riches bénéfices de l'Eglise dont il était déjà pourvu[9]), suivant l'abus du temps, ou dont il s'était emparé de vive force[10]). C'est pourquoi les annalistes contemporains lui donnent les titres *d'abbas et dux*, en ajoutant cependant qu'il n'était clerc que par la tonsure[11]), c'est-à-dire qu'il n'était point entré dans les ordres sacrés. Ces violences et les désordres dont il était accusé attirèrent sur lui les censures du pape Benoit III qui le somma de comparaître en cour de Rome[12]). Loin de se rendre à cette sommation, Hugbert se maria publiquement et procréa plusieurs

---

6) Epistolæ Nicolai Papæ. „*Theutberga*, soror *Uberti*.“ (Ap. *Duchêne*, ss. Fr. t. III. p. 829.) — Theutberga (regina, ibid. p. 307.) filia Bosonis. (*Ibid.* p. 582.)

7) Epistola Benedicti III. Papæ, d. d. ann. 857. „Hubertus clericus quondam Bosonis filius.“ (*Labbe, concil. coll.* t. VIII. p 233.)

8) Il parait certain que la reine Thiedberge avait plusieurs frères: „*Agentibus fratribus Thiedbergæ* reginæ.“ (*Reginon. Prum. chron.* ad ann. 864. ap. *Pertz.* ss. t. I. p. 572.)

9) Charles-le-Chauve lui donna l'abbaye de *St.-Martin de Tours* en 862. (*Ann. Bertinian.* ad hunc ann. ap. D. Bouquet, t. VII.)

10) Il se saisit violemment des abbayes de *St.-Maurice* en Valais et de *Luxeuil* (ann. 857) et de celle de *Lobbes* dans les Ardennes (ann. 864.) (*Epistol. Benedicti III. Papæ, supra.*) *Ann. Laubiens.* ad ann. 864. „*Hubertus invasit abbatiam.* (Ap. Pertz. ss. t. IV. p. 14.)

11) Vide *Dacherii spicileg.* t. VII. p. 514. „Nil sibi clericale præter tonsuram præferens.“ (Ibid. p. 555—556.)

12) Epitre du pape Benoit III aux évêques du royaume de Charles-le-Chauve de l'an 857 environ (vide supra.) *Mabillon Ann. Benedictin.* t. III. p. 54, 85, 96 et 111.

enfants[13]), dont un seul nous est suffisamment connu, savoir le comte Théobald ou Thibaut dont on a parlé.

Le mariage du duc Hugbert qui est antérieur à l'an 862[14]), remonte probablement aux environs de l'année 857, puisque son fils Thibaut était déjà marié lui-même en 880[15]), ainsi qu'on le verra plus loin. Quoiqu'il en soit, Lothaire ayant rejeté de sa couche la reine Thiedberge pour épouser publiquement Waldrade qui fut déclarée reine[16]), cette démarche devint le signal d'une guerre ouverte entre le duc Hugbert et le roi, son ci-devant beau-frère. Le premier soutenu par le roi Charles-le-Chauve qui avait donné asyle dans ses états à la reine divorcée[17]), prit les armes pour obliger Lothaire à se conformer aux décrets rendus par le pape Nicolas I^r[18]) et à rétablir sa soeur Thiedberge dans ses droits d'épouse légitime.

De son côté Lothaire qui était soutenu par l'empereur Louis II son frère et par son oncle Louis-le-Germanique[19]), déclara l'abbé duc Hugbert rebelle[20]), et déchu des dignités et bénéfices dont lui-même l'avait naguère revêtu[21]). Mais le duc

---

13) „Efficitur *uxorius* et *liberos* procreans." (*Dacherii spicil. Ibid.*) — „Hubertus clericus *conjugatus*." (*Ann. Bertini* ad ann. 864. apud *D. Bouquet*, t. VII.)

14) Ann. Bertin. ad ann. 862. „Karolus Calvus .... abbatiam. s. *Martini* Hucberto clerico *conjugato*, donavit. (*Ibidem.*)

15) Ann. Bertini ad hunc ann. „*Teudbaldus sororius Hugonis* filii Lotharii Junioris." (*Bouquet*, VIII. p. 35.)

16) Ann. Bertin. ad ann. 862. (l. c. t. VII. p. 79.) — Ann. Mettenses ad ann. 864. (Ibid. p. 191.) — Reginon. Chron. ad ann. 864. (*Pertz*, ss. t. I. p. 572.)

17) *Ann. Bertin.* Ap. D. Bouquet, t. VII. p. 76.

18) Vide Hincmari, Ann. ad ann. 864 et 865. (Pertz, ss. t. I. p. 467 — 468.) Nicolaï I papæ epistol. (Ap. Duchêne, ss. Fr. t. III. p. 829 et sequ.)

19) *Hincmari* Ann. (*Ibidem*, p. 458, 467 et 475.)

20) *Acephala Hugbertus* (i. e. qui regulam non agnoscit), *ann. Mettenses, Reginon. Chron.* ad ann. 866.

21) Diplôme du roi Lothaire de l'an 867. „Omnes res quondam Huberti *abbatis* fratris ipsius (Thiedbergæ), quas pro infidelitate nostra regni dignitas (i. e. *fisci*) sortita est." etc. (D. Bouquet. t. VIII. p. 413.)

profitant habilement des retraites de difficile accès, qu'offrait le pays entre le Jura et les Alpes Pennines, s'y maintint pendant deux ou trois ans, après avoir battu successivement trois armées nombreuses envoyées contre lui[22]), soit par le roi Lothaire, soit par l'Empereur Louis II frère de ce roi[23]). Enfin Conrad-le-Jeune, fils de Conrad l'ancien, abbé de St.-Germain d'Auxerre et oncle maternel de Charles-le-Chauve, marcha contre lui à la tête d'une quatrième armée et lui livra près d'Orbe[24]), au pied du Jura, une bataille dans laquelle Hugbert fut tué[25]).

Les écrivains du temps varient sur la date de cette catastrophe qui fit passer la Transjurane sous la domination d'une race nouvelle[26]). Hincmar de Reims et l'annaliste de St.-Bertin la mettent mal-à-propos sous l'année 864[27]); les annales de Metz, et Réginon abbé de Prüm, après avoir parlé sous l'an 866 de la rebellion du duc Hugbert, font mention de sa mort comme d'un fait plus récent terminant l'épisode de ce conflit particulier[28]). Par contre les religieux de Lobbes ne disent rien de la mort de Hugbert sous les années 866 et 867, quoique cet évènement dût les délivrer d'un abbé qu'ils considéraient comme

---

22) „Lotharius rex semel et iterum atque tertio exercitum produxit.“ (*Ann. Mettens.* ad ann. 866.)

23) Les *annales de Metz ad ann.* 866 ne font mention que des armées de Lothaire (D. Bouquet, t. VII. p. 194.). Parcontre Hincmar attribue la défaite de Hugbert aux armes de l'empereur Louis II. (*Pertz*, ss. t. I. p. 466.)

24) Ann. Mettens. l. c. „Juxta castrum quod Orba dicitur.“ Voy. ci-devant le mém. No. 2. t. VII. p. 117 des archives.

25) *Ibidem.* — „A Conrado comite occisus.“ — *Folcuini de Gest. abb. Laubiens.* „in acie ..... lingua transfossus .... interfectus est.“ — (*Dacherii spicil.* Ed. 4. t. VI. p. 556.)

26) *Folcuinus*, l. c. „*Conradus ... Jurensium partium Dux.*“ Il parait que Lothaire avait donné d'avance le gouvernement de cette contrée à Conrad.

27) Ann. Bertin. ad ann. 864. (*Ibid.* p. 888.) — *Hincmari* ann. ad hunc ann. (Pertz, ss. t. I. p. 466.)

28) *Ann. Mettenses* (l. c.) — *Regino in Chron.* (l. c.) ad ann. 866. „Attamen acephala Hugbertus *novissime* ... occisus est.“

un intrus. Ils ne font mention de ce fait que sous l'an 868 où le roi remit la conduite de leur abbaye à l'évêque de Cambrai[29]). Appuyés sur deux chartes émanant du roi Lothaire, nous croyons pouvoir fixer l'époque de la bataille où Hugbert perdit la vie entre le mois de janvier et le mois de novembre de l'année 867[30]).

La mort tragique de ce frère ayant privé la reine Thiedberge de son seul appui naturel, sa rivale Waldrade ne fut plus occupée que d'assurer son sort[31]), et celui des enfants qu'elle avait donnés à Lothaire. L'histoire en nomme trois, savoir un fils appelé Hugues et deux filles dont l'ainée, Berthe, devint ensuite si célèbre dans les annales de l'Italie, et dont l'autre nommée Gisèle fut mariée à un chef ou roi Danois appelé Gotfrid, établi dans la Frise. Peut-être faut-il en compter une troisième nommée Ermengarde, dont on aura l'occasion de parler plus tard[32]).

Le mariage que Lothaire avait contracté avec Waldrade, quoique célébré devant l'Eglise fut condamné par les Papes[33]), qui tinrent pour illégitimes et adultérins les enfants nés de ce mariage[34]). Mais l'histoire offre plus d'un exemple qui montre

---

29) *Ann. Laubienses* ad ann. 868. „Occiso Huberto (abbate) fit a Johanne Episcopo (cameracensi) poleptycum nostrum.“ (Pertz, ss. t. IV. p. 14.)

30) Par un diplôme daté du 17 janv. 867 le roi Lothaire avait fait à la reine Thiedberge une donation considérable, et par une 2e charte du 24 novembre de la *même-année* il confirma la première en y ajoutant les domaines qu'avait possédés le duc Hugbert, son frère. „Quondam Huberti fratris ejusdem.“ (*D. Bouquet*, t. VIII. p. 412 et note C.) Ce qui suppose que ce dernier était mort dans l'entre-deux.

31) *Ann. Mettenses* ad ann. 882. (*D. Bouquet*. VIII. p. 64.)

32) Voy. *Muratori* Ann. d'Ital. ad annum 925.

33) *Epistol.* Nicolaï I. Papæ. (*D. Bouquet*, t. VII. p. 417—438.) Item Hadriani II ad Waldradam (l. c. p. 441.) — Hincmari ann. ad annum 868, 869 (l. c. p. 413.)

34) Epistol. Johannis VIII. papæ, d. d. ann. 878. „Ugonem Lotharii regis quondam filium *non legitimum* sed adulterina copula genitum. (*Duchêne*, ss. franc. III. 891.)

que l'opinion publique, moins sévère que les papes, ne ratifiait pas toujours leurs jugements rigoureux et ne refusait point le rang de princes aux personnes issues d'une alliance contractée dans des circonstances analogues[35]). Quoiqu'il en soit, les enfants de Waldrade avaient été publiquement reconnus comme légitimes par le roi leur père[36]), et son fils Hugues était à peine âgé de 10 ans, lorsque Lothaire l'investit du duché d'Alsace, avec le consentement de son oncle Louis de Germanie, auquel il le recommanda et qui se déclara son protecteur[37]).

Il semblait qu'un abîme infranchissable dût séparer à jamais la famille de Waldrade de celle de sa rivale Thiedberge. Il advint, tout au contraire, que le besoin de s'aider réciproquement rapprocha les rejetons des deux races naguère ennemies qui se confondirent pour ainsi dire dans la dynastie des Hugonides. Théobald ou Thibaut fils du duc Hugbert tué à Orbe en 867 et neveu de la reine Thiedberge, étant parvenu à l'âge viril, fut marié à Berthe, fille aînée de Lothaire et de Waldrade[38]). Cette alliance fut consommée vers l'an 880 au milieu des guerres intestines qui éclatèrent dans la France cis-rhénane après la mort du roi Louis-le-Bégue[39]). Hugues, duc d'Alsace frère de Berthe, jugea le moment favorable pour faire valoir par les armes ses prétentions sur le royaume de son père Lothaire, dont les deux branches carliennes de Germanie et de Neustrie

---

35) Pour ne pas sortir du 9e siècle nous ne citerons que le double mariage de *Louis-le-Bégue* et la royauté déférée à *Charles-le-Simple* son fils posthume quoique le pape Jean VIII eût refusé de reconnaître la validité du mariage de sa mère. (*Ann. Bertin.* ad 878.)

36) Voy. le diplôme de Lothaire II de l'année 863 pour l'abbaye de St.-Pierre de Lyon, „*pro salvatione amantissimæ conjugis nostræ Waldradæ et filii nostri Hugonis.*“ (*D. Bouquet*, t. VIII. p. 408.)

37) Ann. Bertin. ad ann. 867. „Filio suo de Waldrada *Hugoni* ducatum Helisatium donat, eumque Hludovico commendat. (D. Bouquet, t. VIII. p. 96.)

38) Ann. Vedastini ad ann. 880. „Theutbaldus filius Hucberti.“ (*D. Bouquet*, t. VIII. p. 81.) *Ann. Bertin.* ad eundem ann. „Theutbaldus *sororius* Hugonis filii Lotharii junioris et Waldradæ. (*Ibid.* p. 35.)

39) Voir le *mém. No. 2 des archives, t. VIII. p.* 150. (*Edit. sép. p.* 66.)

se disputaient la possession [40]). Ayant rassemblé une grosse troupe de partisans, il en confia le commandement à son beau-frère le comte Théobald [41]). Celui-ci, prenant les devants, passa la Meuse aux environs d'Attigny où il rencontra les armées combinées des princes français et du roi de Germanie qui lui livrèrent une sanglante bataille (juin 880) dans laquelle les troupes de Thibaut furent battues et mises en fuite [42]). L'annaliste de Lobbes dit même que ce dernier fut tué dans le combat par le duc Henri de Turinge [43]) qui commandait en Lorraine pour Louis II, roi de Germanie [44]). Mais il parait que Théobald fut seulement blessé [45]) assez grièvement pour donner lieu au bruit de sa mort, qui se répandit dans les provinces du nord. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il survécût à cette défaite, car nous le verrons bientôt tenter de nouveau la fortune des armes [46]).

A la suite de la déconfiture de son parti, Hugues, fils de Waldrade, fit sa paix avec le roi Louis II de Germanie qui lui donna plusieurs abbayes [47]) et le gouvernement de quelques comtés austrasiens, à condition de renoncer à ses prétentions sur le royaume de Lothaire et de lui être fidèle [48]). Après la

---

[40]) *Epistola Johannis* VIII. papæ ad *Ugonem* (supra.) — Ann. Bertin. ad ann. 879. „Hugo filius Lotharii junioris collecta multitudine prædonum, regnum patris sui est molitus invadere.“ (*D. Bouquet.* t. VIII. p. 34.)

[41]) Ann. Fuldenses ad ann. 880. „Thiotbaldus princeps militiæ Hugonis filius Lotharii regis.“ (*Ibidem*, p. 40.)

[42]) *Ann. Bertin.* ad ann. 880. „Quia Hugonem non invenerunt, sororium illius Theutbaldum bello agressi sunt, et multis interfectis, in fugam verterunt.“ (*Ibid.* p. 35.)

[43]) Henry était frère de Poppon, duc ou margrave de Turinge.

[44]) Ann. Laubienses ad ann. 880. „*Thiebaldus* filius Huberti Abbatis *occiditur* ab Henrico duce.“ (Pertz, ss. t. IV. p. 15.)

[45]) Ann. Fuldenses ad ann. 880. „*Acciderunt multi ex utraque parte vulnerati.*“ (Pertz, ss. t. I. p. 394.)

[46]) *Ann. Mettenses* ad ann. 883. (*D. Bouquet*, t. VIII. p. 64.)

[47]) Entr'autres l'abbaye de Lobbes (*Ann. Laub. ad ann.* 880. — (Ap. Pertz, ss. t. IV. p. 15.)

[48]) *Ann. Fuldenses ad ann.* 881, „ut ei fidem servaret.“ (Pertz, ss. t. I. p. 394.)

mort de Louis qui survint bientôt après[49]), Hugues, libre de tout engagement vis-à-vis de son successeur l'empereur Charles-le-Gros, entretint des intelligences secrètes avec les chefs des pirates danois qui occupaient les Pays-Bas entre le Rhin et l'Escaut[50]). L'empire se trouvant en même temps menacé sur plusieurs points[51]), l'empereur se vit obligé de traiter avec eux[52]). Gotfrid, le plus marquant de ces rois de la mer (*Vikinger* dans les langues du nord) consentit à recevoir le baptême; l'empereur lui donna en mariage Gisèle la plus jeune des filles de Lothaire et de Waldrade[53]), et il investit en même temps ce chef danois du gouvernement bénéficiaire de la Frise[54]). Hugues, frère de Gisèle, ne fut point oublié dans ce traité; Charles lui abandonna les revenus de l'Evêché de Metz, dont l'évêque, Valla, venait d'être tué en combattant contre les Normands[55]).

A peine l'Empereur était-il retourné en Italie[56]) que déjà Hugues avait de nouveau pris les armes pour s'emparer du royaume de Lorraine[57]). Il avait rappelé auprès de lui son beau-frère le comte Théobald[58]), et attiré dans son parti tous

---

[49]) 20 janv. 882. (*Ibidem*, p. 395.)

[50]) *Reginon chron. ad ann.* 882. (Ap. Pertz, ss. t. I. p. 582.)

[51]) Ann. Fuldenses ad ann. 883 6t 884. (Ibid. p. 398, 399.)

[52]) *Ibid.* p. 593. — Sigefroi, l'un des chefs (duces) Danois, reçut une somme énorme en or et en argent en guise de tribut. (*Ann. Fuld. Ibid.* p. 397.)

[53]) *Reginon chron.* ad ann. 882. „Rex Godofridus Nordmannorum ..... si Gisla, filia Lotharii, in uxorem daretur.“ (*Pertz*, ss. t. I. p. 593.)

[54]) La Frise occidentale où le comté de *Kinnin* (Kennemerland) comme on l'appelait alors, soit la Nord-Hollande. (*Ann. Fuld. ad h. ann.* l. c. p. 396.)

[55]) *Hincmari* ann. ad hunc ann. (*Ibidem*, p. 514.)

[56]) Au mois de mai 883, en passant par la Bavière. (*Ann. Fuld. l. c.*)

[57]) Reginon chron. ad ann. 883. „Hugo filius Lotharii in spem recuperandi paternum regnum.“ (*Pertz*, ss. t. I. p. 593.)

[58]) „Nonnulli ex primoribus regni (Lotharingiæ) ... Thiedbaldus.“ (*Ibidem*, p. 594.)

les seigneurs du pays et des provinces voisines, mécontents ou hostiles à Charles-le-Gros[59]). Il proposa secrètement au duc Gotfrid, époux de sa soeur Gisèle, de se joindre à lui, en lui promettant le partage des terres conquises sur l'ennemi[60]).

Cette guerre des seigneurs Lorrains contre le duc Henri de Turinge[61]) se prolongea pendant plus de deux ans (de 883—885) sans autre effet que de livrer le pays aux violences des deux partis opposés. Elle se termina de la manière la plus imprévue et la plus funeste par suite de la duplicité du duc des Normands. Il avait secrètement envoyé des émissaires[62]) à la cour de l'empereur pour lui offrir d'abandonner le parti de son beau-frère, Hugues, à condition que Charles lui céderait quelques-uns des riches vignobles des bords du Rhin[63]). Par le conseil du duc Henri, l'empereur feignit d'entrer dans les vues de Gotfrid, afin de se rendre maître par trahison de celui qu'il n'osait pas combattre. Ils l'attirèrent dans une entrevue[64]); puis au moment de la conférence il fut assassiné par un comte, Everhard, qui sous un vain prétexte, engagea avec le duc des Frisons une dispute concertée d'avance et le frappa, à l'improviste, sur le siège où il était assis[65]).

Cette honteuse trahison fut bientôt suivie d'une autre non moins cruelle. Hugues s'était peu à peu aliéné ses plus zélés partisans par sa violence et son ingratitude. Il avait déjà fait

---

59) *Ibidem.* — Carloman, roi de Neustrie, était mort l'année précédente et Charles-le-Gros lui avait succédé dans ce royaume.

60) *Reginon chron. ad ann.* 884, 885. (*Ibid.* p. 594, 595.)

61) Henri, duc des Saxons, dont on a déjà parlé, commandait sur les deux bords du Rhin pour l'Empereur. (*Ibid.*)

62) „Gerolfum et Gardolfum comites Frezonum.“ (*Ibid.*)

63) „Confluentia, Andernacum, etc. ... propter vini affluentiam quæ in his locis exhuberat.“ (Ibid. p. 595.)

64) Dans l'île de *Bétuve* entre le Wahl et le Rhin. (*Ibidem.*)

65) Voy. Réginon sous l'an 885, (l. c. p. 595 à 596.) Ce guet-à-pens rappelle le meurtre du duc de Bourgogne à *Monterau* qui eut lieu cinq siècles plus tard au milieu d'une civilisation bien plus avancée.

mourir le comte Wichert[66]) qui lui servait de père depuis plusieurs années et provoqué l'assassinat d'un de ses plus fidèles vassaux nommé Bernard afin de pouvoir épouser sa veuve Fréderade dont il était épris[67]). La nouvelle de la mort du duc des Frisons dont il ignorait peut-être la perfidie acheva de dérouter son parti. Hugues prêta l'oreille aux propositions décevantes du duc Henri de Turinge qui l'attira à Gondreville où se trouvait l'empereur. A peine arrivé Charles lui reprocha sa rébellion, le fit arrêter et ordonna qu'on lui arrachât les yeux. L'infortuné prince fut ensuite conduit prisonnier au monastère de Saint-Gall[68]), d'où on le ramena plus tard dans les Ardennes, sa patrie[69]). Non content de l'avoir privé de la lumière du jour, ses persécuteurs l'enlevèrent encore aux soins de sa famille et l'enfermèrent dans l'abbaye de Prüm[70]), où Réginon qui, alors, était abbé de ce monastère, le tonsura de ses propres mains par les ordres du duc Zwentibold[71]). Il mourut bientôt après dans cette abbaye où il fut enseveli, dans les mêmes lieux[72]) où reposaient déjà les restes de l'empereur Lothaire, son aïeul de glorieuse mémoire. Suivant le récit de Réginon, la mort de Hugues, fils de Waldrade, n'aurait eu lieu qu'après l'an 892, date de la promotion de ce chroniqueur à la dignité d'abbé de Prüm[73]). Cependant les annales de l'abbaye de Lobbes

---

66) *Regin.* ad ann. 883. (l. c. p. 594.)

67) „Illius (Bernarii) uxoris *Frideradæ* pulchritudine captus ..... eam sibi in matrimonium junxit. (Hugo).“ (Ibidem.)

68) *Reginon chron.* ad ann. 885. „Non multo post interpositis diebus Hugo ad Gundulfi villam attractus *dolo capitur* et jussu imperatoris et ab Henrico *ei oculi erruuntur.* Post hæc in Alamannia in monasterio S. Galli mittitur.“ (Ibidem, p. 596.)

69) *Ibidem.* — „Postea in patria revocetur.“

70) *Ibidem.* „In Prumia monasterio ....“ (p. 296.)

71) *Reginon* ad ann. 885. — „Novissime temporibus Zwendeboldi regis (ann. 895—900) manu mea attonsus est; eram tum in eodem loco (Prümiæ) custos.“ (id. est ann. 892.) (l. c.)

72) *Ibidem.* — „Ubi non post multos annos moritur et sepelitur.“ (l. c.)

73) Regino. chron. ad ann. 892. (*l. c.* p. 604.)

dont ce prince était abbé titulaire, assurent qu'il mourut déjà en 887[74]).

Quoiqu'il en soit, l'histoire ne nous apprend point si ce prétendant au royaume de Lothaire laissa ou non des enfants de sa femme Fréderade. Quant à cette dernière il y a toute apparence qu'elle prit le voile. Il se peut que ce soit elle-même que les chartes du même temps nous font connaître, sous les divers noms de *Fridaruna* et de *Friduwa,* comme fondatrice du monastère de *Mettelen* dans la France orientale[75]), que l'empereur Arnoul prit sous sa protection spéciale par un diplôme daté de la nouvelle Corbie *(Corvey)* en l'année 889[76]).

A la suite du meurtre du duc Gotfrid, sa veuve, Gisèle, soeur de Hugues, resta au pouvoir de Charles-le-Gros qui la retint prisonnière dans le palais d'Aix la Chapelle[77]). Elle continua après la déposition de cet empereur à résider dans ce palais sous la protection d'Arnoul et de son fils Zwentibold qui plus tard fut crée roi de Lotharingie par l'empereur son père[78]). Zwentibold donna à la princesse Gisèle qu'il appelle *sa parente* des terres situées aux environs de cette résidence royale[79]); il parait que cette fille puinée du roi Lothaire et de Waldrade s'était retirée dans le monastère de Nivelle[80]).

La catastrophe qui frappa l'infortuné Hugues, prétendant

---

74) Ann. Laubiens. ad ann. 887. „Obiit *Hugo* abbas." (*Pertz, ss.* t. IV. p. 15.)

75) *Mabillon. Ann. Benedict.* t. III. p. 296. Ce monastère parait avoir été situé dans la *Thuringe.*

76) Diplôme d'Arnoul, d. d. 23 Aug. 889. *Corbeia nova.* — „*Domina Friduiva.*" (*Böhmers* Regest. Karol. p. 106.)

77) C'est ce que fait présumer le récit incomplet de *Reginon, l. c.*

78) Ann. 895. — Zwentibold gouvernait auparavant ce royaume comme lieutenant du roi Arnoul, (vide *Regino* ad ann. 892.) l. c. p. 605—606.)

79) Dipl. de Zwentibold en date du 30 juillet 896 en faveur de *Gisèle* sa parente, „*filia Lotharii regis*" (*Böhmers Regest. Carol.* p. 112.)

80) Dipl. du roi Zwentibold en date de *Nivelle* 26 juillet 897. „*Interventu ..... neptis nostræ Giselæ.*" (Mabillon Ann. Bened. t. III. p. 300.)

à la couronne de Lotharingie, atteignit en même temps tous ses partisans. Ceux qui, sur la foi des promesses fallacieuses du duc Henri de Turinge [81]), avaient accompagné Hugues dans l'entrevue de Gondreville, se sauvèrent presque nuds après qu'on leur eut enlevé leurs armes et leurs chevaux [82]). Les uns et les autres furent proscrits et dépouillés de leurs honneurs par l'empereur Charles-le-Gros [83]). Le même sort parait avoir frappé le comte Théobald qui avait de nouveau embrassé le parti de son beau-frère avec plus de chaleur que de prudence [84]).

Il est à présumer que la comtesse Berthe, femme de Théobald, et leurs enfants avaient déjà trouvé un asyle dans les états de Boson, lorsque les désastres dont on vient de parler, frappèrent sa famille. Cette fille ainée du roi Lothaire II était cousine-germaine de la reine de Provence [85]), et le comte Thibaut, son mari, fils du fameux duc Hugbert, était lui-même cousin-germain du roi Boson [86]). Ce double lien de parenté avait, suivant toute apparence, puisé de nouvelles forces dans les évènements politiques de cette époque agitée. On est frappé de la coïncidence des entreprises formées sur la Lorraine par

---

81) *Reginon chron.* ad ann. 885. „Henrici consilio . . . . . promissionibus attractis.“ (*Pertz*, ss. t. I. p. 596.)

82) *Ann. Fuldenses* ad ann. 885. „Ceteri vero qui cum eo erant, equis et armis ac vestibus spoliati, vix nudi evaserunt.“ (l. c. p. 402.)

83) Réginon chron. ad ann. 885. „Omnes (Hugoni) faventes deshonestantur.“ (*Ibidem*, p. 596.)

84) Voy. *Réginon* sous l'an 880, 882 et 885.

85)

Lothaire I. Emper.

Lothaire II. roi.	Louis II. Emper.
Berthe épouse de Théobald.	Ermengarde épouse de Boson roi.

86)

Boson Comte.

N.N. épouse de Beuves.	Thiedberge reine.	Hugbert.
Boson, roi, époux, de Ermengarde.		Théobald époux de Berthe.

Hugues et ses partisans avec la soi-disante usurpation de Boson et les efforts tentés par ce dernier pour se maintenir sur le royaume de Provence[87]). Cette coïncidence semblerait décéler une entente secrète formée dans le but d'affaiblir les forces de leurs ennemis communs en les divisant.

Les annales contemporaines ne parlent pas de la retraite du comte Théobald et de sa famille dans le royaume de Provence, et jusqu'ici ce fait ne s'appuyait que sur la tradition du pays[88]), ainsi que sur la haute position et les emplois élevés que les fils de ce comte Bourguignon ou Lorrain occupèrent, dès les premières années du 10e siècle dans ce royaume. Cette tradition se trouve aujourd'hui pleinement confirmée par une charte *inédite* des anciennes archives de l'abbaye de Cluny. Cette charte concerne l'asservissement volontaire d'un serf nommé *Berterius*, habitant d'un village de la Provence[89]). Elle fut stipulée en présence et sous l'autorité du comte Théobald *(Teutbold)* dans le comté duquel ce village était situé, et datée du mois de juin de l'année de la *mort de* Boson, Charles empereur régnant, c'est-à-dire de l'an 887[90]).

A la vérité ce document, d'ailleurs très-remarquable, ne fournit pas tous les éclaircissements qu'on pourrait désirer sur la question qui nous occupe. Il sert cependant à constater deux

---

87) Voyez Hincmari Ann. ad ann. 879, 880, 882. (Ap. Pertz, ss. t. I. 512—514.) Réginon ad ann. 883—885. (Ibid. p. 593—596.)

88) Voyez *H. Bouche, Histoire de Provence.* Livre VI. Sect. II. t. I. p. 785. et suiv.

89) Titre original des archives de l'abbaye de Cluny, 1er *Liasse,* No. VII, communiqué en 1779 par le sieur *Lambert de Barive* au baron *de Zurlauben.* „Notitia qualiter venit (h)omo nomen berterius in Asine villa in publico . . . . . coram *inluster vir* Teutbolt *comite,* ibique in eorum presentia etc.“ *(Copie dans les Collect. Diplom. de Zurlauben à la bibliothèque d'Arau en Suisse.)*

90) „Ego Eldevoldus . . . . scripsi datavie die sabato, in *mense Junio, anno primo post obitum* Bosonis et regnante Carolo imperatore.“ — Tergo legitur: „Notitia Teudbaldi.“ Script. vix coëtanea. *(ubi supra)*

faits importants, savoir, en premier lieu, qu'un comte illustre[91]), nommé Théobald, gouvernait alors une partie du royaume de Provence et présidait, comme tel, aux *plaits* publics qui se tenaient régulièrement dans chaque comté. En second lieu il prouve que l'établissement formé dans ce royaume par le comte Théobald, remonte au moins aux dernières années du règne de Boson, qui mourut à Vienne le 11 janvier 887[92]). La tradition admise par les principaux historiens du midi[93]), porte en outre que Théobald ou Thibaut, père de Hugues, roi d'Italie, fut comte d'Arles. Ce fait est d'autant plus vraisemblable que la charte qu'on vient de faire connaître suppose que son gouvernement embrassait la portion du royaume de Boson où le droit romain s'était maintenu en pleine vigueur, ce qui s'applique plus particulièrement à la basse-Provence qu'à toute autre province de ce royaume[94]). On verra bientôt que cette contrée maritime fut gouvernée, après la mort de Théobald, par des seigneurs laïques et ecclésiastiques issus directement de ce comte illustre, ce qui ajoute un nouveau poids aux témoignages que nous venons de rapporter.

Le comte Théobald ne survécut pas longtemps au roi Boson, son parent et son bienfaiteur. Il parait même qu'il ne vivait plus à l'époque du synode de Valence (septembre 890)[95]), où Louis, fils de Boson, fut élu et couronné roi de Provence, puis-

---

91) L'épithète *inluster* donnée dans cette pièce au comte Théobald montre qu'il s'agit d'un personnage tenant un rang encore plus élevé dans l'Etat par sa naissance que par son titre de comte.

92) Voir le mém. No. 2. *Archives* t. VII .p. 198. Ed séparée p. 114.

93) *H. Bouche*, l. c. p. 790. — *D. Vaissette* hist. de Languedoc, t. I. p. 49.

94) Charte de Cluny citée plus haut. „*Berterius .... corrigium ad collum suum misit .... secundum lege romana se tradidit*, etc.“ (ubi supra). — La cérémonie en question eut lieu in *Asine Villa* in *ecclesia sancti Petri.* Il se pourrait que ce lieu fut le même que l'*insula sancti Petri* où s'éleva par la suite l'abbaye de *Mont-Majour* d'Arles. (*Mabillon Ann. Bened.* t. III. p. 494.)

95) Concil. Valentinense, ann. 890. Ap. *D. Bouquet*, t. IX. p. 315.

qu'il n'est point mentionné parmi les grands de l'Etat qui, comme le duc Richard de Bourgogne, étaient appelés par leur expérience et par leur parenté, à faire partie du conseil de régence, présidé par la reine Hermengarde, veuve de Boson[96]). Il est en outre assez certain que Berthe, veuve du comte Théobald, était déjà remariée en 898 au plus tard, avec le margrave de Toscane Adalbert II.[97]).

Les annalistes contemporains s'accordent tous[98]) au sujet du mariage du comte Théobald avec Berthe, fille ainée du roi Lothaire et de Waldrade, lequel doit avoir été contracté vers l'an 880[99]). Ils conviennent aussi que Hugues de Provence, roi d'Italie, était né de Berthe de Lorraine et de son premier mari[100]). Ce prince nomme d'ailleurs lui-même Théobald, son père, et Berthe, sa mère, dans plusieurs chartes très-authentiques[101]). Dans la première de ces chartes qui est de l'an 924 environ, Hugues nous apprend, en outre, qu'il avait *plusieurs*

---

96) *Ibidem.* — Les actes de cette élection étant incomplets, ils ne nous font pas connaître les noms des seigneurs du royaume qui y prirent part; mais nous pensons que le comte Théobald aurait été nommé dans le corps de ces actes avec le duc Richard s'il eût été vivant.

97) Vide Liutprandi Antapod. lib. I. cap. 39 à 41. (*Pertz*, ss. t. III. p. 285.)

98) Voy. ci-devant Arch. t. VII. p. 169. Ed. séparée, p. 85.

99) Berthe, soeur puinée de Hugues, fils du roi Lothaire, a dû naître après l'an 863, car elle n'est pas nommée avec son frère dans le diplôme de ce roi de cette même année rapporté plus haut. (*Bouquet*, t. VIII. p. 408.) Elle aurait donc eu 16 ans quand elle épousa Théobald.

100) *Liutprandi Antapod.* lib. I. cap. 39. „Berta Hugonis regis mater.“ *Pertz*, ss. t. III. p. 284.

101) „Hugo humilis comes et marchio . . . . . memoriale *patris* mei Teutbaldi et *matris* meæ Berthæ . . . . “ (Ap. *D. Bouquet*, t. IX. p. 689, 690. ann. 924.) „Hugo et Lotharius reges . . . . . pro animarum Thetbaldi *avi* seu *genitoris* nostri remedio, ann. 945. (*H. Bouche hist. de Provence*, t. I. p. 789.) — *Scheidius orig. Guelficæ*, t. I. p. 70. n. s.)

frères et *plusieurs* soeurs[102]) sans expliquer si les uns et les autres étaient ou non issus du même père et de la même mère que lui. Sur ce point les opinions des écrivains modernes varient[103]), mais ils se fondent avec raison sur certaines données indirectes de l'histoire pour admettre que quelques-uns des enfants du comte Théobald étaient nés d'une autre femme que la princesse Berthe[104]) et que celle-ci eut également des enfants nés de deux différents lits[105]). Nous tacherons d'abord de découvrir ceux qui eurent pour père le comte Théobald, fils du duc Hugbert, gouverneur de la Transjurane.

On possède plusieurs chartes qui démontrent que Boson, comte en Provence, puis margrave de Toscane, était frère de Hugues, roi d'Italie[106]); reste à savoir s'il était fils de Berthe[107]) ou d'une autre femme. L'historien Liutprand contemporain de ces princes fait entendre très-clairement que Boson était frère de *père* mais non de mère du roi Hugues[108]); il était donc né d'un premier mariage du comte Théobald, puisque Berthe sa seconde femme lui survécut. On ne peut pas admettre que Boson ait eu pour mère une concubine, vu que l'empereur Louis-

---

102) „Pro memoriale presentis conjugis meæ Hildæ atque *fratrum* et *sororum* mearum.“ (*Bouquet*, l. c. No. 1. p. 690.)

103) Comparer *H. Bouche, hist. de Provence*, t. I. 786 et *Scheidius orig. Guelf.* t. I. p. 74.

104) *Ibidem*, p. 72—74. — „Bosonem (Hugonis regis) fratris, ex alia uxore vel concubina Theobaldi comitis natum . . . historici omnes asserunt. (Voy. aussi *H. Bouche*, l. c. p. 790.)

105) *Liutprandi Antapod.* lib. I. cap. 59. lib. II. cap. 56.

106) Dipl. Ludovici III Imperat. ann. 911. „Hugo Dux nec non Boso (comes) *frater* suus.“ (*D. Bouquet*, t. IX. p. 685.) „Hugo inclitus comes . . . Sign. Bosonis comitis *fratris* sui. S. Alii Bosonis comitis. (*Cartulaire msc. de l'abbaye de Romans-sur-Isère de l'an* 913 *ex Rivaz coll. dipl. No.* 33.)

107) C'est une *erreur* de *St.-Marc*, auteur d'ailleurs très-exact d'une hist. d'Italie, t. II. p. 689.

108) *Liutprandi* Antapod. lib. III. c. 46. „Boso ex eodem *patre* regis Hugonis *frater* . . . . Marchio Tusciæ fieri etc.“ (l. s. c. p. 313.)

l'Aveugle qui se dit son parent[109]), le qualifie d'illustre et vénérable comte dans diverses chartes[110]), ce qui suppose que sa naissance était sans tache, et qu'il avait déjà atteint l'âge mûr.

On trouve encore d'autres indices d'un premier mariage contracté par le comte Théobald: il eut une fille appelée Teutberge mariée à un grand seigneur bourguignon nommé Warnier[111]). De cette union nâquit Manassès qui succéda en 915 à l'archevêque Rostaing sur le siège métropolitain d'Arles[112]). Ce prélat qui devint célèbre dans les annales de l'Italie où il fut appelé par le roi Hugues, son oncle maternel[113]), devait être âgé d'au moins 25 ans lorsqu'il devint archevêque d'Arles[114]). En ajoutant à ce nombre 16 années pour l'âge nubile de sa mère Teutberge on trouve que celle-ci a dû naître vers l'an 874, c'est-à-dire avant le second mariage du comte Théobald avec la princesse Berthe de Lorraine.

Les auteurs de l'histoire des Guelfes donnent à ce comte un troisième fils, savoir Bérillon ou Berlion, vicomte de Vienne[115]), dont il a été parlé dans les mémoires précédents[116]). Mais cette opinion nous parait être en contradiction formelle avec les documents contemporains qui font mention de ce vicomte, et entr'autres avec un diplôme de l'empereur Louis-l'Aveugle de l'an 902, où ce souverain appelle le comte Hugues

---

109) *Théobald*, père du comte *Boson*, comme on l'a dit en son lieu, était cousin-germain du *roi Boson*, père de *Louis-l'Aveugle*.

110) Dipl. de Louis III emper. de l'an 911 environ. „*Illustris* comes noster atque carissimus *propinquus* Boso.“ (*D. Bouquet*, t. IX. p. 683.) Idem de l'an 920. „Boso venerabilis comes nosterque *propinquus*.“ (*Ibid.* p. 687.)

111) *Scheidius orig. Guelf.* t. I. p. 73. n. *a*.

112) *Gall. Christ.* t. I. p. 548.

113) Manasses archiepisc. petente Hugone principe *avunculo nostro* etc. ann. 923. (Gall. Christ. t. I. p. 549.)

114) Le 10e siècle offre sans doute l'exemple de prélats plus jeunes élevés à l'épiscopat, mais dans ces cas là les historiens ont ordinairement soin d'en faire la remarque.

115) *Scheidius orig. Guelf.* t. I. §. 17. p. 72. n. *u* et *x*.

116) Num. 3 et 4. arch. t. VIII. p. 3 et 77. Ed. sep. p. 117 et 191.

son parent, tandis qu'il ne donne point ce titre à Bérillon qu'il nomme simplement son fidèle vassal, *(cuidam fideli nostro)*[117]). Il suit de là que Bérillon n'était point frère de Hugues, car dans ce cas il aurait été parent de cet empereur au même degré que lui. Il est à remarquer que Louis-l'Aveugle donne le titre de *propinquus* non seulement au comte Boson, frère de Hugues, mais aussi à l'archevêque Manassès, neveu de ce dernier[118]).

D'un autre côté il faut admettre que Bérillon, vicomte de Vienne, auquel l'empereur Louis donna, en 902[119]), les terres fiscales de Ponsas et de Chavannai sur le Rhône, était allié de fort près à la famille du comte Hugues, qui sollicita cet acte de libéralité souveraine en faveur de ce vicomte[120]). Bérillon qui fut père d'Engelbert et de Sobon archevêque de Vienne, avait été marié avec une dame ayant nom *Ermengarde*, que les auteurs de l'ouvrage cité plus haut (origin. Guelf.), supposent avoir été la même que la reine de ce nom, veuve du roi Boson et mère de l'empereur Louis[121]). Mais on a fait voir dans l'étude consacrée à cet empereur, roi de Provence, que la reine Hermengarde, loin de convoler à de secondes noces, s'était, au contraire, renfermée dans le couvent de Saint-Sixte de Plaisance[122]), après avoir fait couronner son fils à Valence en 890[123]).

---

[117]) *Charvet*, hist. de l'Egl. de Vienne, p. 241. (n. a.)

[118]) Dipl. Ludovici *Orbi* imperat. ann. 920. „Manasses, Arelatensis archiepiscopus, noster charissimus propinquus . . . . .“ (*D. Bouquet*, t. IX. p. 686.)

[119]) Dipl. de Louis-l'Aveugle de l'an 902. „Illustris comes Hugo, nosterque propinquus, nostram expectierat sublimitatem.“ (*Charvet*, l. c.)

[120]) Voy. la note précédente.

[121]) *Scheidius orig. Guelf.* t. I. §. 17. p. 72. (n. *x. y.*) „Engelbertus pro animæ meæ et fratris mei Sobbonis archiepiscopi et *genitorum* nostrorum Berlionis et Ermengardis (*Baluze hist. d'Auvergne* preuves, p. 478.)

[122]) Charte d'Ermengarde, veuve du roi Boson „*deo devota*“, ann. 890. (Ap. *Muratori.* Ant. Ital. t. I. p. 367.)

[123]) Voyez ci-devant le mém. No. 3. (Archiv. t. VIII. p. 67. Ed. sép. p. 181.) Si Bérillon avait été le mari de la reine, c. a. d. le beau-père *(vitricus)* de Louis l'Aveugle, le premier n'aurait pas eu besoin

Resterait à savoir quelle est cette Ermengarde que les chartes donnent pour femme au vicomte Bérillon, et qui fut la mère d'Engelbert et de l'archevêque Sobon.

On remarque d'abord que ce vicomte de Vienne occupait déjà[124]) cette charge vers la fin du IX^e^ siècle, que Ratburne 1^er^ qui fut probablement fils ainé de Bérillon, lui avait déjà succédé comme vicomte de cette cité en 912[125]). On observe ensuite qu'Engelbert, second fils de Bérillon et d'Ermengarde, était déjà marié en 923[126]); que Sobon son frère occupait la charge de prévôt de l'église de Vienne en 908[127]) et qu'il fut nommé, vers l'an 927, coadjuteur de l'archevêque Alexandre auquel il succéda sur ce siège métropolitain[128]). Il est évident que les fils de Bérillon étaient contemporains de Hugues de Provence, roi d'Italie, et nous devons en conclure que ce vicomte appartenait, ainsi que sa femme Ermengarde, à une génération plus ancienne.

On a dit au commencement de cette étude sur la dynastie des Hugonides, que Berthe, mère de Hugues, avait une soeur nommée ERMENGARDE[129]). La naissance de cette *troisième* fille du roi Lothaire et de Waldrade est attestée par son épitaphe placée dans l'Eglise de St.-Justine à Lucques où cette princesse

---

de l'intervention officieuse du comte Hugues pour obtenir les faveurs de cet empereur.

[124]) Il est fait mention de *Bérillon vicomte* dans une charte de Rainfroi archevêque de Vienne qui succéda à Bernoin † ann. 897. (Dacherii Spicil. t. XII. p. 150.)

[125]) *Ratburnus, vicecomes,* souscrivit une charte du comte Hugues datée de Vienne la XII^e^ année de l'empire de Louis-l'Aveugle au mois d'août (ann. 912.) (Tabular. Eccl. Viennensis, fol. 38. ex *Charvet,* l. c. p. 249.)

[126]) Dipl. de l'emper. Louis-l'Aveugle de la XXIII^e^ année de son empire du mois de janvier. (*D. Bouquet,* t. IX. p. 687.)

[127]) *Charvet,* l. c p. 248.

[128]) *Ibidem,* p. 251—253. Cinq jours après la mort *d'Alexandre* décédé le 16 décembre 931. L'épitaphe de l'archev. SOBBO porte »præcloro germine creti.« (Chorier, antiq. de Vienne, p. 244.)

[129]) Vide supra, p. 90. Ed. sép. p. 6.

termina ses jours dans le premier quart du 10e siècle[130]). Nous croyons que c'est elle-même qui, ayant accompagné en Provence sa soeur aînée la comtesse Berthe, fut mariée au vicomte Bérillon dont il est question. Cette conjecture s'appuie sur un diplôme de l'empereur Louis-l'Aveugle du mois de janvier 923, donné en faveur d'ENGELBERT et de NOMA, première femme de celui-ci, où ce souverain donne à ce seigneur, fils de Bérillon et d'Ermengarde, le titre de parent *(propinquus)*[131]). Or on a fait remarquer ci-dessus que Louis ne donnait point ce titre au père d'Engelbert, il faut donc admettre que la parenté dont il est parlé ici provenait du côté de la mère.

Le mariage de Bérillon avec une soeur de la comtesse Berthe, tante maternelle de Hugues de Provence, roi d'Italie, expliquerait très-naturellement l'alliance étroite qui existait entre la famille de ce roi et celle des vicomtes de Vienne dont Bérillon fut la souche, alliance dont l'histoire du temps présente des preuves frappantes[132]), mais dont jusqu'ici on ne se rendait pas suffisamment compte. On aura plus tard l'occasion de revenir plus d'une fois sur les rapports de ces vicomtes avec les Hugonides.

En attendant on ne doit pas confondre Ermengarde, femme

---

130) *Muratori, Thesaur. veter. inscript.* t. IV. p. 1885, No. 3. „Hic jacet in tumulo felix venerabilis . . . . . HERMENGARDIS olim . . . . dicata deo, quam rex egregius *Lotharius* edidit ipse . . .“ (vide ejusdem autoris *Annali d'Ital.* ad ann. 925.)

131) Dipl. Ludovici Orbi Imperat. d. d. VIII. idus januarii, ann. XXIII. imperii ejus. „Decet imperialis majestas ut *propinquorum* ac fidelium suorum petitionibus opportuna præbeat beneficia. Proinde . . . . quoniam INGELBERTUS . . . . . expetiit ut ei et uxori ejus NOMÆ aliquid concederemus etc.“ (Ex Chartular. Cluniacensi, A. p. 156. — D. Bouquet, t. IX. p. 687, où le paragraphe ci-dessus a été omis.)

132) Diplôme de Hugues et Lothaire rois d'Italie de l'an 945. „Pro animarum nostrarum et Tetbaldi avi seu genitoris nostri, nec non BERTILIONIS *patris Ingelberti* remedio . . . . “ (Ap. *Scheidius, orig. Guelf.* t. I. præf. p. 70. n *s.*)

de Bérillon, vicomte de Vienne[133]), avec une autre Ermengarde, nièce de la précédente. Celle-ci était fille de la comtesse Berthe et propre soeur du roi Hugues[134]), elle joua un rôle important dans les destinées politiques de l'Italie et contribua puissamment à mettre la couronne sur le front de ce frère bien aimé[135]). Liutprand, le principal historien de son temps, et ceux qui l'ont suivi, affirment qu'Ermengarde était née du second mariage de Berthe avec Adalbert II, margrave de Toscane[136]); mais ailleurs ce même historien fait entendre qu'il ne rapporte ce fait que comme un bruit public *(ut rumor est)*[137]). Il faut convenir que sur ce point on pourrait concevoir quelques doutes. On trouve un charte très-authentique du roi Hugues datée de l'an 926, où ce souverain appelle Ermengarde sa soeur *germaine*[138]), ce qui supposerait qu'ils étaient issus du même père et de la même mère. Quoiqu'il en soit, cette célèbre princesse épousa Adalbert 1^er^ margrave d'Ivrée[139]), dont elle eut un fils nommé Anscaire[140]), que le roi Hugues, son oncle,

---

133) Il n'est plus parlé de ce vicomte après l'an 902, et sa veuve Ermengarde se retira auprès de sa soeur, la comtesse Berthe de Toscane à Lucques, où elle se fit religieuse ainsi que nous l'apprend son épitaphe.

134) Hugo rex ... interventione Ermengardæ comitissæ, dilectæ *sororis* ac conciliatricis *nostræ*. (*Murat. Ant. Ital.* t. II. p. 936.)

135) Liutprandi Antapod. lib. III. c. 7—12. (*Pertz, ss. t. III.* p. 304–305.)

136) Ibidem, c. 7. „Hermengarda *Adalberti* Tusciæ marchionis et *Berthæ* filia.“ (l. c.)

137) Ibidem, lib. II. c. 56. „Hæc *(Bertha)*, ut rumor est, tres ex viro suo *Adalberto* genuerat liberos, Widonem, Lambertum .. *Ermengardam*.“ (*Pertz*, ss. t. III. p. 298.)

138) Dipl. Hugonis regis, d. d. ann. 926. „..... Ermengardam gloriosam comittissam, carissimam *germanam* nostram.“ (*Murat. Ant. Ital.* t. I. p. 44.)

139) Liutprandi Antap. lib. III. c. 7. „Defuncto Adalberto, Eporeziæ marchione, uxor ejus Hermengarda, etc. (l. c.)

140) *Ibidem*, lib. II. cap. 56. „Hermengarda quæ ei (Adalberto Eporediæ marchioni) filium genuerat nomine *Anscarium*.“ (l. c. p. 298.)

créa duc ou margrave de Spolète et de Camerino et qu'il sacrifia plus tard à sa politique soupçonneuse et jalouse[141]).

Les divers personnages dont on vient de parler ayant joué un rôle plus ou moins marqué dans l'histoire de Hugues de Provence, auquel ils étaient tous alliés à divers degrés[142]), il était convenable de faire connaître leur origine avant de retracer les faits qui élevèrent ce prince aux plus hautes destinées et fondèrent sa renommée, tant en deçà qu'au delà des Alpes.

Lorsque Louis, fils de Boson, roi de Provence, fut appelé à régner en Italie et reçut la couronne impériale à Rome au mois de février de l'an 901[143]), Hugues, fils du comte Théobald et de Berthe de Lorraine, devait à peine avoir atteint sa vingtième année[144]). Quoique sa naissance presque royale du côté maternel et sa proche parenté avec la maison régnante lui assurassent un rang très-élevé à la cour des Bosonides, néanmoins sa jeunesse l'écartait pour le moment de toute influence marquée dans les affaires de l'Etat.

Après la mort de son père le comte Théobald, le gouvernement de la Provence inférieure avait été confié au comte Theutbert[145]), qui s'était illustré sous le règne de Boson et sous la régence de la reine Hermengarde sa veuve par son expérience et sa fidélité à toute épreuve. Le gouvernement du comte Theutbert parait avoir embrassé, peu à peu, toute la basse-Provence depuis Vaison jusqu'à Arles et depuis Arles

---

141) *Ibidem*, lib. V. cap. 4, 5 et 8. (l. c. p. 328 à 329.)

142) Voyez à la fin du volume le tableau généalogique des Hugonides *de Provence.*

143) Voir le mémoire précédent No. 3. (Archives t. VIII. p. 48. Ed. sép. p. 162)

144) On a vu plus haut que Berthe, fille du roi Lothaire et de Waldrade née vers l'an 864, fut mariée au comte Théobald vers l'an 880. (D. Bouquet, t. VIII. p. 35.)

145) Ce comte *(Illustrissimus fidelis noster Teutbertus comes)* gouvernait déjà le comté d'Apt en 896. (Dipl. de Louis, roi de Provence. *D. Bouquet*, t. IX. p. 676.)

jusqu'à Marseille[146]). Dans la cité d'Arles ce comte partageait l'autorité avec l'archevêque Rostaing[147]), auquel Boson et son fils avaient déjà concédé divers droits temporels réservés auparavant soit au fisc, soit aux comtes bénéficiaires du pays[148]). Le but de cette concentration de tous les pouvoirs entre les mains de l'archevêque métropolitain et du comte Theutbert parait avoir été de réunir toutes les forces de la Provence pour repousser les attaques des pirates maures, débarqués dans le golfe de Grimaud, et retranchés depuis quelques temps dans leur fort de la Garde-Frainet *(Fraxinetum)*[149]).

Quoique Hugues n'eût pas immédiatement succédé à son père le comte Théobald dans le gouvernement politique de la province d'Arles, il parait assez certain qu'il en hérita, conjointement avec son frère Boson, de grandes propriétes situées dans le ressort de cette métropole et dans divers comtés de la Provence. On retrouve plus tard ces propriétés dans leurs mains ou dans celles de leurs héritiers directs[150]).

Le plus ancien document à nous connu qui fasse mention

---

146) Voyez divers diplômes de l'Empereur Louis, roi de Provence, des années 896, 903, 904, 905, 907 et 909 (ap. D. Bouquet, t. IX. p. 676, 682, 683 et 684) où le comte Teutbert parait comme exerçant la principale autorité dans les comtés dynastiques de *Vaison*, d'*Avignon*, d'*Apt*, de *Marseille* et d'*Arles*.

147) Voyez les diplômes de Louis-l'Aveugle des années 898 et 904. (Ap. *D. Bouquet*, t. IX. p. 682—684.)

148) Diplôme confirmatif de l'empereur Louis l'Aveugle de l'an 920. „*Portum Arelatensem, Teloneum, Moneta, Judeos* . . .“ (l. c. p. 686.)

149) Voyez les actes de l'assemblée de Valence de l'an 890. „Sarraceni Provinciam depopulantes . . .“ (*l. c.* p. 315), et *Reinaud* Invas. des Sarrasins en France, III^e^ partie, p. 160.

150) Voyez *D. Bouquet*, t. IX. p. 685—686. — *Gall. Christ.* t. I. p. 425—549, et la donation faite en 960 à l'abbaye de *Mont-Majour-les-Arles* par la comtesse Berthe des propriétés dont elle avait hérité du roi Hugues son oncle en Provence: „*Ex rebus quæ mihi legibus obvenerunt ex parte avunculi mei Ugonis regis*“ „*in regno* Provinciæ.“ (D. Vaissette, hist. de Languedoc, t. II. pr. p. 102) ainsi que la confirmation du roi Conrad de l'an 963. (*D. Bouquet*, l. c. p. 700.)

de Hugues de Provence est l'acte de l'élection de l'archevêque de Vienne Rainfroi, successeur de Bernoin, lequel est daté de Vienne de l'an 898[151]). Cette élection eut lieu en présence du roi Louis, fils de Boson, entouré des évêques du royaume, du clergé et du peuple de Vienne[152]). Il est à remarquer que HUGUES est qualifié COMES, comte, dans ce document officiel, et que c'est le seul dignitaire de la couronne personnellement nommé dans l'acte qu'il souscrivit après les évêques et les clercs et avant toutes les autres personnes de l'ordre laïque présentes à cette cérémonie imposante[153]). On peut en conclure qu'il était COMTE DE VIENNE et que c'est en cette qualité qu'il contresigna les actes de l'élection de l'archevêque Rainfroi. Cette conjecture s'appuie d'ailleurs sur d'autres témoignages dont il sera parlé plus loin. Il suffit pour le moment de rappeler que Frodoard de Reims, l'écrivain le plus accrédité du X^e^ siècle, appelle constamment ce prince HUGUES DE VIENNE (le mot *comes*, comte, sous entendu)[154]), pour le distinguer soit de Hugues fils de Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne[155]), soit de Hugues-le-Grand, duc des Français, tous contemporains.

Il ne parait pas que le comte Hugues ait été du nombre des seigneurs provençaux qui accompagnèrent leur souverain dans le premier voyage que Louis fit au-delà des Alpes pour occuper le trône d'Italie (ann. 900). On a vu dans un précé-

---

151) *Chorier Et. polit. du Dauphiné*, t. II. p. 227 et suiv. — Nous pensons que le comte *Ugo* qui figura à l'assemblée de *Varennes* de 890 est Hugues de Bourgogne, fils de *Richard-le-Justicier* et non pas Hugues de Provence. (*Bouquet*, t. IX. p. 663.)

152) „Quo peracto factus est concursus populorum, comitum, procerum, clericorum etiam.“ (*Chorier, ibidem.*)

153) S. Warinus diaconus. UGO COMES *presens fui* . . . Gauzerannus consensi. (Ibid. p. 232.)

154) Frodoardi chron. ad ann. 924. „*Hugo de Vienna.*“ — „*Hugo Viennensis.*“ (D. Bouquet, t. VIII. p. 181.)

155) Ce comte *Hugues, filius Richardi Comitis* figure dans un dipl. de Louis roi de Provence et empereur de l'an 903. (*Bouquet*, t. IX. p. 680.)

dent mémoire que les hordes sarrasines avaient profité de l'éloignement des gens de guerre du pays pour ravager les plaines de la Provence et pousser leurs déprédations jusqu'aux portes de la cité d'Arles [156]). Hugues laissant à Bérillon vicomte de Vienne la garde de cette cité [157]), courut avec les hommes d'armes du Viennois à la défense des provinces maritimes et de ses propres domaines dévastés par les pirates. Cependant soit que chacun d'eux revendiquât pour lui seul le commandement supérieur des milices, soit pour tout autre cause inconnue, le prince Hugues et le comte Theutbert gouverneur de la Provence se divisèrent et, au lieu de réunir leurs efforts contre l'ennemi commun, ils cherchèrent à se supplanter mutuellement dans le gouvernement de cette partie du royaume [158]).

Le retour en Provence de l'empereur couronné et triomphant vint mettre un terme aux troubles que son absence avait fait naître [159]). Le comte Hugues ayant rejoint la cour et repris ses fonctions de gouverneur *(comes)* de Vienne [160]), sollicita et obtint conjointement avec l'archevêque Rainfroi, en faveur du vicomte Bérillon, le don des terres de Chavannay et de Ponsas dont on a parlé [161]), comme récompense de sa fidélité inébranlable et du zêle déployé par ce vicomte pour maintenir l'auto-

---

156) Voy. le mém. No. 3. (*Archives*, t. VIII., p. 51. Ed. sép. p. 165.)

157) Rainfroi archevêque de Vienne et archichancelier du roi avait accompagné Louis, en Italie. (Voy. *ci-dessus*.)

158) Liutprand, lib. I. cap. 4, (ap. Pertz, ss. t. III. p. 275) parle de ces funestes dissensions; or nous ne voyons pas qu'on puisse les attribuer à d'autres seigneurs provençaux qu'aux vassaux et aux partisans respectifs de ces deux comtes, alors tout puissants dans le pays.

159) Voyez le dipl. de Louis III, empereur daté de *Vienne* du mois de *juin* 903, où les comtes *Hugues, Leutfrid et Theutbert* paraissent ensemble. (*Chorier*. Et. polit. t. I. p. 252.)

160) Voyez la donation de l'empereur Louis du 17 avril 903, rapportée plus haut, p. 103. Ed sép. p. 19.

161) „Quia Ragamfredus Viennensis archiepiscopus .... atque Hugo illustris comes nostram expetierunt sublimitatem ....“ (*Ibidem*.)

rité du roi dans cette cité pendant l'absence de l'archevêque et du comte[162]).

Dans ce diplôme dâté de Vienne du 17 avril 903 et dans plusieurs autres du même temps, l'empereur Louis donne à Hugues le titre de *comte illustre* et de *proche parent*[163]); ces expressions ne permettent pas de douter qu'il est question du fils de Théobald, comte en Provence, et de Berthe de Lorraine. Hugues continua jusque vers l'an 911 à porter simplement le titre de *comes*, comte, sous lequel il parait dans les actes précédents[164]). Néanmoins depuis la catastrophe de Vérone (ann. 905) où l'infortuné Louis avait perdu les yeux[165]), le crédit de Hugues sur l'esprit du monarque aveugle, et son ascendant dans le gouvernement du royaume de Provence n'avait pas cessé de grandir, et il était arrivé au point d'éclipser tous les autres dignitaires du royaume de Provence qui, bien que plus anciens, se montrèrent moins habiles ou moins ambitieux que lui.

On a fait voir que Theutbert sous le simple titre de *comes* ou de comte, exerçait de fait au nom de l'empereur le principale autorité dans les provinces méridionales du royaume[166]); mais bientôt cette autorité se trouva balancée par celle du comte Hugues de Vienne. En effet dans une donation plus

---

162) „Fideli irrovocabili nostri Berilloni vicecomiti . . .“ (Charvet a omis plusieurs passages importants.)

163) „Illustris comes Hugo nosterque propinquus etc.“ (*Ibidem*, No. *a.*) „Propinquus noster et charissimus noster Hugo comes.“ ann. 909. (Bouquet, t. IX. p. 684.)

164) Dipl. de Louis III. Emper. du 16 mai 909, (où le *comte Hugues* parait avec *le comte Teutbert* dans une donation concernant l'église d'Avignon. (*Bouquet*, t. IX. p. 684.)

165) Voyez le *mém. No.* 3, concernant *Louis-l'Aveugle.*

166) Voyez plusieurs chartes de Louis-l'Aveugle concernant des biens situés dans les comtés de *Vaison*, d'*Avignon*, d'*Apt* et de *Marseille* octroyées à la recommandation du comte Theutbert. (Apud *D. Bouquet*, t. IX. p. 676, ann. 896. p. 682, ann. 903 et 904 et p. 683. ann. 907.)

récente de l'empereur à l'église d'Avignon en date de 909, c'est le comte Hugues qui tient le premier rang parmi les conseillers du souverain, et le comte Theutbert ne parait guère qu'en seconde ligne [167]). Peu de temps après, cet ancien et dévoué serviteur des Bosonides disparut entièrement de la scène politique où il avait tenu un rang assez élevé, soit qu'il eût cessé de vivre, soit qu'il eût résigné ses fonctions publiques [168]). Le comte Hugues, déjà en possession de toute la confiance du souverain, se trouva seul en mesure de succéder à Theutbert dans le gouvernement général des provinces méridionales du royaume que Louis, vu sa cécité, ne pouvait plus gouverner par lui-même.

Dans ces circonstances, l'empereur voulant donner un caractère officiel à l'autorité qu'il avait implicitement accordée ou laissé prendre à son parent, fit revivre en sa faveur les titres de DUC et de MARQUIS des Provençaux que Charles-le-Chauve avait naguère créés ou rétablis [169]) dans la personne de son beau-frère, le comte Boson, titre que ce dernier porta effectivement jusqu'à son couronnement à Mantaille [170]). En même temps le duc Hugues obtint pour son frère, Boson, le gouvernement du comté d'Avignon, ou de la *marche* de même

---

167) Voy. la charte de l'empereur Louis-l'Aveugle de l'an 909 pour l'église d'Avignon concernant la terre de *Bédarides* et certains droits perçus sur la navigation du Rhône (*decensus Rhodani*). — „*Postulaverunt spectabilis vir et propinquus noster necnon carissimus nobis Hugo comes atque Teutbertus fidelis noster . . . .*“ (*D. Bouquet*, t. IX. p. 684.)

168) On voit par la donation que ce Comte Theutbert fit vers la fin du IX^e^ siècle à l'église de Vienne de la terre de *Mantaille* en Viennois, qu'il était marié, mais il est incertain s'il eut ou non des enfants (*seclusis heredibus meis.*) (Dacherii Spicileg. t. XII. p. 143.) Quoiqu'il en soit, on ne doit pas le confondre avec un autre comte du même nom vivant en 938 sous le roi Conrad. (Voy. *Charvet*, l. c. p. 253.)

169) Le titre de duc d'Arles ou de Provence existait sous l'empereur Lothaire: „*Folcradus* DUX ARELATENSIS *et reliquos comites Provinciæ.*“ (*Ann. Mettenses* ad ann. 845.)

170) *Boso*, DUX PROVINCIÆ, *princeps, Provinciæ regulus.* (*Bouquet*, t. VIII. p. 80. 656. et *passim.*)

nom, comprenant plusieurs comtés adjacents situés dans la Haute-Provence[171]).

Ces faits se déduisent assez clairement de divers documents du même temps, et qui sont très-propres à dissiper, en partie, les obscurités qui subsistaient naguères sur la forme du gouvernement établi en Provence sous le règne de Louis-l'Aveugle et sur la nature des pouvoirs attribués au comte Hugues dans ce gouvernement. Le premier de ces documents est un diplôme de l'empereur Louis, daté de Vienne du mois d'Avril 911, par lequel il donne à Foulques, évêque, nouvellement élu, d'Avignon, le château de Lers, bâti dans une île du Rhône, et plusieurs églises situées sur les bords de ce fleuve au-dessus de cette célèbre cité[172]). Cette concession fut accordée à la recommandation de Hugues qualifié de DUC et de glorieux comte, de BOSON, frère de Hugues, et de Rostaing, archevêque d'Arles, c'est-à-dire sur la proposition et avec le concours des principaux dignitaires ecclésiastiques et politiques de la Provence[173]).

On possède en outre une charte de ce même évêque Foulques, où il rappelle les circonstances qui accompagnèrent son installation sur le siège épiscopal d'Avignon vers l'an 911, circonstances qui viennent à l'appui des indications que nous avons puisées dans le diplôme précédent de l'empereur. Ce prélat nous apprend qu'il fut promu à ce siège par l'archevêque d'Arles, métropolitain de l'archevêché d'Avignon, sur la proposition du comte Boson et avec le consentement du duc Hugues que l'évêque qualifie de *proceres* et de *princes* du pays. Ceux-ci le présentèrent ensuite à l'empereur qui confirma l'élection du

---

171) Voyez les dipl. de Louis-l'Aveugle en date des années 911 et 920 pour l'église d'Avignon: „Boso venerabilis COMES nosterque *propinquus* . . . . in *comitatu Avenionense.*" (Ibidem, t. IX. p. 685—686.)

172) Diplôme daté II. Nonas Aprilis Ind. XIV, (ann. 911) anno XII (lege XI) imperante LUDOVICO imperatore. (*D. Bouquet*, t. IX. p. 685.)

173) „UGO DUX et gloriosus comes, necnon Boso, frater suus, sive domnus *Rostagnus archiepiscopus*, petierunt sublimitati nostræ etc." (loco citato.)

nouvel évêque et lui donna l'investiture des domaines de son église [174]).

La subordination des pouvoirs établis dans cette portion du royaume de Louis-l'Aveugle se trouve ainsi clairement marquée dans les documents que l'on vient de rapporter. L'autorité du DUC qui est en même temps qualifié de MARQUIS dans d'autres chartes du même temps [175]), était subordonnée au pouvoir de l'empereur ou roi de Provence, dont il relevait directement; mais à son tour le duc dominait sur le comte d'Avignon et sur les autres comtes de son département, à supposer qu'il y en eût plusieurs dans cette région méridionale [176]). Il resterait à décider si le gouvernement politique attribué à Hugues, sous les titres de duc et de margrave ou marquis, était renfermé dans les limites de la Provence Haute et Basse, comme nous le pensons, ou s'il s'étendait sur la généralité des provinces du royaume, ainsi que le supposent les savants auteurs de l'histoire du Languedoc [177]).

On ne prétend pas trancher cette question d'une manière absolue et définitive, et on se bornera à faire observer que dans toutes les chartes de l'empereur Louis, qui concernent les provinces du midi, le duc Hugues parait comme l'intermédiaire obligé et nécessaire des bienfaits du souverain tandis qu'il

---

[174]) Testamentum Fulcherii Avenionensis episcopi, d. d. Avenione civitate publice (2e maii) ann. 916. „ Suggerente . . . . . *principe* BOSONE, ... sociato sibi HUGONE, clarissimo procere, imperiali sum exhibitus presentiæ, cujus jussu etc.“ . . . . „Boso COMES *firmavit.*“ (*Gall. Christ.* t. I. Instr. p. 138.)

[175]) Ann. 912. Inclitus *dux* et MARCHIO noster HUGO, (*Chorier. Etat polit. du Dauphiné*, t. II. p. 144. *vide infra.*)

[176]) Les historiens provençaux parlent d'un comte *Rotbold* ou *Rotbald* I, vivant sous Louis-l'Aveugle, dont le comte *Boson* 1er se dit fils (*Boso filius Rotboldi*) dans une charte du cartulaire de St.-Victor dont la date est incertaine. (Voir *D. Vaissette*, l. c. p. 555.) Mais ce nom *Rotbald* parait n'être qu'une altération de *Teutbald* qui fut effectivement père de *Boson.*

[177]) *D. Vaissette nouv.* hist. de Languedoc, t. II. p. 49.

n'intervient en aucune manière dans les actes concernant les provinces situées soit au nord de l'Isère, soit au couchant du Rhône qui appartenaient au royaume de Provence[178]). Ce n'est donc pas sans de bonnes raisons que l'historien *Liutprand*, son contemporain, qualifie simplement HUGUES de *comte très-puissant* d'Arles et des Provençaux[179]), sans étendre aux autres portions du royaume cette qualification équivalente au fond à celle de *duc* qui lui est donnée dans les chartes[180]). On peut conclure de ce qui précède que l'autorité dont le duc Hugues fut revêtu vers l'an 911 par Louis-l'Aveugle, concernait principalement le gouvernement politique et la défense militaire des provinces situées au midi de l'Isère, plus exposées qu'aucune autre partie de l'Etat aux incursions des pirates maures et même des bandes hongroises qui parcouraient les plaines de la Lombardie.

Il ne faudrait pas cependant se figurer que Hugues ait de prime abord conquis l'indépendance presqu'absolue qu'affectèrent dans la 2e moitié du Xe siècle les héritiers ou les successeurs de ce prince, qualifiés, comme lui, de ducs, de marquis et de comtes souverains des Provençaux[181]), titres qui semblent avoir fait partie de son héritage. Au moment où Hugues fut élevé par Louis aux premières dignités du royaume, cet em-

---

178) Voyez les diplômes de Louis-l'Aveugle No. XVIII concernant l'*Usège* et le *Vivarais* de l'an 920, No. XX concernant le *Viennois*, anno 923, et le No. XXI concernant le *Lyonnais*, ann. 924. (*D. Bouquet*, t. IX. p. 686 et suiv.)

179) HUGO *potentissimus Arelatensium et Provincialium* COMES. (*Liutprand Antap.* lib. III. c. 3, 4 et 16. Ap. Pertz, ss. t. III. p. 305—306.)

180) A cette époque les titres de DUX et de MARCHIO étaient personnels plutôt que *territoriaux*. On donnait ces titres aux comtes investis temporairement d'un commandement supérieur ou à ceux que leur *naissance* plaçait au dessus des comtes ordinaires, et que l'on qualifiait souvent de *principes*, princes: les ducs et les marquis n'étaient donc au fond que des comtes d'un rang supérieur aux autres.

181) *Willelmus Arelatensis* DUX (*Glabri Rod. hist.* lib. I. c. 4.) *W.* RECTOR *Provinciæ.* (*Bibl. Clun.* p. 287.) *W.* MARCHIO *provinciæ.* (*Gall. christ.* t. I. p. 943.) *W. totius provinciæ* PRINCEPS. (ibi p. 354.) *Guillelmus inclytus* COMES (Provinciæ.) (*Ibid.* p. 605.)

pereur, quoique aveugle, exerçait encore par lui-même et dans toute leur plénitude les prérogatives de la puissance souveraine, principalement en ce qui regardait la justice et le maintien de la paix entre les grands vassaux de sa couronne.

On en trouve une preuve remarquable dans un jugement solennel rendu à Vienne dans le palais royal de St.-André-le-Bas où l'empereur tenait sa cour plénière au commencement de l'année 912[182]). L'évêque de Valence, *Ramegarius*, s'étant levé se plaignit dans l'assemblée, composée de plusieurs évêques et comtes[183]), que Hugues, illustre duc et marquis[184]), retenait injustement certaines propriétés désignées dans la charte sous le nom de terre de *Villeneuve*, donnée naguères par le roi Boson et la reine Hermengarde à l'église épiscopale de St.-Apollinaire de Valence[185]). L'assemblée ayant vérifié les titres de l'évêque et reconnu le bien fondé de sa demande, le duc Hugues se soumit immédiatement et par piété au jugement prononcé par la cour[186]), en restituant à l'église de Valence la terre de Villeneuve[187]), et en renonçant pour l'avenir à toute prétention sur ce lieu. Le comte Boson, son frère, Adalelme, comte de Valence, et Boson, fils de ce dernier, furent témoins du désistement du duc et s'en portèrent garants[188]).

---

182) Dum residerat D. ac gloriosissimus Ludovicus imperator Augustus apud Viennam in palatio beati Andreæ etc. Dat. Ann. Incarn. Dom. *nongentesimo duodecimo*. Indict. XV. ann. XI regnante Ludovico Imperatore. (*Chorier*, l. c. p. 142.) La onzième année de l'empire de Louis expirait au mois de *février* 912.

183) In presentia procerum .... episcoporum, comitum, etc. (*Ibid.*)

184) „Hugo inclytus dux et marchio." (*Ibid.* p. 144.)

185) *Villam novam* terram S. Apollinari Valentinensis. (*Ibid.*) Il s'agit probablement de la terre de *Villeneuve*, aujourd'hui hameau de la commune de *St.-Barthélemi-de-Val.*, près de *St.-Valier (Drôme.)*

186) „Audiens prænominatus dux et marchio proclamationem ipsius pontificis, *tactus pietate*, per jussionem imperatoris, consilium episcoporum et judicium comitum." etc (*Ibid.*)

187) Ipsam terram Sancto Apollinari reddidit. (*Ibid.*)

188) Per *vadios* suos, promittens se nunquam intromissurus in ea

Dans le même temps et à la prière du duc et marquis Hugues, son parent, l'empereur Louis donna à ce même *Ramegarius*, évêque de Valence, diverses propriétés fiscales situées dans le comté de Die[189]). Cette charte et la précédente font supposer avec assez de vraisemblance que les comtés de Valence et de Die faisaient partie du gouvernement de Hugues, soit de la *marche* de Provence, renfermée entre l'Isère, la Durance, le Rhône et les Alpes Cottiennes[190]). On doit se rappeler que les fonctions publiques attachées à la dignité honorifique de *comes* ou comte de Vienne étaient habituellement remplies par les *vicomtes* de cette ville *(vicecomites Viennenses)*[191]) dont on a parlé. Cette circonstance explique comment le duc Hugues a pu être chargé du gouvernement général des deux Provences et conserver en même temps le titre de comte de Vienne et les bénéfices (*honores)* attachés à ce titre, dont Louis, roi de Provence et empereur, l'avait investi au début de sa carrière. Plusieurs chartes qui seront rapportées à leur date, nous montrent effectivement ce comte disposant en faveur des églises et des monastères des domaines qu'il possédait, à divers titres, dans le Viennois.

La première de ces chartes est datée de Vienne du mois

. . . . S. Hugonis inclyti ducis et marchionis. S. *Bosonis* comitis; S. *Adalelmi* comitis; S. *Bosonis* filii ejus, etc. (*Ibid.* p. 147.)

189) Dipl. de Louis III dont la date manque, mais qui parait se rapporter à l'an 912. „Ad deprecationem inclyti *ducis* ac *marchionis* nostri Hugonis, propinqui nostri. . . . . conferimus res sitas in comitatu Deensi . . . . .“ (*D. Bouquet*, t. IX. p. 685.)

190) Traité de partage de la Provence en 1125. „Terram de Provincia sicut habetur et continetur ab ipso flumine *Durantiæ* usque ad flumen *Isaram*. (*D. Vaissette*, hist. de Languedoc, t. II. p. 558, pr. p. 438.)

191) *Bérillon* est qualifié de *Viennensis venerabilis vicecomes* dans une charte non datée de l'archevêque *Rainfroi* (élu et sacré le 28 janvier 898) qui, à la demande de ce *vicomte*, rendit à l'abbaye de St.-Pierre de Vienne l'église de *St.-Alban de Vaugrée*. (*Dacherii spicil.*, t. XII. p. 145.)

d'août de l'an 912[192]). Elle contient une donation à l'église métropolitaine de Saint-Maurice de Vienne d'une portion de la terre *d'Estresseins*, située au bord du Rhône près de cette ville[193]), donation que le comte Hugues fit à cette église pour y fonder une messe et des prières quotidiennes pour le remède de son âme et de celle de tous ses parents[194]). Dans cette charte Hugues ne prend pas d'autre titre que celui de *comte par la grâce de Dieu*, c'est-à-dire *honoris causa*. Le comte Boson, son frère, consentit expressément à cette donation pieuse qu'il signa[195]), et qui fut homologuée par le vicomte *Ratburne* en présence d'un grand nombre de témoins[196]). Dans cette circonstance le comte Hugues et son frère, le comte Boson, agissaient évidemment comme personnes privées, disposant d'une portion des biens qui leur appartenaient en propre dans le Viennois[197]); tandis que le vicomte Ratburne qui avait succédé depuis peu au vicomte Bérillon dont on a parlé, parait au contraire comme représentant du comte titulaire de Vienne, qu'il remplaçait dans la formalité de l'homologation de l'acte en question.

La fondation pieuse dont on vient de donner une analyse, a dû être provoquée par quelque grave évènement, telle qu'une nouvelle irruption des hordes sarrasines cantonnées dans les

---

192) Actum *Viennæ* publice . . . . . die *dominico* in mense Augusto, anno XII. quod Dominus Ludovicus est imperator. (Chart. eccl. Viennensis fol. 38 ex apogr. *D. P. de Rivas.* — Charvet hist. de Vienne, p. 248 *fragm.*)

193) *In comitatu Viennense* in villa que vocatur *Trecihanus*, ... volvente Rhodano. (*Ibidem.*)

194) Ego *Vcgo* (sic) gratia dei comes pro remedio animæ meæ et (*Bosonis*) *comitis* fratris mei, dono. etc. (*Ibidem.*)

195) S(ignum) *Bosonis comitis* qui in omnibus consensit. (*Ibidem.*)

196) „S. *Ratburni vice comitis* firmavit etc. *Viennæ publice.*“ (Ibid.)

197) Le comte Hugues rappelle lui-même dans certaines chartes qu'il avait acquis plusieurs domaines (*proprietates quas legaliter acquisivimus*) dans diverses localités du Viennois. (*D. Bouquet*, t. IX. p. 690.)

montagnes de la Provence[198]), appelant le duc Hugues et son frère, le comte Boson, à affronter de nouveaux périls pour la délivrance des peuples de leur gouvernement.

A vrai dire la régence de ces princes en Provence ne consista que dans une guerre acharnée et presque continuelle à soutenir contre ces pirates; après chaque défaite que les chrétiens leur faisaient essuyer, les barbares recevaient de nouveaux renforts de leurs corréligionnaires de l'Espagne et de l'Afrique[199]); et reparaissaient plus nombreux et plus audacieux qu'auparavant. Leur tactique consistait à s'avancer inaperçus au travers des bois et des vallées inhabitées des montagnes, où ils se cachaient dans les profondeurs des cavernes[200]) et après avoir élevé çà et là quelque retranchement pour leur servir au besoin de retraite, ils tombaient à l'improviste sur les campagnes environnantes quand on s'attendait le moins à les voir apparaître. Ils brûlaient et saccageaient les bourgades et les villages et massacraient les habitants sans défense[201]) qui n'avaient pas eu le temps à l'approche de l'ennemi de se réfugier dans les châteaux et les villes fortes du pays[202]). Ces villes même ne pouvaient pas toujours résister aux attaques furieuses des pirates.

Les chroniques et les chartes de l'époque ne fournissent que des renseignements confus et très-incomplets sur les entre-

---

198) Il est parlé en effet des nouvelles incursions des Sarrasins dans les Hautes Alpes dans une lettre adressée au pape Anastase III. en 913. (*D. Vaissette*, t. II. p. 48.)

199) *Liutpr. Antapod.* lib. I. cap. 4. „Suasque copias ex Hispania semper augentes.“ (Pertz, ss. t. III. p. 276.)

200) „Sarracenis ex Fraxineto, qui in monte sylvis permaximis circumdato inextricabilibus subterraneis cuniculis inhabitabant.“ (Chr. Novaliciense, lib. V. c. 26. ap. Pertz, ss. t. VII. p. 108.

201) Liutpr. Antap. lib. I. c. 4. „Sæviunt, exterminant, nil reliqui faciunt.“ (l. c.)

202) Idem. l. II. c. 43. „Tantus timor invaserat universos, ut nullus esset qui horum præsentiam nisi forte tutissimis prestolaretur in locis.“ (*Ibidem*, p. 296.)

prises des Sarrasins en Provence, et ne disent rien des moyens qui furent mis en oeuvre par les chefs et les habitants du pays pour repousser les attaques de ces cruels envahisseurs. Les unes et les autres se bornent la plupart du temps à enregistrer le martyre de quelque saint personnage mis à mort par les Maures, ainsi que le pillage et la destruction des églises et des monastères du pays. Elles s'accordent toutes cependant à faire le tableau le plus effrayant des dévastations et des meurtres innombrables qui signalèrent partout la présence de ces hordes payennes non moins avides du sang des chrétiens que de rapines[203]).

Il n'existait auparavant qu'un nombre assez restreint de châteaux et de bourgs fortifiés dans la Provence; la population vivait en grande partie dispersée dans les campagnes[204]). Ce n'est que plus tard et à mesure que les seigneurs du pays sentirent le besoin de multiplier les foyers de résistance contre les incursions des pirates maures, et d'augmenter le nombre des asyles destinés à servir de refuge aux habitants dispersés dans les villages sans défense, que l'on se mit de tous côtés à bâtir des forts et à entourer de murailles les bourgs et les villes ouvertes. Mais dans l'entrefaite ces pirates eurent toute facilité pour étendre leurs brigandages dans les quartiers les plus riches de la Provence[205]).

Il parait cependant qu'après avoir été investi du commandement général en Provence par l'empereur Louis-l'Aveugle, le duc Hugues, aidé des guerriers provençaux, avait réussi à refouler les Sarrasins dans leur repaire de la Garde-Frainet, et

---

203) *Chron. Novaliciensis*, lib. V. §. 22, 23, 26. (*ap. Pertz*, ss. t. VII. p. 108.) et *passim*. . — *Liutprandi Antapod.* lib. II. cap. 45—46 et passim. (l. c.). — *M. Reynaud. invas. des Sarrasins*, p. 167 et suiv.

204) Ex vita S. Boboni Sistariensis. „Raræ quoque munitiones in regione illa (*Provincia*) habebantur. Sed unusquisque in villa sua gaudens ante paganorum incursionem propriis utebantur.“ (*Gioffredo Alpi Marit*, p. 284.)

205) *Liutpr. Antap.* lib. II. c. 45—46. „Sarraceni . . . . post labefactionem Provincialium . . .“ (*l. c.*)

à les resserrer pour un temps dans les solitudes montagneuses et boisées qui s'étendaient depuis St.-Tropès jusqu'au col de Tende et dans les épaisses forêts de l'Esterel[206]). Contenues du côté de la Provence, ces hordes payennes se jetèrent sur le revers opposé des Alpes Maritimes, où elles effectuèrent, tant par mer que par terre, plusieurs descentes dans les vallées de la Ligurie et du Piémont entre les années 912 et 920[207]). Il parait même qu'à cette époque les Sarrasins de *Fraxinetum* poussèrent leurs déprédations jusqu'à Acqui dans le Montferrat[208]).

Au retour de l'une de ces expéditions, par terre, ces bandes homicides se répandirent dans la vallée de Suze où elles achevèrent la ruine de la riche abbaye de la Novalaise au pied du Mont-Cenis[209]), et après avoir franchi cette montagne, elles saccagèrent la Maurienne[210]), dont les habitants, l'évêque en tête, s'étaient enfuis dans le Briançonnais dans l'espoir d'échapper à la fureur de l'ennemi. Les Maures qui, de leur côté, cherchaient à rentrer en Provence, suivirent bientôt les traces des fuyards, et arrivèrent eux-mêmes aux portes d'Embrun, qui, dit-on, leur furent ouvertes par trahison. L'archevêque Benoit, l'évêque de Maurienne, et une foule de malheureux qui pensaient avoir trouvé un asyle assuré dans l'enceinte de cette cité, furent impitoyablement massacrés[211]) par les pirates

---

206) *H. Bouche*, hist. de Provence, t. I. p. 15. et 792.

207) *Chron. Navalic.* lib. 4. c. 23—26. (*Pertz*, l. c. p. 108.) Vita *S. Romuli* ap. *Gioffredo Alpi Marit.* p. 285.

208) Liutprandi, l. c. p. 296. Les écrivains du temps pour ne pas confondre les Sarrazins fixés sur les côtes de Provence avec d'autres groupes de la même nation établis sur d'autres points de la Méditerranée désignent les premiers sous le nom de leur principal repaire *Fraxinetum* (Auj. la *Garde-Frainet.*) Voy. *M. Reynaud.* l. c.

209) Depuis une dixaine d'années les religieux avaient abandonné leur monastère pour se réfugier à Turin. (Chron. Novalic. l. c. p. 110.)

210) *Vita S. Romuli Episc. Genicensis.* „Pedestri itinere Alpes ingressi, valles, et *Ebrodunensem* terram, *Maurienam* etiam cis citraque destruxerunt.“ (*Gioffredo*, l. c. p. 285.)

211) Voir le martyre de St.-Benoit, archevêque d'Embrun, vers 916. (*Gall. christ.* nov. t III. p. 1067.)

qui s'établirent, pour un temps, dans les ruines de cette ville d'où ils dominaient dans les vallées environnantes de la Durance et de la Drôme[212]).

Quoiqu'il en soit de ces légendes un peu confuses, il est très-certain qu'à dater de cette époque les Sarrasins occupèrent, pendant plus de cinquante ans, diverses portions de la chaîne occidentale des Alpes, depuis le golfe de Grimaud jusqu'au mont St.-Bernard[213]). Ils interceptaient plus ou moins les passages les plus fréquentés conduisant de la Gaule en Italie au travers de cette haute chaîne; pillant les voyageurs et les pélerins, ou leur imposant de grosses rançons, et tuant sans pitié tous ceux qui tentaient de se soustraire à ce tribut[214]). Retranchés dans les retraites élevées et presqu'inexpugnables qu'ils s'étaient ménagées dans les montagnes, il aurait fallu, pour les en chasser, un concert d'efforts énergiques et persévérants entre les souverains des divers états limitrophes. Mais ceux-ci, absorbés par des guerres civiles ou dynastiques, ne songeaient qu'à leur intérêt particulier et se contentaient de rejeter l'un sur l'autre le fléau de l'occupation sarrasine[215]).

Des hauteurs du Briançonnais où les infidèles avaient formé un établissement temporaire sur les ruines de la cité d'Em-

---

[212]) S. Libéral et Boson successivement élus archevêques d'Embrun *(in partibus infidelium)* durent se retirer et cherchèrent un asyle, l'un en Aquitaine et l'autre dans la Transjurane. (Gall. christ. t. III.)

[213]) Liutprandi, lib. II. c. 44. „Nemo .... ab arcturo, orationis gratia ad B. apostolorum limina Romam transire poterat." (*Pertz, ss.* t. III. p. 296.) — vide *Frodoardi* Chr. ad ann. 921, 923, 926, 933, 940, 942, 951. (*Bouquet*, t. VIII. p. 177 et suiv.)

[214]) *Liutprandi*, lib. V. cap. 17. l. c. p. 332. *Frodoardi* Chron. ann. 851. (Ap. *D. Bouquet*, t. VIII. p. 177 à 207.

[215]) Bérenger I, roi d'Italie, marchait sur Rome à la conquête de la couronne impériale (916) et le reste de sa vie se passa à lutter contre ses propres sujets pour se maintenir sur son trône. — Rodolfe II, roi du Bourgogne-Jurane, était engagé dans une guerre contre le duc d'Allémannie (ann. 920) et plus tard (922 à 926) contre Bérenger. (*Muratori Ann. d'Ital.* ad hos annos.)

brun[216]), ils exercèrent leurs brigandages d'un côté dans la Haute-Provence et de l'autre dans les quartiers arrosés par la Drôme et le Drac[217]). Il est très-probable que ce fut à la même époque que les évêques de Grenoble, effrayés des dangers dont le voisinage des Sarrasins les menaçait, transportèrent *momentanément* leur résidence à Saint-Donat entre Vienne et Valence[218]). Quoiqu'il en soit, les pirates poussèrent leurs courses dévastatrices jusqu'à Romans-sur-l'Isère, saccagèrent le monastère fondé dans cet endroit par Bernard, archevêque de Vienne, vers le milieu du IX^e^ siècle[219]), et ruinèrent les églises voisines de ce monastère[220]).

Ces évènements sinistres et imprévus arrivés vers l'an 918[221]),

---

216) Voy. *Mr. Reinaud*, l. c. p. 167 qui cite la Topogr. des Hautes-Alpes par *La Doucette* Ed. de 1834. p. 262.

217) L'ancienne voie romaine par les Alpes Cottiennes, se divisait à Briançon en deux branches; l'une conduisait à *Grenoble*, et l'autre à *Gap*. — Là elle se partageait de nouveau en deux embranchements dont l'un se dirigeait au midi vers *Sisteron*, l'autre vers l'ouest par *Die et Valence*. (De La Croix, Statist. de la Drôme. p. 41.)

218) Il nous parait que la controverse élevée entre plusieurs modernes (*voy. Alb. Du Boys, vie de St.-Hugues* p. 336 et suiv.) au sujet de l'occupation de Grenoble par les Sarrasins au X^e^ siècle repose sur un malentendu. Il se peut très-bien que les évêques de cette ville se soient trouvés à plusieurs reprises dans le cas de résider à St.-Donat à cause du voisinage des Sarrasins, sans qu'on doive en conclure que Grenoble est resté pendant tout ce temps au pouvoir de ces hordes payennes qui n'avaient pas l'habitude de séjourner dans les villes. On voit [par le diplôme de Louis, roi de Provence, de 894 que l'évêque Isaac s'était fait donner pour St.-Donat des privilèges qui indiquaient déjà la pensée d'y chercher au besoin un asyle. (*D. Bouquet*, IX. 675.)

219) Voy. *Charvet*, l. c. p. 181.

220) *Cartul. de Romans* (vide infra.)

221) La donation faite à l'abbé *Fortunius* de Romans par un vassal nommé *Ricfredus*, avec le consentement du duc Hugues (*consensu domini* HUGONIS *inclyti ducis*) d'une terre bornée par l'Isère, l'Herbasse, et le Sillans près de Romans à la date *du XVIII des Kal. de Juillet* (14 juin) *l'an* XVII *de l'empire de Louis-l'Aveugle* prouve que ce monastère n'avait pas encore été saccagé par les Maures et que sa destruc-

rappelèrent le duc Hugues dans le Viennois où le danger paraissait plus pressant qu'en Provence. Son retour et les circonstances qui l'avaient ramené à Vienne, sont assez clairement indiquées dans deux chartes très-importantes d'ailleurs, en ce qu'elles servent à faire connaître la famille de ce célèbre duc des Provençaux. La première concerne le rétablissement de l'abbaye de St.-Pierre située à la porte méridionale de la cité de Vienne, dans le quartier actuel de Fuissin[222]). Cette antique abbaye et l'église dédiée au prince des apôtres, ainsi que l'église voisine de St.-Marcel, détournées depuis longtemps de leur destination primitive[223]), avaient passé dans le domaine des laïques et le comte Hugues les possédait alors à titre de bénéfice de l'église[224]). Il parait même que ce prince, n'étant encore que comte de Vienne, avait établi sa demeure dans les dépendances de ce monastère[225]) et que l'église de St.-Pierre était devenue le lieu de sépulture de sa famille[226]). La charte par laquelle Hugues rétablit le monastère de St.-Pierre sous la direction de l'archevêque de Vienne, expose clairement le but de cette restauration et les circonstances qui la provoquèrent. Elle nous apprend que la province de Vienne venait d'être ravagée par les hordes payennes, qui étendaient au long et au large leurs courses destructives[227]). Les églises de campagne

---

tion eut lieu entre les années 917 et 920. (*Cart. de Romans* f. 46. *ex Schœd. J. P. de Rivaz.*)

222) Ce faubourg de Vienne ne fut enfermé dans l'enceinte murée de la ville qu'à la fin du XIV^{e} siècle (*Chorier antiquités de Vienne* p. 254.) *Aymari Rivallii, de Allobrog.* p. 16.

223) Carta Raginfredi archiepisc. Vienni, ann. 898 circa. „Res ad ecclesiam S. Petri extra muros civitatis *dicatam*, pertinentes .... ardenti aviditate subtractas ....." (*Dacherii Spicil.* t. XII. p. 145.)

224) *Ibidem.* — „Abbatiam ejusdem sancti Petri Ecclesiæ et sancti Marcelli dicatæ ..... quam in prestariam acceptam tenebam." (*loc. cit.*)

225) „Palatium *apud templum* St.-Petri inter vineas." Ce palais fut vendu à l'archevêque par les comtes de Vienne en 1262. (*Aym. Rivallii*, l. c. p. 435.)

226) *Chorier hist. génér. du Dauph.* t. I. 717.

227) Charte de restauration de l'abbaye de St.-Pierre de Vienne. —

et plusieurs grands monastères du pays n'offraient plus que des ruines [228]). Les prêtres et les moines dispersés erraient çà et là sans ressources et sans discipline [229]). A ces calamités venaient encore se joindre les violences et les désordres engendrés par la misère et la cupidité des chrétiens dégénérés qui ne craignaient pas d'exploiter à leur profit ces malheurs publics [230]). Ce fut pour remédier autant que possible à ces maux et pour procurer un asyle aux clercs et aux moines que la terreur avait chassés de leurs demeures, que le duc Hugues résolut de fonder un grand monastère [231]) dans un endroit à l'abri des courses des pirates maures [232]). Après avoir mûrement refléchi et pris conseil du vénérable archevêque de Vienne, Alexandre [233]), ils reconnurent ensemble qu'aucune localité ne présentait plus de sécurité et en même temps plus de convenance pour rétablir la discipline ecclésiastique, relâchée par le malheur des temps, que l'emplacement qu'occupait l'ancienne abbaye de St.-Pierre [234]). En effet, quoique ce quartier fût alors hors des murailles de la cité de Vienne, son enceinte fortifiée formait, de ce côté, un angle rentrant qui l'encaissait en quelque sorte au nord et au

---

„Cum longe lateque præcipue in VIENNENSIUM partibus .... sævissima *paganorum* persecutione ..... cognoscitur actituri ....“ (D. Bouquet, t. IX. p. 689.)

228) *Ibidem.* — „Quod in destitutione monasteriorum et plurimarum ecclesiarum destructione etc. *(loc. cit.)*

229) „In utriusque ordinis monastici atque canonici prava et dissoluta conversatione, evidentibus patet indiciis.“ *(Ibidem.)*

230) „Etiam perfidorum christianorum iniquissimo cupiditatis instinctu.“ *(Ibidem.)*

231) *Ibidem.* — „Diu multumque solicita mentis indignatione pertractans, animo insedit ut monasterium aliquod .... meæ sumptibus ædificarem.“ *(l. c.)*

232) *Ibidem.* — „Locus ad evadendam sævientium *paganorum* persecutionem tutus.“ *(l. c.)*

233) *Ibidem.* — „.... me contuli ad venerabilem ALEXANDRUM Viennensem archiepiscopum, ut ejus consilio et adjutorio fretus etc.“ (*l. c.*)

234) *Ibid.* — „Ecclesia ST.-PETRI secus muros VIENNÆ civitatis.“ *(loc. cit.)*

levant tandis que le Rhône le bordait au couchant. De plus l'abbaye était protégée par les forts de St.-Just *(Crappum)* et de Pipet *(Eumedium)* qui la dominaient au sud-est et à l'est[235]).

Le duc Hugues rétablit l'abbaye de St.-Pierre et la dota à ses propres dépends. Il lui rendit l'église de même nom et y ajouta l'église voisine de Saint-Marcel, avec toutes leurs appartenances[236]). La seule obligation que le fondateur imposa aux religieux de cette abbaye fut celle de prier jour et nuit pour la rémission de ses péchés et pour le remède de l'âme de son père le comte THÉOBALD, de sa mère BERTHE, de sa première femme WILLA, décédée depuis peu de temps et ensevelie dans l'église de St.-Pierre; de sa seconde femme, HILDA ou ALDA, présente à la donation et enfin pour ses frères et ses soeurs à lui[237]). La charte est souscrite par le COMTE HUGUES qui dans le corps de l'acte est qualifié de *comes et marchio.* Son seing est suivi de celui de la comtesse Hilde et d'un certain nombre de témoins[238]). Ce document se réfère à un autre encore plus détaillé qui contenait sans doute la ratification de l'empereur mais qui n'est pas arrivé jusqu'à nous[239]).

En même temps Hugues déclare qu'il n'est porté à accomplir l'oeuvre dont il s'agit que par des sentiments d'humilité chrétienne[240]) et de reconnaissance envers la divinité pour les

---

235) Voyez la savante *dissertation sur l'enceinte fortifiée de Vienne de Mr. T. C. Delorme.* (Vienne 1842, p. 12—17 et 29.)

236) Charte de rétablissement de l'abbaye de St.-Pierre; „proprietatis meæ sumtibus ædificarem, ... etiam de rebus proprietatis meæ ... datis. *(loc. cit.)*

237) Insuper adjicientes memoriale patris mei TEUTBALDI, et matris meæ BERTHÆ, simul et uxoris quondam meæ WILLÆ, necnon et presentis conjugis meæ HILDÆ, atque fratrum et sororum mearum. *(Ibid.)*

238) „S. HUGONIS COMITIS, ... S. HILDÆ COMITISSÆ quæ manu tangendo firmavit, *S. Saritonis*, etc.“ *(Ibidem.)*

239) „Ut per cartarum instrumenta solemniter datis et delegatis ... fieret.“ *(Ibidem.)*

240) *Ibid.* — „Ego Hugo humilis comes et marchio ..... *humilis Christi servus*, hujus rei inspirante domino autor spontaneus.“ *(loc. cit.)*

honneurs et les grands biens dont elle avait permis qu'il fût comblé, et pour l'assistance et la protection qu'elle n'avait pas cessé de lui accorder dans maintes entreprises périlleuses[241]). Quoique la nature de ces périls ne soit point expliquée, on ne peut guère douter que le prince n'eût plus particulièrement en vue les dangers auxquels il venait d'échapper tout récemment, en repoussant la dernière irruption des Sarrasins dans le Viennois[242]).

La date précise de la charte que nous venons d'analyser, ne nous a pas été conservée; mais on supplée aisément à ce défaut au moyen d'autres actes qui paraissent avoir été stipulés en même temps et dans des circonstances semblables. Il s'agit de la donation ou de la restitution que le duc Hugues fit au monastère de St.-André-le-Bas, de la terre de *Crésencieux*, située dans la paroisse de Septême, près de Vienne, qu'il tenait de la libéralité de l'empereur son parent[243]). Quoique cette abbaye servît de résidence ordinaire à Louis-l'Aveugle[244]), elle renfermait une communauté de religieux augmentée d'un grand nombre de moines fugitifs dont l'entretien exigeait des ressources plus abondantes que par le passé.

La donation de la terre de Crésencieux est datée de la *vingtième année* de l'empire de Louis[245]), laquelle avait commencé à courir à la mi-février 920 et expirait au milieu du

---

241) „Considerans..... gratuita Dei misericordia, me nunc usque tanti honoris celsitudine sublimatum, nec parvi pendens superne protectionis auxilio innumerabilium periculorum sæpe evasisse casus.“ *(Ibidem.)*

242) Ce succès parait prouvé par le *rétablissement* du monastère de *Romans-sur-Isère* dont il sera parlé tout à l'heure.

243) Charte inédite de „*Hugo comes et marchio*“, concernant *Crisinciacus villa* qu'il tenait de l'empereur „per præceptum ad proprietatem.“ (*Chorier hist. génér. de Dauphiné* t. I. p. 514, 518, 521. *fragm.* I.

244) „Dum resideret Dom. gloriosus Ludovicus imperator apud Viennam in palatio *beati Andreæ* etc.“ (*Chorier état. polit.* t. II. p. 142.)

245) Voyez *Chorier hist. génér. de Dauphiné*, t. I. p. 521 et 717.

même mois de l'année suivante[246]). De même que le rétablissement de St.-Pierre, cette donation porte le caractère d'une oeuvre pie accomplie dans des circonstances graves. Elle eut lieu avec l'autorisation expresse de L'EMPEREUR, en sa présence et sous le seing D'ALEXANDRE, archevêque de Vienne, et de MANASSES, archevêque d'Arles[247]). Hugues avait joint à la terre de *Crésencieux* d'autres fonds évalués à trois cents livres d'argent qu'il avait acquis de ses propres deniers. Il en fit don aux religieux du monastère de St.-André, soit à l'empereur recteur temporel de ce monastère royal; le duc reçut en échange un manteau broché d'or, du genre de ceux qu'on appelait *dossal* et dont les princes avaient contume de couvrir leurs épaules dans les cérémonies publiques[248]). La présence de l'archevêque d'Arles, Manassès, à la restitution de la terre de Crésencieux, peut servir à fixer approximativement la date du rétablissement de l'abbaye de St.-Pierre qui évidemment est du même temps. Nous savons que ce prélat s'était rendu à Vienne vers la fin de l'année 920, où il obtint de l'empereur par le crédit de son oncle, le duc Hugues, la confirmation des privilèges et des possessions de son église métropolitaine. Ce diplôme est daté du premier des Kalendes de février et de la vingtième année de l'empire de Louis, ce qui revient au premier février de l'année vulgaire 921[249]). On peut conclure de là avec assez de certitude que les divers actes dont on vient de faire mention, sont réellement de la fin de l'année 920 ou du commencement de la suivante.

Il en est de même du rétablissement du monastère de

---

246) Vide *Böhmer*, *Regest. Karol.* p. 139.

247) Voyez *Chorier*, Ibidem. „S. HUGONIS *Ducis* qui fieri et firmare in presente rogavit; Alexander Viennensis ecclesiæ episcopus propria manu firmavit.“ (l. c. t. I. p. 521.)

248) „*Pallium* auro contextum, quod vulgo dicunt *Dossalem*.“ Chorier, l. c. p. 717—718.)

249) Datum est hoc præceptum *Viennæ Kal. Februarii, anno XX. Domini Ludovici Augusti.* (D. Bouquet, t. IX. p. 686.)

Romans que les annales de ce monastère tout comme celles de l'Eglise de Vienne s'accordent à fixer à l'époque dont nous parlons[250]), rétablissement auquel le duc Hugues prit une grande part. La ville de Romans située dans le diocèse de Vienne sur la rive droite de l'Isère[251]) doit son origine et son nom à la célèbre abbaye qui a subsisté dans son enceinte jusqu'à la fin du siècle dernier sous le titre de chapitre de St.-Bernard. Cette abbaye avait été placée par son fondateur sous le gouvernement des archevêques de Vienne. Mais suivant l'abus du temps elle avait passé dans le domaine des comtes de Vienne, quoique la communauté continuât à être gouvernée par un abbé régulier. Cette dignité ecclésiastique était occupée par l'abbé *Fortunius*, en 917[252]), lorsque les bandes sarrasines descendues des Hautes-Alpes tombèrent à l'improviste sur le quartier de Romans, dispersèrent les religieux et brûlèrent le monastère[253]).

Au moment de la catastrophe, le duc Hugues était en possession des revenus de cette abbaye[254]). Après avoir rejeté les Maures dans les montagnes et purgé le pays de la présence de

---

250) *Charvet*, hist. de l'Egl. de Vienne, p. 249. — *Dochier*, mém. sur Romans, p. 30.

251) Charte de l'an 864. „*In pago Viennensi, in agro concoarrensi* (les Choraches) *super fluvium Isaram*, ecclesia XII apostolorum seu III martyrum *Severini, Exuperii et Feliciani*, (*cartul. de Romans.* fol. 45. ex Sched. J. P. de Rivaz.) Romans est aujourd'hui la seconde ville du département de la Drôme (voyez *De Lacroix* Stat. hist. de la Drôme, p. 596.)

252) Donation *in prestariam* faite par *Fortunius* abbé de Romans à un noble du pays nommé *Ricfredus* de plusieurs églises avec leurs terres entre *l'Isère, l'Herbasse,* et *le Sillans* dans le comté de Vienne „*consensu domni* Ugonis *Inclyti* ducis, dat. *XVIII. Kal. Julii, anno XVII regnante Ludovico Imperatore.* (Cartul. du chap. de Romans fol. 46. *ex Sched. J. P. de Rivaz.*)

253) Charte du rétablissement de l'abbaye de Romans. „Honorabile *cœnobium* in diocesi nostra in loco qui dicitur *Romanis*, nunc destructum . . . . . " (*Cartul. de Romans* fol. 16 ex Sched. J. P. de Rivaz.)

254) Voyez ci-dessus la charte de l'abbé *Fortunius* en 917.

ces pirates, ce prince engagea l'archevêque Alexandre à rétablir le monastère de Romans, et à cet effet il lui prêta le concours de son autorité et de ses richesses. Hugues est qualifié de seigneur temporel de l'abbaye et du territoire environnant dans la charte par laquelle l'archevêque ordonna cette restauration[255]). Elle est souscrite par HUGUES, *illustre comte*, par le *comte Boson*, son frère, et par un autre comte *Boson* qui vraisemblablement était le fils et le successeur d'Adalelme, comte de Valence. *Ramegarius*, évêque de cette dernière ville, *Isaac*, évêque de Grenoble, et *Elisachar*, évêque de Belley, corroborèrent cet acte solennel en y apposant leur seing[256]).

Ce curieux document, ainsi que plusieurs autres du même temps, font voir que le duc Hugues possédait de grands domaines dans la région inférieure du Viennois qui confinait au Valentinois. Dans le nombre on citera les anciens fiscs de *Genissieu*, de *Triors*, de *Peyrins*, et de *Gessans*, dont les églises furent rendues à l'abbaye de Romans par l'archevêque Alexandre avec le consentement de Hugues[257]). Ce prince parait avoir séjourné à Vienne ou dans les environs jusqu'à la fin de l'année 921, comme l'indique un diplôme de Louis-l'Aveugle du mois de décembre de cette année, par lequel il confirma les héritiers de certains vassaux du duc Hugues dans la possession des bénéfices dont leurs pères avaient joui[258]).

---

255) Cum consilio et auxilio UGONIS inclyti comitis.

256) Ego *Alexander* St. Viennensis ecclesiæ humilis episcopus roboravi; *Remegarius* St. Valentinensis ecclesiæ episcopus firmavi; *Isaac* St. Gratianopol. Eccl. episc. firmavi; *Elisachar*, episc. Bellicensis firmavi. Sign. HUGONIS *inclyti comitis;* S. *Bosonis*, *comitis*, *fratris sui;* sign. alii *Bosonis* comitis. Gregorius presbyter, etc. (*Ibidem.*) La date manque dans le cartulaire.

257) „Consilio UGONIS INCLYTI COMITIS ..... concessimus cœnobium ad reedificandum cum appendiciis ejus *Geneciacum* etc. (Rétablissement de l'abbaye de Romans supra.)

258) In nomine Dei omnipotentis, etc. LUDOVICUS ipsius opitulante clementia Imperator ..... quoniam HUGO *inclytus comes et marchio*, nosterque carissimus *fidelis* et *consanguineus* ..... Datum est hoc præ-

Hugues de Provence est qualifié de DUC, MARQUIS et COMTE illustre dans tous les actes que nous venons d'analyser, où ces titres lui sont donnés tous à la fois ou séparément, soit par les officiers et les dignitaires de l'Etat, soit par le souverain lui-même. Ces dignités ainsi que les témoignages non équivoques d'attachement et de confiance illimitée que l'empereur lui prodiguait en public comme en particulier[259]), attestent que ce prince était parvenu au degré le plus élevé de la fortune et du pouvoir auquel il pouvait prétendre dans le royaume de Provence sans forfaire à la foi jurée et à la reconnaissance dûe à Louis-l'Aveugle, son souverain et son bienfaiteur.

Tout en conservant le prestige de la majesté impériale ou royale et de l'autorité suprême dans l'état, l'infortuné monarque dont le fils aîné Charles-Constantin était encore adolescent, avait abandonné à son cousin, Hugues de Provence, l'exercice réel d'un pouvoir que personne n'était en position de lui disputer. Les plus grands prélats du royaume manifestaient en toute occasion la plus entière déférence pour les avis de ce prince, et ses fréquentes absences de la cour ne compromettaient point son crédit auprès de l'empereur dont l'entourage était principalement composé des proches parents du duc ou de vassaux qui lui devaient leur fortune.

Parmi les premiers se trouvaient Sobon, grand prévôt de l'église de Vienne et coadjuteur de l'archevêque Alexandre; Engelbert (ou *Ingelbert*), frère de Sobon et comme lui fils de Bérillon et d'Ermengarde, soeur de Berthe de Lorraine et propre tante de Hugues; enfin Ratburne, vicomte de Vienne, qui selon toute apparence était frère consanguin des précédents[260]).

---

ceptum *Viennæ* publice VIII *Kal. Januarii* anno XXI imperii D. N. Ludovici Augusti. (*Chorier, hist. de Dauphiné*, t. I. p. 449 et 514.)

259) „Hugo inclytus comes et marchio nosterque *carissimus fidelis* . . . . .“ (*Vide supra passim.*)

260) On trouvait au *cartul. de Vienne* fol. 38 et 44 et aux *archives de Cluny* des chartes (*inédites*) des années 913—927, 942 et 946, ou *Ratburne* (1er du nom) est qualifié de *Vicomte de Vienne.*

Ces divers dignitaires de l'Eglise et de la couronne de Provence jouissaient de la faveur de Louis-l'Aveugle qui les combla de biens et d'honneurs[261]).

Cependant de nouvelles et plus hautes destinées allaient bientôt appeler le prince Hugues de l'autre côté des Alpes, où l'empereur Béranger ne se maintenait sur le trône qu'avec l'appui des bandes mercenaires de Hongrois avec lesquels il avait contracté des alliances funestes pour sa gloire et ruineuses pour son pays[262]). Réduit par là à user contre ses adversaires des moyens les plus violents et les plus propres à précipiter sa chûte, Bérenger avait retenu en captivité à Mantoue Berthe, mère de Hugues de Provence, et Guido, son frère utérin, qui venait de succéder dans le gouvernement de la Toscane à son père Adalbert II, surnommé *le riche*[263]). En apprenant cette sinistre nouvelle, Hugues passant les Alpes à la tête de ses Provençaux, s'était porté à la délivrance de ses illustres parents, en songeant peut-être déjà à s'emparer de la couronne d'Italie[264]). Mais comme le remarque un historien contemporain, » son temps n'était pas encore venu«[265]). Bérenger marcha à la rencontre de Hugues et l'obligea à repasser les Alpes en toute hâte[266]), après quoi il rendit la liberté au jeune margrave de Toscane et à la duchesse Berthe, sa mère[267]), qui ajourna les

---

261) Donation de la terre de *Ternay* sur le Rhône dans le comté de Vienne, faite par l'empereur Louis à *son fidèle Engelbert* et à sa femme *Noma*, ann. 923. (*D. Bouquet*, t. IX. p. 687.)

262) Liutprandi Antap. lib. II. c. 61. »*Hungarii* . . . . . amicissimi Berengario fuerant.« (*Pertz. Monum.* t. III. p. 299. — Ann. 921 ex *Muratori* Ann. hoc anno.

263) *Liutprandi Antap.* l. c. c. 55. p. 298. — *Muratori Ann.* ad ann. 925.

264) *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 12. »Hic (Hugo) Berengarii tempore cum multis in Italia venerat.« l. c. p. 305.

265) *Liutprandi Antap. ibidem.* »Sed quia regnandi tempus ei nondum advenerat . . « (l. c. p. 305.)

266) *Ibidem.* »A Berengario territus atque fugatus revertit.«

267) *Ibidem*, lib. II. cap. 55. l. c. p. 298.

projets formés pour l'élévation de son fils ainé, sans les abandonner.

Dans ces entrefaites plusieurs seigneurs lombards ayant à leur tête l'archevêque de Milan et le margrave d'Ivrée Adalbert, propre gendre de Bérenger[268]), tournant leurs vues d'un autre côté avaient secrètement appelé à leur aide Rodolfe II, roi de Bourgogne-Jurane pour l'opposer à l'empereur. Rodolfe répondit à cet appel en tombant à l'improviste avec toutes les milices de la Transjurane en Lombardie; il fut proclamé roi d'Italie à Pavie au commencement de l'an 922[269]). Après avoir triomphé de l'empereur Bérenger à Fiorenzuola (29 juillet 923[270]), il se crut maître de l'Italie et retourna au commencement de l'année suivante dans ses foyers où le rappelait le gouvernement de ses domaines paternels[271]).

Rodolfe eut à peine repassé les Alpes[272]) que Bérenger, retiré dans sa forteresse de Vérone, appela de nouveau les Hongrois à son aide et les lança comme une trombe vengeresse dans les fertiles campagnes de la Lombardie, tandis que lui-même tombait, frappé à mort, par la main de l'un de ses familiers[273]). Après avoir pris et brûlé la cité royale de Pavie (12 mars 924)[274]), les Hongrois en grand nombre s'étaient engagés dans les gorges des Alpes Cottiennes, où Rodolfe II d'un

---

268) Adalbert, margrave d'Ivrée, avait épousé en 1ères noces *Gisèle*, fille de Bérenger I, dont il eut Bérenger II, roi d'Italie, de même que son ayeul maternel. (Liutpr. Antap. lib. II. c. 55. l. c. p. 298.)

269) *Liutprandi Antap.* lib. II. c. 64. (l. c. p. 299.) et *Murat. Ann.* ad annum 921 et 922.)

270) *Murat. Ann.* ad ann. 923.

271) Rodolfe laissait le soin de veiller à ses intérêts en Italie au margrave *Boniface* auquel il avait marié sa *soeur Waldrade;* et dont l'intervention avait décidé du gain de la bataille de *Fiorenzuola.* (*Ibid.*)

272) Rodolfe était encore à Pavie le 29 février 924. (*Böhmers* Reg. Karol. p. 141.)

273) *Liutprandi Antap.* lib. III. cap. 3. (l. c. p. 304.) *Murat.* Ann. ann. 924.

274) *Ibidem.* 4. Idibus Martii Ind. XII.

côté et de l'autre Hugues de Provence, mettant, pour lors, de côté leur secrète rivalité, barrèrent le passage à ces hordes destructives. Celles-ci se voyant sur le point d'être enfermées dans ces gorges inhabitées, changèrent brusquement de direction, descendirent, par les défilés des Alpes maritimes, dans la Basse-Provence, où Hugues leur donna la chasse et fit main basse sur tous les Hongrois qu'on put atteindre dans leur course précipitée[275]). Les autres s'échappèrent en traversant le Rhône, saccagèrent les environs de Nîmes et finirent par succomber à la suite d'une épidémie qui fit périr hommes et chevaux[276]) ou par les armes de Reymond, margrave de Gothie, qui acheva leur destruction[277]).

Dans la même année (924) Hugues, duc et margrave des Provençaux, parait avoir fait alliance avec Raoul, élu roi des Français par la faction qui retenait Charles-le-Simple captif dans la forteresse de Péronne[278]). On ne sait si cette alliance fut cimentée par Hugues en son propre nom, suivant l'abus de ces temps de troubles et de guerres civiles, ou, ce qui nous semble plus vraisemblable, au nom de son souverain, l'empereur Louis-l'Aveugle, dont ce puissant vassal n'avait point encore renié l'autorité[279]). Quoiqu'il en soit, Raoul s'étant approché de l'Aquitaine dans le but de forcer le duc Guillaume II à le re-

---

275) *Frodoardi* Chr. ad ann. 924. — „His expletis Hungarii per abrupta Alpium juga transeuntes, veniunt in Gallia, quos Rodulfus Cisalpinæ Galliæ rex, et HUGO VIENNENSIS inter angustias collium Alpinarum claudunt. Unde inopinato per devia montis evadentes, Gothiam impetunt. Quos insequentes *predicti Duces* sternunt ex eis quos reperire poterant. (Ap. *D. Bouquet*, ss. t. VIII. p. 181.)

276) *Frodoardi* ad hunc ann. „Hungari qui Gothiam vastabant, pesti ac dissenteria pene cuncti . . . consumpti.“ (l. c.)

277) Vaissette, hist. de Languedoc, t. II. pr. p. 10.

278) Voy. *D. Bouquet*, t. IX. p. 561 et passim.

279) On le prouve par deux chartes de cet empereur datées de *Vienne* ann D. 924, III non. Junii, anno XXIII Imperii Domini nostri Ludovici. (Vid. D. Bouquet, t. IX. p. 688 et *P. de Rivaz, Coll. Dipl.* ex autogr. Clunicensis.

connaître comme son suzerain, ce duc, qui gouvernait en même temps l'Auvergne et le comté de Macon[280]), s'avança à la rencontre du roi des Français jusqu'aux bords de la Loire dans le pays d'Autun. Il se soumit à lui, à la suite d'une conférence[281]), où assistait Hugues de Vienne ou de Provence[282]), probablement en qualité de *médiateur* entre le roi Raoul et le duc Guillaume qui l'un et l'autre étaient parents ou alliés de l'empereur Louis-l'Aveugle[283]).

L'historien contemporain qui rapporte ce fait, ajoute que Séulfe, archevêque de Reims, qui avait accompagné le roi des Français, profita de la présence de Hugues à ces conférences pour renouveler auprès de celui-ci les réclamations de son prédécesseur Hervé, au sujet des revenus de plusieurs domaines situés en Provence, dépendants autrefois de l'Eglise métropolitaine de St.-Rémi[284]). Mais il ne parait pas que cetteréclamation ait été suivie de quelque effet. Les vastes propriétés dont il s'agissait et qu'on désignait vulgairement sous le nom de *Terres de St.-Rémi*, comprenaient entr'autres le chateau de *Fos*, dans la plaine de la *Crau*, une portion de la *Camargue*, et *l'Isle de Martigues, Istres, Roquevaire*, et d'autres terres de la Basse-Provence[285]). Ces terres réunies dans le siècle précédent au domaine de la cou-

---

280) Guillelmus marchio Arvernorum et comes Matisconensis .... Dat. mense Decembr. ann. IV. regnante Rodulfo rege. (Charte de Cluni, ex *P. de Rivaz*, l. c.)

281) Vide *Frodoardi Chron.* ad ann. 924. (Ap. *D. Bouquet*, t. VIII. p. 181.)

282) *Ibidem.* „*Hugo de Vienna*, qui eidem colloquio intererat.“

283) Raoul, fils de Richard, duc de Bourgogne, était cousin-germain de Louis-l'Aveugle. Guillaume II était neveu de Guillaume-le-Pieux, beau-frère de cet empereur.

284) *Frodoardi Chr.* ad ann. 924 (l. c.) Par *Lugdunensis provincia*, on doit entendre ici le royaume de Provence en général. *(Voir plus loin.)*

285) De terra *S. Remigii in Francia* ..... villam *S. Remigii;* castrum *de Fossa;* terram *S. Petri, S. Martini. Julliani, in Camarga; Martigum Vasas; Castellum Istre; Rocca Frondosa* etc. *(Vide infra.)*

ronne de Provence, formaient alors une partie de la dotation du duc Hugues dont les héritiers en disposèrent plus tard en faveur du célèbre monastère de Mont-Majour-les-Arles[286]).

C'est sans fondement qu'un historien moderne, d'ailleurs fort accrédité, a cru pouvoir induire des circonstances qu'on vient de rappeler que Hugues de Vienne ou de Provence reconnut alors la suprématie du nouveau roi des Français[287]). On a démontré ailleurs que jusqu'à sa mort qui n'arriva qu'en 928, Louis-l'Aveugle fut généralement reconnu comme seul souverain du royaume de Provence, quoique l'autorité résidât, en fait, dans les mains de Hugues, comte de Vienne et duc ou margrave des Provençaux[288]).

Cependant après l'assassinat de l'empereur Bérenger, et surtout depuis le retour en Bourgogne de Rodolfe II[289]), Hugues avait continué à entretenir des intelligences secrètes avec les magnats et les personnages les plus influents de l'Italie. Berthe, sa mère, douairière de Toscane, Guido et Lambert, fils de celle-ci, et leur soeur Ermengarde, veuve d'Adalbert, margrave d'Ivrée, n'avaient pas cessé de travailler sourdement à discréditer le gouvernement de Rodolfe dans la Péninsule et à augmenter le nombre des partisans du duc des Provençaux[290]). Tandis que Berthe employait avec succès son influence sur le pape Jean X pour le déterminer en faveur de Hugues[291]), la comtesse Ermengarde, soeur de celui-ci, parvenait à détacher

---

286) Diplôme de Conrad, roi de Bourgogne et de Provence de l'an 963: „Hoc quod Boso comes Arelatensis nobis reddidit, de terra St.-Remigii in Francia . . . .“ (D. Bouquet, t. IX. p. 700.)

287) *D. Vaissette*, hist. du Languedoc, t II. note XII. p. 566.

288) Voyez les *Bosonides*, p. 183 et suiv.

289) En novembre ou décembre de l'an 924. (Böhmers Regest. Karol. p. 141.

290) *Liutprandi Antapod.* lib. III. c. 8. „Italienses omnes cœperunt inter sese dissidere.“ (Vide etiam cap. 7. ad 16.) (Ap. *Pertz, Monum. Germ.* ss. t. III. p. 304 et sequ.)

291) *Ibid.* cap. 17. (l. c. p. 306.)

Lambert, archevêque de Milan, du parti de Rodolfe et à le faire entrer dans la conjuration formée pour ravir à ce dernier la couronne d'Italie[292]). Ce prélat versatile ayant réuni à Milan les principaux conjurés, ils dépêchèrent d'un commun accord des messagers à la cour de Provence avec mission d'inviter Hugues à venir prendre cette couronne en chassant son rival de la Lombardie[293]). En attendant, Ermengarde et ses partisans occupèrent la cité de Pavie, capitale du royaume[294]).

C'est dans Liutprand, historien contemporain, qu'il faut lire le récit, tant soit peu romanesque, des évènements qui agitèrent le nord de l'Italie pendant toute l'année 925, et les premiers mois de la suivante[295]). Ils se terminèrent par la défaite et la mort de Burchard, duc de Souabe ou d'Alémannie, beau-père du roi Rodolfe II[296]), qui était accouru avec une armée allemande pour aider son gendre[297]) à réduire à l'obéissance ses sujets révoltés. Burchard, tombé dans une embuscade près de Novare, y fut tué à coups de lances par les Italiens le 29 avril 926[298]), et son armée mise en déroute. A la nouvelle de cette défaite, Rodolfe qui était resté à Ivrée, se décida à repasser les Alpes et à abandonner pour le moment l'Italie aux rebelles[299]).

---

292) *Ibidem*, c. 8. (l. c. p. 305.)

293) *Ibidem*, c. 12. (l. c. p. 306.) Lambert fut traître à Rodolfe comme il l'avait été auparavant à Bérenger.

294) *Ibidem*, c. 8. (l. c. p. 305.)

295) Voy. *Liutprandi Antapod.* lib. III. c. 8 à 16 inclus. (l. c. p. 305 et 306.)

296) Rodolfe II, roi de Bourgogne-Jurane et d'Italie, avait épousé en 922 *Berthe*, fille du duc Burchard I^er^. (Voy. *Pertz*, *mon. Germ.* t. I. p. 78.)

297) Vid. *Frodoardi* Chron. ad ann. 926. (l c.)

298) *Liutprand Antapod.* lib. III. c. 15. (l. c. p. 306.) La date de la mort de Burchard 1^er^ est marquée dans *l'Obituaire* de l'Abbaye de *St.-Gall*, ann. 926. III. Kal. maii, (Neugart, No. 715.)

299) La dernière charte datée du règne de Rodolfe II en Italie est un acte passé à *Asti* „ *Rodulfi regis in Italia anno quinto mense martii*

Cependant Berthe, duchesse douairière de Toscane, n'avait point eu la consolation de voir le succès des plans qu'elle avait formés pour placer la couronne d'Italie sur la tête de son fils ainé. Elle était décédée le 8 mars de l'année précédente (925) à Lucques[300]), dans un âge fort avancé, sans avoir rien perdu de l'ascendant extraordinaire qu'elle avait exercé pendant plus d'un quart de siècle sur les évènements de la péninsule[301]). Cet ascendant, Berthe le devait autant à ses qualités personnelles qu'au respect et à la considération dont elle jouissait auprès des grands et des peuples de l'Ausonie, soit comme issue de la race carlovingienne, soit comme fille de roi, soit enfin comme épouse et veuve[302]) du prince le plus puissant de l'Italie, par l'étendue et la richesse de ses possessions territoriales.

La mort de cette grande princesse aurait pu renverser tous les plans des conjurés, si sa fille, la comtesse Ermengarde, ne l'avait pas immédiatement remplacée dans la poursuite de ces plans. Celle-ci, initiée de bonne heure dans tous les projets de sa mère, avait succédé à son influence et continué à soutenir virilement le parti provençal qui l'avait adoptée pour son chef[303]). Cette jeune et belle princesse, devenue veuve du margrave d'Ivrée, Adalbert I, n'était pas moins capable de conduire à bien une entreprise politique qu'habile à entretenir les espérances des nombreux adorateurs qui prétendaient à sa

---

Indictione quarta decima (i. e. anno 926.) (Monum. hist. patr. (Taurin.) t. I. col. 127.)

300) Voyez son épitaphe érigée dans la cathédrale de Lucques, dans *Scheidius, orig. Guelficæ*, t. I. p. 122.)

301) *Liutprandi Antap.* lib. II. c. 55. (l. c. p. 298.)

302) *Adalbert II*, dit *le Riche*, son second mari, était mort le 17 août 916. (Voyez son épitaphe érigée à Lucques dans *Scheidius*, l. c. p. 121.)

303) Liutprandi, lib. III. c. 7. „Hoc tempore defuncto Adalberto Eporegiæ marchione, ejus uxor Hermengarda ..... totius Italiæ principatum obtinebat.“ (l. c. p. 304.)

main, captivés par les charmes de sa personne ou fascinés par l'éclat de sa grande naissance et de ses richesses[304]).

Dans ces entrefaites, Hugues de Provence à qui la fortune aplanissait toutes les avenues du trône le plus envié et le plus disputé de l'ancien continent[305]), avait achevé ses préparatifs pour opérer sa descente en Italie. Ce prince, non moins sagace que hardi, aussi ferme qu'ardent dans la poursuite de ses desseins[306]), connaissait trop bien l'inconstance proverbiale des peuples sur lesquels il était appelé à régner pour se montrer dans la péninsule autrement qu'accompagné de forces capables de retenir ses partisans dans le devoir et de vaincre la résistance de ses adversaires[307]).

La flotille qui le portait lui et sa phalange choisie, quitta les côtes de Provence dans le mois de juin, fit voile vers la Toscane, et aborda heureusement à Pise, capitale de cette riche province[308]), où dominait alors Guido, son frère utérin. Il trouva dans cette ville célèbre l'archevêque de Ravenne, non ce du pape Jean X, et les envoyés des principales cités et des princes de l'Italie supérieure qui attendaient impatiemment son arrivée et qui lui réitérèrent l'invitation pressante de prendre

---

304) *Ibidem.* — Le savant *Muratori* a déjà fait remarquer qu'on ne doit pas prendre à la lettre les expressions satyriques dont cet historien qui était à peine né à cette époque, flétrit les intrigues de cette célèbre princesse. (*Muratori Ann.* ad ann. 925.)

305) *Liutprandi Ibid.* cap. 16. „Deus qui hunc (Hugonem) in Italia regnare cupiebat, prosperis eum flatibus ..... duxerat.“ (l. c. p. 306.)

306) *Liutprand* qui fut élevé à sa cour, dit de lui (*Antap.* lib. III. c. 19.) „Fuit autem rex Hugo non minoris scientiæ quam audaciæ, nec infirmioris fortitudinis quam calliditatis.“ (l. c. p. 306.)

307) Le récit de *Frodoard* (ad ann. 926) pourrait faire croire que ce fut Hugues lui-même qui chassa Rodolfe de l'Italie; mais il est assez certain que la retraite de celui-ci précéda de quelques mois le débarquement du duc des Provençaux. (*Muratori Ann.* ad ann. 925.)

308) *Liutprand Ibidem:* Deus ..... prosperis eum flatibus brevi *Alphæam*, hoc est *Pisam*, quæ est Tusciæ provinciæ caput, duxerat. (l. c. p. 306.)

la couronne vacante[309]). Hugues qui n'était pas moins impatient de ceindre son front du diadême des rois Lombards, se rendit promptement à Pavie[310]), où la comtesse Ermengarde, sa soeur, s'était maintenue contre tous les efforts[311]) des Transjurains et des Allemands. Hugues de Vienne ou de Provence fut solennellement proclamé et couronné dans cette capitale de la Lombardie le 9 de juillet de l'an 926[312]), par Lambert, archevêque de Milan[313]).

2.

HUGUES ROI D'ITALIE.

L'Italie entière rattachait de grandes espérances à l'avènement du nouveau roi. Depuis près d'un demi-siècle cette péninsule était déchirée par les guerres civiles et ravagée tour-à-tour par les Sarrasins et les Hongrois. Hugues avait conquis dans le gouvernement de la Provence qu'il dirigeait presque seul depuis vingt ans, la renommée d'un prince éclairé et courageux, plein de vénération pour la religion et de respect pour ses ministres, secourable aux faibles et aux nécessiteux, aimant et honorant la piété et le savoir. Mais on lui reprochait

---

309) *Liutprand Ibidem*, cap. 17. „Adfuit papæ Johannis nuntius. Adfuerunt etiam pœne omnium Italiensium nuntii, qui hunc, ut super ipsos regnaret, modis omnibus invitabant.“ (l. c. p 306.)

310) *Ibidem.* „Is autem .... Papiam percitus venit.“ (l. c.)

311) *Ibidem*, cap. 9, 13 et 16. (l. c. p. 305.)

312) *Idem*, c. 17. „*Papiam venit*, cunctisque convenientibus regnum suscepit“ (l. c. p. 306.) Pour la *date* de son couronnement voyez *Muratori Ann.* (ad ann. 926) et *Lupi* (Cod. Dipl. Bergam. II. 149.)

313) *Muratori* (l. c.) croit que le *couronnement* de Hugues eut lieu à *Milan*. Mais l'autorité de *Liutprand* (l. c) ne permet guères de douter que cette cérémonie se fît, selon la coutume, à Pavie même.

de ternir ces éminentes qualités par un penchant immodéré pour les femmes[1]). Ce portrait tracé par un contemporain, Liutprand de Pavie, évêque de Crémone, qui fut élevé à la cour de ce nouveau roi d'Italie et qui remplit plusieurs missions importantes sous les règnes suivants[2]), n'est pas suspect. Cependant il faut convenir que le portrait du célèbre historien lombard s'accorde mieux avec les débuts du règne de Hugues qu'avec les actes violents et même cruels qui signalèrent la suite de ce règne et qui frappèrent principalement des individus de sa propre famille. Il est peut-être permis de rejeter une partie de ces excès qui nous semblent odieux sur la rudesse des moeurs du temps et sur la fréquence des complots et des rébellions que Hugues eut à réprimer pour se maintenir sur le trône.

Il n'entre pas dans le plan du travail que nous avons entrepris de suivre le roi Hugues dans les différentes phases de son gouvernement en Italie. Nous nous contenterons de rappeler les faits qui se rapportent, soit au royaume de Provence, soit aux personnages originaires de ce royaume que le nouveau roi appela à remplir des emplois élevés dans la péninsule.

Après deux ans de règne prospère en Italie[3]), Hugues fut rappelé en Provence par un évènement inattendu qui, selon les éventualités, pouvait avoir pour sa fortune des conséquences plus ou moins graves. L'empereur Louis-l'Aveugle était mort à la fin de l'été ou au commencement de l'automne de l'année 928[4]). Quoique cet infortuné monarque fût frappé de cécité,

---

[1]) *Liutprandi Antapod.* lib. III. c. 19.

[2]) Vide *Liutprandi opera et vita* apud *Pertz*, Monum. Germ. t. III. p. 254 et suivantes.

[3]) Le roi Hugues se trouvait à *Ferrare* le 12 mars 928. (*Böhmers Reg. Karol.* p. 130.)

[4]) On a fait voir ailleurs que Louis mourut vraisemblablement dans le mois de *septembre* de cette année. (Voir nos *Mémoires pour servir à l'histoire de Provence et de Bourgogne*, 1[er] *partie*, LES BOSONIDES, p. 186.

néanmoins son décès pouvait être considéré comme prématuré vu qu'il avait à peine atteint l'âge de cinquante ans. Il laissait deux fils dont l'aîné CHARLES, surnommé *Constantin*, était en âge de succéder à son père sur le trône de Provence, et RODOLFE qui ne lui survécut que peu de temps[5]).

Quoique au début de son règne en Italie Hugues eût contracté des alliances soit avec Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, soit avec les empereurs d'Orient[6]), néanmoins son autorité, encore mal affermie dans la péninsule, ne se soutenait qu'avec l'aide des forces auxiliaires qu'il tirait de la Provence et qui formaient le plus ferme appui de son trône[7]). L'avènement au trône de Provence d'un prince jeune et entreprenant tel que l'était Charles-Constantin, déjà pourvu par son père, Louis, du comté de Viennois[8]), pouvait compromettre les levées de gens de guerre que le roi d'Italie avait faites jusqu'alors dans cette province sans opposition de la part du défunt souverain. Il était à prévoir d'ailleurs que Charles ne pourrait se maintenir dans l'héritage paternel qu'en acceptant la suzeraineté de ses puissants voisins, Raoul, roi des Français, et Rodolfe II, roi de la Transjurane, ses proches parents[9]). Ces différentes alternatives menaçaient le roi Hugues de dangers d'autant plus imminents que Rodolfe, en particulier, avait à se venger de sa déconfiture récente en Italie. La suite prouvera que les craintes de Hugues n'étaient pas mal fondées; quoiqu'il en soit, elles expliquent le prompt retour du roi d'Italie en Provence où il revint au commencement de l'automne de l'an 928[10]).

---

[5]) Voir les BOSONIDES, p. 188 et 189.

[6]) *Liutprandi Antapod.* lib. III. c. 21 à 22. (l. c. p. 306.)

[7]) Voir *Liutprandi Ibidem,* cap. 44. Lorsque Hugues assiégea Rome ann. 932 le patrice Alberic lui reprochait d'avoir composé son armée de „*Burgundionibus et Allobrogibus.*" (l. c. p. 313.)

[8]) Voir *les Bosonides,* p. 193.

[9]) Voir les *Bosonides,* p. 189 et 195.

[10]) L'époque du retour de *Hugues* en Provence est indiqué sous l'an 928 par le passage suivant de *Flodoard (hoc anno)* „Rodulfus

Hugues signala son retour à Vienne par des actes qui marquent la plénitude du pouvoir qu'il s'attribuait sur l'état laissé vacant par Louis-l'Aveugle, et entr'autres par un diplôme donné dans cette métropole du royaume de Provence en date du 12 novembre 928, l'an troisième de son règne en Italie[11]), par lequel il confirme les immunités et les privilèges de l'abbaye royale de *Saint-Teudère*, soit de Saint-Chef en Viennois (terre de la Tour du Pin). dans des termes semblables à ceux dont Louis-l'Aveugle s'était servi lorsqu'il restaura ce monastère au commencement de son règne comme roi de Provence[12]). En même temps Hugues renouvela la donation de l'Eglise de Saint-Martin de Véseronce qu'il avait concédée à la même abbaye précédemment, en qualité de comte de Viennois[13]), et il ajoute à cette donation plusieurs domaines situés dans les mêmes quartiers qu'il venait d'acquérir à cet effet de divers propriétaires libres[14]).

De Vienne le roi Hugues se rendit bientôt à Valence d'où est daté le 25 du même mois de novembre un second diplôme concernant l'abbaye de Romans-sur-Isère au rétablissement de laquelle il avait déjà contribué en qualité de comte de Vienne,

---

(Francorum rex) proficiscitur in Burgundia *obviam Hugoni Italiæ regi.*« (*Pertz, l. c.* p. 378.)

11) *Hugo* Gratia Dei *rex* . . . . . Dat. *pridie Idus Novembr.* anno D. incarnati 928, regni vero D. Hugonis regis (in Italia) *tertio.* Indict. *prima* Actum Vienna civitate in Christi nomine feliciter amen. (*Apud D. Bouquet*, t. IX. p. 690.)

12) Voyez le diplôme du roi Louis pour Saint-Teudère de l'an 896. (*Ap. D. Bouquet*, Ibid. p. 679.)

13) *Idem.* — „Ecclesiæ S. Teuderii confirmamus illas res quas olim eidem ecclesiæ per chartulam donavimus, videlicet ecclesiam *S. Martini* sitam in *Veseroncia* etc.«

14) *Ibidem.* — „*Quas juste et legaliter acquisivimus ab Enegrino libero homine* etc. — Parmi les localités mentionnées dans cette donation on lit:« *Camugniaco*, Chamagneux, *Caduliaco*, Cheylieu, *Posiaco*, Poisieu; *Corbeliaco*, Corbelin dans l'arrondissement de la Tour du Pin, département de l'Isère.

avant d'être appelé au trône d'Italie[15]). Les domaines cédés à cette abbaye étaient situés aux environs de Romans dans le Viennois méridional, où ce prince parait avoir eu de vastes propriétés territoriales, ainsi qu'il a été dit ci-devant. Cette concession est datée de la ville de Valence du 25 novembre 928[16]). De même que l'abbaye de Saint-Chef, celle de Romans dépendait immédiatement de l'archevêque de Vienne.

Ces actes de munificence en faveur des principaux monastères du pays, par lesquels le roi Hugues inaugurait son retour dans le royaume de Provence, avaient évidemment pour but de se concilier les suffrages du clergé et du peuple en général, et plus particulièrement d'ajouter le poids de nouveaux bienfaits aux liens de proche parenté qui attachaient Sobon, coadjuteur du métropolitain de Vienne, et sa nombreuse famille à la fortune du roi d'Italie. Ce prélat que l'on trouve déjà qualifié d'archevêque de Vienne dans des actes datés du règne de Louis-l'Aveugle[17]), parait avoir supplanté dans le gouvernement spirituel et temporel de cette province ecclésiastique l'archevêque Alexandre, qui vivait encore et dont l'attache-

---

15) Voyez ci-devant, p. 129 (ou 45 de l'édit. Sept.)

16) Charte inédite du Cartul. de l'Eglise de Romans, p. 38. „Hugo Dei gratia rex omnium fidelium nostrorum comperiat industria ..... quod nos ..... omnes res quas juste et legaliter habere visi sumus tam in monte Magnaldum quam etiam in Campagney in villam Baladedo et in Marcedum et in Malves-villa, atque in Corneliaco et in Marnades .... Ecclesiæ beati Petri sitæ in Romanis, per hoc nostrum regale præceptum concedimus atque donamus .... quod ut verius credatur ..... manu propria roborantes de anulo nostro ..... etc. Signum Domini Ugonis piissimi regis. Petrus notarius ad vicem Gerlanni abbatis et archicancellarii recognovi. Data VII. Kalend. Decembris, anno domini incarnationis DCCCCXXVIII, regni vero Domini Ugonis piissimi regis tertio. Indict. prima. Actum Valentiæ feliciter. Ex *P. J. de Rivaz.* Coll. Dipl. Burgund. t. I. fol. 47.

17) *Charvet* cite deux chartes des mois de novembre et décembre de la 27e année de l'empire de Louis-l'Aveugle soit de l'an 927 où *Sobon* est qualifié *d'archevêque de Vienne.* (*Hist. de l'Egl. de Vienne,* p. 251.)

ment aux Bosonides était peut-être un obstacle aux vues ambitieuses de Hugues et de ses adhérents[18]).

Quoiqu'il en soit, les deux diplômes ci-dessus datés de Vienne et de Valence de l'an 928, sont rédigés en termes qui font supposer que Hugues, roi d'Italie, se considérait comme l'unique souverain du royaume de Provence depuis la mort de Louis. Le roi fait défense expresse à tous les fonctionnaires publics de ce royaume de tenir des plaids ou d'exiger des services dans les domaines des monastères de Saint-Chef et de Romans, et de troubler les religieux dans la jouissance des privilèges et des biens qu'il leur a octroyés[19]). Ces chartes disposent en outre que toute contravention sera punie d'une amende de cent livres d'or, dont partie devra être versée au trésor royal[20]).

Il est à remarquer de plus que ces deux diplômes furent écrits et contresignés non par le chancelier du royaume de Provence, mais par un clerc de Gerland, abbé de Bobbio, qualifié d'archichancelier de la couronne d'Italie[21]). Or sous Louis-l'Aveugle les deux charges étaient toujours demeurées distinctes et séparées l'une de l'autre[22]).

---

[18]) L'archevêque *Alexandre* est mentionné comme vivant encore le VII. des Kal. de Septembre (26 août de la 28e année de l'empire de Louis, soit 928). (*Cartul. de Vienne*, fol. 37.) Il mourut bien âgé, le 16 décembre 931. (*Charvet*, l. c. p. 252 à 253.)

[19]) Diplôme de Hugues, roi d'Italie pour l'abbaye de St.-Chef en Viennois de l'an 928. — „Jubemus atque præcipimus ut nullius ministerii potestas super res ipsius Ecclesiæ placita celebret, neque servitium, quod ad publicam partem pertinuisse visum fuit, exquirere audeat.“ (*D. Bouquet*, t. IX. p. 691.)

[20]) „Sciat se compositurum auri optimi libras centrum, medietatem cameræ nostræ, et medietatem prædictæ ecclesiæ.“ (*Ibidem.*)

[21]) *Idem.* „Petrus notarius ad vicem *Gerlanni abbatis (Bobbiensis)* et archicancellarii, recognovi et subscripsi.“ (Mabillon Ann. Bened. t. III. p. 398.)

[22]) Tandis que *Léothard*, évêque de Côme, occupait la charge *d'archichancelier d'Italie* en 901, cette charge était remplie *en Provence* par *l'archevêque Rainfroi*. (Vid. *Muratori Ant. Ital.* t. II. p. 47 et *D. Bouquet*, t. IX. p. 680 et 681.)

Ces diverses circonstances et d'autres non moins décisives dont il sera parlé plus loin, supposent qu'en s'emparant de gré ou de force du trône électif des Bosonides au préjudice de Charles-Constantin, fils aîné et successeur naturel de Louis-l'Aveugle, Hugues ne jugea pas prudent de remettre en question le pouvoir qu'il possédait de fait, en se faisant élire et couronner roi de Provence à Vienne, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs [23]). Il lui suffisait, pour le moment, d'avoir pris possession de ce royaume, qu'il semble avoir, dès lors, considéré comme virtuellement réuni à sa couronne de Lombardie. C'est pourquoi il continua à dater de son avènement au trône d'Italie, même les actes qui concernaient particulièrement la Provence et le Viennois, ainsi qu'on le fera voir ci-après.

Pendant son séjour en-deçà des Alpes, le roi Hugues eut avec Raoul, roi des Français, une seconde entrevue [24]) dont l'histoire n'explique pas l'objet [25]), ensorte qu'on est réduit à faire à cet égard des conjectures plus ou moins probables. Il y a toute apparence que chacun de ces deux rois se rendit à cette entrevue avec des vues particulières et secrètes, qu'il ne nous est pas donné de pénétrer entièrement.

Hugues pouvait craindre que le roi Raoul n'entreprît de rétablir Charles-Constantin, son neveu [26]), dans l'héritage paternel des Bosonides dont ce roi d'Italie venait de l'expulser. D'un autre côté, Raoul dont la royauté venait, tout récemment, d'être remise en question par le comte Herbert de Vermandois, qui tenait dans ses mains le sort du roi captif Charles-le-

---

[23]) A savoir *Boson* en 879 et *Louis*, fils de Boson, en 890. (Voy. *les Bosonides*, p. 76 et 130.)

[24]) La première avait eu lieu en 924 avant le couronnement de Hugues à Pavie. (*Supra*, p. 134 et p. 50 de l'éd. sep.)

[25]) Flodoardi Chr. ad ann. 928. „Hugo rex habens colloquium cum Rodulfo (Francorum regi) etc.“ (l. c. p. 378)

[26]) Louis-l'Aveugle, père de Charles-Constantin, et le roi Raoul étaient cousins-germains paternels. (Voy. les *Bosonides*, p. 195.)

Simple[27]), avait un grand intérêt à ne pas se brouiller avec le nouveau roi d'Italie dont l'influence à Rome[28]) pouvait faire pencher la balance en faveur de son compétiteur au royaume de Neustrie en provoquant contre lui-même les censures, toujours redoutées, de l'Eglise[29]).

On doit peut-être chercher le motif avoué et public de l'entrevue de Raoul et de Hugues dans la lettre écrite au premier de ces deux rois par le pape Jean X^e^ peu de temps avant la catastrophe qui priva ce pontife de sa liberté[30]), au sujet des graves différents qui avaient surgi entre les abbés de Cluny et de Gigny en Bourgogne, et qui subsistaient depuis la mort de Bernon[31]), le célèbre fondateur et supérieur de ces deux monastères. Ces différents élevés au sujet des possessions de ces monastères situées dans plusieurs états limitrophes, ne pouvaient être réglés qu'avec le concours des princes qui dominaient dans ces divers états, et entr'autres avec celui de Hugues, roi d'Italie et de Provence[32]), qui d'ailleurs pouvait avoir été chargé par le pape Léon VI, successeur de Jean, de tenir la main à l'exécution du bref de son prédécesseur.

Quoiqu'il en soit, ce bref étant adressé à Raoul, roi des Français, aux comtes de Bourgogne Hugues et Giselbert, ainsi qu'à Guy, archevêque de Lyon, et aux évêques

---

27) Voy. *Richerii histor.* lib. I. cap. 53 et 54. l. c.

28) *Guido* de Toscane, frère utérin du roi Hugues, et la célèbre *Marozie*, femme de Guido, avaient déposé le pape Jean X en mai ou juin 928, et s'étaient emparés du gouvernement de Rome, en mettant sur le trône pontifical Léon VI. leur créature. (Voy. *Muratori Ann.* ad hunc ann.)

29) *Richerii hist.* l. c. c. 54.

30) *D. Bouquet*, t. IX. p. 217. Le bref du pape est *sans date*, mais il doit avoir été écrit au plus tard dans le mois de *mai* 928. (Voy. *Muratori Ann.* ad hunc ann)

31) Mort le 13 janvier 927. (*Mabillon*, *Ann. Bened.* t. III. p. 387.)

32) *Gigny était* du diocèse de Lyon (*pagus Lugdunensis*), ainsi qu'*Ambrieux* et *Savigneux* (en Bresse) que Hugues et Lothaire son fils, rois d'Italie, donnèrent plus tard à l'abbaye de Cluny.

de Mâcon et de Châlons, ses suffragants[33]), il s'ensuivait évidemment que le comté de Mâcon était revenu au roi Raoul après le décès de Guillaume-le-Jeune[34]). On a expliqué ailleurs comment ce comté dont Raoul s'était emparé en 924, avait été détaché de la couronne des Bosonides en faveur de Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine et fondateur de Cluny, oncle paternel de Guillaume-le-Jeune auquel il avait donné le gouvernement du Mâconnais[35]). Or le comté de ce nom avait des enclaves dans le Lyonnais, et d'un autre côté les comtes ou vicomtes de Lyon et de Forès possédaient en cette qualité des domaines dans le Mâconnais[36]).

Ces diverses complications peuvent avoir donné lieu entre Hugues et Raoul aux conférences dont il est parlé dans les annales contemporaines, qui cependant n'indiquent que vaguement l'époque où elles ont été tenues[37]). Il est à supposer qu'elles se tinrent sur les bords de la Saône qui limitait en général les deux états voisins. Si nos conjectures sur la coïncidence de ces faits sont bien fondées, le désistement de l'abbé de Gigny[38]), contre lequel le bref du pape était principalement dirigé, pourrait servir à déterminer d'une manière plus précise l'époque de

---

33) *Ibidem.* „Rodulfo regi Francorum ..... Vidoni Lugdunensis ecclesiæ archiepiscopo, atque Episcopis Stateo (Cabillonensis) et Bernoni (Matisconensis) comitibusque *Hugoni* et *Giselberto* .... fidelibus tuis (scilicet Rodulfi) etc.“

34) Guillaume-le-Jeune, *comte de Mâcon*, mourut le 26 décembre 926. (*Art de vérif. les dates*, t. III. p. 352.)

35) Voir *les Bosonides*, p. 137 et 138.

36) Diplôme du roi de Provence, Louis-l'Aveugle de l'an 900. „Res de *comitatu Lugdunensi*, conjacentes in *comitatu Matisconensi.*“ (Apud *D. Bouquet*, t. IX. *p.* 680.)

37) *Flodoard* (sous l'an 928), seul auteur qui fasse mention de cette entrevue, n'indique ni le moment précis, ni l'endroit où elle eut lieu. Il est à remarquer que ce chroniqueur commence l'année à *l'Incarnation*, soit au 25 mars, comprenant ainsi dans l'année 928 une partie de la suivante.

38) Dat. XII. Kal. Februarii Anno VI. regnante *Rodulfo* rege. (*Mabillon, Ann. Bened.* t. III. p. 393.)

l'entrevue des deux rois dont nous cherchons la date; or ce désistement, fait à Cluny, est du 21 janvier de l'année 929[39]).

L'historien contemporain qui fait mention de cette entrevue dit que le comte Herbert de Vermandois accompagnait le roi Raoul, avec lequel il s'était réconcilié aux dépends du malheureux *Charles-le-Simple*, dont il avait resserré la captivité[40]). Il ajoute ensuite que »*le roi Hugues donna la* PROVINCE *ou le comté* DE VIENNE *à Herbert pour son fils Odon*«[41]). Ici le laconisme de l'historien ouvre un nouveau champ aux conjectures. Quel motif peut-on donner à ce démembrement d'un Etat que le roi d'Italie venait de réunir à sa couronne? Le comte de Vermandois, que l'histoire nous dépeint comme insatiable de richesses et de pouvoir[42]), aurait-il profité de cette entrevue et du concours du roi Raoul, pour renouveler auprès de Hugues les tentatives faites quatre ans auparavant pour faire restituer à l'église de Rheims les possessions que cette église revendiquait en Provence[43])?

Après la mort de l'archevêque *Séulfe*, Herbert avait obtenu du roi Raoul la survivance du siège de Rheims pour son fils puîné, Hugues, âgé de cinq ans, auquel on avait donné provisoirement un coadjuteur dans la personne d'un évêque provençal[44]). Faudrait-il envisager la donation du comté de Vienne

---

39) Suivant Flodoard (l. c.) le roi Raoul ne revint en Bourgogne qu'après le mois de *septembre*. D'autre part le roi Hugues séjourna à Vienne où à Valence pendant le mois de *novembre*, et repassa les Alpes au mois de *février* suivant. L'entrevue en question doit par conséquent avoir eu lieu sur la fin de l'année 928 ou tout au commencement de l'année 929.

40) *Frodoard.* l. c. et *Richeri* hist. lib. I cap. 52 et 54. *(loc. cit.)*

41) *Flodoardi Chr.* ann. 928. »Hugo rex dedit Heriberto comiti *provinciam Viennensem* vice filii sui Odonis. (l. c. p. 378.)

42) *Richerii* hist. lib. I. cap. 52. »Heribertus .... utpote *insatiabilis* etc.« (l c. t. I. p. 100.)

43) Voy. ci-devant, p. 134 et p. 50 de l'éd. sep.

44) On donna à cet enfant mitré pour coadjuteur un évêque du midi, nommé *Odolric*, qui s'était retiré à Rheims par suite des persécutions des Sarrasins. (Flodoardi Chr. ann. 928. l. c.)

comme une compensation des propriétés réclamées par l'archevêque de Rheims, qui se trouvaient, pour lors, incorporées au domaine des comtes d'Arles[45])?

Quoiqu'il en soit, il parait certain que la donation du roi Hugues au comte Herbert demeura comme non-avenue. Son fils aîné, *Odon* ou Eudes, était alors retenu en ôtage à la cour du duc des Normands établis sur les bords de la Seine inférieure[46]); et ni lui, ni aucun prince de la maison de Vermandois, n'ont occupé Vienne ni aucune portion de son territoire[47]). Cette cité importante était réstée sous la garde immédiate de l'archevêque Sobon et des vicomtes de Vienne, proches parents ou sujets dévoués du roi Hugues, que les peuples de ces contrées étaient d'ailleurs habitués à considérer depuis vingt ans comme le véritable maître de l'Etat. Quant à la Provence proprement dite, le comte Boson était en mesure d'y maintenir l'autorité du roi son frère et de défendre la plaine contre les attaques des Sarrasins de la Garde-Frainet qui s'étaient jetés dans les Alpes dont ils interceptaient les passages, à tel point que plusieurs caravanes de pélerins venant du nord qui voulaient se rendre à Rome, furent obligées de rebrousser chemin sons avoir pu accomplir leur voeu[48]).

Pensant avoir ainsi suffisamment pourvu au maintien de son autorité en-deçà des Alpes, le roi Hugues repassa les monts dans le mois de février 928. Il était déjà rendu à Turin le 29e du même mois, et il confirma ce jour même une donation du margrave Adalbert de Piémont en faveur du monastère de

---

45) Pour ces terres de *St.-Rémi* en Provence. (Voyez ci-devant, p. 135 ed sép. p. 51.)

46) *Flodoardi* Chr. ad ann. 928. „Filius Heriberti *Odo*, quem Rollo habebat obsidem, non redditur illi, donec etc.“ *(l. c.)*

47) Herbert ayant retiré son fils Eudès ou *Odon* des mains de *Rollon*, lui donna la seigneurie de *Ham* (ann. 933) et le comté *d'Amiens* en Picardie (ann. 944) pour le dédommager de la non-jouissance du comté de Vienne. (*Art. de vérif. les Dates*, t. II. p. 702. *in-fol*)

48) *Flodoardi Chr. ad ann.* 928. *l. c.*

Saint-André de Turin[49]), refuge des moines de la Novalaise, chassés de leur abbaye par les pirates barbaresques dont on vient de parler. De Turin le roi retourna à Pavie, sa résidence ordinaire, où il était déjà rentré le 12 mars[50]) après une absence de six mois. Il retrouva dans cette résidence royale sa femme *Alda*, son fils Lothaire, et sa soeur bien-aimée, la comtesse Ermengarde, chargée par le roi son frère de veiller en son absence à la sûreté de l'Etat de concert avec le comte Samson qui parait avoir eu une grande part dans le gouvernement de la Haute-Italie[51]).

Le retour dans la péninsule du roi, Hugues fut bientôt suivi d'évènements graves qui pendant plusieurs années absorbèrent toute son attention et toutes les forces dont il disposait. Une conjuration formidable ayant éclaté à Pavie même, dès l'année suivante, elle fut promptement réprimée par le sang-froid et l'habileté que Hugues déploya dans ce péril imminent[52]). L'énergie avec laquelle le roi comprima cette révolte et la sévérité des punitions qu'il infligea aux principaux chefs du mouvement, contribua, dit un historien contemporain, à accroitre son pouvoir et à l'étendre jusqu'aux extrêmités de l'Italie. Dès lors les magnats du pays n'osèrent plus se jouer de l'autorité royale, ainsi qu'ils avaient coutume de le faire auparavant[53]).

Ce fut dans ces conjonctures favorables que Hugues, de-

---

49) Diplôme du roi Hugues daté de *Turin pridie Kal. Martii, Indict.* II. *Anno regni tertio* ce qui revient à l'année bisextile 929. (*Monum. hist. part.* t. I. *Cartar. Col.* 131.)

50) Voy. *Böhmers regest. Karol.* p. 130.

51) Diplôme de Hugues roi d'Italie de l'an 930. „Hugo rex .... interventu Aldæ amantissimæ et carissimæ conjugis nostræ, seu Ermengardæ comitissæ, „dilectæ *sororis* ac *conciliatricis* nostræ, nec non et Samson comitis nobilissimi.“ *Muratori Ant. Ital.* t. II. p. 936.

52) Vide *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 39 à 41, (l. c. p. 311.) et *Murat. ann. d'Ital.* ad ann. 930.

53) *Liutprand Antap.* lib. III. cap. 41. „Crevit extunc in omnes Italiæ fines regis timor, neque hunc ut reges ceteros floccipendere, verum modis omnibus honorare.“ (*l. c.* p. 312.)

vançant l'âge viril de Lothaire, réunit une assemblée des prélats et des seigneurs du royaume, et se fit donner ce fils pour collègue au trône d'Italie[54]). La reine Alda, mère de ce roi à peine adolescent, était morte depuis quelques mois lorsque Lothaire fut associé par son père à la couronne[55]). Dans le même temps mourut *Guido* ou Guy, duc ou margrave de Toscane, et Lambert, son frère puiné, lui fut substitué par le roi Hugues dans le gouvernement de ce duché[56]). On sait que ces deux princes Toscans étaient fils de Berthe de Lorraine et du margrave Adalbert-le-Riche, et par conséquent frères utérins de Hugues.

Par son mariage avec *Marozia* ou Marie, veuve d'Albéric, comte de Tusculum et margrave de Camerino, prince du sénat ou patrice de Rome[57]), Guido s'était emparé d'un pouvoir absolu dans la ville pontificale, faisant nommer et déposant les papes au gré des caprices de cette matrone non moins impérieuse que célèbre par les déréglements dont on l'accuse[58]). La mort de Guy ouvrit un nouveau champ à l'ambition croissante du roi Hugues qui, après avoir placé sur le front de son fils Lothaire la couronne de Lombardie, aspirait pour lui-même à la dignité impériale, dignité qui était restée vacante depuis le décès des empereurs Bérenger et Louis-l'Aveugle[59]).

---

[54]) *Ibidem*, lib. IV. et 2. l. c. p. 316. Lothaire fut proclamé le *dimanche des Rogations*, 15 mai 931. (Voy. *Böhmers Regest. Karol.* p. 130. et *Muratori Ann. d'Ital.* ad hunc ann.)

[55]) Elle vivait encore le 16 sept. de l'année précédente. Voyez le diplôme de Hugues cité plus haut sous l'an 930.

[56]) Guy mourut après l'élévation au trône pontifical de Jean XI. lequel fut ordonné pape le 20 mars 931. (Voyez *Liutprand Antap.* lib. III. c. 43. l. c. p. 312.) Ce prince ne laissa qu'une fille nommée *Berthe*. (*Orig. Guelf.* t. I. p. 132.)

[57]) *Princeps et omnium Romanorum senator.*

[58]) *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 43. (*l. c.* p. 312.)

[59]) Quoique Liutprand ne le dise pas expressément, il fait cependant bien entendre que Hugues aspirait à ce titre suprême. (Voyez lib. III. c. 44. l. c. p. 312.)

Marozie jalouse de conserver le pouvoir qu'elle avait continué à exercer dans Rome depuis la mort de Guy, sous le nom du pape Jean XI., son propre fils[60]), et redoutant l'ambition et le caractère remuant d'Albéric-le-Jeune, né de son premier mariage avec le patrice Albéric[61]), envoya secrètement des députés à Pavie, chargés d'offrir au roi Hugues sa main avec la possession de la ville et de l'état romain[62]). Le roi devenu veuf lui-même de la reine *Alda*, se rendit à Rome en passant par la Toscane (en 932)[63]), et arrivé au château Saint-Ange, il épousa publiquement Marozie la veuve de son frère Guy[64]). Mais dans l'entrefaite Alberic avait déjoué les vues que son nouveau beau-père Hugues nourrissait en secret sur Rome et l'empire, en soulevant contre lui le peuple romain et en se faisant proclamer, lui-même, prince et souverain dans Rome[65]) par le sénat et la noblesse romaine. En même temps, Albéric fit renfermer dans le château Marozie, sa mère, et donna des gardes au pape Jean XI^e^, son frère, afin que celui-ci ne pût rien entreprendre contre sa volonté[66]). Hugues avait laissé son armée hors des portes de Rome, et au premier bruit de la révolte il s'était échappé furtivement du château Saint-Ange pour la rejoindre. Cette armée étant pour lors trop peu nombreuse

---

[60]) Voyez pour la famille de Marozie. (*Scheidius orig. Guelficæ*, t. I. p. 133.)

[61]) *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 44. (l. c. p. 312.)

[62]) *Ibidem. Benedicti Chron.* §. 32. „Mater *Alberici* principis romani, legatos mittens Ticino ad Hugonem regem Longobardorum ut eam sibi matrimonio copularet.“ (Pertz, t. III. p. 715.)

[63]) Le roi se trouva à Lucques le 1^er^ juillet 932. (Böhmers Regest. p. 130.) soit en allant à Rome, soit en revenant.

[64]) Benedicti Chr §. 32. „Sic impletum est .... post nuptias celebratas in castro St.-Angeli rex et regina etc.“ *(l. c.)*

[65]) *Liutprandi Antapod.* t. III. c. 45. „Romanæ Urbis Albericus monarchiam tenuit.“ (l. c. p. 313.) Lui-même s'intitule: „*Princeps et omnium romanorum senator*“, dans une charte de l'an 945. (*Scheidius orig. Guelficæ*, t. I. p. 248.)

[66]) Murat. Ann. ad ann. 932 et 933 qui compare les récits comtemporains de *Liutprand* et de *Flodoard.*

pour entreprendre de rentrer de vive force dans la ville, il dut se retirer en attendant des circonstances plus favorables pour réparer cet échec[67]).

Pour ne pas avoir à revenir sur cet épisode de la vie de Hugues qui concerne proprement l'histoire d'Italie, on se contentera de remarquer que ses démêlés avec Albéric qui s'opposa constamment à ses vues sur Rome et la couronne impériale[68]), devinrent dès lors le principal mobile de ses actes et la cause indirecte des revers qui marquèrent les dernières années de son règne dans la péninsule italique.

Après le premier échec éprouvé en 932, le roi Hugues réitéra jusqu'à cinq fois, dans l'espace de dix ans[69]), ses tentatives pour s'emparer de Rome, soit par la force des armes, soit en transigeant avec Albéric, auquel il donna même en mariage sa fille Alda, soeur-germaine du roi Lothaire, son fils, et née comme lui de la reine Alda ou Hilde[70]) dont on a parlé. Mais cette alliance ne fit qu'accroitre l'arrogance naturelle d'Albéric qui n'en persista pas moins à défendre Rome contre son beau-

---

67) *Liutprand*, historien d'ailleurs si précieux de l'époque dont nous nous occupons, parait cependant avoir accueilli avec trop peu de discernement les contes répandus dans le public toujours avide du scandale et du merveilleux. Cet historien, encore enfant lorsqu'il fut attaché à la chapelle du roi Hugues en 931, doit être suivi avec une certaine méfiance jusqu'à la fin du IIIe livre de son histoire, ainsi qu'il semble lui-même en convenir au commencement du IVe livre. On remarque de plus qu'il n'indique aucune date et qu'il n'observe pas toujours l'ordre des temps dans ses récits, ensorte qu'il est indispensable de le contrôler au moyen de la chronique de *Flodoard*, écrivain moins satyrique et moins détaillé, mais plus exact.

68) Voyez *Liutprandi Antap.* lib. III. cap. 45. lib. IV. cap. 2 et 3. lib. V. cap. 3. (*l. c.* p. 313, 316, 328.)

69) Savoir en 936, 939, 941, 942 et 946. (*Muratori Ann.* ad hos annos.)

70) *Flodoardi Chr.* ad ann. 936. ap. *Pertz*, l. c. p. 383. — *Liutprand Antap.* lib. IV. c. 3. »Albericus . . . *Aldam*, Lotharii, regis filii Hugonis, germanam, sibi conjugio junxit.« (*l. c.* p. 316.)

père[71]). La guerre et la destruction des villes de la Campanie, n'aurait pas discontinué[72]), si le pape Léon VII. qui venait de succéder à l'infortuné Jean XI.[73]), n'avait pris le parti d'appeler à son aide le célèbre Odon, abbé de Cluny, afin de travailler au rétablissement de la paix entre le roi Hugues et son gendre Albéric qui se disputaient avec un égal acharnement la possession de Rome. Odon dont le crédit sur l'esprit ardent de ce roi d'Italie remontait déjà à la première période de sa vie politique[74]), passa quatre fois les Alpes afin de seconder les papes Léon et Etienne VIII dans l'accomplissement de cette pieuse entreprise[75]). Les efforts réitérés de l'abbé de Cluny, n'eurent cependant d'autre résultat que d'amener les combattants à conclure des trèves ou des préliminaires de paix presqu'aussitôt rompus que ratifiés[76]). Il parait du reste que Hugues fut plus d'une fois sur le point de s'emparer de Rome sur son rival[77]). On trouve même un diplôme de ce roi en faveur du couvent du Mont-Cassin, daté de Rome, du 26 juin 941[78]) qui ferait supposer qu'il était entré dans la cité pontificale[79]),

---

[71]) *Liutprand.* l. c. „Albericus, ut vir *infatuus*, Romam autem, quam rex (Hugo) nimis ardebat, ei non tradidit.“

[72]) *Idem.* t. V. c. 3. „Romanæ civitatis, quem rex Hugo quotannis graviter opprimebat.“ (l. c. p. 328.)

[73]) Mort dans sa prison du château Saint-Ange en janvier 936. (*Muratori Ann.* hoc anno.)

[74]) Vers le même temps Odon avait obtenu du roi Hugues l'incorporation de l'abbaye de *Charlieu* en Lyonnais à la mense abbatiale de Cluny. (*Mabillon, Ann. Bened.* t. III. p. 486.)

[75]) Savoir en 936, puis deux fois en 939 et encore en 941. (*Mabillon, Ann. Bened.* t. III. p. 431 à 444 et 458. et Sæc. v. Bened. in vita S. *Odonis.* lib. II.)

[76]) *Flodoardi Chr.* ad ann. 942 et *Mabillon, ubi supra.* — Il est surprenant que *Liutprand* ne dise pas un mot de cette intervention d'Odon de Cluny.

[77]) Liutprand, lib. V. cap. 3. l. c. p. 328.

[78]) „Actum Romæ . . . . .“ (Böhmers *Regest. Karol.* p. 132, qui cite lui-même *Archiv.* V. p. 324.)

[79]) Si l'on pouvait admettre comme authentique un document publié par Goldast (Constit. Imper. t. III. p. 302), *Hugues et Lothaire,* rois

où il ne put vraisemblablement se maintenir assez longtemps pour y recevoir du pape Etienne la couronne impériale[80]).

Hugues ne pouvait manquer d'attacher à la conquête de cette dignité suprême le même prix que ses prédécesseurs issus comme lui de la race de Charlemagne[81]). Il devait pressentir en même temps que, placé sur un autre front que le sien, le diadême impérial aurait compromis l'existence même du trône de Lombardie auquel il venait d'associer son fils.

Parmi les circonstances qui empêchèrent le roi Hugues de réussir dans ses entreprises sur Rome et qui contribuèrent à ébranler son pouvoir en Italie, on doit tenir compte des complots et des machinations secrètes ourdies contre sa domination, non seulement par les Italiens, mais aussi par des étrangers comblés par lui de richesses et d'honneurs. Au commencement de son règne durant lequel ce monarque déploya plus de vigueur que ne l'auraient désiré ceux qui l'avaient appelé au trône d'Italie[82]), le nouveau roi avait jugé utile à l'affermissement de son autorité dans la péninsule de conférer les évêchés et les principaux offices du royaume à des personnes de sa nation ou de sa parenté[83]), afin de contenir dans le devoir ses

---

d'Italie auraient fait conjointement avec le patrice *Albéric* une *constitution* pour la réforme des couvents de Rome, le 21 juillet 941. *Dat. in Campania juxta opidum Romaniæ.*

80) Le roi Hugues se trouvait:
Ann. 941. Le 26 mars à *Lucques.*
» Le 25 juin *juxta Romam.*
» Le 26 juin *Romæ.*
» Le 20 juillet *juxta opidum Romaniæ in Campania.*
(*Böhmers Regest.* l. c.)

81) „*Hugo* et *Lotharius* reges .... pro salute animæ *avi* nostri *Lotharii Imperatoris* ....“ (Dipl. de anno 943 ap. *Scheidius orig. Guelf.* t. I. p. 244.)

82) Voy. *César Cantu. histoire universelle X^e époque.* (Trad. en Fr. Paris 1846. t. IX. p. 232.)

83) *Liutprand Antap.* lib. IV. c. 6. „Hugo rex regnum securius obtinere sperans, si affinitate sibi conjunctis regni officia largiretur.“ (l. c. p. 316.)

nouveaux sujets dont il connaissait par expérience l'humeur inconstante et factieuse[84]): politique dont les Carlovingiens avaient donné l'exemple en Italie et qui fut suivie par les rois germaniques, successeurs de Hugues. Mais en cherchant à se prémunir contre les dangers qui avaient causé la ruine de ses prédécesseurs au trône de Lombardie, il excita l'envie et le mécontentement des seigneurs et des prélats italiens non moins avides de richesses et de pouvoir que les étrangers[85]).

Ces étrangers naturalisés dans la péninsule réclament une place dans l'histoire du roi Hugues, soit par leur rang élevé, soit par le rôle qu'ils ont joué dans les évènements qui agitèrent son règne et celui du roi Lothaire son fils, soit enfin parce que leur sang se mêla à celui des principales dynasties souveraines de l'Italie. On a déjà parlé de *Gerlannus* ou Gerland, chapelain de la reine Alda, qu'il avait suivie en Italie en 926, lorsque cette princesse fut appelée à partager le trône où son époux venait d'être élevé. Il est probable que ce personnage est le même que celui qui figure sous un nom presque semblable dans une charte de l'abbé *Fortunius* de Romans, de l'an 917, donnée en présence et avec le consentement de Hugues alors comte de Vienne et duc des Provençaux[86]). Si cette conjecture est fondée, Gerland était fils d'un noble seigneur du pays, nommé *Ricfredus*,

---

[84]) Idem. l. I. cap. 37. „Quia semper Italienses geminis uti dominis volunt, quatinus alterum alterius terrore coërceant.“ (l. c. p. 284.) „Liutprand, écrivain de la deuxième moitié du X$_e$ siècle répète ici ce que disait à la fin du IX^e le chroniqueur *André de Bergame*.“ (l. c. p. 238.)

[85]) Exemples: *Rathier*, évêque de Vérone; *Manassès*, archevêque de Milan, neveu du roi, et *Boson*, margrave de Toscane, son propre frère.

[86]) Charte par laquelle *Fortunius*, abbé de St.-Bernard de Romans, cède *en précaire* l'Eglise de *Cassedono*, localité située près de Romans (dép. de la Drôme) à *Ricfredo* viro nobili et uxori ejus *Helenæ* et uni de duobus filiis eorum *Amony*, scilicet et *Reglannus* (vel *Gerlannus*), *Consensu domni Ugonis inclyti ducis. Dat.* (Romanis) 18^e Kal. Julii (14 juin) ann. XVII. regnante Ludovico imperatore. (Extr. du Cartul. de Romans, fol. 46.)

propriétaire de vastes terrains bordant l'Isère, entre l'Herbasse et l'eau de Sillas dans le voisinage de Romans. Ricfredus avait deux fils de sa femme Hélène, savoir Aymon l'aîné et Gerland. Elevés dans le monastère de Romans, suivant les usages du temps, celui des deux qui annoncerait les dispositions les plus heureuses pour l'étude des lettres, devait plus tard embrasser l'état ecclésiastique ou se faire moine dans ce couvent[87]). Il parait que ces dispositions se rencontrèrent plus particulièrement dans Gerland, le puîné des fils de Ricfred, et qu'elles lui ouvrirent le chemin de la fortune et des honneurs dont il fut ensuite revêtu. L'abbaye de St.-Colomban de Bobbio étant venue à vaquer en 926 au moment où Hugues monta sur le trône d'Italie[88]), la reine Alda qui voulait du bien à Gerland, son chapelain, lui fit avoir cette abbaye en commende. Ce monastère naguères si riche et si important se trouvait alors fort appauvri et déchu de son ancien lustre par suite des empiètements des évêques et des seigneurs laïques du pays. Mais grâce au crédit dont le nouvel abbé jouissait à la cour de Pavie, l'abbaye de Bobbio recouvra bientôt son opulence et ses anciennes prérogatives[89]). S'il faut en croire le chroniqueur parlant de cette abbé de Bobbio, les reliques de St.-Colomban auraient eu une grande part au succès de cette restauration. Lothaire, l'enfant royal ayant été atteint à Pavie d'une fièvre intense, il en fut, dit-on, guéri par les miraculeuses vertus de ces reliques. Quoiqu'il en soit, la naissance et les talents éminents dont l'abbé Gerland parait avoir été doué, appelèrent sur lui l'attention du roi Hugues qui lui confia les sceaux de

---

87) *Ibidem.* „Uni de duobus filiis eorum ..... cui melioris ingenii ad monachum faciendum ..... (vel) intellectum ad litteras discendas habere viderimus ....“ (l. c.)

88) Par la mort de l'abbé *Silveradus.* (*Mabillon, Ann. Bened.* t. III. p. 398.)

89) *Ibidem*, d'après le moine anonyme auteur de la *chronique de Bobbio.*

l'état et le créa chancelier privé, puis archichancelier du royaume d'Italie en 928[90]).

Après avoir occupé cette charge élevée pendant plus de dix ans, soit jusqu'en 938[91]), l'abbé Gerland se retira dans son abbaye de Bobbio où il mourut, à ce qu'on croit, en 940 environ[92]). Il fut remplacé comme archichancelier par Azzon ou Atton, évêque de Verceil, qui brilla dans son temps par ses connaissances profondes du droit canon, de la théologie et des différentes lois civiles reçues en Italie[93]). On assure que ce prélat de même qu'*Azzon*, évêque de Côme, étaient Français d'origine et qu'ils avaient suivi en Italie le roi Hugues, auquel ils étaient redevables de leurs sièges respectifs et des grands biens qu'ils léguèrent plus tard à leur église[94]). Ce qui est plus certain, c'est que plusieurs ecclésiastiques de France et de Belgique, chassés de leur pays par les guerres civiles qui agitaient alors les contrées du nord[95]), se réfugièrent soit en Provence, soit en Italie, selon qu'ils espéraient rétablir leur fortune dans l'un ou l'autre de ces deux états.

De ce nombre fut Hilduin, prêtre puis évêque de Tongres ou de Liège, allié du roi Hugues[96]), et suivant le nom qu'il

---

90) *Ibidem.* „Sigillum suum ei tribuit, summumque cancellarium esse præcepit. (l. c.) L'évêque *Beatus* qui occupait encore la charge d'archichancelier de la couronne d'Italie au mois de février 928 (*Muratori, Antiq. Ital.* t. V. p. 937), était déjà remplacé dans cette charge par l'abbé *Gerlannus* au mois de novembre suivant. (*D. Bouquet,* t. IX. p. 691.)

91) Giseprandus ad vicem *Attonis* episcopi et *archicancellarii.* Dat. *Papiæ* ann. 938 (23 juillet). *Hist. P. Mon. Taurin.* t. I. p. 143.

92) *Mabillon, Ann. Bened.* t. III. p. 451.

93) *Hist. Littér. de la France,* t. VI. p. 281. Il écrivit entr'autres ouvrages un traité intitulé: *De pressuris Ecclesiæ.* (Des souffrances de l'Eglise). Publié par *D. Dacherii spicileg.*

94) *Muratori Ann.* ad ann. 937. (*Mabillon, Ann. Bened.* t. III. p. 412.)

95) Voy. *Richeri hist.* lib. I. (Ed. *Guadet,* t. I. passim.)

96) *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 42. „Ilduinus Leodiensis episcopus ad Hugonem regem cui affinitatis linea jungebatur . . .“ (*Pertz,* ss. t. III. p. 312.)

portait, probablement *oncle* de la reine *Hilda* ou Alda, seconde femme de ce monarque, laquelle, comme on sait, était elle-même originaire de la France Teutonique ou de la Belgique[97]). Ce prélat avait été élu évêque de Tongres en 920 par le clergé et le peuple sous les auspices du duc Giselbert, et avec le consentement du roi Charles-le-Simple[98]). Mais Hilduin ayant suivi l'exemple de Giselbert et des Lorrains qui avaient déserté la cause de ce roi malheureux[99]), il fut la victime de leur réconciliation passagère. Le ressentiment du roi Charles contre l'évêque de Tongres, qui, dans l'intervalle, avait été régulièrement sacré et installé par son métropolitain, l'archevêque de Cologne[100]), alla jusqu'à déposer Hilduin et instituer à sa place Richer abbé de Prüm (ann. 921)[101]). L'archevêque de Cologne ayant refusé de consacrer ce nouvel évêque aussi longtemps que Hilduin n'aurait pas été condamné par un jugement régulier, l'abbé Richer se rendit, par ordre du roi, à Rome pour informer le pape Jean X^e^ de la sentence royale et des détails de son affaire[102]). Le roi Charles avait muni l'abbé de Prüm de lettres de recommandation pressantes pour l'empereur Bérenger, son oncle[103]), qui régnait alors sur l'Italie. Le pape qui, pour lors, avait besoin de l'appui de cet empereur pour

---

97) *Idem*, c. 20. (l. c. p. 306.)

98) *Flodoardi Chr.* ad ann 920. (l. c. p. 370.) *Richeri hist. lib. I.* cap. 22. (l. c. p. 55.) Le pape Jean X dans sa lettre à l'archevêque de Cologne (ann. 921.) dit que Hilduin fut élu „*Gisleberti metu.*" (D. Bouquet, t. IX. p. 215.)

99) *Richeri*, c. 22.

100) Il est à remarquer que *Flodoard* (l. c.) et *Richer* (l. c.) disent l'un et l'autre que *Hilduin* avait été élu canoniquement „*a clero et populo, Karolo rege concedente per archiepiscopum Herimannum ordinatum*", tandis que les lettres du pape (*infra*) semblent nier ces circonstances importantes.

101) *Richeri*, lib. I. c. 25. (l. c. p. 61.)

102) *Richeri*, l. c. p. 61.

103) *Bérenger* 1^er^ était *cousin-germain* de Louis-le-Bégue, père de Charles. (*Muratori Ann.* ad ann. 877.)

balancer le pouvoir que le patrice Albéric Ier s'était arrogé dans Rome, s'empressa d'obtempérer à cette puissante recommandation, qui fit pencher la balance en faveur de Richer[104]). Le pontife romain annula l'élection de Hilduin, le frappa d'anathème, et ordonna, de son propre chef, l'abbé de Prüm comme évêque de Tongres; après quoi celui-ci se hâta de retourner en Belgique, où il fut mis en possession de son siège par le roi Charles[105]).

Dans l'entrefaite Hilduin obéissant aux ordres du pape[106]), s'était également rendu à Rome où il travailla, mais en vain, à faire revenir le pontife de son premier jugement et à en obtenir l'absolution[107]). Ayant échoué dans cette tentative, le prélat dépossédé et exilé se réfugia en Provence où il fut accueilli par le duc Hugues avec les égards dûs à sa naissance et à sa parenté avec la famille de ce prince[108]). L'historien contemporain auquel nous empruntons ces détails, ajoute que Hilduin était un homme éclairé et très-énergique, mais que son esprit actif et turbulent[109]) l'entraîna à se mêler aux factions qui déchiraient la France et la Belgique[110]).

---

[104]) Voy. la lettre du pape Jean X, concernant *Hilduin*, adressée au roi Charles-le-Simple, ann. 921. (Ap. *D. Bouquet*, t. IX. p. 216.)

[105]) *Richeri*, l. c. „Papa *Hilduinum* desertorem ab officio suspendit ac anathema damnat. Richerum vero episcopum (Tungrensem) ordinat .... Richerus redit ac sedem vacuam jussus ab rege ingreditur.“

[106]) Voyez la lettre du pape Jean X à Hermann, archevêque de Cologne ann. 921. (*D. Bouquet*, t. IX. p. 215.)

[107]) *Richeri*, lib. I. c. 25. „Hæc dum sic agerentur, Hilduinus prosequitur, incassum apud Papam plurimam querimoniam fundens, ac pro absolutione laborans.“ (*l. c.* p. 61.)

[108]) *Liutpr. Antap.* lib. III. c. 42. (*l. c.* p. 312.)

[109]) *Richeri*, lib. I. cap. 22. „Hilduinum virum liberalem ac strenuum sed factiosum.“ (l. c. p. 55.) Ce portrait est bien différent de celui qu'en fait *Ughelli* (*Ital. sacra*, t. V.)

[110]) Hilduinus .... mox episcopus ordinatus, iis Belgicæ principibus qui in regis Caroli abjectione favebant, mox hæsit et favit, etc. (*l. c.* p. 55.)

Un prélat du caractère et de la capacité de Hilduin ne pouvait que plaire à Hugues et lui paraître utile à ses desseins lorsqu'il fut monté sur le trône d'Italie. L'évêché de Vérone étant venu à vaquer en 928 par la mort du titulaire, le roi l'appella à cet évêché, dont il lui donna provisoirement l'administration avec les revenus attachés à ce siège[111]). On se rappellera à ce propos que le pape Jean X^e^ venait d'être déposé et jeté en prison par la faction qui gouvernait Rome[112]). Les désordres qui suivirent cette révolution et la guerre qui éclata ensuite entre le roi Hugues et le patrice Alberic, s'opposèrent vraisemblablement à ce que le nouvel évêque de Vérone fût régulièrement confirmé et sacré par le pape. Quoiqu'il en soit, Hilduin occupa ce siège jusqu'en 932, où il fut transféré à l'archevêché de Milan après la mort de l'archevêque Lambert décédé à la fin de l'année précédente[113]). Il importait au roi Hugues que le siège de cette métropole de la Lombardie fût rempli par un prélat énergique et habile autant que dévoué à sa dynastie, et tel que s'était naguères montré Lambert, auquel ce roi ainsi que son fils Lothaire devaient, en partie, leur couronne. D'un autre côté, le clergé et le peuple de Milan se croyaient en droit, suivant l'ancienne coutume, de choisir leur nouveau pasteur dans le sein *(in gremio)* de leur propre église, quoique la jurisprudence des papes eût déja limité ce droit en le subordonnant à l'agrément du souverain[114]). Hugues, dans cette circonstance comme dans toute autre, ne manqua pas de faire valoir sa prérogative en faveur de Hilduin.

---

111) *Liutprand Antap.* lib. III. c. 42. „Ildoinus Leodiensis episcopus, propria sede expulsus, ad Hugonem regem in Italiam venit, qui *Veronensem* ei episcopatum *ad stipendii* concessit *usum.* (*l. c.* p. 312.)

112) Vid. *Flodoardi Chr.* ad ann 928.

113) *Muratori* Ann. ad ann. 931.

114) On lit en effet dans les lettres du pape Jean X. déjà citées. „Vobis reminiscentibus nullo modo esse debeat, ut absque *regali* præceptione in qualibet parochia episcopus sit consecratus.“ (*D. Bouquet,* t. IX. p. 215.)

Ce prélat avait été suivi dans son exil par un moine de Lobbes, nommé *Rathier*, trés-versé dans la connaissance des sept arts libéraux et de la scholastique[115]). Par son éloquence et la subtilité de son esprit, le jeune docteur se distinguait, entre tous, au milieu des hommes éminents qui florissaient alors dans ce monastère renommé dans ces temps d'ignorance pour l'étude des lettres grecques et latines[116]). Rathier quoiqu'inséparablement attaché à Hilduin dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, n'était pas moins ambitieux que remuant, il nourrissait en secret l'espoir de succéder à son patron dans l'évêché de Vérone, où celui-ci n'était placé qu'en attendant d'être pourvu d'un siège plus élevé[117]). Hilduin ayant été promu par le roi à l'archevêché de Milan, Rathier fut chargé d'aller à Rome pour faire approuver cette élection par le pape Jean XI^e^ qui venait d'être élevé à la chaire de St.-Pierre[118]). Il réussit dans sa négociation; mais en même temps l'habile moine avait travaillé à sa propre fortune, car non seulement il revint porteur des bulles pontificales et du *pallium* destiné à Hilduin, mais en outre d'une lettre du pape adressée au roi Hugues par laquelle Jean XI^e^ demandait, tant en son propre nom qu'au nom du Sacré-Collége, que Rathier fût fait évêque de Vérone[119]). Le roi qui destinait cet évêché à son neveu Manassès, archevêque

---

115) *Liutprand Antap.* lib. III. c. 42. „Venerat cum præfato Ilduino monachus quidam (Laubiensis), *Raterius* nomine, qui ob religionem septemque liberalium artium peritiam etc. (*l. c.* p. 312.)

116) *Folcuini* gesta abbatum Lobiensium. „Floruerunt his temporibus apud nos studia litterarum . . . et perspicacissimus horum *Ratherius* qui partibus Hilduini favens, illi inseparabiliter adhæsit.“ (*Apud Pertz*, ss. t. IV. p. 63.)

117) *Folcuin* (l. c.) dit que l'évêché de Vérone avait été promis à Rathier par le roi Hugues, ce qui est assez douteux comme on le fera voir tout-à-l'heure.

118) *Muratori Ann. d'Ital.* ad ann. 931 et 932.

119) Voy. *Mabillon Ann. Bened.* t. III. p. 406. D'après la lettre adressée en 961 environ par Rathier de Vérone au pape Jean XII et publiée par *D. Dacherii Spicil.* t. II. 247.

d'Arles, fut outré de colère contre ce moine intrigant et refusa même pendant deux ans de le reconnaître. Enfin vaincu par les prières de l'archevêque Hilduin, et craignant d'ailleurs d'offenser le pape, il consentit à ce que Rathier fût mis en possession de l'évêché de Vérone[120]), sous la condition que cet évêque se contenterait d'une portion des revenus de l'évêché et renoncerait au surplus[121]). De là l'inimitié secrète et profonde de Rathier contre le roi Hugues, inimitié qui éclata bientôt au grand jour, lorsqu'après avoir régi pendant deux ans et demi l'église de Vérone, ce prélat vindicatif livra cette ville importante à Arnoul, duc de Carinthie et de Bavière (ann. 935)[122]). Hugues ayant défait et chassé du sol de l'Italie le nouvel ennemi, rentra triomphant dans Vérone, pardonna au comte Milon, et punit par contre Rathier de sa félonie, en l'enfermant à Pavie dans une étroite prison[123]).

Dans ces entrefaîtes, Hugues eut à combattre d'autres ennemis extérieurs et intérieurs et à déjouer de nouveaux complots ourdis contre son trône par ceux-là mêmes qui l'avaient appelé à y monter[124]). La prudence et le courage personnel du roi ne suffisant pas pour réprimer l'audace des factions, il fut en-

---

120) La ville et le territoire de Vérone étaient alors administrés par un comte *Milon* qui avait vengé la mort de l'empereur Bérenger sur ses meurtriers. Le roi Hugues l'avait maintenu dans ce gouvernement à cause de sa fidélité qu'il démentit plus tard à l'instigation de Rathier. (*Liutprand Antap.* lib. I. c. 73, lib. III. c. 42 et 48. p. 301, 312, 314.)

121) *Ratherius* in epistola ad Johannem XII papam (l. c.). Il est probable que le roi avait, pendant le débat, fait saisir le temporel de l'église de Vérone.

122) *Liutprand Antap.* lib. III. c. 48 à 52 (l. c. p. 314.)

123) *Mabillon supra:* „Cepit me (dit Rathier), trusit in custodiam in quadam Papiæ turricula; non dico sine mea culpa, sed citra legem et sine audientia.“

124) *Mr. Léo* (Hist. d'Ital. lib. III. cap. 5. t. I. p. 307. Hambourg 1829) suppose mal à propos que la comtesse *Ermengarde*, soeur de Hugues, vivait encore en 934. Il n'est plus question d'elle dans l'histoire d'Italie à partir de l'an 930.

traîné à recourir à la ruse et à des actes de sévérité déplorables. Guy, duc de Toscane, avait été remplacé après sa mort (ann. 929) dans ce gouvernement par son frère Lambert, avec le simple titre de *vicaire* royal[125]). Ce prince, jeune, ardent et belliqueux, était capable des entreprises les plus audacieuses et faisait ombrage au roi, qui craignait qu'il ne prît fantaisie aux mécontents de lui ôter la couronne d'Italie pour la mettre sur la tête de Lambert[126]). Quelques avertissements que Boson, comte de Provence, avait fait parvenir secrètement au roi Hugues, fortifièrent les doutes que ce dernier avait conçus sur les dispositions du prince toscan, leur frère utérin. S'il faut en croire certains récits populaires, recueillis, ainsi que beaucoup d'autres, par l'historien Liutprand, Hugues aurait fait répandre dans le public des bruits injurieux sur la naissance de Lambert, en lui faisant défendre de se dire frère du roi[127]), et le prince Toscan aurait repoussé ces bruits avec la violence et la fougue naturelle de son caractère[128]). Quoiqu'il en soit, l'arrogance indisciplinée qu'il manifesta dans ces conjonctures, suffirait pour expliquer les rigueurs dont il devint la victime. Lambert fut saisi et renfermé dans une étroite prison par l'ordre du roi, qui donna le gouvernement des marches de Toscane à Boson[129]),

---

125) *Liutprandi Antap.* lib. III. cap. 43. „*Wido* Tusciæ provinciæ marchio, moritur, fraterque ejus Lambertus *ipsi vicarius* ordinatur.“ Ann. 929. (*l. c.* p. 312.)

126) *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 46. „Lambertus vir erat bellicosus, et ad quodlibet fascinus audax. Quem rex Hugo suspectum nimis habebat. Timebat ne Italienses se desererent et Lambertum regem constituerent.“ (*l. c* p. 313.)

127) *Ibidem.* — „Rex Hugo Lambertum cominando denunciat, ne se fratrem suum amplius dicere audeat.“ On disait, non que Lambert fût le fruit d'un adultère, mais qu'il était un *enfant supposé*, et que Berthe n'avait point eu de fils du margrave Adalbert, son second mari. (*Muratori Ann.* ann. 931.)

128) *Ibidem.* — „Is vero, ut erat animi ferocis et indisciplinati, non moderate, ut debuit, sed effrenate respondit.“

129) *Ibidem.* — „Rex Hugo Bosoni, fratri suo, Tusciæ marcam contradidit.“

et qui, plus tard, ordonna que Lambert fût privé de la vue [130]). Cet infortuné prince survécut nombre d'années à ce traitement cruel [131]) dont le roi Bérenger avait donné l'exemple funeste, trente ans auparavant, en faisant subir le même traitement à l'empereur Louis-l'Aveugle, son rival. En imitant cet exemple barbare Hugues voulut sans doute intimider les factieux. Mais ceux-ci retournèrent habilement l'arme contre lui-même, et s'en servirent pour discréditer son gouvernement dans l'esprit des Italiens.

Les mécontents renouèrent des intelligences avec Rodolfe II, roi de Bourgogne-Jurane et l'invitèrent à revenir en Italie, où il avait déjà régné pendant quatre ou cinq ans [132]). Mais Hugues, instruit de ces machinations, ne fut pas moins prompt à en prévenir les effets. Il envoya en Bourgogne des députés chargés de transiger avec Rodolfe au sujet de ses prétentions sur le trône d'Italie [133]). Voici en quels termes Liutprand de Pavie, seul garant que nous ayons du fait [134]), parle de cette transaction importante: »Le roi Hugues donna à Rodolfe toute »la terre qu'il tenait dans la Gaule avant de parvenir à la cou»ronne, et reçut, par contre, de Rodolfe la promesse sacra»mentelle qu'il ne reviendrait jamais en Italie« [135]).

La partie de cette convention qui concerne la renonciation de Rodolfe II à ses prétentions sur l'Italie, ne peut donner lieu

---

130) *Ibidem.* — „Hugo, non multo post (ann. 932) Lambertum lumine privavit."

131) *Liutprand.* lib. II. cap. 56. „Lambertus .... qui nunc usque lumine privatus superest." (vide l. ann. 958.) (l. c. p. 298.)

132) *Idem.* lib. III. cap. 47. „Italienses in Burgundiam, ob Rodulfum ut veniat, mittunt." (*l. c.* p. 314.)

133) *Idem.* „Quod Hugo rex, ut agnovit, nuntium ad eum (Rodulfum) direxit." (l. c.)

134) *Liutprand*, mort en 972, évêque de Crémone, est effectivement le seul écrivain contemporain qui fasse mention de ce fait.

135) *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 47. „Hugo rex ..... omnem terram, quam in Gallia ante regni susceptionem tenuit, Rodulfo dedit, atque ab eo jusjurandum, ne aliquando in Italiam veniret, accepit." (l. c. p. 314.)

à aucun doute sérieux. Mais il n'en est peut-être pas de même en ce qui touche la cession que Hugues lui fit à titre de compensation. En effet, l'expression de *omnem terram* dont Liutprand s'est servi en parlant de cette cession, peut aussi bien s'entendre des domaines particuliers d'un prince apanagé, tel que l'était Hugues avant de monter sur le trône d'Italie *(ante regni susceptionem)* que de la souveraineté politique d'une province ou d'un royaume[136]). Pour résoudre cette difficulté qui tient uniquement au langage de l'historien, il suffira de se rappeler que le verbe latin *tenere*[137]), se prend souvent pour *obtinere*, gouverner, administrer; or, avant de passer en Italie, Hugues *gouverna* effectivement le royaume de Provence, sous le nom de Louis-l'Aveugle. Liutprand a donc voulu dire »que Hugues pour régner avec plus de sécurité en Italie, abandonna à Rodolfe les pays situés en-deçà des Alpes qu'il avait gouvernés sous les divers titres de comte, de duc ou de margrave de Provence, avant d'être fait roi.

Cette cession a été généralement considérée comme le fondement de la réunion de la Bourgogne Provençale ou Cis-Jurane avec le royaume de Transjurane[138]). Il est à remarquer cependant que cette réunion ne s'effectua pas immédiatement et que les évènements suspendirent l'exécution de ce traité et en modifièrent les conditions. A cette occasion les historiens modernes se sont livrés à diverses conjectures supposant que le traité en question renfermait d'autres articles dont les anciens n'ont pas parlé[139]). Dans le nom-

---

136) *Du Cange* au mot *terra* cite quelques exemples où ce mot est employé dans le sens impropre de *regnum*, royaume.

137) *Liutprand*, l. c. „Terram quam (Hugo) *tenuit* ante regni susceptionem.“

138) *Sismondi*, hist. des Français, t. III. p. 369. — Voir aussi *Aym. Rivallii de Allobrogibus*, écrivain du milieu du XVI^e^ siècle. (Edit. de *Terrebasse*, Vienne 1844 in 8. p. 379.)

139) *Honoré Bouche*. (*Hist. de Provence*, t. I. p. 793) a résumé les hypothèses de ses devanciers. *D. Vaissette* (*hist. de Languedoc*, t. II. p. 551. note XII^e^) a tâché de les concilier avec les faits positifs

bre de ces articles il en est un que l'histoire ne peut refuser d'admettre, soit comme ayant fait partie du traité, soit comme virtuellement compris dans celui-ci: nous voulons parler de la clause par laquelle le roi Hugues se serait réservé la propriété foncière et directe des domaines qu'il possédait en propre, soit à titre privé, dans les diverses contrées du royaume de Provence [140]). Plusieurs documents authentiques dont on parlera en temps et lieu, démontrent que les rois Hugues et Lothaire, son fils, avaient conservé en deçà des Alpes de vastes possessions domaniales dont ils disposèrent plus tard, soit en faveur des couvents et des églises du pays, soit en faveur de leurs parents ou héritiers naturels [141]).

En ce qui touche la date du traité en question que Liutprand n'indique point d'une manière précise, elle se déduit aisément de l'ordre dans lequel il rapporte les faits contemporains. Ce ne fut qu'après la catastrophe qui priva Lambert de Toscane de sa liberté et de la vue [142]), et après le premier échec que le roi Hugues avait éprouvé devant Rome en 932 [143]), que les mécontents osèrent tenter de rappeler Rodolfe II en Italie. Cette tentative et la transaction qui la fit échouer, eurent donc lieu au plus tôt dans les années 932 et 933 [144]). Déçus dans leur espoir d'attirer le roi de la Transjurane en Italie, les conspirateurs, que l'histoire ne nomme pas, tournèrent leurs regards vers Henry-l'Oiseleur, roi de Germanie, que ses victoires sur

---

en supposant deux traités au lieu d'un. Nous ne dirons rien de l'opinion erronée de *Mr. Mermet aîné* (*hist. de Vienne*, p. 291.) qui, égaré par la dissertation de l'abbé *Guillon de Mauléon*, confond *Rodolfe* II, avec *Raoul*, roi des Français, que *Flodoard* distingue très-clairement notamment sous l'an 935. (l. c. p. 382.)

[140]) Voy. *l'art de vérifier les Dates*, t. II. p. 430.

[141]) D. Vaissette, hist. de Languedoc, t. II. p. 65.

[142]) *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 46. l. c. p. 314. — *Muratori Ann.* ad ann. 931.

[143]) *Ibid.* c. 45. p. 314. — *Flodoardi Chr.* ad ann. 932.

[144]) La date de 933 est celle qui a été adoptée par le savant *Muratori. (Ann. d'Ital. hoc anno.)*

les Hongrois et les Danois (ann. 933 et 934) avaient rendu célèbre même en Italie[145]), et qui menaçait le roi Hugues d'une formidable concurrence à la couronne impériale qu'ils ambitionnaient tous les deux[146]). Mais Hugues, habile à changer de tactique, suivant le caractère de ses adversaires, flatta la vanité du monarque victorieux par des déférences affectées et gagna son amitié, en lui envoyant de riches présents[147]). Il parvint ainsi à retarder le voyage projeté du roi Henry à Rome[148]), jusqu'au moment où la maladie dont il mourut l'année suivante, l'eût délivré de ce redoutable rival[149]). Néanmoins, loin de se sentir découragés par cette double déconvenue, les mécontents portèrent leurs vues sur Arnoul, duc de Bavière, auquel le perfide Rathier et son complice, le comte Milon, ouvrirent les portes de Vérone en 935[150]). Mais, ainsi qu'il a été dit ci-devant, Hugues aussi prompt à défendre sa couronne par les armes, qu'à déjouer les complots par sa prudence, marcha en personne au devant de l'ennemi[151]), le battit en rase campagne et le chassa honteusement de l'Italie[152]). La mort de Henry I. qui fut suivie de fort près de celles du roi des Transjurains, Rodolfe II[153]), et d'Arnoul, duc de Bavière, décédés l'un et

---

145) *Widukindi Corb.* lib. I. cap. 38 et 40. apud Pertz, t. III. p. 434 et 435.

146) *Annal. Saxo.* (apud Pertz, ss. t. VI. p. 598.)

147) *Liutprandi*, l. c. cap. 47. p. 314. „Henricum multis collatis muneribus amicum sibi effecerat.“

148) *Ann. Saxo*, ann. 935. „Henricus rex victoriosissimus . . . Romam proficisci statuit, sed infirmitate corporis præceptus, iter intermisit.“ (l. c. p. 598.)

149) Henry I, roi de Germanie, mourut le 2e juillet 936. (Widukind, lib. II. cap. I. l. c. p. 347.)

150) *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 48. (l. c. p. 314.)

151) *Ibid.* — „Quod rex Hugo, ut audivit, collecto exercitu ei (Arnoldi) obviam tendit.“

152) *Idem*, c. 49 et sequ. „Cumque eodem pervenisset, pugnare coepit, ... Arnoldus dux confusione repletus, prout citius potuit, in Bagoariam est regressus.“

153) Rodolfe II, mourut le 11 juillet 937.

l'autre dans le milieu de l'an 937 [154]), en enlevant aux factions tout espoir d'un secours extérieur, aurait sans doute consolidé à l'intérieur le pouvoir du roi d'Italie, si l'ordre et la tranquillité publiques avaient été compatibles avec l'esprit factieux et indiscipliné du dixième siècle. Dans ces temps d'agitation et de guerres intestines, l'autorité publique déjà plus ou moins confondue avec la propriété féodale du sol, n'était guères respectée par les grands et le peuple qu'autant qu'elle pouvait se faire obéir par la force des armes [155]). La cession faite par le roi Hugues à Rodolfe II en 933 de ses prétendus droits de souveraineté sur les provinces situées entre le Rhône et les Alpes, n'était donc qu'une lettre morte entre les mains du roi des Transjurains aussi longtemps qu'il n'aurait pas obtenu, par les armes, d'être reconnu comme souverain dans les principales villes du pays [156]), qu'un interrègne de plusieurs années avait mal préparées à subir une domination étrangère.

Les différentes contrées dépendantes du royaume fondé par les Bosonides, se rattachaient politiquement aux trois grandes cités métropolitaines de Vienne, de Lyon et d'Arles. L'autorité que le prince Hugues avait exercée dans l'état sous le règne de Louis-l'Aveugle, n'était pas absolument la même à l'égard de ces trois villes capitales et des comtés dépendants de chacune d'elles. Dans la Provence, qui comprenait alors tous les pays renfermés entre l'Isère au nord et la mer Méditerranée au midi [157]), le Rhône à l'ouest et les Alpes maritimes à l'est, Hugues, sous les divers titres de comte et de margrave

---

154) Arnoul mourut le 14 juillet 937. (*Widukind*, lib. II. c. 8. l. c. p. 438.)

155) *Richer* parlant de *Louis d'Outremer* dit: „Rex cum rei militaris inopia contra tyrannos nihil moliri valeret .... exercitum sumeret ... " (Lib. II. cap. 26. l. c. p. 160.)

156) Les chartes du X^e^ siècle nous apprennent que les villes, les bourgs et même les couvents furent entourés de hautes murailles et de fortes tours pour servir de refuge aux gens des campagnes contre les attaques des Sarrasins.

157) Voy. *D. Vaissette, hist. de Languedoc*, t. II. p. 397.

ou duc des Provençaux[158]), était en possession de la plénitude du pouvoir public et territorial. Lorsque ce prince eut été appelé en 926 au trône d'Italie, le gouvernement de la Provence passa au comte Boson, son frère, qui jouit de cette espèce de vice-royauté inamovible sous la suprématie nominale de Louis-l'Aveugle[159]), puis sous celle du roi d'Italie, jusqu'au moment où celui-ci l'appela au gouvernement de la Toscane en 931 ou 932[160]). A ce premier Boson, dit *l'Ancien*, succéda Boson *le Jeune*, propre frère de l'archevêque Manassès, avec lequel il partagea le gouvernement du comté d'Arles et de la Provence proprement dite[161]). En donnant le comté d'Arles à Boson-*le-Jeune* (en 931), le roi Hugues l'avait marié à sa nièce Berthe, fille de Boson l'Ancien[162]). Dans le même temps, les comtés de Valentinois et de Diois, détachés de la Provence, étaient administrés par un autre Boson, fils d'Adalelme, comte de Valence, sous Louis-l'Aveugle[163]).

Hugues duc des Provençaux avait, à la vérité, conservé des domaines considérables aux portes de Vienne et dans divers quartiers du Viennois, soit comme particulier, soit comme bénéficier de la couronne. Tels étaient les domaines dont il dota les abbayes de Saint-Pierre de Vienne, de Romans-sur-

---

158) *Liutprand Antap.* lib. III. c. 12. „Hugo potentissimus Provincialium comes.“ (l. c. p. 305.)

159) Voir plus haut p. 150 et 66 de l'éd. sép. et *Hon. Bouche hist. de Provence*, t. I. p. 934.

160) Muratori cite une charte des rois Hugues et Lothaire donnée à Lucques „*admonitione fratris nostri Bosonis marchionis.*“ en date du 1er juillet 932. *(Ann. d'Ital. hoc anno.)*

161) *Hon. Bouche. Hist. de Provence*, t. I. p. 799. Il ne faut pas confondre ce comte Boson, frère de Manassès, avec un autre comte Boson, fils *d'Adaletmi*, comte de Valence en 937.

162) *Liutprand Antap.* lib. V. c. 31. „Rex Hugo, ... *Berthæ*, nepti suæ, *Bosonis Arelatensis comitis* viduæ pecunia derelicta .....“ (*l. c.* p. 336.)

163) Voy. plus haut, p. 116 et 39 de l'éd. sép. et *Chorier Etat polit.* t. II. p. 147.

Isère et de Saint-Chef[164]); néanmoins cette province centrale du royaume était rentrée sous l'autorité immédiate de l'empereur Louis, quand ce monarque infortuné, chassé de l'Italie, eut fixé à Vienne sa résidence ordinaire[165]). Quant au Lyonnais, il ne parait pas que le duc Hugues ait possédé pendant la vie de Louis aucune autorité directe soit à Lyon, soit dans le ressort de cette ville importante. Ce prince possédait cependant entre la Saône et le Rhône les domaines d'Ambérieux et de Savigneux (en Dombes) qu'il donna plus tard à l'abbaye de Cluny[166]). Ce n'est qu'après la mort de cet empereur qu'on trouve dans le Lyonnais des traces du pouvoir souverain que Hugues roi d'Italie s'était arrogé dans toute l'étendue du royaume des Bosonides.

Mais depuis le retour de Hugues en Italie, après le voyage qu'il avait fait en 928 en Provence, son autorité, en-deçà des Alpes était restée plus nominale que réelle. L'état abandonné au pouvoir des prélats et des grands propriétaires du pays, se trouvait divisé entre plusieurs pretendants, et quoique le parti des Hugonides fût encore le plus nombreux et le plus puissant, surtout en Provence, néanmoins le prince Charles-Constantin, rentré dans Vienne en 930[167]), avait conservé des partisans actifs et dévoués dans le Viennois. Au milieu de ces divisions, les hordes sarrasines retranchées dans les Alpes qu'elles occupaient depuis le golfe de Fréjus jusqu'à Grenoble[168]), interceptaient toute communication avec l'Italie et ne cessaient de

---

164) Voyez deux diplômes de Hugues dans *D. Bouquet*, t. IX. p. 689, 690. et d'autres chartes rapportées ci-devant.

165) Voyez les *Bosonides*, p. 185.

166) Confirmation des biens de Cluny par le roi de France, *Louis d'Outremer*, de l'an 939. „*In pago Lugdunensi Ambariacum et Savigniacum ex* parte *Hugonis* ac *Lotharii regum.*“ (*Biblioth. Cluniacensis*, p. 265.)

167) Voir *les Bosonides*, p. 198.

168) Voy. *Reynaud, Invasions des Sarrasins en France*, III^e^ partie p. 166 et suiv.

porter le pillage et l'incendie dans les quartiers populeux de la Haute Provence et du Viennois[169]). D'un autre côté, Raoul, roi des Français, délivré de son principal concurrent par la mort de Charles-le-Simple[170]), après avoir soumis l'Aquitaine et l'Auvergne à sa domination, s'était fait reconnaître comme souverain dans les pays de la rive droite de la Saône et du Rhône qui avaient fait partie du royaume des Bosonides[171]). Sur la rive gauche du Rhône, le prince Charles pour se maintenir dans la ville de Vienne, conquise sur les Hugonides, avait été contraint de reconnaître la suprématie du roi des Français[172]). Suivant le dire d'un contemporain fort accrédité, Raoul aurait même occupé une seconde fois la ville de Vienne en 933 ou 934[173]). Enfin le séjour assez long qu'il avait fait à Anse en Lyonnais dans le milieu de l'année précédente[174]), ferait supposer que le roi des Français s'était rendu maître d'une partie du territoire de Lyon, cette ville elle-même étant restée, pendant l'absence du roi Hugues, sous la garde immédiate de Guy, son archevêque.

Le roi d'Italie était pour lors trop occupé de son entreprise sur Rome et de ses démêlés avec le patrice Albéric[175]) pour s'opposer aux empiètements du roi des Français et pour maintenir sa suprématie dans les provinces du Rhône. En

---

169) *Flodoardi Chr. ad ann.* 929—933. (l. c. p. 378—381.)

170) *Charles-le-Simple* était mort le 7 octobre 929 à Péronne.

171) *Raoul* avait repris Mâcon sur Guillaume-le-Jeune duc d'Aquitaine en 924. Puis en 930 ou 931, il s'assujettit le *Forez*, le *Vivarais* et l'Usège. (*D. Vaissette, hist. de Languedoc*, t. II. No. XII. p. 551. pr. p. 67.)

172) *Flodoardi Chr.* ad ann. 931. (l. c. p. 379). Voir *les Bosonides*, p. 198 à 199.

173) *Flodoardi Chr. ad ann.* 933. „Vienna Rodulfo regi, tradentibus eam his qui eam tenebant, deditur.“ (l. c. p. 381.)

174) On a deux diplômes du roi Raoul datés d'Anse (*Ansa villa*) en Lyonnais du 25 mai et du 21 juin 932. (*D. Bouquet*, IX. p. 576.)

175) *Flodoardi Chr.* ad ann. 933. „Hugo rex Italiæ Romam obsidet “ (*l. c.* p. 381.)

abandonnant ces provinces au roi des Transjurains, Hugues, par le fait, mettait ses deux rivaux aux prises l'un avec l'autre, tandis que lui-même puisait dans leurs prétentions réciproques à la domination des provinces limitrophes de leurs états une nouvelle garantie pour la sécurité de sa couronne d'Italie. Le roi Henry de Germanie que ses grandes qualités et ses victoires sur les nations payennes, avaient rendu l'arbitre des rois et des princes de son temps [176]), parait avoir tenté de ménager un accommodement entre les deux rois de France et de Bourgogne, Raoul et son cousin Rodolfe II [177]). Cet accommodement fait dans l'entrevue qu'ils eurent ensemble en présence du roi Henry en 935 [178]), fut bientôt suivi de la mort du roi Raoul qui ne laissa point d'héritier capable de faire valoir ses prétentions [179]), et sa mort mit fin au différend qui menaçait le ci-devant royaume de Provence d'un morcellement imminent et contraire aux sentiments traditionnels des populations.

3.

POLITIQUE DE HUGUES ROI D'ITALIE.

On se rappelle que le roi Hugues avait déjà voulu transférer l'archevêque Manassès, son neveu, du siège d'Arles à celui de Vérone [1]), lorsque l'archevêque Hilduin fut promu à l'archevêché de Milan. Le siège de Vérone étant devenu libre

---

[176]) *Widukindi*, lib. I. cap. 39. l. c. p. 434.

[177]) Le roi *Raoul* était fils *d'Adélaïde*, tante paternelle de Rodolfe II. (*Testament d'Adelaïde, veuve de Richard-le-Justicier de* l'an 929. D. Bouquet, t. IX. p. 693.)

[178]) *Flodoardi Chr.* ad ann. 935. l. c. p. 382.

[179]) *Idem*, p. 383. Raoul mourut le 15 janvier 936 sans enfants. Richeri, lib. I. 65.

[1]) Ratherii Epist. ad Joh. papam XII. „Rex Hugo cupiens Manassem Arelatensem archiepiscopum . . . . . Veronensibus dare Episcopum . . . . .“ (*Dacherii Spicileg.* t. II. p. 247.)

une seconde fois au bout de deux ans et demi par suite de la trahison et de la captivité de Rathier, Manassès fut appelé par le roi, son oncle, à occuper provisoirement ce siège, en qualité d'administrateur spirituel et temporel[2]), laissant à un vicaire nommé Radon le gouvernement de son archevêché d'Arles, dont Manassès garda le titre en passant en Italie[3]). Au gouvernement de l'église de Vérone, le roi Hugues réunit celui des évêchés de Mantoue et de Trente avec leurs revenus, et chargea en outre Manassès de la défense de la marche Tridentine[4]).

Ces mesures prises dans une intention politique, mais contraire aux loix canoniques, réveillèrent la jalousie et le mécontentement des Italiens[5]). Elles étaient cependant dictées par la nécessité de réunir dans des mains capables et fidèles tous les moyens propres à garantir les frontières orientales de la Haute-Italie contre une nouvelle irruption des Bavarois et des Hongrois qui, repoussés de l'Allemagne en 935, s'étaient en partie rabattus sur la Lombardie[6]). Telle était l'alternative fatale où se trouvait placé le roi Hugues, perpétuellement appelé à opter entre le danger d'être trahi par les nationaux, et celui d'augmenter le nombre des mécontents en confiant à des étrangers la garde des postes les plus importants du royaume.

Parmi ces étrangers de l'ordre laïque, alliés pour la plupart à la famille des Hugonides, qui occupèrent de grandes charges dans la péninsule italique, on doit faire une mention toute

---

2) *Liutprandi Antap.* lib. IV. c. 6. »Manasses Arelatensis episcopus, agnita regis Hugonis potentia, a quo ipse affinitate lineam sanguine traxerat, ... Italiam petiit. Rex ei contra jus fasque *Veronensem, Tridentinam* et *Mantuanam* commendavit, seu in escam dedit Ecclesiam. (*l. c.* p. 316.)

3) Ann. 936. *Gall. Christ. Nov.* t. I. p. 549.

4) *Idem.* — »Ac nec his quidem contentus *Tridentinam* adeptus est *marcam.*« (*l. c.*)

5) Il semble que Liutprand de Pavie s'est fait l'écho de ce mécontentement général. (Lib. IV. c. 6. l. c. p. 316 et 317.)

6) *Flodoardi Chron.* ad ann. 935. (*l. c.* p. 383.)

particulière du comte Ingelbert, de son fils Théobald et de Sarillon qui gouvernèrent les marches de Ligurie, de Spolète et de Camérino, sous le règne des rois Hugues et Lothaire. On ne peut guères mettre en doute que ces personnages sont les mêmes qui, sous des noms absolument identiques, figurent dans l'histoire du royaume de Provence et plus tard dans celle de l'Italie où ils formèrent des établissements plus ou moins considérables; pour les uns cette identité est prouvée par des chartes contemporaines, et pour les autres elle s'appuie sur des probabilités évidentes. On parlera plus tard des nombreux enfants legitimes et naturels du roi Hugues, auxquels leur père donna des évêchés ou des canonicats et même des commandements importants, selon qu'ils embrassèrent l'état ecclésiastique ou la carrière des armes.

Ainsi qu'il a été dit en son lieu, *Ingelbert*, *Engelbert* ou Engilbert, fils de Bérillon, vicomte de Vienne et propre frère de l'archevêque Sobon[7]), était proche parent du roi Hugues par sa mère Ermengarde de Lorraine, tante maternelle de ce roi[8]), Ingelbert tenait de la libéralité de l'empereur Louis-l'Aveugle des propriétés considérables sur la rive gauche du Rhône entre Vienne et Lyon[9]). Ayant rejoint en Italie le roi Hugues, son

---

[7]) Charte d'Ingelbert de l'an 941 environ: — »*Engelbertus* pro animæ meæ remedio et fratris mei *Sobbonis* archiepiscopi, et genitorum nostrorum *Berlionis* et *Ermengardis* et pro salute filii mei *Thetbaldi*, pro animabus quoque *Emmelet* et *Nonianæ* (*Nonæ*) [quæ fuerunt uxores meæ] . . . . . Sign. *Engelberti*, *Sobbonis* archiepiscopi etc. S. Ratburni etc. Dat. ann. IV. Conradi regis. (*Baluze hist. d'Auvergne*, t. II. p. 479. (*Scheid. orig. Guelf.* t. I. p. 72. n. X.)

[8])

Lothaire II.
ux.
Waldrade.

Berthe	Ermengarde	
Hugues, roi	Engelbert	Sobbon
	Théobald.	

[9]) Voyez la donation de Louis-l'Aveugle de l'an 923. D. Bouquet, t. IX. p. 687.)

parent, il devint bientôt l'un de ses plus intimes conseillers, et il figure comme tel avec le titre de *comte* dans divers actes de ce roi datés de Pavie[10]). Néanmoins le comte Ingelbert ayant perdu son fils Théobald, il revint à Vienne en 942, ainsi qu'on le voit par deux chartes de lui, datées de cette ville, par lesquelles il fit d'importantes donations à l'église de St.-Maurice de Vienne et à l'abbaye de Cluny pour le salut de son fils défunt[11]).

Après la défaite et la mort de l'empereur Bérenger en 924, le nouveau roi d'Italie, Rodolfe de Bourgogne, avait donné le gouvernement des marches de Spolète et de Camérino au comte Boniface, mari de *Waldrade*, sa soeur, en récompense de la victoire, remportée par ce comte à *Fiorenzola*[12]). Hugues de Provence ayant succédé à Rodolfe en Lombardie, il se porta en 929 dans les marches de Spolète et de Camérino[13]), retira au margrave Boniface le gouvernement de ces marches[14]), et en investit Théobald, fils d'Ingelbert, son neveu[15]). En même temps

---

10) Voyez deux diplômes des rois *Hugues* et *Lothaire* de 934 et 945: „Noverit universitas quod *Ingelbertum comitem* dilectum fidelemque nostrum . . . .“ (*Hist. patr. mon.* t. I. p. 138. — *Muratori Ant. Ital.* t. I. p. 429.)

11) Donat. d'Engelbert, datée de Vienne *die mercurii Kalend. martii*, ann. IV. *Conradi regis.* (*Cartul. de Vienne*, fol. 18. *ex Rivaz*). — Pour Cluny, vide supra et *Mabillon Ann. Bened.* t. III. p. 458.

12) Voyez *Muratori Ann. d'Ital.* ad ann. 923. „Il est qualifié *Bonifacium* strenuissimum *marchionem* dans un diplôme de Rodolfe daté de Pavie du mois d'oct. 924.“ (*Scheid. orig. Guelf.* t. II. p. 117.)

13) Suivant la *Chron. de Farfa* (ap. *Muratori Script.* t. II. pars 2. p. 455.) l'an 7 du gouvernement de Théobald I. répondait à l'an 10 du règne de Hugues. Le premier aurait donc été fait margrave de Spolète en 929.

14) *Chron. Farfensis:* „Veniens rex Hugo ad Firmanam marchiam parentes Rimonis abbatis (Farfensis) ejecit de propria Provencia et illum cum eis.“ (*Muratori Script.* l. c. p. 455.)

15) *Liutprand*, lib. IV. c. 8. p. 317. „*Tedbaldus* heros quidam proxima Hugonis regis affinitate conjunctus, *Camerinorum et Spoletino-*

le roi ôta l'abbaye de Farfa, dans la Sabine, à l'abbé *Rimo*, et la donna en commande à *Ratfred*, son parent, qui rebâtit ce couvent ruiné par les Maures, et mourut au bout de six ans, assassiné par deux scélérats nommés Hildebrand et Campo, qu'il avait recueillis dans son couvent et comblés de ses bienfaits [16]).

Le margrave Théobald, jeune et vaillant, s'acquit une grande renommée par ses victoires qu'il remporta en 934 sur les Grecs, qui avaient envahi les états de Landulfe I., prince de Bénévent, son voisin et son allié [17]). Il ne survécut pas longtemps à cette expédition [18]), et fut presqu'immédiatement remplacé dans le gouvernement de ces deux marches par Anschaire, autre neveu du roi Hugues, fils de la comtesse Ermengarde, sa soeur, et d'Adalbert I., margrave d'Ivrée [19]). L'humeur d'Anschaire n'était pas moins inquiète et remuante que celle de Bérenger, margrave d'Ivrée, son frère de père. Ils donnaient déjà de l'ombrage au roi Hugues qui résolut de les éloigner l'un de l'autre. Ce fut l'unique motif pour lequel il fit le premier margrave de Spolète [20]).

Loin de s'amender, Anschaire persista malgré cela dans ses

---

rum marchio erat.« *Liutprand Ant.* lib. V. c. 5. „Habes enim *Tedbaldi*, mei *nepotis* defuncti, optimi marchionis uxorem, etc.« (l. c. p. 328)

16) *Chron. Farfensis*, l. c. — *Mabillon ann. Bened.* t. III. p. 403 et 430.

17) *Liutprand* l. c. „Tedbaldus, heros, Camerinorum et Spoletinorum marchio, in auxilium Beneventani principis contra Grecos abiit. Quibus cum bellum inferret, victoria est potitus.«

18) *Idem.* lib. V. cap. 4. l. c. p. 328. (ann. 936.)

19) *Ibidem.* — „Adalberto Eporegiæ marchioni . . . . . *Anscarium* Ermengarda (filia Berthæ, matris Hugonis regis) peperit.«

20) *Ibidem.* — „Consilio accepto, rex Anscarium Spoletinorum et Camerinorum constituit marchionem, quo longius hunc sequestratum esse cognoscerat . . .« — Anschaire est déjà qualifié de *marchio* dans un plaid tenu à *Pavie* le 18 sept. 935. (*Murat. Ant. Ital.* t. II. p. 937.)

mauvais desseins contre le roi son oncle[21]) et celui-ci se vit obligé de recourir à des moyens énergiques pour réduire à l'obéissance ce prince jeune et présomptueux.

Hugues chargea de cette exécution un seigneur de sa propre nation nommé *Sarlius* ou *Sarillon*[22]), qui depuis plusieurs années remplissait à sa cour les hautes fonctions de comte du Sacré-Palais[23]). Le roi lui fit épouser la veuve du défunt margrave Théobald, son neveu, qui depuis la mort de son premier mari continuait à résider dans les marches de Spolète et de Camérino[24]). L'influence que cette noble veuve avait conservée dans ces marches devait déterminer les regnicoles à se joindre au comte Sarillon pour se saisir du margrave Anschaire et le destituer sans qu'il fût nécessaire de recourir à la force des armes[25]).

La résistance téméraire d'Anschaire déjoua ce plan habilement conçu. Vaincu dans une dernière bataille qu'il livra aux troupes du roi, et obligé de prendre la fuite, il fut précipité par son coursier et tué à coups de traits dans une fosse où il gisait, expirant sous le poids du cheval renversé sur lui[26]). L'historien contemporain qui rapporte ces particularités, prétend que le roi éprouva une grande joie de la défaite d'An-

---

21) *Ibidem.* — „Anscarius vero ad quodlibet facinus promptus, ... impaciens erat, quicquid ex rege mali cogitando mens ei suggesserat, verum signis declarabat."

22) *Liutprandi Antap.* lib. V. c. 5. „Rex ..... *Sarlionem,* Burgundionum ex gente progenitum, advocat" (l. c. p. 328.)

23) Hugonis et Lotharii regum placitum (anni 935.) Papiæ. „*Sarilo, comes palacii* . . ." (*Murat. Ant. Ital.* t. I. p. 372. t. II. p. 935.)

24) *Liutprand,* lib. V. c. 5. „Habes enim illius *Tedbaldi* defuncti uxorem, cujus auxilio fretus, cunctus ad te veniet populus. (l. c. p. 328.)

25) *Ibidem.* — „Ab Anscarii dilectione populos amove, tibique conjunge." (l. c.)

26) Liutprand, lib. V. c. 8. „Sonipes quo insederat in scrobum cecidit, ut .... usque super Anscarium jaceret, donec ab irruentibus hostibus occideretur." (l. c. p. 329.)

schaire[27]); tandis que la chronique de Farfa assure au contraire que Hugues entra dans une violente colère contre Sarillon, à cause de la mort tragique de son neveu[28]), qu'il voulait châtier mais non détruire. Quoiqu'il en soit, le comte Sarillon succéda en 940 à Anschaire dans le gouvernement de la marche de Spolète. Quant à la marche de Fermo, soit de Camérino, le roi la détacha de celle de Spolète pour la réunir à la Toscane en 943 en faveur du duc Hubert, son fils naturel[29]). Par contre il donna en commande à Sarillon l'abbaye de *Farfa* dans la Sabine, l'une des plus opulentes de l'Italie[30]), et il l'investit, en outre, du gouvernement temporel *(præposituram)* de tous les monastères royaux de la Toscane et de la marche de Fermo[31]). L'abbé, comte ou margrave Sarillon, soutint à main armée et avec succès plusieurs luttes contre les usurpateurs des biens de son monastère et retint les autres couvents dans l'ordre et la soumission[32]), tâche difficile dans un temps où les moines donnaient eux-mêmes fréquemment l'exemple de la révolte et des voies de fait contre leurs supérieurs. Il survécut à la chûte du roi Hugues, son bienfaiteur, et mourut en 948 dans son abbaye de Farfa où il s'était retiré sur la fin de sa vie[33]).

---

27) *Ibidem.* — „[Anscario] mortuo, Sarlio marca secure potitur et rex Hugo gaudio immenso afficitur."

28) *Chron. Farfensis:* „*Sarilo* prævalens interfecit *Anscherium* et obtinuit marcham; contra quem Hugo rex exarsit magna furore, persequens illum etc." (*Murat. Script. Ital.* t. II. pars 2. p. 475.)

29) Diplôme *d'Eudo*, Evêque de Camerino de l'an 945 *vers la fin.* „Datum de *Camerino*, anno secundo, *Huberto filio ejus* (Hugonis regis) *marchioni atque duci.*" (*Murat. ann. d'Ital.* ad ann. 945.)

30) Voy. *Mabillon ann. Bened.* t. III. p. 445.

31) Chron. Farfensis: „Et rex perdonavit ei (Sarilloni) culpam, et præposuit eum super cuncta *monasteria regalia infra fines Tusciæ* et *Firmianæ marchæ.*" (*Muratori Script.* l. c.)

32) *Ibidem.* — „Cui *(Sarilloni)* omnes humilitati sunt eorumdem monasteriorum abbates; excepto Hildebrando invasore. Sed prævalens Sarilo secunda vice eum injecit."

33) *Ibidem.* „Sed pauco tempore advixit, mortuus est ac sepultus ibi." (Ann. 948. *ex Mabillon.* l. c.)

Dans l'intervalle des évènements non moins importants avaient eu lieu dans la Toscane, dont le roi avait confié le gouvernement général au duc ou margrave Boson son propre frère.

Pendant que Hugues faisait le siège de Rome pour la seconde fois en 936[34]), il découvrit que Boson, à l'instigation de sa femme Willa, méditait contre lui un complot qui était prêt à éclater. Les historiens qui rapportent ce fait ne donnent aucune lumière sur la nature de ce nouveau complot et se bornent à le qualifier de *pervers*[35]). Néanmoins il s'explique avec assez de vraisemblance par les circonstances au milieu desquelles la trahison de Boson fut manifestée. Il était entièrement dominé par sa femme Willa, née en Bourgogne[36]) et renommée par son ambition et par sa soif insatiable de richesses, penchants funestes qui avaient soulevé la haine de la noblesse toscane[37]) et le mécontentement du roi, et qui contribuèrent à augmenter la rigueur des mesures qu'il prit à l'égard des deux époux. Il est à présumer que ce couple perfide entretenait secrètement des intelligences coupables avec le patrice Albéric qui défendait Rome contre le roi[38]), et que ces machinations obligèrent Hugues à lever le siège de cette ville au moment où il était sur le point de s'en rendre maître[39]). Quoiqu'il en

---

34) Flodoardi Chr. ad ann. 936. (l. c. p. 383.)

35) *Idem.* l. IV. c. 10. „Regis Hugonis frater Boso, Willa uxore sua stimulante adversus regem nova quædam et perversa molitus est agere quod Hugonem non latuit.“ (l. c. p. 318.)

36) Quelques modernes supposent, quoique sans preuves, que *Willa* était *soeur* de Rodolfe II. roi de *Transjurane*, et de Waldrade, femme du margrave Boniface l'ancien, prédécesseur de Théobald I., duc de Spolète.

37) *Liutprand.* lib. IV. cap. 10 et 11. „Willa, cupidissima conjux sua, phylargyriæ cœpit amore flagrare.“ (l. c. p. 318.)

38) *Flodoardi* chr. ad ann. 936. „Hugo rex Italiæ, Romam nisus capere, ... repertis quibusdam fratris sui Bosonis contra se, ut fertur, insidiis, etc.“ (l. c. p. 383.)

39) *Liutprand Antap.* lib. V. cap. 3. „Hugo ..... ipsam (civitatem Romanam) sine dubio conquireret nisi occulta justi Dei sententia

soit le roi ayant ramené son armée en Toscane, se saisit de Boson qui fut relégué dans une prison[40]), et ordonna que Willa sa belle-soeur, fut dépouillée de ses joyaux et reconduite sous bonne escorte en Bourgogne, où elle était née[41]).

Le duc ou margrave Boson, dont il n'est dès-lors plus parlé dans l'histoire, n'avait point de fils; par contre, sa femme Willa lui avait donné quatre filles[42]). L'ainée nommée Berthe du nom de son ayeule Berthe, duchesse de Toscane, avait épousé en Provence Boson II, comte d'Arles, frère de l'archevêque Manassès. Elle fut par la suite l'héritière d'une grande partie des domaines que le roi son oncle avait conservés en deçà des Alpes[43]). La seconde, appelée Willa, comme sa mère qu'elle surpassa dans ses vices, venait d'être mariée par le roi Hugues au margrave d'Ivrée, Bérenger II. qui plus tard occupa à son tour le trône toujours disputé de l'Italie[44]).

Avant d'être roi et pendant qu'il n'était encore que margrave ou duc des Provençaux, Hugues avait eu d'une dame provençale de grande naissance, nommée Wandelmode, un fils appelé Hubert[45]) du nom de son *bisayeul* paternel, le fameux

---

illi prohiberet.« (l. c. p. 328.) *Flodoardus supra:* „Hugo rex . . . . . ab obsidione desistit.«

[40]) *Flodoardus Ibid.* „Hugo rex (Bosonem) fratrem suum dolo capit atque in custodia mittit.«

[41]) *Liutprandi Antap.* lib. IV. cap. 11. „Cum Boso caperetur, ... rex jussit, uxorem ejus (Willam), quasi sceleris totius auctricem, turpiter de regno Italico expelli, atque in Burgundiam, de qua oriunda fuerat, duci.“ (l. c. p. 318.) Boson gouvernait encore la Toscane le 7 juillet 936. (*Murat. ann. hoc anno*). Sa destitution eut donc lieu à la fin de la même année.

[42]) *Liutprand Antap.* lib. IV. c. 10. „Boso, ... cum prolem non haberet virilem, quatuor habuit natas, *Bertam, Willam, Richildam* et *Gislam.* — Harum Willa, Berengarii hujus, qui nunc superest, vere marita . . . . « (*l. c.* p. 318.)

[43]) Liutprand lib. V. cap. 31. „Rex Hugo . . . . *Bertæ* nepti suæ, *Bosonis* Arelatensis comitis viduæ, pecunia derelicta « (*l. c.* p. 336.)

[44]) *Idem.* lib. IV. c. 7. p. 317.

[45]) *Liutprand.* lib. III. c. 20. „Rex Hugo habuerat tum (ann. 926) ex quadam muliere nobilissima Wandelmoda, filium nomine Hubertum,

Hucbert, duc de Transjurane. Ce jeune prince qui portait déjà en 935 le titre de margrave[46]), était apparemment destiné à succéder, à défaut d'enfant mâle, au duc Boson son oncle qu'il remplaça en effet dans le gouvernement de la Toscane en 936. Bientôt après (ann. 940) le duc Hubert remplaça aussi dans la charge de comte du sacré palais le comte Sarillon, appelé par le roi au gouvernement de la marche de Spolète[47]). De *Willa*, sa femme, fille de *Boniface-l'Ancien*, margrave de Spolète et de Camérino, et de *Waldrade*, soeur de Rodolfe II, roi de la Transjurane[48]), Hubert duc de Toscane et de Camérino n'eut qu'un fils et plusieurs filles[49]). Le fils nommé Hugues comme le roi, son aïeul, succéda à son père en 961 et mourut sans enfants en 1001, après avoir gouverné pendant quarante ans, sous les trois Ottons, toute l'Italie centrale[50]), et mérité le surnom de *Grand* que l'histoire lui a décerné. Les historiens modernes les plus accrédités admettent que les domaines immenses possédés par ce prince, dernier rejeton mâle de la race du roi Hugues, passèrent par les soeurs ou nièces de Hugues-le-Grand dans les maison souveraines d'Este et des Guelfes de Toscane[51]).

Plusieurs causes contribuèrent sous les Hugonides à amener

---

qui nunc usque superest, et *Tusciæ* provinciæ princeps potens habetur. (l. c. p. 306.)

46) Placitum Ticini habitum ann. 935. „*Ubertus* illustris marchio, *filius* Domini *Ugonis* piissimi *regis*. (*Muratori Ant. Ital.* t. II. p. 936.)

47) Dipl. de Hugues et Lothaire de l'an 942. „Hubertus marchio et comes Palatii.“ (*Murat. Ant. Ital.* t. I. p. 372.)

48) *Liutprand Antap.* lib. II. c. 60. l. c. p. 300. — Voy. *Scheidius orig. Guelf.* t. I. p. 398.

49) *Scheid.* l. c. Præfat. p. 74. On donne au duc Hubert un second fils nommé *Ratfred*, mort *abbé de Farfa* en 978, et qualifié de *nepos* du roi Hugues dans la chronique de ce monastère. Mais ce mot *nepos* signifie plutôt neveu que petit-fils.

50) *Annales Einsidlenses* ad ann. 1001. „Hugo potentissimus marchio (Tusciæ) obiit.“ (*Pertz*, t. III. p. 144. *Murat. Ann.* hoc anno).

51) *Murat. ann. d'Ital.* ad ann. 1001. *Scheidius*, Orig. Guelf. t. I. præf. p. 52 et 74.

des mutations plus fréquentes dans le gouvernement des provinces de l'Italie moyenne et supérieure. En premier lieu, ces gouvernements n'étaient point considérés comme des offices héréditaires en ce qui touche à l'exercice des fonctions publiques *(regni officia)*, attribuées aux gouverneurs des villes *(comites)* et des provinces *(marchiones)*[52]). C'est pour quoi Lambert, succédant à son frère Guy, dans le gouvernement de la Toscane, est simplement qualifié de vicaire *(vicarius)* ou lieutenant du roi[53]), titre qui exclut toute idée d'hérédité. Secondement ces offices révocables en droit, à chaque changement de règne, étaient sujets à confirmation sous le bon plaisir du souverain[54]). Il parait néanmoins qu'en perdant leur office, les seigneurs qui avaient rempli les grandes charges de la couronne, conservaient leur dignité et leur rang dans l'Etat. On remarque que les titres honorifiques *(honores)* de comte et de *margrave* ou marquis, passaient aux descendants des titulaires comme un héritage de famille, et que ces titres se communiquaient aux bénéfices ou fiefs qu'ils tenaient héréditairement de la couronne[55]); à l'exception toutefois des cas de révocation pour cause de *forfaiture*, chose dont on rencontre de fré-

---

[52]) *Liutprand Antap.* lib. IV. c. 6. „Hugo rex regnum securius obtinere sperans, si *regni officia* . . . largiretur . . . . Tridentinam *marcham* etc.“ (l. c. p. 316). — Ibid. c. 7. Eporegiæ *civitatis* marchio — Tusciæ *provinciæ* marchio. (l. c. p. 317.)

[53]) *Liutprand Antap.* lib. III. c. 43. „Wido (Tusciæ marchio) moritur; Lambertus (Tusciæ) VICARIUS ordinatur.“ (l. c. p. 312.)

[54]) RICHERI HIST. lib. II. c. 39. „Ludovicus rex (Francorum) in Aquitaniam proficiscitur, ann. 944. Apud quos de provinciarum cura pertractans, ut illorum omnia *sui juris* viderentur ab eis provincias recepit. Administrationem eis commisit, ac principari constituit.“ (Edit. Guadet. t. I. p. 182.)

[55]) Pour ne citer qu'un exemple *Anschaire*, fils puiné d'Adelbert I, et frère de Bérenger II, margrave d'Ivrée, est déjà qualifié *comte* en 924, quoiqu'étant encore enfant, (*Hist. patr. mon. chartar.* t. I. col. 123) et titré de margrave, *marchio*, dans un dipl. royal de l'an 935. bien avant d'avoir été fait gouverneur des marches de Spolète. (Voy. *placitum Ticini*, ann. 935. Ap. *Muratori Ant. Ital.* t. II. p. 936.)

quents exemples dans le dixième siècle et dans le suivant, et qui emportait de plein droit la confiscation de ces bénéfices et même celle des biens patrimoniaux proprement dits[56]). Au surplus les nombreuses mutations et les destitutions violentes qui troublèrent le règne orageux du roi Hugues, et augmentèrent de jour en jour la méfiance et l'animosité réciproque du souverain et des seigneurs du pays, s'expliquent suffisamment par la turbulence et l'esprit de révolte qui dominaient alors parmi les grands de l'Italie avec non moins d'intensité que chez les magnats des autres états policés de l'occident[57]).

Dans ces entrefaites la mort de Rodolfe II, roi de Bourgogne-Jurane, arrivée ainsi qu'il a été dit en 937, avait fourni au roi Hugues l'occasion de revenir sur la cession qu'il avait faite naguères à ce roi, son ancien compétiteur à la couronne d'Italie, des provinces situées entre les Alpes et le Rhône, et le moyen de ressaisir son autorité sur ces contrées, où Rodolfe n'avait pas eu le temps d'affermir sa domination avant de mourir[58]). Il laissait plusieurs enfants en bas âge, entr'autres Conrad l'aîné qui avait à peine 14 ans lorsqu'il succéda dans la Transjurane au roi son père sous la tutèle de la reine Berthe, sa mère[59]), et Adélaide qui pour lors n'était âgée que de six à sept ans[60]). Berthe elle-même était restée veuve dans un âge

---

[56]) Selon la loi du pays (*lex Longobardorum*) citée et appliquée par l'empereur Henri II (ann. 1014) statuant: „Si quis contra regem cogitaverit . . . . . res illius infiscetur.“ (*Muratori Antiq. Est.* t. I. p. 108.)

[57]) *Chron. Bobbiensis:* „Rex Hugo metuebat eos (magnatos regni) quia scimus etiam contra eum sæpius rebellasse.“ (Muratori Ann. d'Ital. ad ann. 933.)

[58]) On ne connait réellement aucun acte public fait par Rodolfe II, ou daté de son règne, dans les pays situés entre les Alpes maritimes, le Rhône et la mer de Provence.

[59]) Rodolfe II avait épousé *Berthe* de Souabe en 922. (*Heppidan. Ann.* h. ann. ap. *D. Bouquet*, t. IX. p. 89. — Voyez en outre *Liutprand.* lib. II. c. 60. l. c. p. 298.)

[60]) *St. Odillon* de Cluny dit dans la vie de *Ste. Adélaïde* qu'elle ne vécut que trois ans avec Lothaire son premier mari qui mourut à la

où elle pouvait chercher dans un second mariage un protecteur assez puissant pour contenir dans la soumission les grands du pays pendant la minorité du roi son fils. Ce protectorat semblait devoir appartenir à Otton de Saxe, successeur de Henri-l'Oiseleur roi de Germanie[61]); ou ce qui revenait au même à Hermann, duc d'Alemannie ou de Souabe, beau-père *(vitricus)* de Berthe, dont il avait épousé la mère Régulinde après la mort du père de Berthe, le duc Burchard I. en 926[62]). Mais le roi Otton, encore mal affermi sur son trône, et le duc Hermann, son allié dévoué, étaient l'un et l'autre engagés dans une guerre domestique contre Henri, duc de Bavière, qui disputait la couronne au roi de Germanie, son frère[63]).

Hugues, roi d'Italie, promptement informé par ses affidés de la mort de Rodolfe II[64]), prit aussitôt ses mesures pour prévenir le roi Otton, et pour l'empêcher de s'emparer dans la Transjurane d'un pouvoir dont ce monarque actif et belliqueux aurait pu se servir plus tard pour conquérir l'Italie elle-même[65]). Dès l'automne de l'année 937 Hugues, accompagné du jeune roi Lothaire, son fils, franchit les Alpes Pennines avec une suite nombreuse et capable d'assurer le succès de son entreprise.

Dans une conférence des deux rois d'Italie et de la reine Berthe de Bourgogne, régente du royaume, qui se tint au commencement de décembre 937 à Colombier, maison royale située

---

fin de 950 et qu'elle avait 16 ans lorsqu'elle l'épousa en 947. (Apud *Pertz*, ss. t. IV. 638)

61) *Widukindi*, hist. lib. I. §. 41. (Ap. *Pertz*, t. III. p. 435.)

62) *Ann. Einsidl.* ad ann. 926. (l. c. p. 141.)

63) *Liutprand Antap.* lib. IV. c. 17 et 22. l. c. p. 320, 321. — *Ann. Einsidl.* ann. 938 et 939. l. c. p. 141 et 142.

64) Rodolfe II étant décédé le 11 juin 937 et ayant été enseveli à St.-Maurice d'Agaune en Valais, les deux rois d'Italie Hugues et Lothaire, qui se trouvaient le 15 du même mois à *Côme*, ont dû apprendre très-vite la mort de Rodolfe.

65) Ce qu'il effectua réellement plus tard. (Voy. *Liutprand* hist. Ottonis I. l. c. p. 340.)

non loin des bords du lac Léman, Adélaïde, soeur de Conrad, fut solennellement *fiancée* au roi Lothaire[66]), quoique les deux époux n'eussent point encore atteint l'âge de puberté[67]). En même temps, à ce que disent les historiens contemporains, Hugues, veuf de la reine Alda, sa seconde femme, et considérant son mariage avec Marozie, la troisième, comme non avenu, soit que ce mariage n'eût pas été suivi de la cohabitation, soit que Marozie fût morte dans l'intervalle, épousa Berthe, veuve de Rodolfe II et mère d'Adélaïde, sa bru[68]). Cette dernière union contractée par Hugues dans des vues évidentes d'ambition politique, fut généralement blâmée des deux côtés des Alpes[69]), et si la reine Berthe accompagna réellement sa fille en Italie, elle n'y demeura du moins pas longtemps[70]). Adélaïde par contre fut élevée à la cour de Pavie, et cette circonstance a pu servir de prétexte aux bruits calomnieux répandus contre le vieux roi et l'épouse future de Lothaire, son fils, bruits auxquels la vie entière de la pieuse Adélaïde de Bourgogne donne le démenti le plus formel[71]).

---

66) Dipl. de Hugues et de Lothaire du 12 décembre 937, *act. in Burgundia* in curte quæ *Columbaris* dicitur. „Ego Lotharius rex .... *Adeleydem*, filiam divæ memoriæ Rodulfi regis, mihi conjugem copulare decernens, *sponsare disposui.*“ (*Scheid. orig. Guelf.* t. II. p. 141—143). *Muratori* (l. c. ad ann. 938.) a fait voir que cette charte est réellement de l'année 937, l'indiction XI. étant prise au mois de septembre.

67) *Ibidem.* — „.... Adeleydæ pucellæ ...“

68) *Liutprand Antap.* lib. IV. c. 12. „*Viduam* (Rodolfi regis) *Bertam* rex Hugo, Alda defuncta, maritali sibi conjugio sociarat. Sed et filio suo regi Lothario, Rodulfi et ipsius Bertæ natam, Adeleydam, conjugem tulit.“ (l. c. p. 319.)

69) „Quod .... omnibus non videtur idoneum.“ (*l. c.*)

70) *Ibid.* c. 13. — „Hugo ... conjugem suam Bertam maritali non cœpit amore diligere, verum omnibus modis execrare.“ (l. c.)

71) Liutprand (l. c.) qui l'avait connue comme fiancée de Lothaire, comme reine et comme impératrice, dit d'elle: „*cum forma honestissimam, tum morum probitate gratiosam.*“ Ce qui réfute victorieusement les fables débitées par les moines de la *Novalaise*, (voy. *Muratori Ann. d'Ital.* ad ann. 938.) créatures de la dynastie d'Ivrée qui persécuta la veuve de Lothaire.

Conformément aux usages du temps le roi Lothaire constitua à sa fiancée Adélaïde une dot consistant en domaines de la couronne d'Italie d'une contenance de plus de quatre mille cinq cents manses de terre, au nombre desquelles se trouvent plusieurs abbayes, ainsi que les résidences royales *d'Olona*, aux portes de Pavie, et de *Maringo*, près d'Alexandrie, y compris les chateaux, manoirs, fermes et autres dépendances ainsi que les colons *(aldiones)* et les serfs *(servi)* qui cultivaient ces domaines[72]). Toutefois le mariage de Lothaire avec Adélaïde ne fut consommé que beaucoup plus tard, comme on le voit par une nouvelle charte de ce jeune roi, en date de Pavie, du 27 juin 947[73]), par laquelle il donna à cette princesse qu'il qualifie dans l'acte d'épouse et de reine, la terre de Coriano, à titre de don nuptial[74]).

Le roi Hugues n'atteignit cependant qu'en partie le but qu'il s'était proposé en contractant ce double mariage. Otton-le-Grand, auquel la possession de l'héritage paternel ne suffisait pas[75]), et qui venait de conquérir la Lorraine et de soumettre l'Alsace, entra inopinément dans la Transjurane, s'empara par surprise de l'autorité et de la personne du roi Conrad et l'emmena en Germanie où il le retint en tutèle pendant quelques années[76]). Hermann, duc de Souabe, dont on a parlé,

---

72) „Lotharius rex . . . . . Adeleydæ sponsæ meæ in summa *quatuor millia quingenta octuaginta mansos, sub dotis nomine*, concedimus, donamus etc.“ (*Orig. Guelf.* t. II. p. 142.)

73) Dipl. *Lotharii* regis, dat. V. Idus Julii ann. 947. Ind. V. Actum *Papiæ* (*Hist. patr. mon.* t. I. p. 159.)

74) Lotharius rex . . . reginæ Adeleidæ, nostræque amabili conjugi etc. *Ibidem. Coriano*, aujourd'hui Coran dans la province de Tortone. (*Durandi Piem. Cispad.* p. 258.)

75) *Widukind* lib. II. c. 35. „Rex (Otto) paterno regno nequaquam est contentus.“ (*Pertz*, l. c. p. 445.)

76) *Widukind* l. c. (Ann. 939.) „Rex (Otto) abiit Burgundiam, regem cum regno in suam potestatem accepit . .“ — *Flodoardi Chr.* ad ann. 940. „Otho rex habens secum Conradum filium Rodulfi regis Jurensis quem *jamdudum* dolo captum sibique adductum retinebat. (*l. c.* p. 387.)

fut chargé, suivant toute apparence du gouvernement du royaume pendant la captivité du jeune roi[77]). Dans ce temps-là l'armée des rois d'Italie était occupée à bloquer Rome pour la troisième fois[78]), tandis que Hugues était de sa personne retenu à Pavie par la nécessité de surveiller les manoeuvres secrètes de Bérenger, margrave d'Ivrée. Ce prince ne pouvait oublier qu'il était (par sa mère Gisèle de Frioul) le petit-fils et l'héritier de l'empereur Bérenger[79]), et il prenait déjà ses mesures pour enlever la couronne d'Italie au jeune Lothaire, si ce n'est au roi Hugues lui-même[80]), qui du reste était bien informé de ces sourdes manoeuvres[81]).

Bérenger se trouvait à la cour de Pavie lorsque sa perfidie fut dévoilée au roi, ce qui donna lieu d'agiter dans l'intérieur du palais la question de savoir s'il n'était pas à propos de profiter de l'occasion pour mettre fin aux complots régicides du margrave, en le privant à la fois de la liberté et de la vue[82]). Mais Lothaire qui, pour son malheur, avait assisté à la délibération, en divulgua le secret, sans se douter dans sa naïveté enfantine que cette imprudente révélation lui coûterait un jour la couronne et même la vie[83]). Bérenger, averti du danger dont il était menacé, quitta furtivement la cour et se

---

77) Voy. ce que Liutprand dit, (lib. V. c. 1 et 10. l. c. p. 327 à 329.) de la fuite de Bérenger d'Ivrée et de l'asile que lui donna Hermann.

78) *Liutprand.* lib. V. c. 3. „Rex Hugo Romanam civitatem graviter opprimebat etc.“ (l. c. p. 328.) — *Mabillon Ann. Bened.* t. III. p. 444. — Sub ann. 939.

79) *Liutprand* l. V. c. 4. (l. c.)

80) *Ibid.* c. 10. „Berengarius Eporegiæ marchio, occulte quædam in regem cœpit moliri.“ (l. c. p. 329.)

81) *Ibidem.*

82) *Ibidem.* — „Dum Berengarius ad sese (Papiæ) veniret, eum luce privare disposuit. — Qui (Berengarius) regnum et vitam auferre sibimet (Lothario puero) præparavit.“ (l. c. p. 330.)

83) *Ibidem.* — „Lotharius rex, et ipse parvus, ac necessariarum sibi rerum adhuc ignarus, quoniam consiliis his interfuit, celare haud potuit.“

retira à Ivrée d'où il lui fut aisé d'abandonner l'Italie et de se réfugier dans la Transjurane en passant le mont Joux (Grand St.-Bernard)[84]. De la Transjurane le margrave d'Ivrée se rendit dans la Haute-Allemagne auprès du duc Hermann de Souabe qui lui donna asyle. Willa, femme de Bérenger, qui, quoique enceinte du fils dont elle accoucha en Allemagne, avait dû suivre son mari dans l'exil, le rejoignit après avoir traversé les montagnes escarpées et peu fréquentées des Alpes Lépontines[85]. Ce récit de la fuite de Bérenger[86] prouve ce que l'on soupçonnait déjà, savoir qu'après avoir enlevé le jeune roi Conrad, Otton-le-Grand remit au duc Hermann le gouvernement de la Bourgogne-Transjurane, circonstance qui permit au margrave d'Ivrée de se soustraire aux poursuites du roi d'Italie, rien qu'en passant sur le revers opposé des Alpes Pennines[87].

Hermann accueillit gracieusement les illustres fugitifs, et les présenta au roi Otton qui se déclara leur protecteur[88]. Ce monarque en attendant de conquérir la couronne impériale, aspirait à continuer le rôle d'arbitre des rois et des princes du continent, rôle que lui avait légué Henri-l'Oiseleur, son père; et lorsque le roi Hugues, alarmé des levées d'hommes que Bérenger faisait en Souabe, envoya des députés à Otton pour l'engager à refuser tout appui à ce prince fugitif[89], le roi de Ger-

---

84) *Ibidem.* „Hoc Berengarius ut audivit, Italiam quam mox deseruit, per *montem Jovis* properavit etc.“ (l. c.)

85) *Ibidem.* — „Uxorem vero suam, Willam, per aliam viam ad Sueviam provinciam venire præcepit, quæ per montem Avium (*i. e. Adulam*), fœta partuique vicina transire poterit, satis nequeo mirari.“ (l. c. p. 330.)

86) *Muratori* (Ann. d'Ital. h. ann.) indique l'année 940 comme celle de la fuite de Bérenger. D'autres, avec plus de raison, reculent cet évènement jusqu'à l'année suivante.

87) *Idem.* — „Berengarius per *montem Jovis*, ad *Hermannum* ducem properavit.“

88) *Liutprand* l. V. c. 12. l. c. p. 330.

89) *Ibidem.* c. 13. „Rex Hugo, audita Berengarii fuga, nuntios suos regi Ottoni dirigit, ut Berengarium non susciperet, eique amminicula non conferret.“ (l. c. p. 330.)

manie lui fit répondre que »la protection réclamée auprès de »lui par Bérenger ne tendait point à la déstruction du roi »d'Italie ou à favoriser la rebellion de ses sujets, mais au con»traire à réconcilier ce prince disgracié avec son souverain« [90]. C'est ainsi que Bérenger aussi rusé qu'audacieux [91], surprenait la bonne foi d'Otton, en attendant le moment où ce monarque, faisant à ses propres dépends l'épreuve de la fourberie de son protégé, condamnerait celui-ci à un exil perpétuel au fond de la Germanie ou il mourut plus tard victime de sa propre ambition [92].

La fuite de Bérenger et la protection que lui accordaient le roi Otton et le duc de Souabe, eurent les conséquences les plus fatales pour la dynastie des Hugonides qui dès-lors se vit menacée dans son existence même par la haine de la maison d'Ivrée et de ses partisans en Lombardie.

Dans l'intervalle le roi Hugues avait largement usé de la faculté de disposer librement, et nonobstant la cession faite en 933 à Rodolphe II, des grandes propriétés qu'il avait conservées dans les provinces situées au-delà des Alpes, et rien n'indique que le roi de Bourgogne ait mis obstacle à ces actes de libéralité du roi d'Italie, faits aux monastères ou à des seigneurs de sa nombreuse parenté. Parmi ces actes peu connus, quoique très importants pour l'histoire du pays, nous rapporterons une charte royale (*praeceptum*) datée de Pavie du 24 juin 936 [93], par laquelle Hugues et Lothaire son fils et son

---

90) „Quibus (nuntiis) rex apologeticum hujusmodi dedit.« Berengarius non ob domini vestri dejectionem, verum ob reconciliationem, nostram adiit pietatem.« (l. c.)

91) *Ibid.* c. 4. p. 328. „Berengarius consiliis providus, ingenio callidus.«

92) *Arnulfus*, *Hist. mediolan.* (ann. 964.) ap. Pertz, ss. t. VIII. p. 6.

93) „*Hugo* et *Lotharius* dei gratia reges . . . . . quatenus *Hugoni comiti* et carissimo nostro *nepoti* quamdam cortem nostram *infra regnum Burgundiæ* atque *in comitatu Viennense* adjacentem, quæ nominatur *Aeltavense* cum mansos DCC. præceptali auctoritate concedere dignamur, etc.« Data VIII Julii (24 juin) ann. DCCCCXXXVII. (lege 936.)

collègue donnent en toute propriété au comte Hugues, propre *neveu* du premier, la terre *d'Altavéon*, autrement dite de St.-Jean d'Octavéon, non loin de Romans-sur-Isère. Cette propriété qui comprenait plus de sept cents manses (14 à 15,000 hectares), était située suivant les propres termes de la charte *dans le royaume de Bourgogne* (comté de Vienne), expressions qui supposent que les donateurs envisageaient ce royaume comme étant politiquement séparé de la couronne de Lombardie. Mais d'un autre côté on remarque que l'amende de 100 livres d'or dévolue au fisc en cas de violation de la donation dont il s'agit est attribuée pour une partie au trésor du roi d'Italie, et pour l'autre au donataire lui-même [94]).

Ce donataire le comte Hugues *(Ugo)* que le roi appelle son neveu *(nepos)*, ne saurait être aucune autre personne de même nom que le frère de Manassès, archevêque d'Arles et de Boson le jeune comte de Provence, qui tous les trois étaient fils du Comte Warnier et de Thiedberge [95]), propre soeur de Hugues, roi d'Italie. L'oncle en faisant à ce neveu un don aussi considérable de propriétés situées dans le Viennois, y fondait probablement la grandeur future d'une race nouvelle [96]), qui

---

regni D. Hugonis invictissimi regis X. (lege XI.) et D. Lotharii item regis VI. Indictione VIII. Actum Papiæ feliciter amen. (Extrait du cartul. de St.-Maurice de Vienne, fol. 12.) L'indiction 9e et la 6e année de Lothaire correspondent à l'an 936 et non pas à l'an 937, marqué par erreur dans le cartulaire de Vienne.

94) „Si quis idque hujus nostri præcepti violator extiterit, sciat se compositurum auri optimi libros centum, medietatem *cameræ nostræ*, et medietatem prædicto *Hugoni comiti* et *nepoti* nostro suisque heredibus . . . . . quod . . . de annulo nostro subter annotari jussimus. Signa etc. *Petrus cancellarius* ad vicem *Gerlanni* abbatis et *archicancellarii* recognovi.“

95) Voy. *Scheidius orig. Guelf.* t. I. *Præf.* p. 74. — Il est évident qu'il ne saurait être ici question de Hugues, fils de Hubert, et *petit-fils* du roi Hugues, mort en 1001 et connu dans les annales d'Italie sous le nom de *Hugues-le-Grand*, duc de Toscane. (*vide supra.*)

96) *Chorier*, l'historien du Dauphiné, (t. I. p. 794.) se serait moins écarté des probabilités en faisant remonter à ce comte Hugues ou Guigues l'origine des *comtes d'Albon* ou Dauphins de la première race.

perpétua dans ces contrées la rivalité des *Bosonides* et des *Hugonides*, rivalité qui remontait déjà au règne agité de Louis-l'Aveugle. En attendant, le roi Hugues suscitait au prince Charles-Constantin dans le Viennois un dangereux [97]) concurrent et un voisin fort incommode.

Dans le même temps, lorsque Odon, abbé de Cluny, fut appelé en Italie par le pape Léon VII, afin de travailler à la paix entre le roi Hugues et le patrice de Rome Albéric [98]), l'abbé obtint du roi pour son abbaye les terres d'*Ambérieux* et de *Savigneux en Dombes* dans le Lyonnais *(in pago Lugdunensi)*. Cette donation datée de Pavie de l'an 936, renferme une particularité fort curieuse: le roi s'y réserve six hommes dont cinq étaient employés à son service en Italie [99]), ce qui suppose que ce monarque continuait à recruter des gens de guerre au-delà des Alpes, si ce n'est dans toute l'étendue des provinces cédées au roi de Bourgogne, au moins dans les domaines qu'il s'était réservés en faisant cette importante cession.

On se souvient que le roi Boson avait fondé et doté au commencement de son règne le monastère de Charlieu *(Karus locus)* sur les confins des comtés de Lyon et de Mâcon [100]). Soit que ce monastère eût été ruiné par les Hongrois dans les invasions précédentes, ainsi que plusieurs autres couvents des environs, soit que l'anarchie qui suivit la mort de Louis-l'Aveugle, lui en eût fourni l'occasion, Sobon, archevèque de Vienne, s'était approprié les biens de cette abbaye, qui faisait partie

---

97) Les propriétés du prince Charles se trouvaient dans le Viennois proprement dit (voir *les Bosonides*, p. 223), celles du comte Hugues dans le Viennois-Valentinois.

98) Ao. 936 et 939. — *Mabillon Ann. Bened.* t. III. p. 431 et 444.

99) Dipl. de Hugues et Lothaire, rois d'Italie en faveur de l'abbaye de Cluny. Daté de Pavie de l'an 934 *(ex cartul. magn. Cluniac.* f. 13.), confirmé en 936 par le pape Léon VII. *(Guichenon, hist. man. de Dombes* p. 20) et en 939 par le roi de France Louis-d'Outremer. *(Bibl. Clun.* p. 265.)

100) Dipl. du roi Boson de l'an 879. *(Guichenon Bibl. Sebus.* Cent. II. No. 71.)

de l'héritage des Bosonides [101]). Odon, abbé de Cluny, qui tout en négociant la paix entre la cour de Rome et celle de Pavie, ne négligeait point les intérêts de son propre couvent, sollicita et obtint du pape Léon VII l'incorporation du monastère de Charlieu à l'abbaye de Cluny [102]). Le roi Hugues rendit cette incorporation exécutoire par un *præcepte* dont le texte n'est point parvenu jusqu'à nous, mais qui suivant toutes les apparences fut expédié à Pavie au commencement de l'année 939 [103]).

D'un autre côté, on trouve plusieurs actes authentiques et publics, faits dans la province ecclésiastique de Vienne qui sont datés de la *première* et de la *deuxième* année du règne de Conrad, qui reviennent à 937 et 938 [104]). Ces actes émanant des comtes du pays suffisent pour constater qu'à cette époque, ce roi, quoique mineur, était déjà reconnu comme souverain dans le Viennois supérieur et inférieur [105]). Cette confusion apparente pourrait s'expliquer en supposant qu'après son mariage avec Berthe, reine douairière de Bourgogne, Hugues eut quelques velléités de ressaisir dans la Cis-Jurane l'autorité sou-

---

101) Abbatiam *Cari Loci So. Stephano* dicatam quam Sobo (Viennensis archiep.) invaserat. (Mabillon. Ann. Bened. t. III. p. 486.)

102) *Ibidem.* — „. . . . . abbatiam *Cariloci* . . . . domnus *Oddo* (Cluniacensis abbas) *Hugone rege ordinante,* a Leone papa VII obtinuit.“ (Voy. la charte de confirmation de Louis IV. roi des Français de l'an 939. (D. Bouquet. IX. p. 590.)

103) La charte donnée en faveur de Cluny par le roi des Français, *Louis d'Outremer,* qui rappelle le fait concernant *Charlieu* est du mois de juillet 939. (*D. Bouquet.* t. IX. p. 590.)

104) Voir *les Bosonides* p. 210. n. 49 et 50.

105) Charte inédite du *comte Boson* en faveur de l'abbé *Udalbert* de Romans, son fils naturel (*filiolus*) datée *Die martis mense augusti anno primo regnante Conrado rege* (Cartul. de Romans fol. 116 ex J. P. *de Rivaz. Dipl. Burgund.*) Ce comte Boson parait avoir été fils d'*Adalelme,* comte de Valence, sous Louis-l'Aveugle. Voir *les Bosonides,* p. 152.) Charte du comte *Teutbert* et de l'archevêque *Sobon*, datée de Vienne, 4 Kal. Oct. (28 Sept.) ann. Dom. 938, ann. regni *D. Conradi regis secundo.* (*Cartul. de Vienne.* fol. 44—45. ap. *Charvet,* l. c. p. 253.)

veraine sous le nom du roi mineur, mais que ces tentatives échouèrent contre l'opposition de quelques seigneurs du pays, et devant les mesures violentes prises un peu plus tard par Otton-le-Grand pour soustraire le jeune Conrad à la tutèle de la reine Berthe, sa mère, et du roi d'Italie, son nouvel époux.

La protection qu'Otton accorda ensuite au margrave Bérenger, ennemi déclaré des Hugonides, vint encore compliquer cette situation. Dès lors, pour ne pas donner de l'ombrage au puissant roi de Germanie [106]), Hugues dut s'abstenir de toute intervention dans le gouvernement de la Bourgogne Cis- et Trans-Jurane. Il se contenta de l'autorité que lui donnaient en Provence les domaines immenses qu'il possédait dans ces contrées maritimes infestées par les brigandages des Sarrasins [107]), et chercha dans une alliance plus étroite avec la cour de Constantinople, le moyen de détruire ces pirates dans leur principal repaire de la Garde-Frainet, et en même temps un point d'appui contre les éventualités dont il était menacé du côté du nord [108]).

Au milieu de ces complications le prince Charles-Constantin avait trouvé moyen de rentrer dans Vienne, la plus noble partie de l'héritage des Bosonides [109]). Il était maître de cette ville lorsque le roi des Français, Louis d'Outremer, fuyant la poursuite des ennemis de sa couronne, vint en 941 demander un asyle au prince de Vienne [110]). Cette circonstance ferait présumer que l'archevêque Sobon et le vicomte Ratburne avaient abandonné le parti du roi Hugues et reconnu l'autorité de Charles-Constantin, ou, ce qui est bien plus probable, que ce prince avait expulsé de la cité de Vienne l'archevêque et les

---

106) *Widukind.* lib. II. c. 36. „Cum omnia regna coram eo (Ottone) silerent.“ *(l. c. p. 447.)*

107) *Flodoardi Chron.* ad ann. 940 (l. c. p. 338.) — Liutprandi lib. V. c. 9. l. c. p. 329.

108) *Liutpr.* lib. V. c. 9 et 14 — l. c. p. 329–330.

109) Voir *les Bosonides.* p. 199—203.

110) *Flodoardi Chr.* ad ann. 941. l. c. p. 388. *Richeri hist.* lib. II. c. 26. l. c. p. 161.

principaux adhérents du roi d'Italie [111]). Le sort de cette cité fut semblable à celui qu'éprouva dans le même temps la ville de Laon, clef du royaume de Neustrie, tour-à-tour prise et reprise par les divers partis qui se disputaient le pouvoir [112]).

L'espèce d'anarchie qui désolait le royaume de Provence ou de Cisjurane depuis la mort de Louis-l'Aveugle, et qui affecta particulièrement les contrées situées entre le Rhône au nord et à l'ouest, et l'Isère au midi, ne cessa qu'après le retour dans ses états héréditaires du roi Conrad, qu'Otton-le-Grand remit en liberté vers le milieu de l'an 942. Ce retour est marqué par divers actes publics de cette année et des suivantes qui prouvent que dès lors le roi Conrad exerçait en personne et dans toute sa plénitude l'autorité souveraine dans la Bourgogne Viennoise. Telle est, entr'autres actes de cette nature, une donation faite à l'abbaye de Cluny par le vicomte Ratburne et sa femme Walda de l'église de St.-Martin, l'une des six paroisses rurales de la banlieue de Vienne [113]). Cette charte datée du premier octobre de l'an 942, et de la *quatrième* année du régne de Conrad [114]), porte que ce jeune roi ratifia la donation de Ratburne et prescrivit à son chancelier d'en dresser des lettres patentes *(præceptum)*, et d'y appliquer le sceau royal [115]).

---

111) Il est très-vraisemblable que l'archevêque Sobon se retira dans ce temps-là à son abbaye de Romans, dont il s'appropria les biens qu'il distribua aux hommes d'armes de son parti: „Notum est qualiter *Romanensis abbatia* a Viennensi archiepiscopo nomine *Sobone* destructa est, pluribusque ab eodem *militibus* distributa. *(Charvet, hist. de Vienne* p. 258 et 293. N. a.) Ce fait attribué à l'indiscipline des religieux de Romans, nous semble mieux expliqué par les circonstances dont on vient de parler.

112) Voy. *Richeri hist.* lib. I et II. *passim.*

113) „*Ratburnus vicecomes* et uxor mea *Walda*, donamus *Cluniaco* monasterio, de rebus juris nostri in *pago Viennense*, in villa quae vocatur *Landadis*, Ecclesiam *S. Martini*" etc. (Cartul. A. de Cluny. fol. 89. No. 17. Extrait p. *J. P. de Rivaz* ao. 1762.

114) En complétant les années depuis son avènement à la couronne en 938. *(Cartul. de Lausanne*, p. 9.)

115) *Cartul. de Cluny. l. c. supra citato*, s. *Ratburni et Waldæ* ...

On citera encore les donations faites en date de la *quatrième* année du règne de Conrad (ao. 942) par Ingelbert, frère de l'archevêque Sobon, à l'église de Vienne et à l'abbaye de Cluny, donations dont on a déjà parlé ci-devant [116]), et que le jeune monarque confirma au mois de mars de l'année suivante, dans une assemblée solennelle *(placitum)* à laquelle il présida, entouré des prélats et des grands de la Bourgogne Transjurane et de la Cis-Jurane ou Viennoise [117]). On rappellera enfin divers actes publics des IV^e^, V^e^ et VI^e^ années du règne du même roi qui regardent le Lyonnais et que nous avons rapportés dans une dissertation spéciale concernant la souveraineté de cette province au X^e^ siècle [118]).

Le double mariage contracté d'une part entre le roi Hugues et la reine Berthe, mère de Conrad, et de l'autre entre Adélaïde, sa soeur, et Lothaire, fils de Hugues, avait, par le fait, réuni en une seule et même famille les deux maisons royales d'Italie et deBourgogne, et mis fin à l'antagonisme précédent de ces deux dynasties. Cette circonstance est la meilleure explication à donner de la facilité avec laquelle les proches parents et les adhérents les plus dévoués du roi Hugues, aussi bien que ceux du prince Charles-Constantin, se rangèrent sous le sceptre de Conrad, quoique ce jeune roi eût à peine revêtu la robe virile. Elle nous fait comprendre en outre pourquoi Hugues et Lothaire, rois d'Italie, ainsi que les nobles Provençaux qui avaient suivi le premier au-delà des Alpes [119]), jouirent sous le gouvernement

---

Ego Eldebertus scripsi, *sabbato* die, Kal. Octobris (ann. 942.) (Litt. Dom. B.) *anno IV regnante Conrado rege, qui de eadem donatione præceptum jussit fieri et sigillo suo insigniri.*

116) Vide supra p. 177, éd. sép. p. 93. *Mabillon Ann. Bened.* t. III. p. 458. *Baluze, hist. d'Auvergne*, t. II. p. 479.

117) Voir *D. Bouquet.* t IX. p. 696. et les *Bosonides.* p. 203.

118) Voir *D. Bouquet.* t. IX. p. 695 et 696, et notre *Essai sur la souveraineté du Lyonnais au X^e^ siècle*, p. 26 et suiv. (Revue du Lyonnais, t. II. 1837.

119) Par exemple Ingelbert qui bien que *comte* en Italie data du règne de Conrad les donations qu'il fit en 942 à l'église de Vienne et à l'abbaye de Cluny. *(Vide supra.)*

de Conrad de la faculté illimitée de disposer des propriétés considérables qu'ils avaient conservées en-deçà.

On trouve des preuves de ce fait dans des actes publics d'une date postérieure au retour du jeune roi de Bourgogne dans les provinces Cisjuranes. Telle est la donation faite par Hugues et Lothaire, rois d'Italie, à l'église métropolitaine de St.-Maurice de Vienne, soit à l'archevêque Sobon, d'une terre de leur propre domaine *(juris nostri)* appelée la Côte supérieure de Chatonnay, dans le comté de Vienne *(in comitatu Viennensi)* avec toutes ses dépendances, colons *(aldiones)* et serfs *(servi)* des deux sexes [120]). Cette charte royale *(præceptum)* est datée du 25 janvier 945, de la ville de Pavie [121]), où les deux rois résidaient en effet à cette époque, et contresigné par la chancellerie royale d'Italie. Il est à remarquer que cette donation fut faite pour le remède de l'âme du comte *Thibaud*, père et ayeul des deux rois, et en mémoire du vicomte *Bérillon*, père d'Ingelbert [122]); ceci confirme ce qui a été dit ci-devant sur l'étroite parenté de la famille des vicomtes de Vienne avec celle des Hugonides [123]).

Pendant ce temps, la guerre entremêlée de courtes suspensions d'armes, avait continué à sévir entre le roi Hugues et son gendre le patrice de Rome, malgré tous les efforts tentés par l'abbé Odon de Cluny et les papes Léon VII et Etienne VIII pour établir une paix durable entre Albéric et le roi, son beau-père [124]). Cette guerre impie absorbant toutes les forces du

---

120) Præceptum Hugonis et Lotharii regum Italiæ ann. 945. (Apud *Scheidius Orig. Guelf.* t. I. *Præf.* p. 70. *No.* 5. — *Charvet, hist. de l'Eglise de Vienne* p. 257.

121) *Actum Papiæ* Dat. 8e *Kal. Februarii* ann Domini DCCCCXLV. Ind. III. *(Ibid.)*

122) „Pro remedio animarum .... *Thedbaldi* avi seu genitoris nostri, necnon *Berillonis* patris *Ingelberti* ... offerimus.“ *(Ibid.)*

123) Un autre diplôme de *Hugues* et *Lothaire* daté de *Pavie* du 4 *mars* 945 fait voir que le comte *Ingelbert* se trouvait alors en Lombardie, à la cour de ces deux rois. *(Muratori, Ant. It.* t. I. p. 429.

124) *Liutprandi Antap.* lib. V. cap. 3. „Rex Hugo gladio et igne

royaume, les frontières de l'Italie restèrent à peu-près sans défense, et les Sarrasins cantonnés dans la Haute-Provence, en avaient profité pour étendre leurs brigandages des deux côtés de la chaîne des Alpes qui bordent l'Italie du côté du nord et de l'ouest [125]). Ils interceptaient les communications au moyen des postes fortifiés qu'ils avaient établis aux principaux passages qui traversent cette chaîne de hautes montagnes; et de ces repaires élevés, ils tombaient à l'improviste, comme le vautour sur sa proie, sur les caravanes de pélerins et de marchands qui s'aventuraient sans escorte dans ces passages dangereux [126]).

Le roi Hugues avait résolu de mettre un terme aux brigandages de ces pirates en les attaquant dans leur principale forteresse de la Garde-Frainet *(Fraxinetum)*, au fond du golfe de St.-Tropèz, où venaient aborder les renforts qu'ils tiraient sans cesse des côtes de l'Espagne et de l'Afrique peuplées de leurs co-réligionnaires [127]). A cet effet le roi d'Italie avait envoyé en 941 une ambassade à la cour impériale de Constantinople, pour demander qu'une flotte grecque fût envoyée sur le littoral de la Provence pour bloquer les Sarrasins par mer, tandis que lui-même les attaquerait par terre [128]). L'empereur Romain promit son concours pour cette expédition à condition que le roi d'Italie donnerait en mariage une de ses filles à Romain-le-Jeune, fils de Constantin-Porphyrogénète et d'Hélène, fille de Romain-

---

universa consumans, civitates præter Romam in qua (Albericus) consederat, omnes auferebat.« (l. c. p. 328.) *(Muratori Ann.* ad ann. 941. *Frodoard Chr.* ad ann. 942. l. c. p. 388.)

125) *Liutprand. Antap.* lib. V. c. 9. „Dum hæc aguntur (la défaite et la mort d'*Anschaire* ann. 940. c. 8.) montana quibus ab occidua seu septentrionali Italia cingitur parte, a *Sarracenis* Fraxinetum inhabitantibus, crudelissime depopulantur.« (l. c. p. 329.)

126) *Flodoardi Chron.* ad ann 940. „. . . . nec potuit Alpes transire propter *Sarracenos*, qui eas occupaverant.« (l. c. p. 388.)

127) *Liutprand* lib. I. c. 4, lib. V. c. 9. (*l. c.* p. 276 et 329.)

128) *Ibid.* lib. V. c. 9. l. c. Une flotte grecque envoyée dans la mer de Provence avait déjà tenté avec succès une entreprise de ce genre en 931. *(Flodoardi chron. h. ann.* l. c. p. 379.)

l'Ancien [129]). On a vu ci-devant que Hugues n'avait qu'une fille légitime *Alda*, mariée au patrice de Rome Albéric II. Par contre, l'une de ses concubines lui avait donné une fille naturelle d'une rare beauté, nommée Berthe, qu'il proposa à l'empereur d'Orient pour son petit-fils. Elle fut acceptée, les Grecs n'ayant nul égard à l'extraction de la mère et ne tenant compte que de la noblesse du père [130]). La jeune fiancée de Romain qui lui-même venait à peine de naître [131]), fut plus tard conduite à Constantinople par le beau-père *(vitricus)* de l'historien Liutprand, auquel on a emprunté ces détails. En attendant une flotte grecque, composée de bateaux plats *(chelandiis)* armés en guerre et pourvus du feu grégeois *(igne graeco)*, se rendait dans la mer du Ponant à la disposition du roi d'Italie [132]).

Sur ces entrefaites Hugues avait conclu par l'intermédiaire d'Odon, abbé de Cluny, avec le patrice de Rome Albéric II, les préliminaires d'une paix [133]), confirmée plus tard, et dont les conditions nous sont inconnues, mais qui parait avoir laissé au roi d'Italie toute liberté pour tourner ses armes contre les Sarrasins. Son but en entreprenant cette croisade tendait bien moins à la destruction totale de ces pirates qu'à les expulser de la Provence que Hugues gouvernait encore par le moyen de Boson, comte d'Arles, son neveu. Du reste, les Sarrasins secondaient ses desseins plus qu'ils ne les contrecarraient, en interceptant les communications, du côté du nord, entre l'Italie et la Haute-Allemagne ou la Souabe, surtout depuis que Bé-

---

129) *Liutprand.* lib. V. c. 14. l. c. p. 330.

130) „Græci in geneseos nobilitate, non quæ mater, sed quis fuerit pater inquirunt." (l. c. p. 331.) *Pezole*, mère de *Berthe* et de *Boson*, évêque de Plaisance en 940, était une femme de basse extraction. (*Ibid.* lib. IV. c. 13. p. 319.)

131) Suivant l'*Art de vérifier les dates* t. I. p. 431, Romain-le-Jeune était né en 939 seulement.

132) *Liutprand.* lib. V. c. 14. p. 330.

133) *Flodoardi Chr.* ad ann. 942. „Odo abbas pro pace agenda inter *Hugonem* regem Italiae et *Albericum* Romanum patricium laborabat." (l. c. p. 389.) *Mense Augusto.* (*Mabillon Ann. Bened.* t. III. p. 460.)

renger et sa famille avaient trouvé dans ces contrées asyle et protection.

Le roi Hugues ayant pris toutes ses mesures pour conduire par terre une armée en Provence[134]), tandis que la flotte grecque s'y rendait par mer[135]), partit de la résidence de Pavie vers l'automne de l'an 942[136]). L'armée italienne, après avoir franchi la chaîne des Alpes Liguriennes et passé le Var, s'avança au travers des grands bois qui couvraient le littoral de la mer et qui dérobaient sa marche à l'ennemi[137]). Il est assez probable, quoique l'histoire n'en dise rien, que le comte Boson s'était avancé, en même temps, à la rencontre du roi, son oncle, avec les milices de la province d'Arles, pour couper de son côté toute retraite aux pirates.

Arrivée à l'entrée du golfe de Grimauld ou de St.-Tropèz[138]), la flotte grecque lança dans l'intérieur de la baie *ses chalands*, armés du feu grégeois, et réduisit en cendres toutes les embarcations des Sarrasins[139]). En même temps le roi Hugues entrait de vive force dans la bourgade maure de Frainet et contraignait les habitants à se retirer dans le fort que ces pirates avaient construit sur la montagne voisine appelée le *Mont-*

---

134) *Liutprand Antap.* lib. V. c. 16. „Rex Hugo, congregato exercitu . . . ad Fraxinetum . . terrestri itinere pergit. (*l. c.* p. 331.)

135) *Ibidem.* — „Classibus per Tirrhenum mare ad Fraxinetum directis.“

136) Hugues se trouvait encore à Pavie le 15 Août 942. (*Böhmer Regest. Karol.* p. 132.)

137) Au X^e^ siècle tout le littoral de la mer de Provence depuis Cannes jusqu'à Hyères était couvert de grands bois dont ceux de l'Estrelle et du golfe de St.-Tropèz ne sont que des restes. (*Liutprand.* lib. I. c. 1–3. p. 275.)

138) Appelée *Sambracitanus sinus* par les Romains, baie de *Grimauld* au moyen-âge, cette baie mesure 3 lieues (12 kilom.) de profondeur sur 2 lieues (8 kilom.) d'ouverture.

139) Liutpr. lib. V. c. 16. „Quo dum Græci pervenirent, igne projecto Sarracenorum naves mox omnes exurunt.“ (*l. c.* p. 331.)

Maure[140]), et qui dominait la bourgade du même nom[141]). Les Sarrasins, entourés de toute part par les Chrétiens et comme bloqués dans leur repaire inexpugnable, auraient été bientôt réduits à l'alternative de périr de faim ou de se rendre, corps et biens, à la merci du vainqueur, si celui-ci eût voulu les détruire[142]). Mais les éventualités dont le roi d'Italie était menacé sur un autre point, le déterminèrent à adopter à leur égard une politique différente[143]).

Hugues était perpétuellement agité par la crainte qui ne se trouva que trop bien fondée, de voir Bérenger, le margrave proscrit d'Ivrée, tomber à l'improviste en Lombardie avec une armée recrutée en Allemagne[144]) pour lui ravir la couronne. Il n'ignorait pas que si le roi Otton de Germanie n'avait pas encore permis à Bérenger de lever des troupes dans ses états, la cause de ce refus provenait bien plutôt des grandes affaires que ce monarque avait pour lors sur les bras, que des riches présents que le roi d'Italie ne cessait pas de faire à Otton pour l'empêcher de seconder les entreprises hostiles de ses ennemis[145]).

Au lieu d'exterminer les pirates qu'il tenait bloqués dans

---

140) „Rex Fraxinetum ingressus, Sarracenos omnes in *montem maurum* fugere compulit.“ (l. c.)

141) Liutprand lib. I. c. 3. explique tout cela en disant: „Sarraceni, *montem maurum*, *villulæ Fraxineti cohærentem*, contra vicinas gentes, refugium parant. (l. c. p. 275). Le mont Maure n'est donc pas différent de la *Garde Frainet* au dessus du golfe de *Grimauld* entre le bourg de ce nom et *le Luc* (départem. du *Var*.)

142) *Flodoardi Chr.* ad ann. 942. „Rex Hugo Sarracenos de *Fraxinido* eorum munitione disperdere conabatur.“ (*l. c.* p. 389.)

143) *Ibidem.* l. V. c. 16 In quo (monte) eos (Sarracenos) circumsedendo capere posset (rex Hugo) si res hæc, quam prompturus sum, non impediret.“ (l. c. p. 331.)

144) *Ibid.* c. 17. „Rex Hugo Berengarium ne collectis et ex Francia et ex Suevia copiis super se irrueret, regnum sibi auferret, maxime timuit.“ (l. c.)

145) „Fortissimus rex Otto, cum nonnullis impeditus rebus, tum quotannis a Hugone rege muneribus immensis delinitus, Berengario copias præstare non posset.“ (l. c. p. 332.)

le fort de Frainet, il congédia brusquement la flotte grecque et se détermina à faire avec les Sarrasins un traité par lequel ceux-ci s'engagèrent à transplanter leur demeure dans la portion de la chaîne des Alpes qui sépare la Souabe ou l'Allémanie de l'Italie[146]), afin d'en intercepter les passages et de défendre l'entrée du royaume contre Bérenger dans le cas où celui-ci tenterait de ce côté une descente à main armée[147]). Ce traité impliquait nécessairement si ce n'est la délivrance définitive de la Provence de la présence de ces pirates[148]), au moins le rétablissement momentané de la liberté des communications entre cette province et l'Italie supérieure, ce qui était le but principal de l'expédition entreprise par Hugues[149]).

Le célèbre historien Liutprand de Pavie auquel nous devons la connaissance de ces détails, blâme fortement le roi d'Italie d'avoir pactisé avec les ennemis du christianisme, au lieu de les exterminer comme il en eut, dit-il, le pouvoir. Il lui reproche son étrange manière de défendre ses états en se faisant un rempart des payens et d'avoir laissé échapper des barbares dignes du dernier supplice, en préparant ainsi la mort à un grand nombre d'innocents, victimes plus tard de la fureur sanguinaire des infidèles qu'il venait d'épargner[150]). Mais dans tout cela il y a peut-être plus de déclamation et de rhétorique

---

146) *Ibid.* c. 16. „Cum Sarracenis hac ratione fœdus iniit, ut in *montibus* qui *Sueviam* ac *Italiam* dividunt STARENT.“ — Il s'agit ici des Alpes Pennines, Lépontines et Rhétiennes.

147) *Ibidem.* — „Ut si forte Berengarius exercitum ducere vellet, transire eum omnimodis prohiberent.“

148) Cela se deduit indirectement de ce que Liutprand (lib. V. c. 19.) dit des *Hongrois* auxquels le roi Hugues donna des guides pour se rendre d'Italie en Espagne au travers de la Provence en 943 on 944.

149) Après la mort du roi Hugues les Sarrasins rentrèrent dans la Provence où ils se maintinrent encore pendant près d'un quart de siècle. (Voy. *Liutprand Hist. Ottonis.* c. 7. l. c. p. 342 et *Reynaud. Invas. des Sarrasins en France.* IIe partie. p. 201.)

150) *Liutprand Antap.* lib. V. c. 17. „Quam inique tibi rex Hugo regnum defendere conaris! .... morte dignos dimittis .... nocentes tunc viverent, innocentes postmodum interimerent“! (l. c. p. 131.)

que de vérité. Lorsque Hugues porta ses armes contre les Sarrasins de la Provence, ceux-ci avaient déjà fondé plusieurs colonies et bâti d'autres forts dans divers quartiers de l'immense chaîne des Alpes[151]), ainsi qu'il a été remarqué plus haut. L'extermination des pirates que le roi tenait bloqués au pied des Alpes Maritimes, n'aurait pas empêché leurs corréligionnaires des Alpes Cottiennes, Graïes et Pennines, de s'y maintenir et de continuer leurs brigandages meurtriers. La destruction totale des Sarrasins aurait demandé un concert général des princes et des peuples Cis-et-Transalpins, concert qui n'existait point alors et qui ne fut amené que plus tard par les efforts de St.-Mayeul, le célèbre abbé de Cluny[152]).

Les Sarrasins ne furent pas la seule nation barbare contre laquelle Hugues, roi d'Italie eut à défendre ses états par les armes ou par des traités. Les *Huns* ou Hongrois établis en Pannonie, dans le voisinage du Frioul, avaient déjà fait sous son règne plusieurs invasions en Italie[153]), étendant leurs courses déprédatrices, tantôt dans la marche de Vérone, tantôt dans la Romagne. Battus et mis en déroute près de Wels, dans la Haute-Bavière, en 943[154]), ces barbares se jetèrent de nouveau dans la Lombardie pour regagner leurs foyers. Le roi Hugues ayant calculé qu'il lui était plus avantageux de les lancer contre l'ennemi commun de la chrétienté que de les renvoyer en Pannonie, entra en pourparlers avec eux[155]). Pour contenter la cupidité des chefs Hongrois, il leur fit d'abord compter une forte somme d'argent en petite monnaie[156]) à con-

---

151) Voyez *Flodoard* ad ann. 936, 939 et 940. (l. c.)

152) En 975. Voy. *Reynaud.* l. c. p. 205 et séqu.

153) *Flodoardi Chr.* ad ann. 935. (l. c. p. 383). — *Annales Einsidlenses* ann. 934. (l. c. p. 141). — *Lupus Protospata* ad ann. 940. — *Murat. Ann.* h. ann.

154) *Herimanni Augiensis Chr.* ad ann. 943. (Apud *Pertz*, l. c. t. V. p. 114.

155) *Liutprand Antap.* lib. V. c. 19. l. c. p. 332.

156) *Ibidem.* — „Rex Hugo datis decem nummorum modiis Hungariis, eos ab Italia expulit.“ l. c. p. 332.

dition qu'ils se laisseraient conduire hors de l'Italie et qu'ils n'y reviendraient plus. Après s'être fait livrer des ôtages pour garantie de cet engagement, le roi, faisant appel à l'humeur aventureuse et vagabonde de ce peuple nomade, persuada aux Hongrois d'aller combattre les Maures ou Sarrasins d'Espagne qui ravageaient le Languedoc[157]). Il leur donna des guides et une escorte pour les conduire au travers de la Ligurie et de la Provence vers les Pyrénées[158]). Mais les barbares, rebutés par la longueur du trajet et craignant pour eux et leurs chevaux de périr de soif dans les plaines arides et pierreuses de la Crau, tournèrent bride, tuèrent leurs guides, et revinrent sur leurs pas en traversant de rechef la Lombardie avec non moins de vélocité que la première fois[159]).

Une politique habile, une vigilance continuelle, avaient jusqu'ici déjoué tous les complots tramés à l'intérieur contre la dynastie royale des Hugonides, et l'Italie supérieure se trouvait délivrée pour le moment des hordes payennes qui l'infestaient. Cependant le moment approchait où le roi Hugues allait être dépossédé du pouvoir, et réduit au vain titre de roi, par un vassal exilé, non moins rusé qu'entreprenant.

Cette catastrophe ne saurait être imputée avec justice, ni à la dureté du gouvernement du roi Hugues, ni à sa préférence pour les Provençaux et pour ses bâtards, ni aux vices personnels qui lui sont reprochés[160]). Tous ces griefs bien ou mal fondés sont articulés avec non moins d'amertume contre son compétiteur Bérenger tant par les écrivains nationaux que

---

157) Le royaume arabe de *Cordoue* s'étendait alors jusqu'à Urgel dans les Pyrénées.

158) „Hungariis in Hispaniam, dato eis præduce, ire direxit, acceptis obsidibus .... ad *Cordubam* non venerunt, hæc causa fuit etc.“ (l. c.)

159) „Præduce sibi ab Hugone dato morte tenus verberato, celeriori quam abirent impetu revertuntur.“ *(Ibidem.)*

160) Doit-on juger Hugues de Provence d'après les griefs vrais ou supposés, que *Liutprand* met dans la bouche d'une *créature de Bérenger?* (lib. V. c. 18. p. 332.)

par les princes et les prélats Italiens qui chassèrent à son tour ce tyran du royaume de Lombardie[161]). La chûte de Hugues de Provence doit être attribuée à des causes plus générales, telles que l'inconstance des peuples méridionaux, la jalousie et l'outrecuidance des grands vassaux qui en Italie comme dans la plupart des autres états continentaux, s'arrogeaient arbitrairement le pouvoir de déférer la couronne et de détrôner leurs rois au gré de leur ambition ou de leurs caprices[162]).

4.

RETOUR EN PROVENCE ET MORT DU ROI HUGUES.

Depuis sa retraite en Souabe Bérenger n'avait pas cessé d'entretenir secrètement des intelligences avec les mécontents de l'Italie. Ses émissaires, déguisés en mendiants, se mêlaient aux caravanes de pélerins que la dévotion conduisait à Rome, et à la faveur de ce déguisement ils s'introduisaient auprès des évêques et des seigneurs du pays[1]), sondaient leurs dispositions, aigrissaient les griefs particuliers qu'ils pouvaient avoir contre le roi, et flattaient adroitement leur ambition et leur cupidité, en leur prodiguant au nom de Bérenger des promesses fallacieuses[2]). Parmi ces émissaires le plus adroit et le

---

161) *Liutprand Hist. Ottonis* cap. I. „Regnantibus, immo sævientibus, in Italia, et, ut verius fateamur, tyrannidem exercentibus Berengario atque Adalberto, . . .“ (l. c. p. 340.) *Chr. Salernitanum.* c. 169. „Cum Italiæ rex Berengarius (II) multa sævitia erga populum sibi subjectum adnecteret, atque variis casibus cruciaret, etc. (*l. c.* p. 553.)

162) Sous ce rapport la France offrait au Xe siècle un spectacle tout à fait analogue à celui que présentait l'Italie à la même époque. (*Richer hist.* lib. IV. cap. XI. l. c. p. 156 et *passim.*)

1) *Liutprand Antap.* lib. V. c. 18. „Mutato habitu, cum pauperibus qui orationis gratia Romam pergunt, quasi profecturus, Italiam petit, principes convenit et quid unusquisque cordi haberet, inquisivit.“ (*l. c.* p. 332.)

2) Vide Liutprand lib. V. cap. 26 et 29. (l. c. p. 334—335.)

plus effronté était un guerrier bien né, du nom d'Amedée, qui avait suivi le margrave d'Ivrée dans sa fuite, et dont l'historien Liutprand qui le compare à Ulysse, raconte complaisamment les aventures burlesques[3]). Quoique le roi Hugues eût donné des ordres sévères dans tous les lieux de passage *(clausarum custodibus)* pour qu'on arrêtât ces faux pélerins, Amédée, le plus dangereux de tous, trompa la vigilance des surveillants, et s'échappant par des sentiers jugés impraticables et non gardés, il s'en fut rejoindre Bérenger auquel il rendit compte du succès inespéré de ses intrigues[4]).

En attendant ce prince était parvenu à recruter en Souabe une petite armée de mercenaires et de réfugiés, avec laquelle, le moment étant venu, il traversa les Alpes Rhétiennes au printemps de l'an 945[5]), descendit en Italie par la vallée supérieure de l'Adige (en allemand *Vinstgau*) et vint camper devant une place forte, appelée *Formigara*, qui lui barrait l'entrée du territoire de Trente[6]). Elle était gardée par un clerc nommé Adelard, au nom de l'archevêque Manassès, administrateur des évêchés de Trente, de Vérone et de Mantoue, et propre neveu du roi Hugues. — Bérenger se sentant dépourvu de tout le matériel nécessaire pour enlever la place de vive force, eut recours à la corruption. Il fit promettre à Manassès l'archevêché de Milan, et l'évêché de Côme à Adelard pour prix de leur trahison[7]).

---

3) *Ibidem.* — „Tempore quo Berengarius ab Italia fugit, quemdam secum, *Amedeus* nomine, militem duxit, adprime nobilem, non Ulyxe calliditate ac temeritate inferiorem. Igitur Amedeus, mutato habitu, etc. *(l. c.)*

4) *Ibidem.* „*Amedeus*, per invia quædam, et aspera, nulli custodita loca pertransiit, atque ad Berengarium pervenit.“ (l. c.)

5) Comme l'indique une charte du 13 avril de cette année, par laquelle Hugues et Lothaire confirment une donnation du margrave *Bérenger.* (*Böhmer, regest. Karol.* p. 133. n. 1419.)

6) *Liutprand Antap.* lib. V. c. 26. „Interea Berengarius, ex Suevorum partibus, per *Venustam vallem* Italiam petit, applicuitque castra secus munitionem vocabulo *Fornicaria.*“ (l. c. p. 335.)

7) *Ibidem.* — „Si munitionem hanc potestati meæ tradideris, dominumque tuum Manassem ad ajutorium meum protraxeris, se Mediolanii

Cette première défection fut bientôt suivie de celle de Milon, comte de Vérone et de Guido, évêque de Modène qui se déclarèrent pour le nouveau prétendant[8]). Le premier, que le roi retenait en surveillance depuis sa trahison précédente, s'échappa furtivement de la cour et courut à Vérone dont il ouvrit les portes à Bérenger. Quant à l'évêque de Modène, il n'avait non plus que Manassès, aucunement à se plaindre du roi Hugues, mais il entrevoyait dans un changement de règne la chance d'obtenir la riche abbaye de Nonantola qu'il convoitait[9]).

C'est ainsi que dès le début de son audacieuse entreprise, Bérenger se vit, sans coup férir, maître de la moitié de la Lombardie[10]); et, comme il arrive presque toujours en pareil cas, ces premières defections en entraînèrent bientôt un grand nombre d'autres[11]). Cependant à la nouvelle du retour du margrave fugitif d'Ivrée, le roi Hugues avait immédiatemeut rassemblé des troupes pour contenir ses sujets et pour s'opposer aux progrès de son compétiteur. Mais afin de conserver ses communications avec l'Etrurie, qu'administrait, sous lui, son fils Hubert, le jeune et vaillant duc de Toscane, le roi dut se porter dans la Cispadane, où il alla investir le château fort de *Vignola*, appartenant à l'évêque de Modène[12]), en attendant l'arrivée des milices de Toscane et de Camerino.

Dans l'intervalle Bérenger, appelé par Ardéric archevêque de Milan, quitta brusquement Vérone, et se rendit en toute hâte

---

archiepiscopatus, te vero (Adalardum) Cumani episcopatus dignitate donabo. Et quod verbis spondeo, juramentis adfirmo.« (*l. c.* p. 334.)

8) *Ibidem.* lib. V. c. 27. p. 334.

9) *Ibidem.* l. c. p. 335.

10) *Ibidem.* c. 27. — „Coeperunt mox nonnulli, Hugone deserto, Berengario adhærere.« (l. c. p. 334.)

11) *Ibidem.* — „Qui Hugonem solum non deseruit, verum etiam multorum multitudinem tulit.« (l. c. p. 335.)

12) *Ibidem.* — „Fama Berengarii adventum quum mox omnibus nuntiavit . . . Quod, ut Hugo audivit, congregatis copiis ad castrum *Vineolam*, venit, idque viriliter oppugnavit.« (l. c. p. 334—335.)

dans cette métropole de la Lombardie [13]), où il vit aussitôt les seigneurs et les prélats italiens, poussés par la cupidité ou par une ambition insatiable, accourir de toute part et solliciter à l'envi des dignités et des grâces. Or le futur roi s'en montrait d'autant plus prodigue que ne possédant encore rien, il risquait peu en promettant tout [14]). Dans leur enivrement, ces grands, fascinés par les discours artificieux du margrave d'Ivrée, s'imaginaient voir renaître sous lui l'âge d'or, tandis que ce prince leur préparait au contraire une ère de tyrannie, justement stigmatisée par l'histoire contemporaine [15]).

A la nouvelle de l'arrivée à Milan de ce nouveau David [16]), Hugues, consterné et craignant que Bérenger ne se fît immédiatement proclamer roi, se hâta de revenir à Pavie [17]), Il s'agissait de prévenir ce dernier échec, et de maintenir sur le trône son fils Lothaire, même au prix de sa propre abdication. A cet effet il envoya le jeune roi à Milan pour plaider lui-même sa cause devant l'assemblée des seigneurs et du peuple convoqués par Bérenger [18]). Par un message adressé à cette assemblée Hugues disait que »si il ne plaisait plus à la nation de »l'avoir pour son roi, il la conjurait, pour l'amour de Dieu, de »maintenir la couronne sur la tête de son fils qui ne lui avait »jamais fait aucun mal et que son jeune âge rendrait docile à »ses volontés« [19]). Prosterné au pied de la croix dans la basi-

---

13) *Ibidem.* „Nam Berengarius, ab Arderico archiepiscopo accitus, Veronam deseruit ac Mediolanum concitus venit.“ (l. c. p. 335.)

14) *Ibidem.* „Coeperunt omnes Italiae primates *omine non bono* Hugonem deserere et *egenti* Berengario adhaerere ..... quoniam improbi et avari etc.“

15) *Ibidem.* „— Berengarius cujus in adventum aureum omnes sæculum promittebant, et felicia, quæ talem extulerant, tempora clamitabant.“

16) *Ibidem*, c. 30. „Italis cæterum David venisse latrabant.“ (l. c.)

17) *Ibidem*, c. 27. „Quo audito, rex Hugo Papiam tristis advenit.“ (*l. c.*)

18) *Ibidem*, c. 28. — „Rex Hugo, Lotharium filium suum, non ad Berengarii solum, verum ad totius populi præsentiam (Mediolanum) dirigit.“ (l. c. p. 335.)

19) *Ibidem.* — „Rex Hugo petens — quia se eis non morigerum

lique de St.-Ambroise, Lothaire attendait le résultat de ce message pathétique du vieux roi. Il fit une grande impression sur l'assemblée qui releva le jeune monarque et le proclama de nouveau roi d'Italie [20]).

Pendant ce temps on apprit que Hugues faisait à Pavie ses préparatifs pour abandonner l'Italie et pour se retirer en Provence avec toutes ses richesses [21]). Bérenger comprit aussitôt que le vieux roi n'emportait ses trésors que pour recruter des soldats en Bourgogne et dans les pays voisins, et revenir ensuite avec une armée pour le chasser de nouveau de l'Italie [22]). On vit alors ces deux compétiteurs rivaliser entr'eux d'adresse et de dissimulation pour se tromper mutuellement. Le margrave d'Ivrée, feignant tout-à-coup de vouloir faire sa soumission, persuada à l'assemblée des grands d'envoyer une députation au roi Hugues, à Pavie, pour le presser de rester et de continuer comme auparavant à régner sur eux [23]).

Cette démarche n'était par le fait qu'un nouveau piège tendu par Bérenger au vieux roi pour s'emparer du trésor de Pavie [24]). Quoique Hugues ne fût point dupe de ces protestations hypocrites, il feignit cependant, pour gagner du temps, de croire à leur sincérité. Un accommodement, que Liutprand appelle une *paix simulée* [25]), intervint entre le rusé monarque et son

---

abdicant, filium saltem Dei pro amore, qui nil eos deliquerat, suscipiant, ac voluntatibus eorum morigerum reddant.« (l. c. p. 335.)

20) *Ibidem.* — „Dum Lotharium ante crucem prostratum erigerent, regemque sibi constituerent.« (*l. c.* p. 335.)

21) *Ibidem, l. c.* Vide etiam *Flodoardi Chr.* ad ann. 945. — „Hugo, rex Italiæ, regno depulsus a suis et filius ipsius in regnum receptus est.« (*l. c.* p. 392.)

22) *Liutprand, supra.*

23) *Ibidem.* — „Mox post Hugonem dirigunt nuntium, quem se iterum super se regnaturum promittunt.« (*l. l.*) — Vide etiam *Flodoardi Chr. ad ann.* 946. „Hugo rex Italiæ a suis recipitur. (l. c. p. 393.)

24) *Liutprandi*, lib. V. c. 28. — „Hoc plane consilium, imo deceptionem, Berengarius ut erat calliditate suffarcinatus, adinvenit.« (*l. c.* p. 335.)

25) *Liutpr. Antap.* lib. V. c. 31. — „Simulata pace.« (l. c. p. 336.)

insidieux vassal. — Atton, évêque de Verceil, l'un des prélats les plus justement considérés de l'Italie [26]), paraît avoir été le principal intermédiaire de cette réconciliation apparente. C'est ce qui semble résulter d'un document peu remarqué quoique assez important, par lequel les deux rois Hugues et Lothaire font à ce prélat et au chapître de Saint-Eusèbe de Verceil une donation considérable [27]). L'acte porte que cette donation fut faite à la recommandation expresse de BÉRENGER, auquel le roi prodigue les titres de *chèr* et *féal* et *illustre* margrave, et avec l'approbation de la plupart des grands du royaume. Il est daté de *Pavie* du 13 août 945 [28]), et sert à répandre quelque lumière sur la révolution dont les phases n'ont pas été suffisamment distinguées dans le récit de Liutprand [29]). Quoique cette pacification fût, de part et d'autre, peu sincère, elle prouve cependant que la chûte de Hugues ne fut ni aussi brusque, ni aussi complète qu'on le suppose généralement. Le vieux roi profita de ce délai pour affermir la couronne sur la tête de son fils Lothaire et pour se ménager à lui-même une retraite honorable.

L'accommodement qu'il avait fait trois ans auparavant avec son gendre Albéric, patrice de Rome, était plutôt une trève indéfiniment prolongée qu'une solide paix. Le roi Hugues se détermina à rendre cet accommodement définitif, au moyen des concessions que les conjonctures reclamaient de lui [30]), afin

---

26) Voy. l'*Hist. Litt. de la France.* par les *Bénédictins.* t. VI. p. 281 et suiv.

27) *Böhmer,* regest. Karol. p. 133. No 1420.

28) „Noverit omnium ..... *Berengarium* nostrum *fidelem, dilectum illustremque marchionem* nostram monuisse clementiam ut etc. ..... Hanc petitionem satis omnibus pene principibus hujus regni ratam suscipientes etc.“ ..... Data Id. Augusti ann. D. incarnat. DCCCCXLV, regni D. Hugonis XX, Lotharii XV, indict. III, actum *Papiæ.* (*Hist. Patr. Mon. Cartar. t. I.* fol. 157. No. 95.

29) Liutprandi Antap. lib. V. cap. 31. „Rex Hugo, ... *simulata pace*, Berengarii etc.“ (l. c. p. 336.)

30) *Flodoardi Chr.* ad ann. 946. „Pax inter Albericum patricium „et Hugonem regem depascitur.“ (*l. c.* p. 393.) Ce mot *depascitur*

d'établir entre le patrice romain et le duc de Toscane, Hubert, son propre fils, une alliance fondée sur la communauté de leurs intérêts; et, en même temps, de procurer au jeune roi Lothaire, leur frère et beau-frère, des appuis de son trône et des protecteurs contre les embuches de Bérenger.

Ce fut probablement dans les mêmes conjonctures que le roi Hugues fit épouser à son fils Hubert de Toscane, *Willa*, fille ainée de Boniface *l'ancien* et de Waldrade, soeur de Rodolfe II de Bourgogne [31]), qui étant roi d'Italie, avait créé son beau-frère margrave de Spolète et de Camerino. Le gouvernement de la première de ces marches étant devenu vacant par la retraite, volontaire ou forcée, du duc Sarillon dans son abbaye de Farfa, le roi Hugues rendit ce gouvernement au margrave Boniface et à son fils Théobald [32]). Willa devint ainsi le gage du rapprochement de deux familles dont l'une, celle de Spolète, avait été naguères supplantée par les Hugonides.

Divers actes publics émanant du roi Hugues et de son fils, ou datés de leur règne collectif [33]), font voir que le premier n'avait point encore abandonné le sceptre de l'Italie au com-

---

fait supposer à Muratori que Hugues renonça par ce traité à toute prétention sur la ville et le duché de Rome. (Voy. *Mur. ann. d'Ital. hoc. ann.*)

31) *Petr. Damiani oper.* lib. VII. Ep. 12. „*Ubertus* marchio, filius Hugonis regis, *Guillam majoris Bonifacii* marchionis filiam conjugali sibi fœdere copulavit.“ — *Willa comitissa filia Domini Bonifacii, qui fuit Marchio* (i. e. *Spoleti*), fonda le monastère de *Ste-Marie de Florence*, par une charte datée de *Pise* l'an XI. du règne d'Otton II. Ind. VI. (ann. 978.), que le margrave *Hugues*, duc de Toscane, fils de *Willa* et du duc *Hubert*, confirma en 995. (Voy. *Mabillon ann. Bened.* t. IV. p. 60.)

32) Le savant *Muratori* (*ann. d'Ital.* ann. 946.) fait honneur à *Bérenger II* de cette restitution. Il cite cependant lui-même la *chronique de Farfa* portant: *Tempore Hugonis et Lotharii regum et Bonifacii et Theobaldi filii ejus ducum.* Bérenger, au contraire, voulut plus tard dépouiller ceux-ci de ces marches, au profit de son propre fils *Guido.* (*Muratori ad ann.* 954.)

33) Voy., entr'autres, une charte de l'évêque de Tortone du commencent de l'année 946. *anno Hugonis* XX. *Lotharii* XV. *Indict.* IV. (*Hist. Patr. mon.* t. 1. fol. 158. No. 96.)

mencement de l'an 946. Cependant, malgré les protestations réitérées de fidélité des seigneurs Italiens, il voyait bien qu'ils ne le considéraient comme roi que de nom, et que le pouvoir souverain était, de fait, passé dans les mains du margrave d'Ivrée [34]). Or Hugues n'était pas d'un caractère à se contenter d'un tel rôle. Trompant la vigilance de Bérenger, en ayant l'air de confier à sa bonne foi la défense du trône du jeune roi Lothaire, son fils [35]), le vieux roi quitta secrètement l'Italie, emportant avec lui ses trésors, et se retira en Provence, d'où il était parti vingt ans auparavant, appelé par le suffrage des Italiens, pour occuper le trône de Lombardie [36]).

Ces scènes dramatiques se succédèrent rapidement dans un intervalle de moins d'une année. La dernière charte souscrite par les deux rois Hugues et Lothaire en commun est datée de Plaisance, du 14e jour de février 946 [37]). Le 19e jour de mai de la même année, Lothaire, étant à Pavie, souscrivit *seul*, comme souverain de l'Italie, au profit de l'église de Reggio, un diplôme où il n'est fait aucune mention du roi Hugues [38]). Il faut en conclure que dans l'intervalle, soit dans le courant du mois d'avril, ce dernier avait définitivement abandonné l'Italie. Il parait néanmoins qu'en Toscane où dominait le duc Hubert, fils de Hugues, on continua après le départ de ce

---

34) *Liutprandi* lib. V. cap. 30. „Quamquam enim iterato Hugonem atque Lotharium reges Italici susciperent, Berengarium tamen, nomine solum marchionem, potestate verum regem habebant.“ (*l. c.* p. 335.)

35) *Ibidem*, c. 31. „Rex Hugo, relicto Lothario et ..... Berengarii fidei tradito, etc. (*l. c.* p. 336.)

36) Ann. 926. Voyez *Liutprand* lib. III. c. 16. „Deus itaque, qui Hugonem in Italia regnare cupiebat.“ — C. 17. „Pæne omnium Italiensium nuntii, ... hunc modis omnibus invitabant. (*l. c.* p. 306.)

37) Diplôme des rois Hugues et Lothaire en faveur de l'évêque Boson et de l'église de Plaisance. (*Campi*, hist. de Plaisance I. 263. ex *Böhmer's Regest. Karol.* p. 133.)

38) *Dipl.* du roi Lothaire (seul), daté anno DCCCCXLVI. regni *D. Lotharii* XVI. Indict. IV. actum *Papiæ*. (*Murat. Ann. d'Ital. ad hunc ann.*)

dernier, à marquer dans les actes publics, les années du règne du père, en même temps que celles de Lothaire son fils et son collégue sur le trône [39]). Au reste dans ces temps orageux, où la royauté fut exposée à tant de naufrages, l'histoire nous apprend que la perte du pouvoir royal n'entraînait pas nécessairement celle du titre de roi, que Hugues conserva effectivement jusqu'à la fin de sa vie [40]).

Le roi Hugues fut accueilli à Arles, où il débarqua, par la comtesse Berthe, sa nièce, qui venait de perdre son premier mari Boson-*le-Jeune*, comte d'Arles [41]). Cette princesse était, comme on le sait, la fille aînée de Boson-*l'Ancien*, comte de Provence, puis duc de Toscane, propre frère du roi. Bien différente de sa soeur Willa, femme de Bérenger d'Ivrée [42]), Berthe était aussi distinguée par ses vertus, que par sa grande beauté [43]); restée veuve et sans enfants du comte Boson, frère de Manassès, archevêque d'Arles, elle se vit aussitôt recherchée par les princes voisins qui pouvaient aspirer à sa main. L'un des plus ardents fut Raymond II, comte de Rouergue et margrave de Gothie, dont les domaines s'étendaient sur la rive droite du Rhône [44]). Aussitôt que ce prince fut informé de l'arrivée en Provence du roi Hugues, il accourut à Arles où

---

[39]) Charte des archives épiscopales de Lucques datée anno XXI. (lege 20) *Hugonis* et XVI. *Lotharii regis, tertio nonas Augusti*, Indict. IV. i. e. ann. 946.) *(Ibidem.)*

[40]) Sa nièce Berthe de Provence, parlant de lui dans une charte de l'an 960 dit: „*res quæ ex parte avunculi mei Hugonis regis obvenerunt.*" (Vaissette Hist. de Languedoc. t. II. pr. p.)

[41]) *Liutprandi Antap.* lib. V. c. 31. „Rex Hugo .... Berthæ nepti suæ, Bosonis Arelatensis comitis viduæ ...." *(l. c.* p. 336.)

[42]) *Ibidem*, c. 32. — „Hujus (Berthæ) soror, Berengarii scilicet uxor, Willa." *(l. c.)*

[43]) *Ibidem*, c. 31. l. c. p. 336.

[44]) *Ibidem.* — „Raymundus Aquitanorum princeps" (l. c.) — Raymond, fils ainé d'Ermengaud, comte de Rouergue, partageait avec son cousin germain Raymond Pons, comte de Toulouse, le gouvernement de l'Aquitaine et de la Narbonnaise. (*Art de vérifier les dates.* t. II. p. 302.)

celui-ci était descendu, et se déclara prêt à le servir de tout son pouvoir. Raymond lui proposa de lever une armée pour le reconduire en Italie et en chasser Bérenger [45]). A cet effet il obtint même du roi une assez forte somme de deniers [46]). Cependant, soit que Hugues sentît déjà les atteintes de l'âge et de la maladie dont il mourut, soit plutôt qu'il craignît de compromettre par une entreprise prématurée la couronne et la vie du roi Lothaire son fils, qui était resté à la discrétion du margrave d'Ivrée, ces belliqueux préparatifs demeurèrent sans effet, et ne firent qu'exciter les sarcasmes de ceux contre lesquels ils se faisaient [47]). En attendant le vieux roi se contenta d'entretenir les bonnes dispositions du prince Aquitain, en le flattant de l'espoir de lui faire obtenir la main de Berthe que Raymond épousa effectivement l'année suivante [48]).

Dans le même temps où le roi Hugues se retirait en Provence (ann. 946), Conrad, roi de Bourgogne-Jurane, se trouvait engagé avec toutes les forces de son royaume dans une expédition entreprise de concert avec le roi Otton-le-Grand pour rétablir l'autorité du roi Louis d'Outremer dans les deux duchés de France et de Normandie [49]). Et quoique Conrad fût déjà entré depuis quelques années en possession de la Bourgogne Viennoise, on n'a de lui aucun acte de souveraineté concernant les provinces situées au midi de l'Isère qui soit antérieur à la mort de son beau-père. Hugues fut donc reçu en Provence, non comme un prince fugitif cherchant un asyle à l'étran-

---

45) *Liutprand* lib. V. c. 31. „Quo audito, Raymundus ..... eum adiit, cui se in militem dedit, fidemque sibi servaturum juramento adfirmavit, sed et congregatis copiis Italiam ingressurum ac Berengarium debellaturum esse promisit.“ (l. c. p. 336)

46) *Ibidem.* — „Pro *minis mille* se in militem dedit.“ (*Mina* id est *sextarium.* — *Ducange Gloss.*)

47) *Ibidem.* — „Nos omnes cachinno affecit.“

48) *Ibidem.* „Bertha, quam, brevi intercedente spatio, memoratus Raymundus sibi maritam effecerat.“ *(l. c.)*

49) *Flodoardi Chr.* ad. ann. 946. l. c. p. 393. *Richeri hist.* lib. II. c. 53. l. c. p. 205.

ger, mais comme le véritable souverain du pays[50]), quoiqu'en disent quelques écrivains modernes, d'ailleurs justement accrédités[51]). Les termes dans lesquels les historiens contemporains parlent de sa dernière expédition contre les Sarrasins[52]) et du traité qu'il fit à Arles avec le prince d'Aquitaine, sans le concours d'aucun autre souverain, prouvent clairement que le vieux roi était resté, de fait, le maître de la Provence[53]).

Cependant le moment était proche où Hugues de Provence, rentré dans le même port de mer, d'où il avait fait voile vingt ans auparavant pour aller occuper le trône d'Italie[54]), allait être appelé à rendre compte au roi des rois du pouvoir qu'il avait exercé pendant près d'une demi-siècle, de l'un et de l'autre côté des Alpes. Il est fort à regretter que Liutprand de Pavie, notre principal guide pour l'histoire de ce prince célèbre, ne soit pas entré dans plus de détails sur les derniers actes de sa vie. Cette omission a laissé le champ libre aux diverses versions qui ont été répandues à ce sujet par des écrivains postérieurs, et qui toutes sont plus ou moins entremêlées d'erreurs et de vérités.

A l'exemple d'autres transfuges d'un rang plus élevé, Liutprand, diacre de la chapelle royale de Pavie, s'était hâté de s'attacher à la fortune de Bérenger[55]). Mais il ne cessa pas toutefois d'être bien informé de ce qui se passait au-delà des Alpes, depuis le retour du roi Hugues en Provence[56]). Après avoir parlé du traité conclu entre lui et le prince d'Aquitaine,

---

[50]) De là le dicton provençal: *Il a été reçu comme le roi Hugues.* (Voy. *Hon. Bouche* t. I. p 795.)

[51]) Entr'autres *D. Vaissette, hist. de Languedoc* t. II. p. 80.

[52]) Ann. 942. *(Vide supra.)*

[53]) On comprenait alors sous le nom de *Provence* toutes les contrées renfermées entre l'Isère au nord et la Méditerranée. *(Voy. D. Vaissette hist. de Languedoc.* t. II. p. 78.)

[54]) *Sigeberti Chr.* ad ann. 947. „Hugo Arelatum, unde venerat, repetit.“ *(Pertz.* l. c. t. VI. p. 349.

[55]) *Liutprand,* lib. V. c. 30. (l. c. p. 335)

[56]) *Ibidem,* c. 31. p. 336.

cet historien dit simplement »que le vieux roi mourut au mi-»lieu des préparatifs qui se faisaient en son nom pour tenter »une nouvelle descente en Italie«[57]), sans indiquer ni la date ni les circonstances de sa mort. Par contre Léon, évêque d'Ostie, qui écrivit au XI^e^ siècle la chronique du Mont-Cassin, raconte que »Hugues, aigri par les séditions et l'ingratitude »des seigneurs Italiens et affaibli par l'âge[58]), se retira en »Bourgogne, et qu'ayant fait bâtir un somptueux monastère »appelé *Saint-Pierre d'Arles*, il le dota richement et y passa »le reste de ses jours sous l'habit de moine«[59]). Dans ce récit qui d'ailleurs est entremêlé d'erreurs qui le rendent un peu suspect, il semblerait que le chroniqueur a fait une confusion entre le monastère de *Saint-Pierre*, construit hors des murs de *Vienne* par Hugues de Provence[60]), avant d'être appelé à la couronne d'Italie, et l'abbaye de *Mont-Majour-les-Arles*, également dédiée à St.-Pierre, dont le vieux roi prescrivit peut-être la fondation à ses héritiers, mais qui en tout cas ne fut construite qu'après sa mort et ne peut pas, conséquemment, lui avoir servi de retraite[61]). Quelle apparence y a-t-il d'ailleurs que Hugues, tout occupé de préparatifs guerriers pour ressaisir

---

[57]) *Liutprand* lib. V. c. 31. »Quod . . . . . ad effectum tamen haudquaquam perduceret, quoniam quidem . . . brevi rex Hugo viam est carnis universæ ingressus.« (*l. c.* p. 336)

[58]) Hugues étant déjà comte de Vienne en 898 (*vide supra*) et par conséquent déjà âgé d'au moins 21 ans, aurait eu bien près de 70 ans en 946, quand il abandonna l'Italie.

59) *Leo Marsicanus, Chr. Cassin.* lib. I. c. 61. »Hugo . . . . . cum jam utpote senex, et molestias atque ingratitudines pati cœpisset, relicto regno, ipse in Burgundiam recessit, ibique monasterium de propriis sumptibus extruens, quod *Sanctus Petrus de Arle* nuncupatur, illudque sufficientissime ditans, in eodem monachus est effectus.« (*Pertz* ss. t. VII. p. 623)

[60]) *Vide supra.* — *Chorier, hist. du Dauphiné*, t. I. p. 731 faisant abstraction du mot *Arle* dans le passage ci-dessus, pensait que *Vienne* fut le lieu de la retraite de Hugues.

[61]) Voy. *Mabillon, Ann. Bened.* t. III. p. 494.

le pouvoir en Italie, comme le dit Liutprand, ait abdiqué le trône pour s'enfermer dans un cloître[62]).

Au reste, tous les doutes qui pourraient s'élever à ce sujet, se trouvent dissipés par un document authentique du XI^e^ siècle qui repose dans les cartons de la bibliothèque *Ambrosienne de Milan.* Ce précieux document nous apprend que Hugues roi d'Italie mourut dans la *cité d'Arles*, en Provence, *le Samedi saint, dixième jour d'avril, veille de Pâques*[63]), ce qui revient à l'an 947, suivant notre manière de commencer l'année au 1^er^ janvier[64]). Il est dit en outre qu'il avait régné *vingt années* complètes, *neuf mois et trois jours*[65]), ce qui nous fait voir que Hugues avait quitté l'Italie pour revenir en Provence dans les premiers jours du mois d'Avril 946. Ces données paraissent d'autant plus exactes qu'elles correspondent en même temps avec l'époque de son couronnement à Pavie qui eut lieu, comme il a été dit ci-devant, dans la première décade du mois de Juillet 926[66]).

Il parait certain qu'en mourant le roi Hugues avait institué la comtesse Berthe, sa nièce, héritière de tous ses biens en Provence[67]), soit par un testament qui n'est pas venu jusqu'à nous, soit par tout autre acte public fait selon les formalités

---

62) Aussi le savant *Mabillon*, (l. c.) met-il ce fait au nombre des erreurs qu'il relève dans la chronique du Mont-Cassin.

63) „*Die sabati*, quod est *decimo* die mensis *aprilis*, et fuit in eo die (sabatum) *sanctum Pasce*, civitate *Arlendo* migravit ab ac die UGO REX.“ (*Catalog. Italiæ regum*, ex *Cod. Ambrosiano*, sæcul. XI. apud *Pertz*, ss. t. III. p. 216.)

64) En 947 la lettre Dominicale fut C; le 10^e^ d'avril tomba sur un samedi, et le jour de Pâques fut le dimanche suivant 11^e^ d'avril.

65) *Ibidem.* — „Habebat regnatum *annos* XX. expletos, et *menses* 9 et *dies* 3. (*l. c.*) Dans un autre msc. du *Vatican* (*Pertz, l. c.* p. 218.) il est dit que Hugues régna 5 ans seul, et 22 ans avec son fils Lothaire, soit en tout 27 ans, et que le premier mourut seulement en 949, ce qui est évidemment erroné.

66) Vide *Böhmer Regest. Karol.* p. 129.

67) *Liutprandi* lib. V. c. 31. „Rex Hugo . . . . . *Berthæ* nepti suæ, Bosonis Arelatensis comitis viduæ, pecunia derelicta etc.“ (l. c. p. 336.)

que prescrivaient les loix du pays[68]). Ces dispositions royales sont rappelées dans la donation que Berthe fit plus tard, en 960, à l'abbaye de Mont-Majour-les-Arles, d'une partie des grands domaines qu'elle avait hérités du roi Hugues, son oncle[69]). Ces domaines étaient situés tant au nord qu'au midi de la Durance, dans les diocèses ou comtés de Fréjus, de Riez, de Gap, de Vaison, d'Apt, d'Orange, de St.-Paul-Trois-Châteaux et de Die, tous ces comtés se trouvant compris dans le territoire politique désigné alors sous le nom de Provence[70]).

Hugues de Provence épousa successivement quatre femmes, et l'histoire lui donne plusieurs concubines dont il eut des enfants de l'un et l'autre sexe qui occupèrent un rang élevé dans le monde. Sa première femme légitime nommée *Willa*, dont la famille est inconnue, était décédée depuis quelques années[71]), lorsque Hugues devint roi d'Italie, et il était remarié avec *Hilde* ou *Alda*, princesse Austrasienne dont on a parlé en son lieu, et qui occupa le trône avec lui[72]). Elle lui avait donné d'abord une fille nommée, comme sa mère, *Alda*, qui fut

---

68) *Vide infra.* — „Res quæ mihi legibus obvenerunt.“ Hugues ayant laissé des enfants légitimes, sa nièce Berthe n'a pu devenir son héritière qu'en vertu d'un acte public et légal, *(legibus.)*

69) Donation de la comtesse Berthe de l'an 960. „Dono ex rebus quæ mihi legibus obvenerunt, ex parte avunculi mei Ubonis (*Hugonis*) regis . . . . . in regno Provinciæ. (*D. Vaissette, hist. de Languedoc,* t. II. pr. p. 102.)

70) *Ibidem.* — „In regno Gothiæ, in comitatu Sustantionis . . . . *in regno Provinciæ,* in comitatu Forojuliensi, etc.“ (l. c.) *Regnum* signifie ici *principauté souveraine.*

71) Fondation de l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne par Hugues de Provence de l'an 924. „Adjicientes memoriale *uxoris* quondam meæ *Willæ,* necnon et præsentis conjugis meæ *Hildæ.*“ (*D. Bouquet,* t. IX. p. 689.)

72) „Hugo rex . . . . interventu *Aldæ* amantissimæ et carissimæ conjugis nostræ“ ann. 930. (*Murat. Ant. Ital.* t. II. p. 936.) *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 20. „Hic ex genere Teutonicorum uxorem acceperat nomine *Aldam,* quæ filium ei genuerat nomine *Lotharium.* (l. c. p. 306.)

mariée en 936 au patrice de Rome Alberic II[73]). Etant reine, Alda devint mère de Lothaire que son père, le roi Hugues, associa presqu'en naissant à la couronne d'Italie et qui régna seul après lui[74]).

Après la mort de la reine Alda qui ne survécut que peu de temps au couronnement de son fils[75]), Hugues épousa à Rome en 932 la célèbre Marozie; mais ce mariage contracté sous de tristes auspices demeura stérile[76]). La quatrième femme légitime de ce roi d'Italie fut Berthe de Souabe, veuve de Rodolfe II, roi de Bourgogne-Jurane qu'il épousa en 937. Cette union, conclue dans un but purement politique, ne fut pas plus heureuse que la précédente. Hugues, déçu dans ses espérances et peut-être contrecarré dans ses vues sur le gouvernement de la Transjurane par la reine Berthe elle-même, ne vécut jamais avec elle en mari, et la prit même, dit-on, en grande aversion[77]).

On a parlé ci-devant de Wandelmode, noble dame provençale, qui donna le jour à Hubert, *(Ubertus)* que le roi Hugues, son père, créa successivement margrave, comte du sacré pa-

---

[73]) Rex Hugo . . . *Alberico*, filiam suam *Aldam* Lotharii regis *germanam*, conjugio tulit. (*Liutprandi Antap.* lib. IV. c. 3. l. c. p. 316.) — Suivant *Scheidius Orig. Guelf.* (t. I. p. 131.) Alda, femme d'Albéric II, fut mère de Jean XII. élu pape en 956 à l'âge de 19 ans. Mais c'est une erreur, ce pape était né d'une concubine. (Liutprandi Legat. c. 50. p. 358.)

[74]) Ann. 948. 14 juin. „*Lotharius* rex . . . . . mater nostra *Alda* (quondam regina). (*Murat. Antiq. Ital.* t. V. p. 559.)

[75]) La chronique de la Novalèse parlant de la mort du roi Lothaire dit qu'il fut enseveli *à Milan in sepulchro sui genitoris.* (*Murat. t. II. rer. Ital.* ss.) Le roi Hugues son père étant décédé en Provence, ceci ne peut s'entendre que de la reine Alda, sa mère, (*genitricis.*)

[76]) *Marozie* mourut prisonnière de son fils Albéric en 934 ou 935. (*Orig. Guelf.* t. I. p. 131.)

[77]) *Liutprandi Antap.* lib. IV. c. 13. „Hugo conjugem suam Bertham maritali non solum non cœpit amore diligere, verum modis omnibus execrare.“ (l. c. p. 319.)

lais et duc de Toscane[78]). Quoi qu'en disent les auteurs modernes, cette dame doit être rangée parmi les femmes legitimes de Hugues de Provence. En effet, Liutprand, l'historien de ce roi d'Italie, ne met point Wandelmode au nombre de ses concubines, il ne parle d'elle que pour faire remarquer que Hubert, son fils, était déjà né, lorsque Hugues épousa la princesse Alda, mère de Lothaire[79]). Il parait qu'avant de contracter un mariage assorti à son extraction royale, le duc des Provençaux, suivant la coutume des princes de son temps, avait épousé Wandelmode *morganatiquement*, soit de la main gauche, comme on dit vulgairement[80]). Or l'église reconnaissant la validité de ces mariages, les enfants qui en provenaient, étaient considérés comme légitimes. Il suit de là que Hubert[81]), premier duc héréditaire de Toscane, ne doit nullement être rangé dans la catégorie des enfants naturels du roi Hugues, d'autant moins que les chartes publiques du temps le qualifient toujours de fils du roi[82]), titre que ces actes ne donnent jamais à ses bâtards. Si Lothaire, quoique frère puiné de Hubert, lui fut préféré comme collègue et successeur du père à la couronne

---

78) Ann. 936. *(Muratori Ann. d'Ital. h. ann.)*

79) *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 20. „Hic (Hugo Provincialium comes) uxorem acceperat *Aldam* etc. Habuerat sane, *tunc temporis* ex muliere nobilissima *Wandelmoda*, filium nomine *Hubertum*, etc. (l. c. p. 306.) C'est au lib. IV. c. 13. que *Liutprand* parle des concubines de Hugues.

80) Vide *Ducange Gloss. hoc verbo.* „Matrimonium quod *Mediolanenses* dicunt accipere *uxorem ad Morganaticum alibi lege salica.*“ *(Ex Libro Feudor.* II. tit. 29.)

81) *Hubert* mourut en 968. (*Orig. Guelf.* t. I. p. 52.)

82) *Murat. Ant. Ital.* t. II. p. 936. „Ubertus illustris marchio et filius Domini Ugonis piissimi regis.“ ann. 935. *Ibid.* t. VI. p. 44. ann. 942. „*Hugo* et *Lotharius interventu Uberti* incliti marchionis dilectique *filii nostri*, ac nostri *Comitis palatii. Ibid.* t. II. p. 257. „Ego Ubertus marchio, lege vivente salica, bone memorie domni Ugoni regi.“ (*Carta Eccles. Lucensis.* ann. 952.)

d'Italie, ce fut uniquement parceque le premier était né depuis que Hugues était monté sur le trône [83]).

Le roi Hugues qui par suite des circonstances rapportées plus haut, ne vivait point avec les deux princesses étrangères qu'il avait épousées successivement après la mort de la reine Alda, céda à son penchant déréglé pour les femmes, et se livra avec d'autant moins de retenue aux séductions de ses concubines [84]). Le peuple dans son humeur frondeuse et satyrique, désignait ces courtisanes par des noms de déesses, donnant à l'une le nom de *Vénus*, à l'autre celui de *Junon*, à cause de sa jalousie et de sa haine contre la première qui paraissait l'emporter en beauté sur la seconde, et à la troisième le nom de *Sémélé* [85]).

Pézola, surnommée *Vénus*, qui captiva le plus longtemps le roi, était une femme de basse extraction, dont il eut plusieurs enfants, savoir 1°: *Boson* qui devint archichancelier d'Italie en 940, puis évêque de Plaisance en 945 [86]); 2°: *Berthe* mariée en 944 à Romain-le-Jeune, fils de Constantin Porphyrogénète, empereur d'Orient. En épousant ce prince débauché dont elle n'eut point d'enfants, Berthe reçut de l'église grecque le nom d'Eudoxie [87]). La seconde favorite du roi appelée *Roza*

---

[83]) C'est par la même raison qu'*Henri-le-Querelleur* disputa la couronne à son frère ainé *Otton-le-Grand*, né avant que leur père *Henri-l'Oiseleur* montât sur le trône de Germanie. (Liutprandi lib. IV. c. 14 et 17. l. c. p. 319 et 320.)

[84]) *Liutprandi* lib. IV. c. 13. „Hugo denique multarum concubinarum deceptus illecebris, etc. *(l. c.)*

[85]) „Sed et populus has, ob turpis impudicitiæ facinus, dearum nominibus appellabat.“ *(l. c.)*

[86]) *Ibidem.* — „Pezola, villissimorum servorum sanguine cretam, ex qua et natum genuit nomine *Boso* quem in *Placentina* post Widonis obitum (ann. 945.) episcopum ordinavit ecclesia.“ *(l. c.)*

[87]) *Ibid.* lib. V. c. 20. „Rex Hugo *Bertam* filiam suam quam ex meretrice *Pezola* ipse genuerat, *Romano* Constantini Porphyrogeniti filio uxorem dederat .... quam (*Bertam*) mutato nomine Græci dixerunt *Eudokiam*. (*l. c.* p. 332.)

(*Junon*) avait eu pour père *Walbert*, ce riche et puissant juge de Pavie auquel Hugues fit trancher la tête en 930 pour crime de rébellion. Il en eut une fille d'une incomparable beauté dont le sort, comme le nom, sont restés inconnus[88]). La troisième *(Sémélé)* était une Romaine nommée *Stéphanie* qui donna le jour à *Théobald*, nommé archidiacre de Milan, et destiné par le roi son père à occuper ce siège après la mort de l'archevêque Arderic dont l'âge avancé faisait prévoir la fin comme plus ou moins prochaine[89]).

Aux quatre enfants naturels du roi Hugues dont l'historien Liutprand fait mention, dont deux du sêxe masculin et deux du sêxe féminin, les chroniqueurs ajoutent un troisième fils, nommé Godefroi *(Gottofredus)*, que son père aurait doté de l'abbaye de Nonantola peu de temps avant d'abandonner le trône d'Italie, et qui lui-même aurait été dépouillé de cet opulent bénéfice par *Wido* ou Guy, évêque de Modène et créature de Bérenger d'Ivrée[90]).

5.

LOTHAIRE RÈGNE SEUL EN ITALIE.

Après la mort de Hugues de Provence, Bérenger se trouva par le fait seul maître de l'état et de la personne du jeune

---

88) *Ibid.* lib. IV. c. 13. „*Rozam* deinde Walperti superius memorati filiam, decollati, qui ei (regi) miræ pulchritudinis peperit natam.“ (*l. c.* p. 319.) Il s'agit probablement ici de *Rolenda comitissa*, qualifiée de *filia* b. m. Domni *Hugonis regis*, veuve en 1001 d'un *comte Bernard* et mère d'*Ubert diacre* de l'Eglise de *Pavie*. (voy. *Muratori, Antiq. Esten.* t. I. p. 125.)

89) *Ibidem.* — „Tertiam Stephaniam, genere Romanam, quæ et filium peperit nomine Thedbaldum quem postmodum in Mediolanensi ecclesia *archidiaconem* constituit, ut defuncto archiepiscopo ejus ipse vicarius poneretur.“ (l. c.)

90) *Vide Murat. Antiq. Ital.* t. V. p. 675. — Ex Catal. monast. *Nonantulani.*

Lothaire, auquel il ne laissa que le vain titre de roi d'Italie[1]) qui lui avait été solennellement déféré de nouveau dans la diète de Milan. Le margrave d'Ivrée ne se sentant pas encore assez fort pour se saisir ouvertement de la couronne, dut se contenter pour le moment de posséder le pouvoir souverain sous le titre de *co-régent* ou gouverneur du royaume[2]).

Cependant Lothaire venait d'entrer dans sa dix-huitième année lorsque le roi son père mourut[3]), et son mariage avec Adelaïde de Bourgogne, sa fiancée, âgée de 16 ans, avait été consacré devant l'Eglise. En même temps cette princesse venait d'être déclarée reine et couronnée à Pavie par l'intervention de l'archevêque Manassès. Ce prélat non moins ambitieux que cupide, après avoir fait perdre la couronne à Hugues son oncle et son bienfaiteur, s'était constitué le Mentor du jeune roi[4]).

La protection intéressée et par conséquent douteuse de Manassès eût été de peu de valeur, si Lothaire n'avait pu compter sur celle de ses frères Hubert, duc de Toscane, et Boson évêque de Plaisance. Ce dernier, de même que Liutfred, évêque de Pavie, s'étaient maintenus sur leur siège en le payant, pour ainsi dire, au poids de l'or à Bérenger[5]). Quant au duc de Toscane, il parait avoir été du petit nombre des princes d'Italie qui résistèrent à l'usurpation de l'autorité royale

---

1) *Liutprand Antap.* lib. VI. cap. 2. „Rege Hugone Provinciæ in partibus defuncto, Berengarius Italicis omnibus principabatur virtute, rex vero Lotharius solo nomine. (*l. c.* p. 337.)

2) Dipl. du roi *Lothaire* daté de *Vignola* du 11 juin 948, où il donne au margrave Bérenger le titre de *regni nostri summi consortis.* (*Tiraboshi, hist. Moden.* t. I. p. 119. ex *Böhmers Regest. Karol.* p. 133.)

3) Lothaire était né en 930, „*Hugo rex antequam filius ejus nasceretur regnavit annos quinque.* (*Regum Catalog. ap. Pertz*, t. III. p. 218.)

4) Voyez le dipl. du roi *Lothaire* du 27 juin 947. „*Adeleidæ reginæ*, nostræque amabili *conjugi*, interventu *D. Manasses archiepiscopi* nostrique dilecti fidelis (consiliarii). *Dat. Papiæ V. Kalend. Julii. Indict, V.* (*Hist. Patr. mon. Taur.* Cart. t. I. col. 159.)

5) *Liutprandi Antap.* lib. V. c. 30. (l. c. p. 335.)

par le margrave d'Ivrée, aussi longtemps que Lothaire vécut et même après la mort prématurée de ce jeune roi[6]). Hubert semble avoir été soutenu dans son opposition contre Bérenger par le vieux margrave Boniface de Spolète, son beau-père, et Théobald II, fils de celui-ci, que le roi Hugues avait rétablis dans leur dignité avant d'abandonner l'Italie[7]). On peut en dire autant du célèbre *Aléran*, comte d'Aqui, puis margrave de Montferrat dont Lothaire parle dans un diplôme de l'an 948 comme étant l'un de ses adhérents les plus dévoués[8]). Il suit de là que si l'autorité du margrave d'Ivrée n'était guère contestée dans la Cis- et Transpadane, il en était tout autrement dans les provinces situées au revers de l'Apennin, dont les princes affectaient une indépendance presque complète de la couronne de Lombardie.

En attendant, l'archevêque Manassès avait réclamé l'exécution de la promesse qui lui avait été faite à Vérone pour prix de sa trahison, et suivant cette promesse le co-régent Bérenger avait fait nommer ce prélat coadjuteur d'Ardéric, archevêque de Milan[9]). Mais à la mort de cet archevêque le clergé et le peuple ne voulurent pas ratifier le choix de Bérenger, et opposèrent à Manassès un concurrent dans la personne d'Adelmann,

---

6) *Muratori* rapporte une charte de ce duc Hubert datée de *Luques* du mois de mai 952, où il n'est fait aucune mention des rois Bérenger et Albert. (*Antiq. Ital.* t. II. p. 257.)

7) Bérenger prit en 959 les armes contre ces margraves pour leur enlever le duché de Spolète et pour le donner à Guido, son second fils. (*Murat. Ann. d'Ital. ad ann.* 955.)

8) Dipl. du roi Lothaire daté de *Luques* 13 juillet 948. — „Petitione *Aledrami* inclyti comitis dilectique fidelis nostri.“ (*Murat. Ant. Ital.* t. II. col. 469.)

9) A la vérité *Ardéric*, archevêque de Milan, ne mourut qu'au mois d'octobre 948 (*Catal. archiep. Mediolan.* apud *Pertz ss.* t. VIII. p. 104). Mais il parait que Manassès avait déjà quitté depuis 1 ou 2 ans l'administration du siège de Vérone, pour prendre celle de l'archevêché de Milan, puisque Rathier fut de nouveau installé à Vérone où il siégea pendant 2 ans avant la mort du roi Lothaire. (*Ratherii Veron. Epist. ad Joh. XII. papam ap. Dacherii Spicil.* t. II. p. 248 et sequ.)

chanoine du chapitre de Saint-Ambroise. Pendant cinq ans ces deux prétendants, dont l'un s'appuyait sur l'autorité royale et l'autre sur son élection canonique et populaire, se disputèrent avec acharnement l'archevêché de Milan, jusqu'à ce qu'un troisième concurrent Walpert, profitant de ces divisions, fut parvenu à les supplanter l'un et l'autre [10]).

Dans ces entrefaites Manassès visita plus d'une fois la Provence, où l'église métropolitaine d'Arles continuait à être gouvernée au nom de cet archevêque par Gontard, évêque de Fréjus et prévôt du chapitre d'Arles [11]). L'archevêque Manassès confirma dans cette ville, au mois d'octobre de l'an 949, l'échange des terrains sur lesquels s'éleva plus tard la célèbre abbaye de *Mont-Majour-les-Arles* [12]), que la comtesse Berthe dota d'une partie des biens immenses qu'elle avait hérités du roi Hugues, son oncle. La charte de Manassès datée de la XII[e] année du règne de Conrad fait voir que l'autorité du roi de Bourgogne Cis- et Trans-Jurane avait été reconnue en Provence après la mort de Hugues.

Pendant son séjour à Arles, c'est-à-dire au mois de septembre de la même année, l'archevêque Manassès fit à l'abbé Aymar et à l'abbaye de Cluny une donation générale de la terre de *Jully*, située dans la viguerie de *Bussy-le-Royal* au diocèse de Châlons-sur-Saône, qui faisait partie de son héritage paternel [13]). Dans cette charte qui sert à faire connaître la famille

---

10) *Arnulfi gesta archiep. Mediol.* lib. I. cap. 5. — „*Manasses* Arelatensis archiepiscopus, et *Adelmannus* diu (5 annos ab ann. 948) contenderunt. Inter hos fluctus natabat Walpertus usque adeo ut utrisque cedentibus sedem teneret ipse solus (ann. 953). (Ap. *Pertz* ss. t. VIII. p. 8.)

11) *Gall. Christ. nov.* t. I. p. 425.

12) „Ego *Manasses*, gratia Dei *archiepiscopus* necnon Gontarus Episcopus (Forojuliensis) atque prepositus *(Arelatensis)* commutamus cum *Teucinda* deo devota etc. Facta commutatione ista in *Arelate* civitate publice *nonas Octob.* regnante *Conrado* rege Alemannorum vel Provinciæ anno XII. (*Gall. Christ. nov.* t. I. *Instr.* p. 103.)

13) Donation du village de Jully en Bourgogne faite en 949 à l'abbaye de Cluny par *Manassès* archevêque d'Arles. (Tiré du Cartul. du Cluny. — *Gall. Christ. nov.* t. I. Instr. p. 93.)

du célèbre prélat, Manassès nomme *Warnier* ou Garnier son père, seigneur bénéficiaire de Jully [14]), Teutberge sa mère, ainsi que ses frères Hugues, Richard et Boson [15]). La souscription de Gontard, prévôt du chapitre d'Arles, d'Ayrard, évêque de Vence, de Garnier, abbé de St.-Victor, et de plusieurs autres personnes qui figurent également comme témoins dans la charte de Mont-Majour, fait voir que cette donation fut réellement stipulée à Arles, lors même qu'elle est datée des années du règne de Louis d'Outremer, roi des Français [16]), dans les états duquel la terre de Jully se trouvait située.

La donation de l'archevêque d'Arles à Cluny est également signée par la *comtesse Berthe.* Or l'intervention de cette célèbre veuve de Boson II comte de Provence [17]) dans un acte privé concernant exclusivement la propre famille de Manassès, prouve que Boson, mari de Berthe, et Boson frère de ce prélat sont absolument le même personnage, ainsi qu'il a été dit ci-devant. Cette donation fut solennellement confirmée vers le milieu du siècle suivant par un diplôme du duc Robert, fils du roi de France de même nom, où l'origine de Manassès, archevêque d'Arles et de Milan, est rappelée dans des termes qui prouvent que son père Warnier appartenait par sa naissance et par son rang aux plus illustres dignitaires de la Bourgogne-Eduenne [18]). Ce seigneur

---

[14]) *Ibidem.* — „Res de hereditate paterna in comitatu *Cabilonensi,* in *vicaria Buxiacensi*, hoc est *Juliacum*, quas pater meus *Warnerius* possedit jure dominantis.

[15]) *Ibidem.* — „Pro anima patris et matris meæ *Teutbergæ* et fratrum meorum *Hugonis* videlicet atque *Richardi*, *Bosonis* quoque, cæterorumque parentum meorum.

[16]) *Ibidem.* — „Sign. Gontardi (Forojuliensis), Ayrardi Vendacensis Episc. *Signum* Berthae *comitissæ* etc. Data *Mense Septembri* anno XIII. Ludovici regis Francorum. —"

[17]) *Boson II,* mari de Berthe, mort en 946, ne doit pas être confondu avec *Boson III,* fils de Rotbold, que le roi Conrad créa comte d'Arles en 947 ou 948, et qui fut la tige des comtes héréditaires de Provence. Ce 3e Boson souscrivit la charte de Montmajour du mois d'octobre 949 rapportée ci-dessus.

[18]) Dipl. de Robert, duc de Bourgogne, en faveur d'Odilon, abbé

ne parait pas différent de *Warnier*, comte de Châlons, qui perdit la vie en 925 dans une bataille livrée aux Normands près de Chaumont[19]). Manassès-*le-Vieux*, comte de Dijon, qui remporta cette victoire sur les Normands, succéda à Warnier dans le comté bénéficiaire de Châlons[20]), où ses descendants avaient conservé la terre de Jully. Ces différentes circonstances ajoutées au nom baptismal de *Manassès* que portait l'archevêque d'Arles, font supposer que ces deux comtes Bourguignons étaient, si ce n'est frères, au moins très-proches parents.

Dans la donation de Jully de l'an 949, l'archevêque Manassès semble parler de ses trois frères comme ne vivant plus[21]). Cela est certain pour le comte *Boson II*, mari de Berthe de Provence, qui était déjà mort en 946. Il parait que le comte *Hugues*, son autre frère, auquel le roi Hugues, son oncle, avait donné en 936 la terre de *St.-Jean d'Octavéon* dans le Viennois-Valentinois[22]), était également décédé dans cet intervalle. Quant à *Richard*, le troisième, l'histoire ne nous donne aucune lumière sur son sort. Quoiqu'il en soit, dans la charte en question, le célèbre prélat semble manifester quelque repentir des écarts aux quels son ambition désordonnée l'avait entraîné[23]).

---

de Cluny. „Manasses archiepiscopus Arelatensis, postea Mediolanensis ..... fuit ex majoribus et nobilioribus proceribus Burgundiæ natus, patre Warnerio, matre vero Teutberga.“ (*Gall. Christ. nov.* t. I. *Instr.* p. 94.)

19) *Flodoardi Chron. ad ann.* 925. „Warnerius et Manasses comites congressi apud *montem Calaum* Normannorum 800 sternunt. *Warnerius comes*, ibi equo, cui sedebat, occiso, captus et interemptus est.“ (*l. c.* p. 374.)

20) Voyez *l'Art de vérifier les Dates* t. II. p. 527 *in-fol.* On donne au comte Manassès-*le-Vieux* un fils de même nom qu'on suppose la souche de l'illustre maison *de Vergy*.

21) Donation de *Manassès*. „Pro anima patris et matris et fratrum meorum *Hugonis* videlicet, atque *Richardi*, *Bosonis* quoque, et cæterorum parentum meorum. (*ubi supra.*)

22) Vide supra, p. 192. et 108. éd. sép.

23) Charte de Manassès, archevêque d'Arles de 949. — „Dum in hujus sæculi laboriosa vivitur peregrinatione, ... igitur ego Manas-

Ce sentiment provoqué sans doute par l'échec qu'il venait d'éprouver à l'occasion de sa promotion à l'archevêché de Milan, ne l'empêcha pas dès l'année suivante de retourner en Lombardie où il fit de nouvelles tentatives plus ou moins heureuses pour s'emparer du siège de Milan [24]) ou pour ressaisir celui de Vérone [25]).

En attendant, le roi Lothaire et Adélaïde demeuraient en butte aux embûches de Bérenger et de sa femme Willa qui parait avoir exercé sur le margrave d'Ivrée, son mari, un empire d'autant plus funeste que cette princesse surpassait, dit-on, sa mère dans ses vices et ses dérèglements [26]). La jeune reine d'Italie, dont elle avait la garde, venait de donner le jour à une fille qui reçut au baptême le nom d'*Emma* [27]). Cette preuve précoce de fécondité, ainsi que la chaste beauté d'Adélaïde, excitaient en secret l'envie de Willa, dont la haine augmentait en proportion des succès de sa rivale couronnée qui s'attachait tous les coeurs par ses éminentes vertus.

D'aprés le conseil de quelques sujets fidèles qui ne se laissaient point éblouir par les dehors d'humanité et de générosité affectés par Bérenger [28]), Lothaire avait dépêché à la cour de Constantinople un emissaire secret pour reclamer la protection

---

ses, indignus archiepiscopus, scelerum meorum enormitatem considerans, etc. (*Gall. Christ.* t. I. *Instr.* p. 93.)

[24]) *Manassès* siégea comme *archevêque de Milan* au synode d'Augsbourg au mois d'août 952; mais il fut supplanté dès l'année suivante par *Walpert*, élu par le clergé de Milan comme successeur d'Adelmann. (*Arnulf. Mediol. l. c.* — *Gall. Christ.* t. I. p. 549.)

[25]) *Ratherii Epist. ad Johann. XII. papam.* „Adfuit missus Lotharii regis præcipientis (ann. 950.) ut darem locum *Manassæ*, sedem meam Veronensem.“ (*Ap. Dacherii* l. c. p. 249.)

[26]) *Liutprandi Antap.* lib. IV. c. 19. p. 318 et lib. V. c. 32. p. 336.

[27]) *Adelaïda* uxor *Lotharii*, filii Hugonis regis Longobardorum de qua filiam (*Emmam*) habuit, quam accepit in matrimonium (ann. 966.) Lotharius rex Francorum. (*Richardi Pictav. Chron.* ap. *D. Bouquet.* t. IX. p. 24. et *in Epistol.* p. 287, 288.)

[28]) *Liutpr.* lib. V. c. 30. „Tanta Berengarii fama, humanitate et liberalitate ..... acciti.“ (*l. c.* p. 335.)

de l'empereur Constantin-Porphyrogénète, dont le fils Romain-le-Jeune était marié depuis quelques années avec Berthe ou Eudoxie, fille illégitime du feu roi Hugues et par conséquent soeur naturelle de Lothaire [29]). Quoique protégée par son beau-père, cette princesse eut à souffrir après sa mort des mauvais traitements de Romain, son mari, et mourut, dit-on, des suites de ce traitement au bout de quelques années d'un mariage stérile.

L'empereur informé de la position critique de Lothaire [30]), envoya à Pavie un haut dignitaire de la cour de Bysance, porteur d'une lettre autographe pour le margrave d'Ivrée, dans laquelle Constantin disait à Bérenger, »que la renommée lui »ayant appris qu'il avait été appelé par la faveur divine, à »regir l'état au nom du jeune roi d'Italie, frère de sa bru, et »à veiller sur la personne du prince confié à sa bonne foi, il »ne doutait pas qu'il remplirait ce devoir sacré avec autant de »fidélité que de zèle« [31]). En même temps l'empereur demandait au co-régent d'envoyer à Constantinople un ambassadeur, pour cimenter entre les deux cours une cordiale entente [32]). Ce mélange adroit de paroles propres à flatter la vanité du co-régent et de recommandations pressantes au sujet du jeune roi montrent que la situation de celui-ci inspirait déjà une sollicitude et des craintes que l'évènement ne tarda pas à justifier [33]).

Liutprand, diacre de Pavie, devenu le secrétaire particulier du co-régent, fut chargé de porter à l'empereur la réponse de Bérenger, qui, dit-on, était pleine de protestations hypocrites et de mensonges [34]). Le résultat de cette première ambassade

---

29) *Liutprandi Antap.* lib. VI. c. 2. *l. c.* p. 337.

30) *Ibidem.* »Audito, Berengarium potentia præstare Lothario, scripsit etiam et litteras commendaticias eidem pro Lothario.« *(l. c.)*

31) *Ibid.* — »Ut fidelis ei (Lothario) esset administrator, cui Deo largiente extiterat gubernator.« (l. c.)

32) *Ibid.* — »Vehementer se Berengarii nuntium velle videre.« (l. c.)

33) *Liutprandi* lib. IV. c. 2. »Constantinus namque sollicitudinem non parvam Lotharii pro salute habebat, ab amorem *nurus* suæ quæ *Lotharii soror* extiterat.« (l. c. p. 337.)

34) *Ibid.* cap. 6. »Epistolam mendacio plenam.« (*l. c.* p. 338.)

de Liutprand n'est pas connu, cet historien contemporain nous faisant défaut [35]) au moment où le règne des Hugonides touchait à sa fin, ce qui nous prive des renseignements précieux qu'il n'aurait pas manqué de nous fournir sur les deux dernières années de la vie de Lothaire, et sur les moyens que Bérenger mit en oeuvre pour consommer son usurpation.

Par son intelligence précoce et par les éminentes qualités du coeur et de l'esprit qui plus tard élevèrent si haut le crédit et la renommée de cette princesse, la jeune Adélaïde prenait de jour en jour dans l'état un ascendant plus décidé et menaçant pour le pouvoir excessif que Bérenger s'était arrogé aux dépens de l'autorité royale [36]). Lothaire qui entrait dans sa 21e année, manifestait aussi quelques velléités de gouverner son royaume par lui-même. Certains actes de la dernière année de son règne tendent même à faire soupçonner quelque mésintelligence entre le jeune roi et le co-régent, au sujet de l'archevêché de Milan, où Bérenger soutenait ouvertement contre Adelmann le parti de Manassès [37]). Lothaire par contre aurait voulu mettre un terme aux excès des deux partis qui se faisaient la guerre. A cet effet il avait fait signifier au célèbre Rathier, qui avait à son tour remplacé Manassès à Vérone qu'il eût à rendre à l'archevêque d'Arles l'administration de cet évêché qu'il occupait depuis deux ans pour la seconde fois [38]). Dans le même temps, et peu de mois avant sa mort prématurée, Lothaire fit à l'église de Novare une donation pour la mémoire

---

35) L'histoire ou l'*antapodosis* de *Liutprand* s'arrête brusquement au milieu du VIe livre, et pendant son ambassade à Constantinople en 949. Son fragment sur l'empereur Otton Ier ne commence qu'en 961, ce qui fait une lacune d'environ 12 ans.

36) *Annalista Saxo* ad ann. 949. „Berengarius .... veritus virtutem singularis prudentiæ reginæ Adelheidis.“ (*Pertz* ss. t. VI. p. 607.)

37) *Liutprand. hist. Ottonis.* c.° I. p. 340.

38) *Ratherii Epist.* „*Biennio* hoc tolerato (Milonis comitis Veronensis persecutionem) affuit missus domini regis *Lotharii* præcipientis, ut darem locum *Manassæ* sedem meam invadendi . . .“ (*Dacherii Spicil.* t. II. p. 249.)

d'un de ses capitaines nommé Herbert, mort sous les murs de Côme, victime de sa fidélité pour son roi [39]). Enfin le jeune roi, accompagné de la reine Adélaïde s'étant rendu de Pavie, sa résidence ordinaire, à Turin, au mois d'octobre suivant, fit de son propre chef au comte Arduin, surnommé *Glabrio*, margrave de Suze, l'un de ses plus fermes adhérents [40]), une donation bénéficiaire de l'abbaye de Brême, dans la Lomelline [41]), qu'Adalbert, margrave d'Ivrée, père de Bérenger, avait autrefois cédée comme refuge aux moines de la Novalèse, chassés du Piémont par les Sarrasins [42]). Ceux-ci en conçurent contre la mémoire du roi et contre Arduin lui-même, une haine qui s'exhala par la suite en termes trop violents pour qu'on puisse y attacher quelque valeur [43]). Ces divers actes d'indépendance dénotent clairement de la part de Lothaire la volonté de se soustraire à la tutèle du margrave d'Ivrée.

D'un autre côté les Hongrois avaient récemment fait une nouvelle irruption en Lombardie [44]), et à l'exemple du roi Hugues, le régent avait jugé plus prudent de se débarasser de ces pillards en leur livrant de nouveau une dixaine de boisseaux de deniers d'argent que de risquer le sort des armes [45]). Mais au lieu de prélever cette somme sur son propre trésor,

---

[39]) Diplôme du roi Lothaire en faveur de l'église de Novare du 4 juin 950. „Pro anima Heriberti fidelis nostri .... qui pro nostra fidelitate sub moenibus Cumane urbis spiritum exhalavit vitæ.“ (*Hist. Patr. Mon.* t. I. col. 166.)

[40]) Suivant la *chronique de la Novalèse* (lib. V. c. II. l. c. p. 113.) Arduin aurait contribué en 951 à la délivrance de la reine Adélaïde assiégée à *Canosse* par Bérenger.

[41]) *Chron. Novaliciensis.* lib. V. c. 3. Cette dernière charte du roi *Lothaire* était datée de *Turin* le 13 des Kal. de Nov. (20 Octobre) 950. (Apud *Pertz.* ss. t. VII. p. 111.)

[42]) Charte *d'Adalbert* du 24 juillet 929. (*Hist.Patr. Mon.* t. I. col. 135.)

[43]) *Chron. Noval.* lib. V. c. 3. Ces moines disent du roi Lothaire: „*Putrida radix, ortus ex spina*“ et d'Arduin: „*coæquari lupis potest.*“ (*l. c.* p. III. c. 115.)

[44]) *Sigeberti Chron.* ad ann. 949. ap. *Pertz* ss. t. VI. p. 349.

[45]) *Liutprandi Antap.* lib. V. c. 33. (*l. c.* p. 336.)

ainsi que Hugues l'avait fait, Bérenger en prit occasion de satisfaire sa cupidité aux dépends des églises et du peuple en imposant, sur tout le royaume, une taxe générale et extraordinaire *d'un denier d'argent par tête*, sans distinction ni de sexe ni d'âge. Après avoir payé aux Hongrois la somme convenue, il s'appropria le surplus de la contribution [46]). Cette nouvelle exaction était de nature à porter une rude atteinte à la popularité du margrave d'Ivrée.

Au milieu de ces complications et au moment où le pouvoir semblait près d'échapper à Bérenger, le roi Lothaire qui depuis environ un mois, séjournait à Turin, mourut subitement à la fleur de son âge, le vendredi 22e jour de novembre 950 [47]). Ses restes, transportés à Milan, y furent déposés dans le sépulcre préparé pour sa famille, et où reposait déjà sa mère, la reine Alda [48]). Ce jeune monarque, né sur le trône d'Italie et doué des plus excellentes qualités du coeur, méritait de vivre longtemps pour le bonheur de la nation qui l'avait porté deux fois sur le pavois [49]). Il avait régné seul environ *trois ans* depuis la mort de Hugues [50]), et un peu plus de *vingt ans et demi* depuis son avènement comme collègue du roi son père [51]).

---

[46]) *Ibidem.* — „Non ex propria pecunia, sed ex ecclesiarum et pauperum collatione etc. .... cæterorum vero partem et quicquid ex ecclesiis tulit, sibi retinuit."

[47]) *Chron. Novaliciensis*, lib. V. c. 3. „Qui (Lotharius) non post multum tempus mortuus est, *feria sexta quæ est X. Kalendas Decembris* (*l. c.* p. 111.) *Catal. regum Longob. ex Cod. Ambrosiano* „Lotharius obitavit die *Veneris* que est *decimo Kalendas Decembris*, civitate *Taurini.*" (*l. c.* p. 216.) „Item ex Cod. Vaticano. Lotharius obiit Indict. 8. anno Domini 950." (*l. c.* p. 218.)

[48]) *Chron. Novalic.* lib. V. c. 3. „Mediolanum vectus, ibique tumulatus sepulcro sui genitoris", (*lege genitricis*) (*l. c.* p. 111.)

[49]) Tel est le jugement porté par le savant *Muratori Ann. d'Ital ad ann.* 950.

[50]) *Catal. regum Longob. ex. cod. Ambros.* „Post decessum Hugonis regnavit Lotharius annos III expletos et menses VII. et dies 2. (*l. c.* p. 216.)

[51]) Le 15 mai 931. (Voy. *Böhmers Regest. Karol.* p. 130.)

La mort subite et prématurée de Lothaire fut attribuée par les uns *au poison* et par d'autres à un accès de *fièvre-chaude*[52]). Mais suivant l'auteur justement accrédité des annales d'Italie[53]) qui se fonde d'ailleurs sur le témoignage non équivoque des contemporains, tels que *Flodoard* de Rheims[54]) et *Liutprand* de Pavie[55]), on n'hésitera guères à croire avec lui que ce jeune roi mourut frappé par ceux qu'il empêchait de régner, et que Bérenger fut justement accusé du crime dont il profita aussitôt pour prendre la couronne d'Italie au bout de 22 jours seulement de vacance du trône[56]).

6.

CONCLUSION.

Lothaire ne laissait de son mariage avec Adelaïde de Bourgogne qu'une fille au berceau nommée *Emma*, et la jeune reine, sa veuve qui s'était rétirée à la résidence royale *d'Olona*, aux portes de Pavie[1]), y fut bientôt en butte aux persécutions de Bérenger et aux traitements les plus révoltants de sa femme

---

[52]) Hroswithæ gesta Ottonis v. 467. „Rex ... gravido Lotharius infectus morbo." (*Pertz*, t. IV. p. 328.) *Leo Ostiensis*, lib. I. c. 61. „In subitam *Phrenesim* incidens ultimam diem explevit." (*Pertz*, ss. t. VII. p. 628.)

[53]) *Muratori Annali d'Ital. ad ann.* 950.

[54]) *Flodoardi Chr.* ad ann. 950. „Berengarius, veneno, ut ferunt, necato Lothario rege, Hugonis filio, rex efficitur Italiæ." (*l. c.* p. 400.)

[55]) *Liutprandi Antap.* lib. V. c. 10. „Lotharius, dum enim Berengario consuluit, qui regnum et VITAM AUFERRET, sibimet præparavit." (l. c. p. 330.)

[56]) *Catal. regum. Longob.* „Die dominica XV die decembris (950), *Berengarius* et *Adalbertus* fuerunt electi et coronati in regibus." (*l. c.* p. 216.)

[1]) Cette terre ainsi que celles de *Marengo* et de *Coriano*, faisait partie de son douaire. (*Orig. Guelf.* t. II. p. 141.)

Willa[2]). Soit que le nouveau roi craignît que cette infortunée veuve ne se servît de l'amour et du respect que lui portaient les Italiens pour venger la mort de son mari, soit, comme le prétendent certains écrivains, qu'il voulût la contraindre d'épouser son fils Adalbert[3]), Bérenger enleva la reine Adelaïde (le 20 avril 951) et la fit conduire au château de Garda sur le lac de ce nom. Cependant, avec l'aide de quelques fidèles serviteurs, elle parvint à s'échapper de sa prison le 20 août, au bout de quatre mois d'une dure captivité[4]), et s'enfuit au château de *Canosse*, près de Reggio, où elle fut accueillie par un comte *Azzon* ou *Atton*, son parent[5]). De cet asyle inexpugnable et célèbre dans les annales d'Italie, l'illustre veuve de Lothaire implora la protection d'Otton-le-Grand qui passa les Alpes avec une armée et qui, étant veuf lui-même, l'épousa solennellement à Pavie le jour de Noël de la même année (951)[6]) et l'emmena en Allemagne d'où Adelaïde ne revint en Italie que pour recevoir avec son époux la couronne impériale à Rome des mains du pape Jean XII[e] (le 2 févr. 962)[7]).

A cette occasion Léon, évêque d'Ostie, qui écrivait à la fin du XI[e] siècle fait la remarque très-juste qu'à la mort de Lothaire le sceptre de l'Italie passa des mains des rois *Francs* ou Provençaux dans celles des rois *teutoniques*[8]); c'est-à-dire

---

[2]) *Odilo in vita Adelhaidæ*, c. 3. „Berengarius et Willa a quibus diversis angustiata cruciatibus, capillis cæsarie detractis, pugnis frequenter agitata, capta, tetris carceribus inclusa.“ (*Pertz*, ss. t. IV. p. 628.)

[3]) *Ex Leone Ostiens Chr. Cassinensis*, lib. I. cap. 61. (Ap. *Pertz*, ss. t. VII. p. 623. *in nota* 1.)

[4]) *Muratori Ann. d'Ital. ad ann.* 951. *ex vita S. Adelheïdis.*

[5]) *Leo Ostiens. Chr. Cass.* lib. I. c. 61. Adelais regina ad Attonem, *propinquum suum* in Canussam arcem munitissimam confugit . .“ (*l. c.* p. 623.)

[6]) *Annalist. Saxo.* ad ann. 951. (ap. *Pertz*, t. VI. p. 607.)

[7]) *Hroswithæ gest. Ottonis.* l. c. p. 334.

[8]) *Leo Ostiensis.* lib. I. c. 61. Lotharius (defunctus) ipse *Francorum* regibus deinceps in Italia regnandi terminum dedit . . . . Teutoni-

que la chûte des Hugonides et le triomphe passager des Bérengers ne servit qu'à faire perdre à l'Italie son indépendance politique et à assujétir la péninsule à la Germanie[9]). En effet Bérenger II et son fils régnèrent à peine une année comme souverains libres de l'Italie; car l'impopularité dans laquelle ces rois étaient déjà tombés après deux ans de règne[10]), les contraignit pour conserver quelques années de plus une couronne asservie d'en faire hommage au roi de Germanie à la diète d'Augsbourg, le 7 août 952[11]).

Quel que soit le sentiment des modernes sur la dynastie des *Hugonides*, elle a le droit de demander qu'on la juge suivant les idées de son propre temps et non pas d'après les notions qui sont le produit d'une civilisation de plus en plus développée. A mesure qu'on approfondit l'histoire du moyen-âge, on demeure plus convaincu qu'on ne saurait appliquer les observations faites sur un demi siècle au demi siècle qui le précède ou qui le suit[12]). Du reste il ne peut être question ici que d'apprécier d'une manière générale le caractère et les actes de Hugues de Provence; car pour ce qui regarde son fils, Lothaire régna sans avoir eu aucune part au pouvoir souverain, et mourut prématurément sans laisser d'autre souvenir que celui des heureuses dispositions dont il parait avoir été doué.

Liutprand de Pavie, quoique élevé à la cour des Hugonides, ne fut cependant initié aux affaires de l'état et ne composa son

---

cis regibus extum (951) et deinceps in Italia regnandi initium extitit. (*l. c.* p. 623—624.)

9) C'est ce qui a fait dire au savant *C. Cantu* „que si les Italiens eurent toujours un vif sentiment de la liberté personnelle, ils connurent peu celui de la liberté politique.“ (*Hist. univers. trad. par Léopardi.* t. IX. p. 232.)

10) *Arnulf. Mediolan.* lib. I. c. 6. „Oderant autem patriotæ regem Berengarium.“ (*l. c.* t. VIII. p. 8.)

11) *Widukindi hist.* lib. III. c. 11. *Liutprand legatio* c. 5. *l. c.* p. 453 et 348.

12) *Sismondi hist. des Français*, t. III. p. 434.

histoire qu'après la mort du roi Hugues[13]). Cet historien nous a plutôt révélé le côté *anecdotique* et *satyrique* de l'histoire de ce prince. Ce qu'il dit de son gouvernement suffit néanmoins pour nous permettre de porter un jugement assez impartial sur ses actes politiques et de comparer son règne avec celui des souverains qui furent ses contemporains ou ses rivaux. On doit tenir compte dans cette appréciation de la rudesse et de la violence des moeurs du X^e^ siècle; et quoique la brutalité et les usages grossiers des peuples du nord fussent plus ou moins tempérés dans les contrées méridionales, et surtout en Italie, par les raffinements du luxe et de la mollesse[14]), ces avantages n'excluaient ni la perfidie[15]), ni la cupidité, ni le dérèglement des moeurs publiques et domestiques[16]).

Lorsque Hugues de Provence fut appelé au trône, l'Italie se trouvait depuis plus d'un demi siècle déchirée par les factions qui tour-à-tour disposaient à leur gré d'une couronne restée élective depuis la mort de l'empereur Louis II[17]). Les grands bénéficiers ecclésiastiques et laïques avaient profité de ces divisions pour obtenir de nouvelles concessions ou pour secouer le joug de l'autorité royale. La hiérarchie féodale qui plus tard rémédia au désordre du régime bénéficiaire, n'existait point encore à l'état d'institution générale et régulière: en un mot le royaume d'Italie se trouvait morcelé en un petit nombre d'états indépendants et souvent en guerre les uns avec les autres. Enfin le royaume avait fini par tomber sous la domi-

---

13) Voyez *l'Introd.* aux œuvres de *Liutprand.* (Ap. *Pertz,* ss. t. III. p. 264.)

14) *Liutprand* parlant de la cour d'Adalbert II. de Toscane dit: „In domo tot militum elegantes copias cerneret, totque impensas prospiceret . . .“ (Lib. II. c. 39. p. 295.)

15) *Le même* parlant d'Adalbert I. d'Ivrée dit: „dicitur longo uti ense et minima fide.“ (*l. c* c. 34. p. 295.)

16) *Idem.* — „Præpotentes judices Papiæ *Walpertus* et *Gezo* erant .... nobilitatem suam pravis moribus deturpabat Gezo . . . fuit enim ambitiosus, cupidus, invidus juris corruptor.“ (lib. III. c. 39. p. 311.)

17) Louis II, fils de l'Empereur Lothaire mort en août 875.

nation de trois femmes, veuves et mères des princes les plus puissants de la péninsule, savoir Berthe, duchesse douairière de Toscane; sa fille Ermengarde, veuve du margrave Adalbert, qui gouvernait les marches occidentales depuis les Alpes Cottiennes jusqu'au Tessin[18]), et Marozie, sa bru, qui dominait dans Rome. Ce triumvirat féminin dont l'histoire vante l'habileté politique aussi bien que la galanterie, avait préparé les voies du trône à Hugues de Provence, fils, frère et beau-frère de ces trois princesses en le désignant au choix des prélats et des seigneurs Italiens que la renommée de son courage et de ses grandes qualités[19]) avait déjà favorablement disposés pour lui[20]).

On conçoit cependant que sous un pareil régime la majeure partie du domaine de la couronne d'Italie était tombée dans les mains des évêques et des grands accoutumés à jouir dans leurs domaines d'une indépendance presqu'absolue, et à envisager leur pouvoir comme allant de pair avec celui des rois[21]). Dès le commencement de son règne Hugues se vit donc appelé à reconquérir un à un tous les membres détachés du royaume d'Italie, et à rétablir l'autorité royale partout où elle avait été usurpée ou méconnue sous ses devanciers. Cette tâche ardue ne pouvait être accomplie que par le déploiement d'une grande énergie et par l'usage de mesures qui devaient nécessairement froisser l'orgueil et l'intérêt des seigneurs et des prélats italiens, accoutumés à considérer leurs usurpations comme des droits acquis. De là entre le roi et ses nouveaux sujets une lutte, tantôt sourde tantôt déclarée, devant laquelle Hugues ne recula point. Que l'ambition d'étendre sa domination sur les contrées les plus riches de la péninsule ait été le principal mobile de cette

---

18) *Liutprand Antap.* lib. III. c. 7. l. c. p. 304.

19) *Liutprand Antap.* lib. III. c. 19. l. c. p. 306.

20) *Ibidem.* c. 17.

21) *Arnolf, hist. de Milan* (lib. I. c. 5) cite les paroles de l'Eccles. 32. 1. „*Principem te fecerunt, noli extolli, sed esto in illis quasi unus ex ipsis.*“ que l'archevêque de Milan adressa au roi Hugues. (Apud *Pertz*, ss. t. VIII. p. 8.)

entreprise, c'est ce qu'on ne saurait nier[22]). Mais il faut en même temps reconnaître qu'elle n'était pas contraire aux vrais intérêts de la nation Italienne dont Hugues tendait à reconstituer l'unité au dédans, et à faire respecter l'indépendance au dehors[23]).

Aussitôt qu'il eut été élu à Pavie et couronné à Milan, le nouveau roi d'Italie parait avoir marché résolument, quoiqu'avec prudence, vers ce but élevé. Sa proche parenté avec les maisons quasi-souveraines de Toscane et d'Ivrée[24]), lui procura d'emblée la soumission des provinces qui dépendaient des chefs de ces deux puissantes maisons, auxquels il en laissa le gouvernement[25]) jusqu'au moment où ces princes se montrèrent rebelles à son autorité. Après avoir eu à Mantoue une entrevue avec le pape Jean X^e^ auquel il accorda de nouvelles garanties pour le maintien de son pouvoir temporel dans Rome et dans la Romagne[26]), Hugues se rendit à Vérone dont il donna le gouvernement au comte Milon[27]) et se fit reconnaître comme souverain par les prélats et les gouverneurs du Frioul et de l'Istrie[28]). Dès la seconde année de son avènement il

---

22) Certains écrivains modernes, d'ailleurs fort accrédités, nous semblent peu conséquents quand ils jugent la politique de Hugues avec plus de sévérité que celle des deux Bérenger. (Voir *C. Cantu. hist. univers.* t. IX. p. 231—232. trad. française.)

23) *Leo Ostiens. Chr. Cassin.* lib. I. c. 61. „Hugo qui tunc et prudentia maxima et virtute multa pollebat . . . . . strenue satis ac viriliter Italiæ regnum obtinuit.“ (*l. c.* t. VII. p. 623.)

24) *Liutprand Antap.* lib. III. c. 12 et 16. *l. c.* p. 305 et 306.

25) Ce fut Hugues qui investit Lambert du gouvernement de l'Etrurie après la mort de *Guy* son frère aîné. (*Liutprand Antap.* lib. III. c. 43. p. 312.)

26) *Ibidem.* lib. III. c. 17 et 43. p. 306 et 312. On sait que Rome ne reconnaissait la suprématie des rois d'Italie que du moment où ceux-ci avaient été couronnés empereurs.

27) *Ibidem.* c. 42. p. 312.

28) *Böhmers Regest. Karol. Ital. Karol.* n. 1372, 1376, 1379, 1381 et 1385, p. 129—130. Pour *l'Istrie* voyez le traité fait en 933 entre le Doge et le patriarche de Grado et *Wintichis* margrave (*marchio*) d'Istrie,

reçut à Pavie une députation du doge *Urso* de Venise auquel il confirma les privilèges et les immunités accordées aux Venitiens par les rois d'Italie ses devanciers[29]).

Ayant de la sorte rétabli l'autorité royale dans le nord de la péninsule des deux côtés du Pô, depuis Suze jusqu'à Trieste, Hugues dirigea ses vues sur les deux versants de l'Apennin. Il occupa d'abord l'exarchat de Ravenne, ou la Romagne[30]), qui avait secoué le joug de Rome depuis que les Papes étaient retenus en prison ou en tutèle par les sénateurs et les courtisanes romaines[31]). Il conquit ensuite les marches de Spolète et de Camérino ou de Fermo, y réunit la Sabine qu'il détacha du duché de Rome[32]), et confia à son propre neveu le margrave Théobald le gouvernement de ces marches centrales[33]). En même temps il donna à *Ratfred*, son parent, l'abbaye de Farfa, tombée depuis près d'un demi siècle en ruine, abbaye que ce nouvel abbé restaura et à laquelle il rendit en peu d'années son ancien lustre[34]). Enfin il soutint par ses armes l'indépendance des princes de Capoue et de Bénévent contre les empereurs d'Orient qu'il contraignit ainsi à acheter chèrement son alliance[35]). Ainsi dès les premières années de son règne le nouveau roi était

---

Dos. nostros Ugonem (ann. VII.) *et Lotharium* (ann. 11.) reges (*Apud Lunig Codex. Ital. Dipl.* t. II. p. 1946. n. 3.)

29) *Danduli Chr. Venet.* ap. *Muratori,* ss. t. XII. p. 20.

30) Dipl. du roi Hugues daté de *Ferrare* (ann. 1. regni) 928. 10 mars. (*Murat. Antiq. Ital.* t. V. p. 937.)

31) *Liutprand.* lib. III. c. 43 et *Legat. Constantin.* c. 7. et 15. *l. c.* p. 312 et 348—350. — A Ravenne on datait les chartes des années du règne de *Hugues* et de *Lothaire* ainsi que de celles des papes. (*Murat. Ann. d'Ital. ad ann.* 939.)

32) *Chron. Farfense* apud *Muratori,* ss. t. II. p. 11. col. 455.

33) *Liutprandi Antap.* lib. IV. c. 8. l. c. p. 347.

34) *Chron. Farfense.* „A rege Hugone ordinatus est abbas *Ratfredus* .... qui cœpit viriliter agere in omnibus hujus monasterii utilitatibus.“ (*Muratori, ss. t. II. pars. II.* p. 455.)

35) *Liutprand. Antap.* lib. IV. c. 8. p. 316. — Legatio. c. 7. p. 348.

parvenu à restituer au royaume d'Italie ses anciennes limites et à faire partout prévaloir son autorité souveraine [36]).

Non moins jaloux de se concilier au dehors les rois et les princes étrangers que de faire respecter son pouvoir au dedans, Hugues fit alliance avec Henry-l'Oiseleur, roi de Germanie, et avec la cour de Constantinople, à laquelle il envoya de riches présents [37]). Il repoussa victorieusement l'agression du duc de Bavière, Arnoul-le-Mauvais, auquel la trahison avait ouvert les portes de Vérone [38]), et s'il ne put préserver tout-à-fait l'Italie des invasions hongroises et sarrasines, il empêcha du moins que ces irruptions soudaines ne devinssent aussi désastreuses pour ses sujets que l'avaient été celles qui avaient eu lieu auparavant [39]). Il ne se servit point, comme l'empereur Bérenger, des Hongrois contre ses adversaires domestiques [40]), et s'il se fit un rempart des Sarrasins cantonnés dans les défilés des Alpes, ce fut pour se défendre contre une attaque venant du dehors, et non pas comme un moyen d'oppression au dedans. Après lui le roi Adalbert, fils de Bérenger II, que les Italiens préconisèrent comme un zêlé patriote et le défenseur de leur nationalité [41]), ne crut pas au-dessous de lui de chercher un refuge parmi les pirates de la Garde-Frainet [42]), et de s'en servir contre les armes d'Otton-le-Grand.

---

[36]) C'est-à-dire depuis les *Alpes* jusqu'au *mont Cassin* à l'exception de Rome qui ne reconnaissait la suprématie des rois d'Italie que du moment où ils avaient reçu la couronne impériale.

[37]) *Liutpr. Antap.* lib. III. c. 21 et 22. *Legatio.* c. 7. l. c. p. 306 et 348.

[38]) *Ibidem.* lib. III. c. 48 et sequ. p. 314.

[39]) *Ibidem.* lib. V. 19. p. 332.

[40]) *Liutpr. Antap.* lib. II. c. 42. „Verum quia Berengarius I. firmiter suos fideles habere non poterat, amicos sibi *Hungarios* fecerat." (*l. c.* p. 296.)

[41]) *Sigonius l. c.* lib. VII. p. 274. „Johannes papa, *Berengarium*, ut qui Italici sanguinis esset, retinendum, *Othonem* vero, ut hominem Germanum ejiciendum, cogitans.

[42]) *Liutpr. hist. Ottonis.* c. 4. „Adalbertus Italiam deserens Fraxinetum adiret, seque Sarracenorum fidei commendaret." (*l. c.* p. 340.)

La dureté que les Italiens reprochaient à Hugues[43]), lui fut sans doute dictée par la nécessité de réprimer sans cesse l'audace des factions. Aussi *Liutprand* qui, du reste, ne dissimule ni les rigueurs ni les faiblesses du roi, fait la remarque que ce ne fut qu'à dater de la sévérité extrême avec laquelle il châtia la révolte de Pavie que ses sujets commencèrent à honorer la personne du souverain et à respecter l'autorité royale dont auparavant ils ne tenaient aucun compte[44]).

Quant au grief, plus sérieux, d'avoir préféré ses parents et même des étrangers aux nationaux dans la distribution des bénéfices et des grands emplois du royaume[45]), ce système lui était commun avec la plupart des souverains de son temps: Otton-le-Grand semble même l'avoir érigé en maxime de gouvernement[46]) au point de démembrer le royaume d'Italie dont il détacha les marches de Trente, de Vérone et d'Istrie (en 952) pour les réunir à l'apanage de son propre frère le duc de Bavière[47]). Du reste bien loin d'avoir rien gagné à la chûte des Hugonides, les Italiens eurent à supporter sous le gouvernement de la maison d'Ivrée le poids d'une tyrannie beaucoup plus humiliante et plus oppressive[48]): on accuse en outre Bérenger II et sa femme Willa d'y avoir ajouté la vénalité des

---

[43]) *Liutpr. Antap.* lib. V. c. 18. l. c. p. 332.

[44]) *Liutpr. Antap.* lib. III. cap. 41. p. 312.

[45]) *Ibidem.* lib. V. c. 18. „Nec clam est .... quam invisum Rex Hugo imperio se duro Italicis cunctis effecerit, præsertim cum et concubinarum filiis ac Burgundionibus sit dignitates largitus.“ (*l. c.* p. 332.)

[46]) *Liutolf,* son fils, fut fait duc de Souabe ou d'Allemanie; *Conrad,* son gendre, duc de Lorraine; le comté de Modène fut donné à un allemand nommé *Widon,* son parent. (*Contin. Reginon. Chron.* ap. Pertz. ss. t. I.)

[47]) *Contin. Reginonis in Chr.* ad ann. 952. *ap. Pertz.* t. I.

[48]) Voy. *Chron. Salernit.* c. 169. — *Ap. Pertz.* ss. t. III. p. 153. — Nous ne citons pas *Liutprand,* ennemi personnel de Bérenger II et de Willa qui le persécutèrent au point qu'il dut se réfugier à la cour d'Otton-le-Grand.

offices et des emplois publics et le honteux trafic de la justice souveraine [49]).

Il faut donc convenir que les moyens auxquels Hugues eut recours, principalement dans la deuxième époque de son règne, pour combattre la tourmente des partis contraires et pour conserver le trône d'Italie à sa dynastie, ne furent ni plus rigoureux, ni plus impolitiques que ceux qu'avaient employés ses prédécesseurs, et que ses successeurs mirent également en oeuvre, pour défendre un pouvoir toujours remis en question par la révolte et la trahison [50]). L'humanité condamne et notre civilisation repousse ces remèdes violents et même cruels empruntés aux traditions du Bas-Empire; mais il est juste d'en imputer l'usage à la barbarie du siècle plutôt qu'aux dispositions naturelles de Hugues de Provence qui ne parait nullement avoir été enclin à la cruauté [51]).

Quoiqu'il en soit, selon le témoignage presqu'unanime des contemporains, Hugues rachetait les défauts ou les vices dont on l'accuse par des qualités éminentes et de grands talents que certains écrivains modernes se sont plu à passer sous silence [52]). Il brillait dans les conseils par sa prudence et sa haute intelligence du gouvernement de l'état, et déployait dans l'action autant d'énergie et de courage que d'habileté et de

---

[49]) *Widukindi. Rer. Saxon.* lib. III. *c.* 7. „Eo tempore regnavit in Longobardia Berengarius homo ferus et avarus, et qui omnem justitiam pecunia venderet.“ (*l. c.* p. 452.)

[50]) Non seulement en Italie, mais en France et même en Germanie. Voyez les remarques de Mr. *Guadet* sur *Richer*, l'historien du X^e^ siècle. t. I. p. 84 et 85.

[51]) Le savant *Muratori* appelle Hugues un petit Tibère (*Ann. d'Ital. ad ann.* 925.) Autant vaudrait flétrir de ce nom le Grand *Otton* qui après le soulèvement de Rome en 967, fit pendre 13 patriciens romains, décapiter ou aveugler les autres, et déporter en Allemagne les prélats, les comtes et les consuls Italiens qui avaient pris parti contre cet empeur. (*Reginonis Continuat.* ad ann. 967. l. c. *Liutpr. in Legat.* c. 5. p. 348. — *Muratori* l. c. ad ann. 967.)

[52]) Par ex.: *Muratori, ann. d'Ital.* ad annos 925 et 935 et *C. Cantu*, Hist. univers. (trad. fr. de Léopardi) t. IX. p. 232.

finesse. Son ambition bien qu'excessive n'était cependant pas cupide ou vulgaire. Il se montra bienfaisant envers les pauvres autant que libéral envers les églises[53]). En prenant de simples particuliers sous sa sauvegarde immédiate[54]), ce roi protégea efficacement les petits propriétaires contre la tyrannie des grands[55]). Il porta un grand respect à la religion et l'honora dans la personne des hommes pieux qui, comme Saint-Odon, abbé de Cluny, se dévouaient à la réforme des monastères[56]). Dans les différents voyages que cet illustre abbé fit en Italie, il obtint du roi la restitution des biens soustraits aux abbayes de *Cœli Aurea* de Milan, de Subbiaco, du Mont-Cassin et de Volturno dans la Campanie, et la confirmation de leur privilèges[57]). On peut citer en outre les abbayes de Farfa, de S. Flora d'Arezzo, de Bobbio, et d'autres qui éprouvèrent également les effets de la protection et de la royale munificence de Hugues[58]). Enfin il fit reconstruire avec magnificence et à grands frais le palais des anciens rois Lombards à Pavie[59]), détruit en 924 par les Hongrois, et que le roi Bérenger, successeur des Hugonides, brûla de nouveau au moment d'en être expulsé par Otton-le-Grand[60]). Il aima et encouragea les lettres et ceux qui les cultivaient et les admit fréquemment dans les conseils de la couronne. Parmi eux on citera les deux *Atton* dont l'un fut évêque de Verceil et l'autre de Côme, ainsi que l'archichancelier Gerland, abbé de Bobbio[61]).

---

53) Voy. *Liutprand. Antap.* lib. III. c. 19. l. c. p. 306. — *Leo Ostiens. Chr. Cassin.* lib. I. c. 61. l. c. t. VII. p. 623.

54) Dipl. de Hugues de l'an 928. (*Böhmer's Regest. Karol.* No. 1380 et 1381.)

55) *Domnizo, in vita Mathildis.* lib. I. cap. 1. *apud Muratori* ss. t. V. p. 346.

56) *Mabillon, ann. Bened.* t. III. p. 444—445.

57) *Böhmer* l. c. No. 1383, 1405, 1406, 1408, 1414. p. 129—133.

58) *Böhmer* l. c. No. 1390, 1403, et *passim* p. 129—133.

59) *Muratori Ann.* ad ann. 935.

60) *Ibid.* ad ann. 961.

61) Voy. *S.-Marc. Hist. abr. de l'Italie* t. II. p. 637 et 651.

Hugues fut souvent trompé dans le choix qu'il fit de ses parents et de plusieurs étrangers pour leur confier des emplois élevés dans l'état. Quelques-uns, comme son frère Boson de Toscane, Manassès d'Arles, son neveu, et le fameux Rathier de Vérone, payèrent par l'ingratitude et la trahison les bienfaits de leur souverain [62]). En revanche, son fils *Hubert* qu'il créa duc de Toscane, son neveu *Théobald* et le comte *Sarillon*, successivement ducs de Spolète, le fameux *Aleran* de Montferrat et le brave *Atton* (Azzo) [63]) qui donna asyle dans son château de *Canosse* à la reine Adélaïde, veuve de Lothaire, et d'autres personnages moins célèbres, dont la haute fortune en Italie remonte au régne des *Hugonides*, justifièrent pleinement la confiance du roi Hugues, soit par leur fidélité à sa dynastie, soit par la renommée qu'eux ou leurs descendants se sont acquise dans la péninsule Italienne [64]).

Ainsi la postérité *morganatique* de Hugues de Provence, quoiqu'écartée du trône électif de Lombardie et persécutée par la maison royale d'Ivrée, dut à sa popularité autant qu'à son énergie d'avoir pu se maintenir jusqu'à l'extinction de sa lignée masculine dans la possession héréditaire de l'Italie moyenne. Sous les divers titres de duc de Toscane et de Spolète, de margrave

---

62) Ce malheur avait frappé avant lui l'empereur Bérenger (*Liutprandi Antap.* lib. II. c. 33. p. 294), et ne fut point épargné à Otton-le-Grand qui trouva des rebelles dans sa propre famille. (*Reginon. Chr. Contin.*)

63) Le célèbre Atton (*Azzo*), fils de *Sigefroi*, qui batit le château de *Canosse* sous le règne des *Hugonides*, se montra, quoique *Lombard*, l'adversaire déclaré de Bérenger et devint le défenseur le plus intrépide de la reine *Adélaïde*, veuve de Lothaire (Voy. *Domnizo, vit. Mathildis*, lib. I. c. 1. *ap. Muratori* ss. t. V. p. 345 et sequ.)

64) A ceux qu'on vient de nommer, on pourrait ajouter *Ubert* et son fils *Adalbert*, créés *comtes d'Asti* (ann. 940 et 948). (*Histor. Patr. mon.* t. I. col. 123, 144 et 159). Un comte bourguignon nommé *Azzon* et son neveu *Bérard* ou *Gérard* qui fondèrent (ann. 928—930) la puissance dynastique des *comtes de Marsi* dans les Abruzzes. (*Leo Ostiens. Chr. Cassin.* lib. I. c. 61. l. c. p. 623 et *passim.* — *Monum. Comit. Marsorum ap. Muratori* ss. t. II. p. 676.)

de Camérino ou de Fermo et de légat impérial dans la Romagne ou *l'exarchat* de Ravenne, *Hubert-le-Salique*, fils du roi Hugues, et son petit-fils *Hugues* auquel les Italiens décernèrent le surnom de *Grand*, gouvernèrent l'un après l'autre sous l'empire des trois Ottons, les riches contrées qui s'étendent des deux côtés de l'Apennin entre le golfe de Saint-Boniface et la mer Adriatique[65]).

Le duc Hugues fils de Hubert étant mort en 1001, à l'âge d'environ cinquante ans, sans laisser d'enfants légitimes[66]), sa succession fut partagée entre ses deux soeurs, et l'immense héritage de cette branche des Hugonides accrut démésurément la richesse et la puissance des nouvelles maisons souveraines de *Toscane*, d'*Este* ou de Modène et d'autres maisons princières de l'Italie moyenne et supérieure[67]). L'une des soeurs de *Hugues-le-Grand*, nommée *Willa* ou *Guilla*, comme sa mère, fut mariée au margrave *Tédalde* ou *Téobald* de Ferrare[68]), fils d'*Atton* ou Azzon, seigneur de *Canosse* et comte de Modène et de Reggio, le vaillant champion d'Adélaïde de Bourgogne, veuve du roi Lothaire, qui avait cherché dans la forteresse de Canosse un refuge contre les persécutions du roi Bérenger[69]). Suivant l'opinion la plus accréditée *Willa* qui fut mère du duc *Boniface* et *ayeule* de la grande comtesse *Mathilde*, aurait porté en dot au comte Théobald, son mari, les droits des Hugonides sur

---

[65]) Voy. *Petr. Damiani Oper. lib.* VII. *epist.* XII. et *Gerberti Epist.* 158. „Gerberto Papæ Otto Imperator III (ann. 1000). *Hugonem Tuscum* comitem (lege *ducem*), Spoletinis et Camerinis præfectum, ... cui octo comitatus contulimus, nostrumque legatum præfecimus.“ (*Duchêne* ss. t. II. p. 826.)

[66]) *Hugues-le-Grand, duc de Toscane*, et légat impérial (*præfectus*) dans les marches orientales et centrales sous Otton III., dont il fut le tuteur, mourut le 21 décembre 1001. (Orig. Guelf. t. I. p. 148.)

[67]) Voy. *Orig. Guelf.* t. I. p. 212. tab. II. et p. 460. tab. III. et *passim.*

[68]) *Teudaldus* marchio, filius *Adalberti* (qui et *Atto*) quondam marchionis, pro anima *Willæ* quondam conjugis meæ et filiorum meorum. Actum in Rocca *Canossa* ann. 1007. (*Orig. Guelf.* t. I. p. 412 et 518.)

[69]) *Domnizo, vita Math.* lib. I. c. 1. l. c. — *Muratori Ann. d'Ital. ad ann.* 951.

le duché de Toscane et sur les marches de Spolète et de Camérino que cette princesse si célèbre dans l'histoire gouvernait en souveraine au XI^e^ siècle et au commencement du XII^e^ [70]).

L'autre soeur de Hugues-le-Grand appelée *Waldrade* du nom de sa grand-mère maternelle[71]), devint la seconde femme du doge *Pierre Vital Candiano*, de Venise, qui l'épousa vers l'an 970. Elle lui porta en dot les riches domaines que sa maison possédait sur les confins de la Vénétie[72]), entre Padoue et Ferrare, entr'autres *Este*, *Rovigo*, *Monsélice* etc.[73]), qui formèrent plus tard la principauté d'Este. Ce doge ambitieux et turbulent ayant été tué en 976 avec son fils Pierre, encore enfant, dans une émeute du peuple de Venise[74]), Waldrade, sa veuve, retirée à la cour de l'impératrice Adélaïde, avec une fille de même nom née de Pierre Candiano, obtint de l'empereur Otton la restitution de ses biens dotaux, et maria plus tard cette fille unique[75]) au marquis *Albert-Azzon* lequel parait avoir été le premier qui transféra la résidence ordinaire de son illustre maison dans le château *d'Este*[76]), faisant partie de la dot de Waldrade, sa première femme, petite-fille du duc Hubert de Toscane et arrière petite-fille de Hugues, roi d'Italie[77]).

---

[70]) *Petri Damiani* lib. VII. Epist. 12. — *Orig. Guelf.* t. I. lib. III. c. 3. p. 410 et 460. Tab. généal. 11.

[71]) *Waldrade* ou *Gualdrade*, soeur du roi Rodolfe II de Bourgogne, et femme de *Boniface-l'Ancien* duc de Spolète. (*Orig. Guelf.* t. I. p. 398.)

[72]) *Petrus Candianus*, Hugonis marchionis (Tusciæ) sororem, *Hwaldrada* nomine in conjugio accepit, a qua servorum et ancillarum copiis, prædiisque maximis, dotalicio jure acceptis etc. ann. 970. *Johann Chr. Venet.* ap. Pertz, ss. t. VII. p 25.

[73]) Voy. *Orig. Guelf.* t. I. p. 212, 266 et 275.

[74]) *Johannis Chr. Venet. ubi supra.*

[75]) *Waldrada*, interfecti ducis consors, *lege salica desponsata*, coram Adelheide imperatrice etc. (*Dandolo, in Chron. Venet. ap Muratori*, ss. t. XII. p. 212.)

[76]) *Orig. Guelf.* t. I. p. 184. §. 6.

[77]) *Muratori Ant. Estens.* t. I. p. 204. Dans cette hypothèse la descendance du roi Hugues se serait perpetuée en Italie dans la mai-

Au jugement peut être trop sévère des écrivains de notre temps sur ce monarque provençal, nous opposerons le témoignage des historiens plus anciens de l'Italie, qui, quoique patriotes zélés, semblent avoir été plus exempts de préjugés nationaux et moins prévenus que les modernes contre les princes étrangers appelés à régner sur eux. Sans parler de *Léon*, évêque d'Ostie, († ann. 1112) qui vante la prudence et l'énergie de Hugues[78]), ni de *Domnizon*, l'historien de la grande comtesse Mathilde de Toscane[79]), qu'on ne suspectera pas de prédilection pour la domination étrangère, nous nous en tiendrons au témoignage de *Sigonius*, écrivain national du XVI^e^ siècle fort estimé de ses compatriotes pour son savoir et son impartialité. Suivant cet historien, »les »grandes qualités dont Hugues de Provence était doué, l'au»raient fait compter parmi les plus excellents rois de l'Italie, »s'il eût préféré être aimé plutôt que redouté de ses sujets« [80]). Il est certain que ce monarque se montra fort rigoureux envers les grands de l'état; mais d'un autre côté, il parait qu'il s'acquit parmi les classes inférieures une popularité fondée sur sa justice et sur son équité, dont le souvenir survécut à sa chûte[81]). Du reste l'histoire du IX^e^ et du X^e^ siècle est là pour nous apprendre que dans ces temps remplis de tumulte et de violence, les vertus dont la pratique procure aux rois l'amour de leur su-

---

son *d'Este-Modène* par les femmes. (Voy. *l'Art de vérif. les Dates* in-fol. t. III. p. 711 et 748)

78) *Leo Ostiens.* lib. I. c. 61. „Hugo rex qui et prudentia maxima et virtute multa pollebat . . . strenue ac viriliter Italiæ regnum . . . obtinuit.« (*Ap. Pertz*, ss. t. VII. p. 623.)

79) Domnizo, vita Mathildis. lib. I. c. 1. „Rex optimus extitit Hugo, atque pie, juste, regnum regit; (sub) Imperio suo ausus erat nullus minimis vi tollere sumptus.« (*l. c.* p. 346.)

80) *Sigonius de regno Italiæ.* lib. VI. p. 265. „Hugo rex . . . vir, si amari, quam metui ab Italis maluisset, inter primores Italiæ reges propter eximias virtutes ejus merito numerandus.«

81) *Domnizo in vita Mathildis*, lib. I. c. 1. Domnizo, contemporain de la grande comtesse Mathilde, écrivait au commencement de XII^e^ siècle.

jets, étaient impuissantes pour gouverner des états où les grands donnaient l'exemple de la perfidie et rivalisaient entr'eux d'ambition et de cupidité, sans respect pour l'autorité royale et sans se soucier du bien public[82]).

En ce qui regarde la Provence, quelle que soit l'opinion qu'on professe sur la légitimité du pouvoir absolu que Hugues conserva dans ces contrées jusqu'à sa mort et qu'il exerça sous divers titres pendant l'espace de près d'un demi-siècle[83]), ce pouvoir, loin d'être oppresseur, parait plutôt avoir diminué l'étendue et le poids des calamités publiques causées par les pirateries des Sarrasins et les irruptions d'autres barbares, qu'il contint dans d'étroites limites par la terreur de ses armes ou par des capitulations plus ou moins avantageuses pour les populations répandues dans le plat-pays. En même temps il s'attacha à réparer les malheurs qu'il n'avait pas pu prévenir, par tous les moyens qui étaient en usage dans ces temps reculés. Les grands monastères de Saint-Pierre de Vienne, de Romans sur l'Isère et de Saint-Theudère ou Saint-Chef en Viennois, doivent à Hugues de Provence leur rétablissement et la majeure partie de leurs grands biens. Il est en outre très-probable que ses héritiers, en fondant l'abbaye de *Mont-majour-les-Arles* et en la dotant avec une profusion royale, ne firent qu'exécuter les dernières volontés de ce prince mourant; prêt à rendre compte à Dieu de l'usage des biens temporels dont il s'était vu comblé pendant sa vie[84]).

Quoiqu'il en soit, si le roi Hugues a trouvé beaucoup de détracteurs au-delà des Alpes, sa mémoire n'en est pas moins

---

82) *Richeri hist.* lib. I. c. 4. „Regnorum principes nimia rerum cupidine sese præire contendebant, nemo regis provectum, nemo regni tutelam quærebat.“ (*l. c.* t. I. p. 12.)

83) Rappelons ici que quelques historiens français du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, trop préoccupés des prétendus droits de la couronne de France sur le royaume de Provence, flétrissent *Boson*, *Louis*, et *Hugues* du nom *d'usurpateurs*, épithète qui appliquée au IX^e^ et X^e^ siècle, paraîtra pour le moins *puérile*.

84) *H. Bouche, hist. de Provence.* t. I. p. 787.

demeurée très-populaire en-deçà, surtout parmi les Provençaux qui gardent traditionnellement la mémoire du joyeux avènement du »roi Huguet.«

En résumant à la fin de cette étude les principaux actes de la vie de Hugues de Provence, nous avons tâché de les apprécier non d'après les sentiments de la civilisation moderne, mais en tenant compte des circonstances ainsi que de l'âpreté des caractères et de la violence des moeurs de son propre temps.

NOTES ADDITIONNELLES.

Albéric-le-Jeune étant parvenu à supplanter sa mère Marozie dans le gouvernement de Rome et à en exclure son beau-père le roi Hugues, les vues que celui-ci pouvait avoir sur l'empire d'Occident, qui était demeuré vacant depuis la mort tragique de l'empereur Bérenger, échouèrent contre la résistance opiniâtre de ce nouveau patrice romain, ainsi qu'il a été dit ci-devant. Resterait à examiner jusqu'à quel point les papes secondèrent Albéric dans sa résistance, et quel rôle ils jouèrent dans la lutte que ce prince soutint contre les rois d'Italie pendant plus de 20 ans avec assez de succès pour lui valoir une certaine célébrité.

Dans ses études critiques sur l'histoire d'Italie un savant académicien Piémontais[1]) pense avoir résolu cette question obscure en admettant que les papes firent dans cette circonstance cause commune avec Albéric. A cet effet il suppose, contre toute vraisemblance, qu'une séparation du sacré et du profane, soit du pouvoir spirituel et de l'autorité temporelle, dans Rome, s'effectua dans un but d'indépendance nationale ou d'utilité générale avec le concours ou le consentement plus ou moins libre des cinq papes qui occupèrent successivement la chaire de Saint-Pierre pendant le patriciat d'Albéric II, c'est-à-dire de 932 à 954[2]). Cette manière d'envisager les choses se ressent évidemment de certaines idées modernes qui paraissent avoir

---

[1]) Voyez *L. G. Provana, Studii critici sovra la Storia d'Italia.* (*Mém. de l'Acad. roy. de Turin*, deuxième série t. VII. ann. 1845.)

[2]) *Idem.* l. c. p. 76. les cinq papes furent: Jean XI. 931. Léon VII. 936. Etienne VIII. 939. Marin II. 942. Agapit II. 946.

influé sur le jugement généralement si éclairé et si impartial du savant académicien dont nous parlons. Son opinion nous semble d'ailleurs tout-à-fait incompatible avec le témoignage des écrivains contemporains.

Après avoir fait la peinture la plus triste de la décadence du pouvoir et de la dignité pontificale et de l'anarchie qui régnait dans Rome depuis plus d'un quart de siècle au moment de l'avènement de Hugues de Provence au trône de Lombardie[3]), Liutprand de Pavie, qui ne dissimule ni l'ambition croissante de ce monarque, ni l'insuccès de ses tentatives répétées pour se rendre maître de la cité papale[4]), s'accorde avec *Flodoard* de Rheims[5]) et son contemporain *Benoît* le chroniqueur, moine du mont Soracte dans la Campanie[6]), pour nous montrer le patrice Albéric II comme un tyran dominant dans Rome par la terreur et le despotisme, retenant les papes dans une dépendance absolue qui équivalait à la prison et leur laissant tout au plus la liberté de remplir les fonctions les plus indispensables du sacerdoce[7]). Les historiens du X^e^ siècle, même les mieux disposés en faveur d'Albéric, comme le moine de Soracte[8]), accusent ouvertement ce prince d'avoir »aggravé le »joug qui pesait sur le peuple romain, et d'avoir porté une »main profane sur l'indépendance du Saint-Siège«[9]).

Bien loin d'indiquer un progrès vers la liberté romaine ou

---

[3]) *Liutprandi Antap.* lib. II. c. 48. lib. III. c. 44. *Legat.* c. 5. (l. c. p. 297, 312 et 348.)

[4]) *Idem, Antap.* lib. IV. c. 2 et 3. l. c. p. 316.

[5]) *Cronica,* ad ann. 936, 942, 946. (l. c. p. 383, 389 et 393). *De Rom. Pont. Muratori.* R. It. S. t. III. p. 324.)

[6]) *Benedicti Chr.* §. 32. Ap. Pertz, ss. t. III. p. 716.

[7]) Voy. aussi *Cantu. hist. univers.* trad. *Leopardi.* t. IX. p. 273 et suiv.

[8]) *Benedict. Chr.* §. 33 et 34. donne à Albéric le titre de *gloriosus princeps* parce que ce prince restaura son couvent ruiné par les Maures.

[9]) *Bened. Chron.* §. 32. „Albericus princeps erat terribilis nimis et aggravatum est jugum super Romanos et sancte sedis apostolice.“ (l. c. p. 716.)

d'impliquer l'établissement d'un ordre de choses nouveau et concerté entre les deux pouvoirs dans l'intérêt du salut public[10]), ces témoignages unanimes et non équivoques feraient supposer au contraire que les papes impatients du joug, étaient secrètement portés à favoriser les entreprises du nouveau roi d'Italie, dont les vues sur Rome et la couronne impériale, paraissaient tendre plutôt à leur faire rendre le pouvoir dont Albéric les avait dépouillés.

Au moment où Hugues de Provence monta sur le trône de Lombardie (926), la chaire de Saint-Pierre était occupée par Jean X. Après avoir chassé les Sarrasins du mont Garillano, et soustrait le Saint-Siège à la tyrannie d'Albéric I, ce pontife énergique avait cependant été l'un des premiers princes italiens à reconnaître le nouveau souverain et à traiter avec lui des intérêts de l'Eglise dans l'entrevue de Modène[11]).

Le roi Hugues parait avoir été complétement étranger à la révolution qui précipita ce pape du trône et qui lui coûta la vie. On l'impute par contre à Marozie, veuve d'Alberic I et à son second époux Guy, margrave de Toscane[12]), prince dont la race est considérée cependant comme éminemment nationale par les Italiens[13]). Au bout de moins de trois ans, Jean XI, fils de Marozie et par conséquent frère utérin d'Albéric II., monta sur la chaire de St.-Pierre à l'âge de 25 ans[14]). Redoutant avec raison la turbulence de la noblesse romaine enhardie par la mort prématurée de Guy de Toscane, le nouveau pape avait dû s'entendre avec sa mère pour prévenir de nouveaux complots contre son autorité, en s'appuyant sur le roi d'Italie et en l'invitant à venir à Rome, où Hugues vint en effet et où il

---

10) Voy. *Provana.* l. c. p. 175. (note 4) et sequ.

11) *Liutprandi Antap.* lib. III. c. 17. p. 310.

12) *Idem.* lib. III. c. 43. l. c. p. 312.

13) *Muratori Ann. d'Ital.* ad ann. 931.

14) *Flodoardi vita Rom. Pontif.* apud *Muratori.* ss. t. III. p. 2. col. 324.

épousa publiquement Marozie en 932[15]), ainsi qu'il a été dit ci-devant. La participation du pape Jean XI à toutes les démarches de sa mère est clairement indiquée par Flodoard dans son histoire des Papes[16]). C'est pourquoi dès qu'Albéric, fils de Marozie, eut soulevé le peuple contre le roi, son beau-père, et qu'il se fut emparé dans Rome d'un pouvoir dictatorial sous les titres de patrice et de consul, le premier acte de ce nouveau dictateur fut de se saisir de la personne du pape et de l'enfermer, ainsi que leur mère, dans un cloitre où l'un et l'autre finirent leurs jours dans une étroite prison[17]).

Léon VII et Etienne VIII qu'Albéric éleva successivement au trône pontifical, bien loin de se montrer hostiles aux vues du roi d'Italie, usèrent au contraire du peu de liberté que leur accordait le patrice pour tâcher de rétablir la paix entre Hugues et Albéric avec l'aide d'Odon de Cluny, que ces deux papes appelèrent à plusieurs reprises à Rome pour travailler à la pacification de l'Italie[18]). A cette occasion nous avons parlé des relations que ce monarque entretenait avec Léon VII, relations dont on trouve une preuve assez explicite dans l'acte d'incorporation du monastère de Charlieu à l'abbaye de Cluny, acte concerté entre ce pape et le roi Hugues au bénéfice d'Odon[19]). Les rapports du roi d'Italie avec le Saint-Siège devinrent encore plus intimes sous le pontificat de Marin II, comme le démontre une bulle de ce pontife donnée au palais de Latran la deuxiéme année de son siège[20]). Dans cette bulle portant confirmation

---

15) Benedicti Chron. §. 32. l. c. p. 715.

16) *Flodoardus, vita Pontif.* „Johannes XI .... a fratre patricio, juris moderamine rapto, qui matrem rerum fastigia (regi Hugoni) tradere conantem .... Johannem ... claustri custode subegit.“ (*l. c*)

17) *Flodoardi Chron.* ad ann. 933. (*ap. Pertz, Mon. Germ.* ss. t. III. p. 382.)

18) Vid *Mabillon, Ann. Bened. ad ann.* 939—942. t. III. p. 444 et 458.

19) *Mabillon, Ann. Bened.* t. III. p. 486. „Abbatiam Cari loci ... Odon (Cluniac. abbas) .... *Hugone rege ordinante a Leone papa* VII. obtinuit.“

20) Bulla Marini II. papæ, data *Pal. Lateranensi*, III. Idus Junii,

des possessions et des privilèges de l'église d'Adria, aux bouches du Pô, le pape déclare que cette confirmation a été octroyée à la demande expresse du sérénissime roi Hugues auquel ce pontife donne le titre de TRÈS-CHER FILS [21]). Les années du règne de Hugues sont marquées dans cette bulle en même temps que celles du pontificat de Marin [22]). Quoique le patrice Albéric ait affecté de dater ses propres chartes des années du pontificat des papes élus sous ses auspices [23]), néanmoins le chroniqueur Benoit de Soracte affirme que Marin, pas plus que ses prédécesseurs immédiats, n'osa rien entreprendre d'important sans la permission de ce dictateur [24]). Il y a cependant toute apparence qu'avant de mourir [25]), ce pape avait ménagé entre le roi Hugues et son gendre Albéric, un traité de paix qui ne devint définitif que sous son successeur Agapit II, ainsi qu'il a été dit en son lieu [26]).

Cette paix ayant été bientôt suivie du retour en Provence du roi Hugues, Albéric, délivré de la crainte de se voir supplanté dans le gouvernement de Rome par son beau-père, parait s'être relâché vis-à-vis d'Agapit de la rigoureuse dépendance dans laquelle il avait jusqu'alors retenu la papauté [27]). Il y a cependant tout lieu de croire que cette dépendance existait encore en 952, lorsque les Romains refusèrent l'entrée de leur

---

anno sedis ejus secundo. (Ap. *Muratori ann. Ital.* t. I. p. 947) *vidimus* de l'an 1151.)

21) *Ibidem.* „Ex præceptione *dilectissimi filii nostri* Ugonis serenissimi regis præcepimus.“

22) *Ibidem.* „Anno sedis ejus secundo et domini Ugonis regis . . .“

23) Diplôme d'Albéric II. daté de Rome en 945. „Pontificatus D. Marini II. papæ anno tertio; Albericus princeps Romanorum.“ (*Scheid. orig. Guelf.* t. I. p. 248.)

24) *Benedicti Chron.* §. 32. „Electus Marinus papa (ann. 942) non audebat adtingere aliquod extra jussio Alberici principis.“ (*l. c.* p. 716.)

25) *En janvier* 946.

26) *Flodoardi Chron. ad ann.* 946. „*Marinus* papa decessit, cui successit *Agapitus;* et pax inter Albericum patricium et Hugonem regem *depascitur.*“ (l. c. p. 393.)

27) Voy. *Studii critici.* l c. p. 177 et 178.

ville à Otton-le-Grand [28]). Le chroniqueur de Soracte semble attribuer au patrice Albéric lui-même ce refus [29]), dont on voudrait faire honneur au pape Agapit [30]). Il faut conclure de là que pendant toute la durée du patriciat d'Albéric II les papes ne furent nullement libres dans leurs volontés, et que la tyrannie qu'il exerça sur le Saint-Siège et le peuple romain, dura autant que sa vie; il semble même qu'il s'efforça autant qu'il dépendit de lui de la prolonger au-delà de son tombeau.

Peu de temps avant sa mort (ann. 954) [31]) le patrice découvrit et châtia avec une rigueur excessive un complot formé contre sa personne par des évêques romains et des membres de sa propre famille [32]). Enfin sentant les approches de sa fin, Albéric II voulut profiter de la terreur des supplices infligés aux conspirateurs pour rendre la dictature héréditaire dans sa maison en faisant proclamer patrice de Rome son fils *Octavien*, jeune clerc à peine adolescent, qu'il avait eu d'une concubine avant son mariage avec Alda, fille du roi Hugues [33]). En même temps Albéric fit promettre sous serment aux Romains d'élire ce fils naturel souverain pontife après le décès d'Agapit. [34]). Ce pape mourut à la fin de l'an 955 et dès le mois de janvier sui-

---

[28]) *Flodoardi Chron.* ad ann. 952. l. c. p. 401.

[29]) *Bened. Chron.* §. 34. „Albericus .... a regibus terræ Longobardum seu *Transalpine* nullus robore suis temporibus in Romanæ finibus non sunt ingressi.“ (*l. c.* p. 717.)

[30]) *Studii Critici.* l. c. p. 180.

[31]) *Chron. Farfensis, ap. Muratori, ann.* hoc anno.

[32]) *Benedicti Chron.* §. 34. l. c. p. 717.

[33]) *Ibidem*, §. 34. „Genuit (Albericus) ex concubina filium *Octabianum. (l. c.)* Albéric n'épousa Alda qu'en 936. (*Flodoardi Chr.* hoc anno.) *Scheidius, orig. Guelf.* (t. 1. p. 131) suppose que Jean XII était fils d'*Alda*; c'est un erreur. *Liutprand (Legat.* §. 50. l. c. *p.* 358) dit positivement „*Papa romanus* (Johannes XII) *Alberici filio* ADULTERO ....“.

[34]) *Benedicti Chron.* l. c. „Albericus ... languescere cœpit, cunctos Romanos nobiles ad se venire fecit, et omnes promiserunt fide per sacramentum, ut Octabianum filium suum papam eligerent ...“

vant Octavien s'empara du St.-Siège [35]) et prit le nom de Jean XII. Ce pape réunit ainsi sur sa propre tête la tiare pontificale avec la couronne de patrice, chose qui ne s'était jamais vue auparavant, et par sa conduite et ses moeurs dissolues [36]), il combla la mesure des scandales dont Albéric et sa famille avait rempli Rome pendant plus d'un demi-siècle.

Selon la remarque judicieuse d'un écrivain moderne fort accrédité de l'autre côté des Alpes [37]), ce n'était ni dans l'intérêt de l'independance italienne, ni dans celui de la séparation du pouvoir spirituel et du temporel [38]), mais au contraire pour dominer en même temps sur l'Église et sur l'État que les princes romains élevaient au trône de St.-Pierre des papes assujettis à toutes leurs volontés, afin de disposer à la fois des choses sacrées et profanes au gré de leur ambition ou de leur intérêt personnel.

Il était réservé aux Ottons d'abattre la tyrannie des factions romaines et de rendre au souverain pontificat la liberté et la dignité qui lui appartient. Cette tâche que les empereurs germaniques n'exécutèrent qu'au prix de la servitude étrangère et de beaucoup de sang répandu, Hugues de Provence dont l'ambition se confondait, pour ainsi dire, avec les intérêts de la nation qui l'avait appelé au trône, l'aurait probablement accomplie avec moins de violence et sans remettre en question l'indépendance de l'Italie, si ses projets sur Rome n'eussent pas échoué contre la résistance égoïste et forcenée d'Albéric et de la noblesse romaine.

Il est permis de supposer à Hugues les mêmes vues d'ordre public que l'on prête aux empereurs Saxons en voyant ce roi d'Italie tendre au même but qu'eux, soit en interdisant les

---

[35]) *Flodoardi Chron.* ad ann. 954. „Alberico patricio defuncto, filius ejus *Octavianus* .... *principatum* adeptus est, quique postea, defuncto Agapito Papa efficitur. (l. c. p. 403.)

[36]) *Benedicti Chron.* §. 35. l. c. p. 717. — *Liutprand* Legat. §. 50. l. c. p. 358.

[37]) *C. Cantu. Hist. univers.* t. IX. p. 273–275. trad. franç.

[38]) Voy. *Provana, Stud. Crit.* l. c. p. 176 et suiv.

assemblées tumultueuses et factieuses des seigneurs italiens [39]), soit en prenant en même temps sous sa royale protection la personne et les biens de tous ceux de ses sujets qui l'invoquaient, afin de se soustraire à l'oppression que les grands de l'état faisaient peser sur les plus faibles. Ces affranchissements individuels, qui furent sans doute bien plus nombreux qu'on ne le suppose, vu le petit nombre de documents qui sont parvenus jusqu'à nous, s'étendaient non seulement aux habitants des provinces *cis-* et *transpadanes*, placées sous le gouvernement immédiat du roi, mais aussi aux habitants de *la Romagne*, du duché de *Spolète* et de *Toscane* [40]). Les Hugonides préparèrent ainsi, sans le savoir, les premiers éléments d'une population libre dans les villes et les campagnes de l'Italie.

---

[39]) *Domnizo*, *vita Mathildis*. lib. I. §. 1. „Rex optimus Hugo ... colloquium publicum vetuit fieri sine jussu imperioque suo.“ (*Ap. Muratori.* ss. t. V. p. 346.)

[40]) „Hugonis regis *Mundiburdium* quibusdam hominibus in territoriis Romaniæ, Spoleti, Tusciæ, Longobardiæ, maris-littoribus etc. concessum ann. 928. vel circa. (*Ibid. Antiq. Ital.* t. I. p. 272. t. V. p. 937.)

ORIGINE DE HUGUES DE PROVENCE,

ROI D'ITALIE.

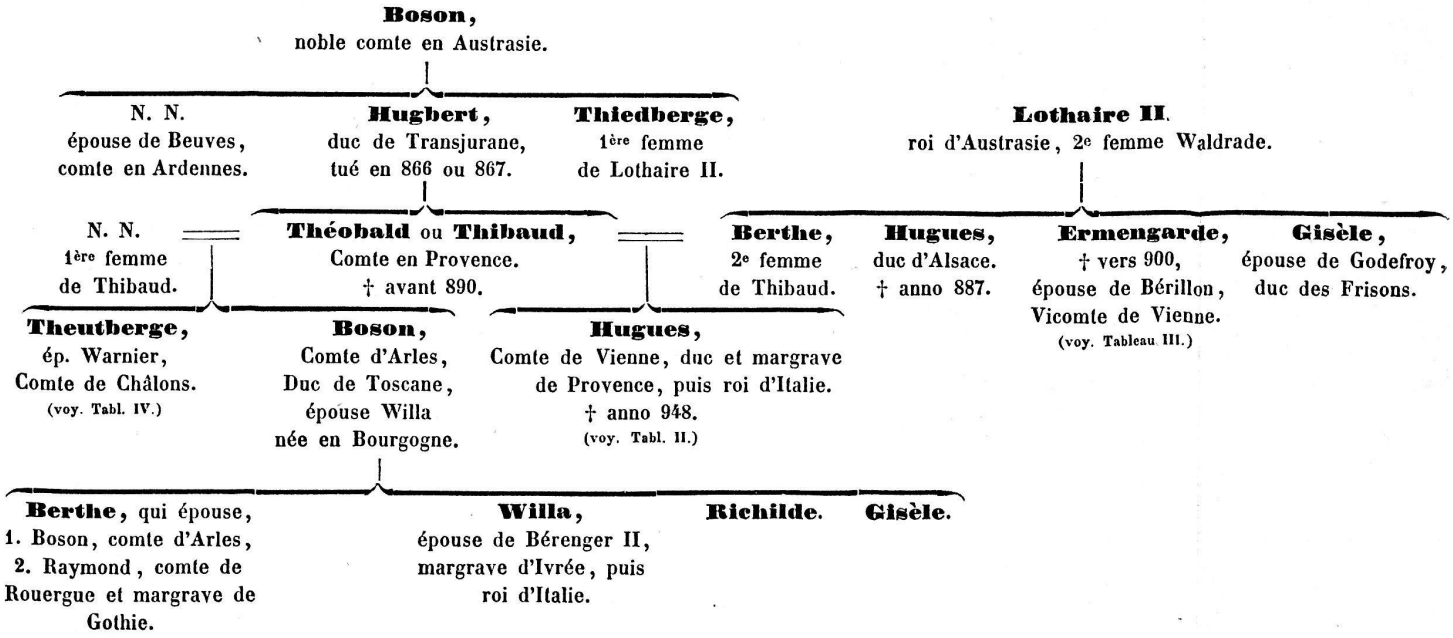

DESCENDANCE DE HUGUES DE PROVENCE,

ROI D'ITALIE.

Hugues, Comte de Vienne,
Duc et margrave des Provençaux, roi d'Italie,
épouse *(morganat)*, Wandelmode, épouses *(légitimes)*,
1. Willa, 2. Alda, 3. Marozia, 4. Berthe de Bourgogne,
Concubines: Besola, Rosa, Stéphanie.

Ex *Alda*, regina,

Lothaire, roi d'Italie, ann. 931, † 26 décembre 950, épouse Adélaïde, fille de Rodolfe II roi de Bourgogne.

Emma épouse de Lothaire, roi des Français.

Louis V, roi des Français.

Alda, ép. d'Albéric, patrice de Rome, fils de Marozie.

Ex *Wandelmoda*,

Hubert, Duc et margrave de Toscane, † vers 970, épouse Willa de Spolète.

Willa, épouse de Tédalde ou Théobald, margrave de Toscane, ayeul de la grande comtesse Mathilde.

Hugues-le-Grand, Duc de Toscane. † 1001. S. L.

Ex *Besola*,

Berthe ou **Eudoxie**, ép. de Romain-le-Jeune, fils de l'emper. d'Orient Constantin Porphyrogénète.

Waldrade, épouse de Pierre Candiano, doge de Venise.

Waldrade, 1ère femme de Albert-Azzon d'Este, Margrave de Ligurie.

Boson, evêque de Plaisance, archichancelier d'Italie, † 952.

Ex *Rosa*,

Rolinde, épouse du Comte Bernard, veuve en 1001.

Ubert, diacre de Pavie, anno 1001.

Ex *Stephania*,

Théobald ou **Thibaud**, archidiacre de Milan.

D'une mère, incertaine

Godefroy, abbé de Nonantola, ann. 949.

LES VICOMTES DE VIENNE.

Bérillon Ier,
Vicomte de Vienne, anno 889—902, épouse 1. Gerberge,
fille de Hector, et 2. Ermengarde de Lorraine.

2d lit.

Sobon,
archevêque de Vienne
anno 931. † 952.

Ingelbert,
(vicomte) de Vienne
923; comte en Italie de
934 à 945; épouse 1. Emmelet,
2. Noma, 3. Teutberga (ann. 941.)

Thébald ou **Théobald**,
(margrave de Spolète et de
Camerino) 929. †. 935.
Épouse (anonyme) remariée
au comte Sarillon ann. 940.

Ratfred,
(on ne sait de quel lit)
abbé de Farfa, 929.
† anno 935.

1er lit.

Ratburne I.
vicomte de Vienne
anno 927 à 942,
épouse Walda ou Alda.

Ratburne II.
vicomte de Vienne, 976—978,
épouse Willa.

Bérillon II.
(*filius Ratburni*) ann. 978—994,
épouse Leutgarde (Titres de Cluny, 994.)

Bérillon III.
(filius Berillonis et Leutgardæ) anno
994—1032. — Epouse *Ildearde* 1032.
(Titres de Cluny.)

Albert,
1032.

(*filii Berillonis.*)

Arthaud,
1032.

Hector,
évêque du Puy en Velay,
924—927. (Gall. Christ.
t. II. p. 694.)

Leere Seite
Blank page
Page vide

FAMILLE DE MANASSES,

ARCHEVÊQUE D'ARLES ET DE MILAN.

Warnier,
Comte de Châlons, tué en combattant les Normands ann. 925.
Epouse Theutberge, soeur de Hugues, roi d'Italie.

Manassès,	**Boson II.**	**Richard.**	**Hugues** *(Ugo)*,
Archev. d'Arles, 914—963, et de Milan, 947—959. † vers 966.	Comte d'Arles † 946, s. l. épouse, Berthe, fille du comte Boson Ier, nièce et héritière du roi Hugues.	. . . . .	Comte d'Octavéon (*Altavonis*) ann. 937. (souche présumée des COMTES D'ALBON.)

TABLE DES CHAPITRES.

		Pag.
Chap. 1.	Origine de Hugues de Provence . . .	85
» 2.	Hugues roi d'Italie	140
» 3.	Politique de Hugues en Italie	174
» 4.	Retour en Provence et mort de Hugues .	206
» 5.	Lothaire règne seul en Italie . . .	223
» 6.	Conclusion	234
Notes Additionnelles		251
Tableau I.	Origine de Hugues de Provence.	
» II.	Descendance de Hugues de Provence.	
» III.	Les vicomtes de Vienne.	
» IV.	Famille de Manasses archevêque d'Arles et de Milan.	